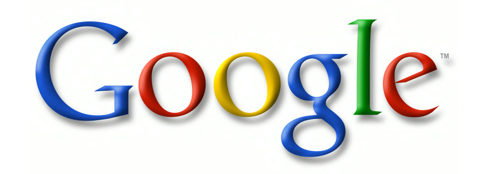


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

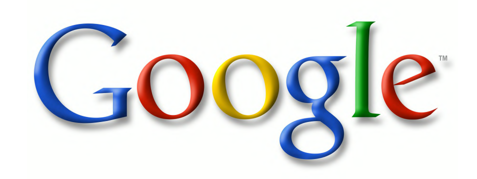
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





George Bancroft


Condilla

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE CONDILLAC.

TOME X.

A PARIS,

Chez
GRATIOT, cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux.
HOUEL, rue du Bacq, N°. 940.
GUILLAUME, rue de l'Éperon, N°. 12.
POUGIN, rue des Pères, N°. 61.
GIDE, place St.-Sulpice.

Et A STRASBOURG,

Chez LEVRAULT, libraire.

ŒUVRES
DE CONDILLAC,

Revues, corrigées par l'Auteur, imprimées sur ses manuscrits autographes, et augmentées de LA LANGUE DES CALCULS, ouvrage posthume.

COURS D'ÉTUDES
POUR L'INSTRUCTION
DU PRINCE DE PARME.

HISTOIRE ANCIENNE.
TOME II.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CH. HOUEL.

AN VI. — 1798. (E. vulg.)

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

HISTOIRE ANCIENNE.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des anciens peuples de l'Italie.

Conjectures sur les premières peuplades arrivées en Italie.

L'ITALIE est une presqu'île, qui tient au continent par la chaîne des Alpes. Elle étoit peuplée, avant que la navigation fût connue ; et, par conséquent, les premiers habitans y sont arrivés par terre.

Les Alpes offroient trois passages ; l'un au nord, l'autre au midi, et le troisième par les gorges du Tirol et du Trentin. Les Illyriens étoient voisins du premier ; les Ibériens ou Espagnols, du second ; et les Celtes, du troisième. C'est donc par ces nations que l'Italie aura d'abord été peuplée.

La tradition nous fait voir qu'au siècle des Titans, les arts commençoient à peine

dans les parties orientales de l'Europe; et nous pouvons juger qu'ils étoient encore moins connus dans les contrées plus éloignées de l'Asie. Il est vraisemblable qu'alors les nations de l'Europe n'étoient, au moins pour la plupart, que des peuplades errantes qui ne connoissoient pas l'agriculture, ou qui la connoissoient peu. Celles qui pouvoient en avoir quelque connoissance, semblables aux Titans, la cultivoient ou la négligeoient, suivant les circonstances; et continuant d'errer, elles ne se fixoient, qu'autant qu'elles y étoient forcées. Tels ont été les peuples qu'on a depuis nommés Illyriens, Celtes, Ibériens.

Les contrées qu'habitoient les Illyriens, les Celtes et les Ibériens, ont, sans doute, été habitées par d'autres peuples que nous ne connoissons pas. Tous ces peuples errans, tombant continuellement les uns sur les autres, se chassoient, se méloient et se confondoient. Les Grecs, par exemple, tantôt mélés avec les Illyriens, tantôt les poussant devant eux, auront pénétré en Italie par les mêmes passages. On conçoit même que, dans ces temps où les peuplades avoient

tant de peine à se fixer, il a pu arriver en Italie des peuples, qui venoient de régions fort éloignées.

Quelques-unes de ces peuplades étoient grecques d'origine.

La tradition, qui a conservé le souvenir de quelques-unes de ces anciennes transmisgrations, prouve que les peuples, qui habitoient le Latium et quelques cantons de la Toscane, se croyoient originaires de la Grèce : il faut au moins croire que d'autres peuples s'étoient mêlés parmi eux. Ils avoient, au reste, dans leurs usages et dans leur langue, beaucoup de choses communes avec les Grecs. Mais, parce que les hommes ont la même organisation, les mêmes besoins, les mêmes facultés, et que même, dans l'établissement des sociétés, les circonstances ont été par-tout semblables à bien des égards, il est difficile de s'assurer de l'origine des peuples, d'après leurs usages et même d'après leurs langues. En commençant, tous ont dû se ressembler, parce qu'ils commençoient tous de la même manière.

Commencement des sociétés civiles en Italie.

Les premières peuplades passèrent en Italie, parcé qu'elles vouloient changer de lieu, ou parce qu'elles étoient chassées des

contrées qu'elles habitoient. Elles n'avoient pas projeté de se transporter dans un pays qu'elles ne connoissoient pas. Elles cherchoient uniquement leur subsistance, allant au hasard, de proche en proche; et cela seul les devoit conduire en Italie, comme ailleurs.

Poussées par d'autres peuplades, qui marchoient sur leurs traces, et ne pouvant revenir sur leurs pas, elles se répandirent dans la partie méridionale. De la sorte, toute l'Italie se peupla peu-à-peu; et la population vint au point, qu'il fallut songer aux moyens de se transporter dans les îles voisines. On passa en Sicile, en Corse et en Sardaigne.

Les peuplades continuèrent d'errer en Italie, tant qu'elles purent subsister des fruits que le sol produisoit naturellement. Mais, à mesure qu'elles se multiplioient, elles subsistoient plus difficilement. Alors, forcées à cultiver la terre, elles se fixèrent; et ce fut le commencement des sociétés civiles dans cette partie de l'Europe.

Je dis que les peuplades ne cultivèrent la terre, que parce qu'elles y furent for-

cées; c'est qu'il n'est pas vraisemblable que les hommes cherchent l'art de faire naître des fruits, lorsque le pays qu'ils habitent en produit abondamment, sans travail de leur part. En Asie, où l'agriculture étoit connue de tout temps, nous avons vu des peuplades errer pendant des siècles.

Je ne prétends pas qu'en Italie on ait été dans la nécessité de faire jusqu'aux premières découvertes de l'agriculture. Il est vraisemblable que, parmi les peuplades qui s'y transportèrent, quelques-unes, quoique errantes, en avoient quelques connoissances. C'en fut assez pour commencer. Dans la suite, le besoin multiplia les observations, et l'agriculture se perfectionna.

Nous remarquerons en Italie ce que nous avons déjà vu dans la Grèce : car les événemens ne peuvent manquer de se répéter, lorsque les circonstances et les besoins sont les mêmes. Les sociétés civiles furent d'abord peu considérables, et leurs possessions ne s'étendirent pas loin. Les peuplades choisissoient chacune un lieu, bâtissoient quelques cabanes, et jetoient ainsi les premiers fondemens des villes.

C'étoient de petites monarchies ou de petites cités sous un chef.

Lorsqu'elles erroient, elles formoient autant de troupes, qui avoient chacune leur chef : lorsqu'elles se furent fixées, elles formèrent autant de sociétés civiles, qui eurent encore chacune leur chef; et le gouvernement fut monarchique.

Occupées des soins que demandoit leur établissement, ces petites monarchies ne connoissoient pas l'ambition des conquêtes. Elles étoient même assez heureuses pour ne la pouvoir pas connoître encore : elles avoient d'autres besoins.

Une nation qui auroit pu être puissante, parce qu'elle étoit nombreuse, bien loin de penser à s'agrandir, se divisoit, au contraire, sous autant de chefs qu'elle habitoit de cantons différens.

Les villes vouloient avoir chacune leur roi. Plusieurs pouvoient se regarder comme une seule nation, parce qu'elles avoient la même origine : mais elles n'imaginoient pas de former une seule monarchie.

Tel est le gouvernement qui avoit prévalu chez les Étrusques et chez les Latins, les seuls peuples que l'histoire fasse connoître avant la fondation de Rome. Cependant

les Étrusques avoient occupé non seulement la Toscane, mais encore toute la côte de la Méditerranée, jusqu'au détroit de Sicile. Or, si un peuple aussi considérable ne formoit que de petites cités, il est à présumer qu'il en étoit de même des autres.

Sans doute les guerres étoient fréquentes: mais elles finissoient promptement. On ne vouloit pas conquérir, on ne vouloit que se venger de quelque insulte; et, après avoir brûlé ou moissonné les champs de son ennemi, on revenoit chez soi. Il n'y avoit de grandes révolutions, que lorsqu'il survenoit de nouvelles peuplades, assez puissantes pour forcer les anciennes à refluer les unes sur les autres. Cependant, comme elles se bornoient à chercher leur subsistance, le calme reparoissoit aussitôt qu'on leur avoit abandonné assez de terres pour former un établissement.

Elles n'étoient pas constituées pour faire des conquêtes.

Il ne paroît pas qu'avant les Romains, aucun peuple d'Italie ait projeté de subjuguer ses voisins. C'est qu'aucun d'eux ne pouvoit être conquérant, ni même en avoir l'ambition.

Dans les cités qui se formoient séparé-

ment, tous les citoyens étoient à-la-fois, laboureurs et soldats; ou, pour parler plus exactement, chacun étoit alternativement l'un et l'autre.

Une cité n'avoit donc pas des troupes toujours armées : elle n'en avoit que par intervalles, pour se défendre ou pour se venger.

Or, dès qu'elle ne songeoit pas à avoir toujours sur pied des forces capables de retenir sous sa domination les peuples qu'elle avoit vaincus, elle ne songeoit pas à les vaincre pour les mettre sous sa domination. Victorieuse, elle faisoit à son ennemi tout le mal qu'elle pouvoit lui faire; et, lorsqu'on avoit posé les armes, le vaincu étoit indépendant, comme auparavant.

Le premier objet d'une cité aura été de pourvoir à sa subsistance, et le second d'être redoutable à ses voisins, afin de n'avoir pas à les redouter elle-même. Dans cette position, si elle est forcée de prendre souvent les armes contre une autre cité qu'elle ne cesse de craindre, la guerre recommencera à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'une des deux soit exterminée. Alors ce qui

restera du peuple vaincu, viendra se confondre dans les mêmes murs avec le peuple vainqueur, ou se répandra dans d'autres cités.

Une pareille révolution, entre des cités à-peu-près égales, ne peut arriver que rarement. Car les guerres n'étant que des incursions passagères, les intervalles de paix laissent à chaque ville le temps de réparer ses pertes, et de reprendre les armes avec avantage.

Aucun de ces peuples ne connoît encore l'art qui conduit un conquérant de succès en succès. Ils ne peuvent pas même le connoître, parce qu'après quelques combats, le vainqueur, comme le vaincu, est dans la nécessité de poser les armes. Les victoires sont donc rarement décisives : elles ont au moins peu de suites, et à chaque campagne c'est à recommencer.

Le chef ou roi d'une cité n'entreprendra donc pas de subjuguer ses voisins; premièrement, parce que, pour former ce projet, il faut, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'il y ait déjà eu des conquêtes, qui n'avoient pas été projetées; en second lieu,

parce que la constitution du gouvernement lui ôtant tout moyen de conquérir, il n'imaginera pas de former une entreprise dont il ne voit point d'exemple.

Comme il n'a qu'une autorité limitée, il ne dépend pas de lui de mettre des impôts, pour avoir toujours des troupes à sa solde. Les troupes soudoyées et les impositions sont même des choses qu'on ne connoît pas encore. Il n'a pour soldats que des laboureurs, qui sont bientôt obligés de quitter les armes pour reprendre la charrue. Ils font la guerre pour eux, ils la font à leurs frais; ils n'ont d'autre dessein que de piller l'ennemi, et ils sont impatiens de revenir chez eux avec le butin qu'ils ont fait.

Si le chef d'une cité ne peut pas penser à faire des conquêtes, une nation, composée de plusieurs cités, n'y pensera pas davantage. Une pareille nation est, comme la république d'Achaïe, une confédération de plusieurs petits peuples, qui n'arment que pour leur défense commune. Tous sont également jaloux de leur indépendance : tous veulent se gouverner par leurs lois

ou par leurs usages. Ils n'ont pas d'autre ambition.

Il pourra arriver qu'un peuple, forcé à reprendre les armes chaque année, ait à se défendre successivement contre tous ses voisins, et qu'il termine par des victoires la plupart des guerres dans lesquelles il s'engagera. Mais, pour avoir vaincu, il n'étendra pas sa domination sur des pays, d'où il retire toute ses forces, aussitôt qu'il rentre dans ses murs; et la victoire ne lui offre que deux moyens de mettre les ennemis qu'il a défaits, hors d'état de lui nuire. Ou il en transportera dans sa ville une partie, qu'il remplacera par une colonie: ou il les transportera tous, après en avoir détruit les habitations, et il en fera autant de citoyens. Voilà les seuls moyens que lui suggéreront les circonstances où il se trouve.

A la vérité, il s'agrandira de la sorte, mais fort lentement. D'ailleurs, par cet agrandissement, il ne se fait pas un empire, tel que celui d'un conquérant. Les peuples qu'il a vaincus, ne sont pas des sujets sur lesquels il étend sa domination, ce sont

des citoyens qu'il acquiert; et, lorsqu'il les associe à ses privilèges, ils ne font plus avec lui qu'une seule nation. Telle sera la conduite des Romains; et par-là, ils se prépareront, de loin et à leur insu, à de grandes conquêtes.

Les villes étoient dans l'usage de fonder des colonies.

Comme les peuples d'Italie étoient dans l'impuissance de faire des conquêtes, les colonies devenoient l'unique ressource des villes qui ne pouvoient pas nourrir tous leurs habitans. Denis d'Halicarnasse nous apprend ce qui se pratiquoit en pareil cas; et nous pouvons l'en croire, parce que ce sont des superstitions de nature à être conservées par la tradition, et d'ailleurs très-conformes aux préjugés des anciens peuples.

Pratiques qu'elles observoient en pareil cas.

On consacroit à un Dieu tous les jeunes gens d'un certain âge : on leur donnoit des armes; et, après avoir fait des sacrifices, on les envoyoit se conquérir une nouvelle patrie. Si cette résolution avoit été prise dans des temps de prospérité, on rendoit graces aux dieux d'avoir multiplié la nation; et la colonie étoit censée partie sous de bons auspices. Si c'étoit dans des temps mal-

eureux, on ne négligeoit rien pour apaiser les dieux courroucés, et on se séparoit à regret des citoyens qu'on étoit forcé d'éloigner. Ils partoient néanmoins, persuadés que le Dieu, auquel ils avoient été voués, devenoit leur protecteur, et que leur entreprise ne pouvoit manquer de prospérer. Tantôt quelque nation leur cédoit librement une retraite : d'autres fois ils s'établissoient par la force des armes : souvent, sans doute, ils échouoient, et perdoient la vie ou la liberté. Au reste, quand ils réussissoient, il ne paroît pas que la cité, d'où ils étoient sortis, prétendît avoir quelques droits sur eux, ni sur le pays où ils s'étoient établis.

La religion étoit pour le fond en Italie la même qu'en Grèce.

La religion de la plupart des peuples de l'Italie étoit, pour le fond, la même que celle des premiers Grecs. Seulement, suivant Denis d'Halicarnasse, ils ne connoissoient point les fables qui dégradoient les dieux. C'est, sans doute, parce que la transmigration de ceux qui étoient d'origine grecque, avoit été antérieure aux fictions des poëtes.

La superstition des présages en étoit la base.

La superstition des présages paroît avoir

été la base de leur religion ; et dans cette partie ils ont surpassé les Grecs. Avant eux, les Égyptiens l'avoient réduite en art, et ils avoient imaginé des règles sur des observations, qu'ils prétendoient avoir recueillies. Soit qu'ils eussent eux-mêmes apporté ce préjugé en Italie, ce dont il ne reste aucun vestige, soit que les Grecs n'y fussent arrivés qu'après que les colonies égyptiennes l'eurent répandu parmi eux ; soit que l'Italie ait été aussi propre que l'Égypte à produire par elle-même cette plante sauvage, il est certain qu'avant la fondation de Rome, les Étrusques passoient pour être très-habiles dans la science des présages.

Pourquoi cette superstition a eu plus de cours en Italie qu'en Grèce.

Or pourquoi cet art frivole a-t-il été plus cultivé en Italie qu'en Grèce ? C'est que le hasard n'y a pas également donné lieu à la naissance des oracles. De part et d'autre on consultoit les dieux dans toutes les entreprises, soit publiques, soit particulières. Or les Grecs interrogeoient les oracles, parce qu'ils en avoient ; et conséquemment, ils observoient moins les présages. Au contraire, les peuples d'Italie étu-

dioient les présages, parce qu'ils n'avoient pas d'oracles.

Tout étoit présage, les accidens même les plus ordinaires, un éternuement, une chûte, la rencontre d'un animal, le premier mot qu'on entendoit en sortant de chez soi, un éclair, etc.

Tout étoit présage parmi les peuples d'Italie.

Des phénomènes rares paroissoient déclarer encore plus sensiblement la volonté des dieux. Tels étoient des corps lumineux qui éclairoient le ciel pendant la nuit, des pluies de pierre, des aurores boréales, et d'autres effets naturels qui ne nous étonnent plus, qu'on prenoit pour des prodiges.

Il y avoit en général deux sortes de présages, les uns heureux, les autres malheureux. Dans les cérémonies de religion, dans les actes publics, dans les affaires particulières, on avoit grand soin de ne commencer que par des mots qu'on jugeoit d'un bon augure : un mot qui eût réveillé une idée triste, auroit été un mauvais pronostic. Vous verrez dans Denis d'Halicarnasse (1) pourquoi un homme, tourné

Il y en avoit de deux espèces.

(1) Liv. 2, chap. 2.

vers l'orient, doit regarder, comme un présage favorable, un éclair qui paroît de sa gauche à sa droite.

Raison de cette superstition.

La naissance d'un préjugé de cette espèce ne doit pas étonner. Plus l'homme est ignorant, plus il se hâte de juger de la dépendance des choses sur quelques rapports vagues. Or il trouve de pareils rapports entre un animal nuisible et un accident qu'il craint, comme entre un animal utile et un événement dont il desire le succès. Si quelqu'un par conséquent échoue dans une entreprise, on se rappellera, par exemple, qu'en sortant de chez lui, il avoit rencontré un loup; et, s'il réussit, on se souviendra qu'il avoit rencontré un essaim d'abeilles. Dans l'un et l'autre cas, on ne sera plus surpris de ce qui lui est arrivé.

Comment on demandoit des présages aux dieux.

Les hommes n'attendoient pas toujours que les présages se présentassent d'eux-mêmes. Ils en demandoient; et, comme ils n'étoient pas toujours sûrs d'interpréter le langage des dieux, ils prenoient la précaution de leur prescrire les moyens de faire connoître leur volonté. Voilà mon dessein, disoit-on; si vous l'approuvez, faites que

la poignée de cailloux, que je vais prendre, soit en nombre pair ; faites que je rencontre des animaux de telle espèce, etc. C'est ainsi que les sorts et les autres présages ont pu s'établir.

Les présages par le vol et par le chant des oiseaux.

Nous sommes naturellement impatiens d'obtenir ce que nous demandons. On n'exigeoit donc pas que les dieux fissent des prodiges. Il est vrai qu'on expliquoit ceux qu'ils envoyoient : mais, si on avoit compté sur des prodiges de cette espèce, on auroit attendu trop long-temps leur réponse. On ne leur proposoit donc pas d'interrompre le cours de la nature. On vouloit au contraire qu'ils se servissent des choses qui se remarquent le plus communément ; et c'étoit assez qu'ils parlassent. Or, pour des hommes qui habitent la campagne, rien n'étoit plus commun que le chant et le vol des oiseaux. Voilà pourquoi les présages de cette sorte ont été si fréquens, que les mots *augure* et *auspice*, qui en étoient les noms propres (1), sont

---

(1) On a dit AUGURE, *ab avium garritu*, et AUSPICE, *ab avium aspectu*.

devenus communs à toutes les espèces de présages.

Vous concevez qu'à mesure que cette superstition s'est établie, il a fallu de deux choses l'une ; ou que les prêtres devinssent augures, ou que les augures devinssent prêtres. Dès-lors, il y a eu un corps intéressé à l'entretenir, et il n'est pas étonnant qu'on en ait fait un art.

Les aruspices.

On joignit à cet art celui des aruspices; c'est-à-dire, l'art de voir l'avenir dans le sein des victimes : car il arrivoit rarement que l'on consultât les dieux sans leur faire des sacrifices. Ce sont ces deux arts qui tinrent lieu d'oracles aux peuples d'Italie.

Les expiations.

Sans doute, on ne vouloit des dieux que des réponses favorables. Mais, lorsqu'elles étoient contraires, il eût été cruel de n'avoir plus rien à espérer. Les peuples desirèrent donc de pouvoir suspendre, ou même changer l'effet des mauvais présages. Les augures se vantèrent d'en avoir le secret; on les crut, et ils imaginèrent des cérémonies pour éloigner les maux dont on se croyoit menacé. C'est ce qu'on nomma expiations.

Vous savez que, chez toutes les nations e l'antiquité, on faisoit usage des expia-.ons, pour se laver des crimes qu'on avoit ommis. On étoit persuadé que les dieux oursuivoient les coupables dès cette vie; et 'étoit-là souvent la raison qu'on donnoit les calamités publiques ou particulières. Il toit donc naturel de penser que les mau-ais présages étoient l'effet du courroux des lieux, et d'imaginer des cérémonies pour en détourner l'accomplissement.

Elles n'ont été nulle part plus en usage qu'en Italie.

Vous avez vu, Monseigneur, ce que c'é-toit que ces expiations chez les peuples dont M. Goguet a parlé. Il est peu important de rechercher ce qu'elles ont eu de particulier en Italie. Je remarquerai seulement qu'elles n'ont été nulle part plus fréquentes. On avoit trop multiplié les présages, pour n'être pas continuellement menacé de quelques malheurs. Non seulement chaque particulier commençoit par l'expiation toute démarche de quelque conséquence, mais encore chaque cité pratiquoit cette cérémonie dans des temps marqués pour purifier tous les citoyens. On paroissoit toujours craindre que quelque

crime secret n'attirât la colère des die

Pratiques usitées à la fondation des villes.

Il est vraisemblable que les particuli se faisoient souvent des présages et des piations à leur gré : dans les affaires pul ques, ces sortes de pratiques étoient as jetties à des règles plus uniformes. A fondation d'une ville, par exemple, c qui devoient faire quelque fonction dans cérémonies usitées en pareil cas, se pu fioient en sautant par-dessus des feux a més à ce dessein. On creusoit ensuite fosse ronde, dans laquelle on jetoit les mices des fruits, et quelques poignées terre apportées des lieux d'où sortoi ceux qui vouloient s'établir ensemble. T cela ayant été mêlé, on demandoit dieux si l'entreprise leur étoit agréable s'ils approuvoient le jour qu'on choisis pour l'exécuter; et, lorsqu'on avoit eu l aveu, on traçoit l'enceinte de la ville a une terre qu'on appeloit pure, parce qu' étoit blanche.

En suivant le trait marqué pour l' ceinte, on ouvroit un sillon profond a une charue attelée d'un taureau blanc d'une genisse blanche. Pour faire connoi

ue la culture des terres est le partage des ommes, le taureau étoit du côté de la ampagne; et la genisse étoit du côté de la ille, pour montrer que les soins du méage regardent les femmes. Quant à la lancheur, on l'avoit choisie, parce qu'on la egardoit comme le symbole de la pureté.

Le soc de la charrue étoit d'airain, ce ui prouve que cette cérémonie étoit plus ncienne que l'usage du fer. On croyoit même indiquer par-là, l'abondance qu'on vouloit procurer à une ville, et cette façon de penser étoit conséquente: car ce métal ayant été employé à l'agriculture avant tout autre, son idée s'étoit associée avec celle de fertilité. C'est, sans doute, d'après quelqu'autre préjugé, qu'on avoit l'attention de rejeter, du côté de la ville, la terre que le soc avoit tournée du côté de la campagne.

L'enceinte tracée étoit sainte et inviolable, afin que personne n'entreprît de s'y faire un passage, et que chaque citoyen la défendit aux dépens de ses jours. On n'avoit pas continué le sillon dans les endroits destinés à mettre les portes.

Dans les commencemens les villes n'é-

toient défendues que par des tours, placées de distance en distance: dans la suite, on les enferma de murs élevés sur le sillon qui marquoit l'enceinte.

Pourquoi on cachoit le nom du dieu auquel une ville étoit consacrée.

Après que toutes ces cérémonies et tous ces ouvrages avoient été achevés, on faisoit des sacrifices en plusieurs lieux, et on invoquoit, et les dieux du pays, et ceux sous la protection desquels on mettoit la nouvelle ville; on les nommoit en général *patrii, indigètes:* mais on n'avoit garde de communiquer au vulgaire le nom particulier à chacun.

Cette précaution étoit l'effet d'un préjugé commun à toutes les nations du paganisme, et plus particulier encore aux peuples d'Italie. On étoit persuadé que les dieux regardoient comme à eux, une ville qui avoit été mise sous leur protection; et qu'elle ne pouvoit passer sous une domination étrangère que lorsqu'ils se retiroient, et qu'ils la livroient eux-mêmes à l'ennemi. C'est pourquoi, lorsqu'on assiégeoit une ville, un des premiers soins étoit d'en évoquer les dieux tutélaires. On leur déclaroit qu'on n'avoit pas pris les armes pour les combattre: o

Évocation.

les supplioit d'abandonner un peuple qu'on disoit injuste et perfide : on leur promettoit de plus grands temples, de plus belles fêtes, un culte plus digne d'eux. Mais l'évocation manquoit son effet, si on ne pouvoit pas les appeler par leur nom propre, et c'est par cette raison que chaque peuple faisoit un secret de ces noms.

Comme on évoquoit les dieux, on évoquoit encore les ancêtres, et tous les morts qu'on croyoit devoir appaiser ou consulter; c'est-à-dire, qu'on évoquoit leurs mânes, leur ombre, leur simulacre, leur image. On avoit beaucoup de mots pour une chose dont on n'avoit point d'idée; pour une chose qui n'étoit ni le corps ni l'ame, et que chacun imaginoit à son gré.

Les dieux tutélaires se nommoient *lares* ou *pénates*. De ce nombre étoient, non seulement, les divinités du premier ordre, mais encore les héros et tous les ancêtres dont on respectoit la mémoire. Chaque maison, comme chaque ville, avoit des protecteurs de cette espèce; et on ne doutoit pas que les grands hommes, qui avoient été élevés dans le ciel après leur mort, ne con- Différens dieux tutélaires.

tinuassent de s'intéresser à leur patrie, à leur famille, et ne pussent donner les secours dont on avoit besoin. Honorés comme dieux domestiques, ils eurent des autels, et on leur adressa des vœux. Il n'y avoit pas de maison un peu considérable qui n'eût de pareils autels dans son vestibule.

Magie.

De toutes ces superstitions naquit l'art des prodiges, ou la magie. Il y en eut de deux espèces : l'une théurgique, l'autre goétique. La théurgie étoit l'évocation des démons bienfaisans, dans le dessein de produire quelque bien : la goétie étoit l'évocation des démons malfaisans, dans le dessein de nuire : nous la nommons sorcellerie. La première faisoit partie de la religion publique, dont la seconde n'étoit qu'un abus. Dans l'une et dans l'autre, l'efficacité dépendoit, sur-tout, de certains rites et de certaines paroles, que les dieux avoient enseignés aux hommes, et qu'il falloit observer scrupuleusement. Tout étoit manqué, si on oublioit un mot, ou si même on le transposoit.

Il est utile d'observer ces superstitions.

Vous voyez, Monseigneur, que la théologie payenne est la source de bien des supers-

titions, et que plus le peuple raisonne, quand il s'égare, plus il s'égare encore. Ses erreurs naissent les unes des autres : elles forment un systême où tout est lié; et dès qu'il en adopte une, il est entraîné, de conséquence en conséquence, à les adopter toutes. Ces présages, ces expiations et ces évocations sont des puérilités : mais ce sont les puérilités de l'esprit humain, et il les faut observer, si nous voulons connoître l'homme. D'ailleurs, nous y trouvons les principaux points de la religion des anciens peuples, la raison des opinions et des cérémonies que l'histoire va mettre sous nos yeux, et un des premiers ressorts des progrès du peuple romain. Nous verrons que, dans les religions fausses, lorsqu'elles donnent de la confiance et du courage, il se fait des espèces de miracles : c'est que les succès paroissent l'effet du zèle des citoyens pour le culte établi, et que la piété envers les dieux explique le passé, répond de l'avenir, et soutient dans les grandes entreprises.

Les superstitions, dont je viens de parler, subsistoient dès la fondation de Rome : Elles sont antérieures aux Romains.

c'est pourquoi j'ai jugé qu'elles se sont établies dans les siècles antérieurs. Je ne réponds pas d'avoir saisi la suite des raisonnemens qui les ont fait naître. Mais il est au moins certain que ceux que je suppose, ne diffèrent guère de ceux qu'on a faits.

La magie a eu en Italie une autre origine qu'en Asie.

J'ai cru devoir donner à la magie une autre origine que lorsque j'ai traité des peuples de l'Asie ; parce que les mêmes préjugés ont des causes différentes, suivant la différence des circonstances. Les Italiens n'avoient pas assez cultivé l'astronomie, pour devenir successivement astrologues et magiciens.

Lors de la fondation de Rome, les sociétés civiles en Italie en étoient encore à leurs commencemens.

L'enfance des premières sociétés civiles a été longue : je veux dire qu'elles ont été long-temps avant de faire des progrès sensibles. Lors de la fondation de Rome, il y avoit, sans doute, plusieurs siècles que l'Italie étoit peuplée. Cependant les superstitions grossières des peuples de cette contrée ; l'usage, sur-tout, où ils étoient de ne former encore que de petites cités, le peu de prévoyance que nous aurons occasion de remarquer en eux, et leur ignorance à se liguer pour leur conservation mutuelle,

sont autant de monumens qui attestent qu'ils en étoient, à-peu-près, au même point où ils s'étoient trouvés en commençant. Après s'être fixés, ils se gouvernoient encore, comme ils s'étoient gouvernés lorsqu'ils erroient; et une nation se divisoit en plusieurs cités, comme auparavant elle s'étoit divisée en plusieurs troupes.

CHAPITRE II.

De la fondation de Rome, et de Romulus.

Incertitude de la fondation de Rome.

Il peut y avoir eu plusieurs Romes, plusieurs Romulus. Tous ces noms viennent d'un mot grec, qui signifie force ou valeur. Or, dans un temps où la force du corps étoit la vertu première, il est naturel que les surnoms de Romus et de Romulus aient été communs à plusieurs chefs, et que celui de Rome l'ait été à toutes les villes qu'ils ont fondées. Denis d'Halicarnasse pense que Rome, bâtie quelque temps après la guerre de Troye, fut abandonnée et détruite, et ensuite rétablie, la première année de la septième Olympiade, avant Jésus-Christ 752. Il trouve même une ville de ce nom, plus ancienne que ces deux-là : mais il ne décide pas qu'elle ait été au même lieu.

De toutes les différentes histoires de la

fondation de Rome, dit M. de Pouilly, il n'en est aucune, qui, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on pèse l'autorité de ceux qui la rapportent, ne soit aussi recevable que celle qui, dans les derniers siècles de la république, s'étoit acquis une croyance presque universelle. Mais les mêmes circonstances, qui auroient dû faire rejeter l'histoire de Romulus, aidèrent à lui donner du cours; et les Romains applaudirent à une fable qui illustroit par des prodiges leur fondateur, et qui lui donnoit pour père le dieu de la guerre (1).

Sentiment qui a prévalu.

La fondation de Rome est donc incertaine; et ce n'est pas l'esprit de critique qui a établi l'opinion la plus généralement adoptée. Cependant Varron et Caton ont entrepris d'en fixer l'époque. Le premier la fait tomber sur la fin de la sixième Olympiade, et le second sur le commencement de la septième. On suit communément le sentiment de Varron; et, par-là, Rome se trouve avoir été fondée 753 avant l'ère chrétienne. Voilà ce qu'on croit, et ce

(1) Acad. des Inscrip. l. 6, p. 24.

qu'il faut savoir, quand on ne peut pas découvrir ce qui est.

Commencement de Rome sous Romulus.

Des pâtres, retirés dans des montagnes, font des courses dans les campagnes voisines, et bâtissent, sur le mont Palatin, quelques cabanes pour renfermer leurs bestiaux et leur butin. Voilà les fondateurs de Rome.

Avant J. C. 753 ans.

L'année précédente, les archontes, qui étoient perpétuels à Athènes, avoient été réduits à dix ans.

Ils étoient au nombre de trois mille hommes de pied et de trois cents chevaux. C'étoit trop peu pour se défendre contre les peuples voisins, dont ils s'étoient faits autant d'ennemis.

Romulus ouvre un asyle.

Romulus, leur chef, ouvrit un asyle, et Rome se remplit d'esclaves fugitifs, de criminels, de vagabonds, et devint une retraite de brigands.

Les Romains enlèvent les filles des peuples voisins.

Jusques-là, cette ville paroissoit devoir finir avec ses premiers habitans. Elle ne renfermoit que des hommes, et les Romains avoient besoin de s'allier par des mariages avec les peuples voisins. Refusés avec mépris, ils projettent d'employer la violence, et ils préparent à cet effet des jeux en l'honneur de Neptune. C'étoient des combats et des courses, précédés de

acrifices. Les Céniniens, les Crustumiiens, les Antemnates et les Sabins de Cures accoururent à ce spectacle. Ils y assistoient avec autant de confiance que d'attention, lorsque les jeunes Romains paroissent en armes, et se saisissent chacun des filles qui leur tombent sous la main. En mémoire de cet événement, on célébra depuis les fêtes nommées *consualia*, et consacrées au dieu qui préside aux desseins secrets. On peut mettre cet enlèvement au nombre des faits que la tradition a pu conserver, et qu'elle n'a pas conservés sans quelqu'altération.

Denis d'Halicarnasse, qui écrivoit sous Auguste, et qui vouloit flatter les Romains, a entrepris de prouver que, dès les premiers temps, Rome a produit des hommes d'un mérite rare; que nulle part, les citoyens n'ont été ni plus justes, ni plus courageux; et que Romulus a été lui-même un législateur bien supérieur à tous ceux de la Grèce. On se hâte d'admirer Romains.

Nous sommes naturellement portés à recevoir toutes les traditions qui donnent une grande idée des commencemens de Rome. Étonnés de la puissance à laquelle

les Romains sont parvenus, il semble que nous craignions de ne pas les admirer assez tôt; et, lorsque nous remontons au temps où ils ne songeoient encore qu'à n'être pas exterminés, nous supposons qu'ils méditoient déjà de grandes conquêtes.

Mais si, lors de la fondation de Rome, la plupart des Grecs, malgré leur commerce avec les étrangers, étoient encore fort grossiers, et avoient à peine quelque idée de législation, que penser des peuples du Latium qui étoient tout-à-fait abandonnés à eux-mêmes? Peut-on supposer qu'un profond législateur ait tout-à-coup paru au milieu d'eux? et, quand on le supposeroit, imaginera-t-on qu'à dix-huit ans, c'est l'âge qu'on donne à Romulus, il se soit formé parmi des pâtres? Il me paroît que les lois, dont on lui fait honneur, sont des usages plus anciens que lui.

Dans les commencemens, les Romains ne pensoient pas à se donner des lois.

L'usage de ne communiquer que rarement les droits de citoyen, étoit un grand vice dans la politique des Grecs : nous en avons vu la cause et les effets. Si les Romains se sont conduits autrement, ce ne fut pas par choix; ils y furent forcés.

Il faut remarquer que, dans les commencemens, les Romains n'étoient pas encore des citoyens : ce n'étoient que des brigands. Ils devoient donc s'associer tous ceux qui se proposoient de vivre, comme eux, de brigandage. C'est pourquoi Romulus ouvrit un asyle.

Lorsque les villes de la Grèce aspiroient à se gouverner par des lois, c'est qu'elles étoient troublées au dedans, et qu'elles avoient peu d'ennemis au dehors.

Rome se trouvoit dans une position toute différente. Entourée de peuples qu'elle avoit offensés, et qui méditoient sa ruine, elle avoit des ennemis au dehors, et elle étoit sans troubles au dedans. Condamnés à vaincre ou à périr, les Romains avoient donc moins à se gouverner qu'à se défendre. Pour prévenir des désordres qu'ils ne connoissoient pas encore, ils ne pensoient pas à choisir parmi des gouvernemens qu'ils ne connoissoient pas davantage. Réunis par nécessité sous un chef, ils combattoient sous ses ordres ; et les usages, que les circonstances amenoient, leur tenoient lieu de lois. Comme le sentiment de leur foi-

blesse leur avoit fait ouvrir un asyl
brigands, ce sentiment, qui continua
leurs premières victoires, leur fit ouvı
asyle aux peuples vaincus : et Ron
chaque guerre, se peupla de nouveau
bitans. On dit que l'enlèvement des Sa
ne procura que six à sept cents femm
cela est vrai, ce fut pour les Romain
nouvelle raison de s'associer les pe
qui subissoient le joug. En tenant
conduite, ils ne faisoient même que s
un usage plus ancien qu'eux. Car, da
temps où les peuplades erroient en
sans doute, celle qui sortoit victor
d'un combat, se grossissoit souvent de
qui avoit été défaite. Puisque les hon
ne se conduisent que par des usages,
dans ceux des troupes errantes qu'il
chercher l'origine de ceux des sociét
viles qui commencent. N'attribuons
pas aux Romains des vues politiques q
ne pouvoient pas avoir encore. Jugeon
d'après les circonstances où ils se trouvo
et il me semble que nous les jugerons l

Comment Rome est [illegible] de plusieurs peuples ennemis.

Vraisemblablement Rome auroit été
due, si les villes qu'elle avoit soulev

eussent armé toutes ensemble, et agi de concert. Mais elles se conduisirent avec plus de ressentiment que de prudence. Les Céniniens, les Antemnates et les Crustuminiens furent successivement défaits. Cénine fut détruite. On en transporta les habitans à Rome, ainsi qu'une partie de ceux d'Antemnes et de Crustuménie; deux villes que Romulus conserva, et où il établit deux colonies.

Dépouilles opimes, origne des triomphes.

Après la défaite des Céniniens, Romulus entra dans Rome, portant sur son épaule une espèce de trophée. C'étoit une branche de chêne à laquelle il avoit suspendu les armes d'Acron, roi de Cénine, qu'il avoit tué de sa main. Ces dépouilles qu'on nomma *opimes*, pour en marquer l'excellence, furent déposées dans un temple qu'on bâtit sur le mont Saturnius, depuis le Capitole, et qui fut consacré à Jupiter Férétrien (*).

Les Romains et les Sabins, après s'être fait la guerre, ne forment plus qu'un peuple.

De tous les ennemis que les Romains s'étoient faits, les Sabins paroissent avoir

---

(1) De *feretrum*, qui se dit en général de toute machine à porter quelque chose.

été les plus redoutables : ils armèrent ;
derniers. Rome fut au moment de succo
ber sous leurs efforts , quoiqu'elle vi
d'augmenter le nombre de ses citoyer
et par conséquent , de ses défenseurs. I
Sabins s'étoient rendus maîtres de la for
resse Tarpéia , et ils avoient engagé sur
place un combat opiniâtre et sanglai
lorsque les Sabines, qui étoient la cau
de la guerre, se jetèrent entre les de
armées , et se rendirent médiatrices, en
leurs pères et leurs époux. La paix se :
Les deux peuples n'en formèrent p
qu'un , et Tatius, roi des Sabins , rég
dans Rome, conjointement avec Romul
C'est ainsi que Rome acquéroit des
toyens. Cet usage, introduit par la for
des circonstances , ne pouvoit manquer
la rendre, de guerre en guerre , su
rieure à des ennemis, qui ne devoient s'é
ver contre elle que les uns après les autr

Cette guerre fut l'occasion d'un no
veau temple. Les Romains fuyoient , lo
que Romulus s'avisa de s'écrier : *Jupi
ordonne qu'on s'arrête, et qu'on retou
au combat.* Les soldats obéirent, com

si le dieu eût parlé; et on éleva un temple à Jupiter *Stator* dans le lieu même, c'est-à-dire, au pied du mont Palatin.

Les deux rois gouvernèrent en bonne intelligence. Ils accordèrent des honneurs aux Sabines, médiatrices de la paix; et, pour conserver la mémoire de cet événement, ils instituèrent des jeux qu'on nomma *matronalia*.

Fin du règne de Romulus.

Cinq ans après, Tatius ayant été tué à Lavinium, Romulus régna seul. Il fit la guerre aux Véiens. Il soumit plusieurs peuples du Latium, et il détruisit quelques-unes de leurs villes. Mais, ayant disposé de leurs terres, de sa seule autorité, il arma contre lui un parti qui le fit périr. Il disparut la trente-septième année de son règne, sans qu'on ait pu découvrir les auteurs de sa mort. Pour consoler le peuple, et pour écarter les soupçons qui tomboient sur les sénateurs, on publia qu'on l'avoit vu monter au ciel, et on lui éleva des autels. Il fut adoré sous le nom de *Quirinus*.

Avant J.-C. 716, de Rome 37.

Il faut connoître les réglemens qui remontent au temps de Romulus.

Il me reste à remarquer les réglemens établis par Romulus. Ce n'est pas qu'il

soit toujours facile de s'en assurer. Mais il est certain que ceux qu'on lui attribue, ont subsisté, qu'ils sont anciens, et il est important de les connoître, si nous voulons observer, dans le principe, les mœurs et le gouvernement des Romains.

Usages qu'il emprunta des Étrusques.

On pense que Romulus emprunta beaucoup des Étrusques; qu'il les consulta, lorsqu'il voulut jeter les fondemens d'une ville; qu'il observa toutes les cérémonies religieuses dont j'ai parlé, et qu'il n'accepta la royauté, qu'après avoir eu des augures favorables. Tout cela est vraisemblable. Il est naturel qu'il se soit conformé aux usages qu'il voyoit établis chez les peuples voisins, comme il est naturel que ces usages se soient conservés après lui.

Fêtes consacrées à Palès.

Palès étoit une divinité que des bergers devoient particulièrement honorer. Les fêtes, consacrées à cette déesse, se nommoient *palilia*. Elles se célébroient chaque année à la campagne. On y faisoit des sacrifices, en action de graces de la fécondité que Palès avoit accordée aux troupeaux: on purifioit le bétail, et les hommes se purifioient eux-mêmes en sau-

tant par-dessus des feux de paille. On croit que Romulus institua ces fêtes en mémoire de la fondation de Rome.

Il divisa la ville en trois parties, le peuple en trois tribus, et chaque tribu en dix curies. Une tribu étoit composée de mille hommes, d'où vient le mot *miles*, et d'un corps de cent chevaux, qu'on nomma centurie de cavaliers. Division que Romulus fait du peuple.

Les tribus furent commandées par des tribuns, et les curies, composées de cent hommes, par des centurions. On établit, pour rendre la justice, des duumvirs, c'est-à-dire, deux juges. On consacra quelques terres au culte des dieux: on en réserva pour le domaine du prince et pour les besoins de l'état. Le reste, partagé en trente portions égales, fut distribué aux trente curies, et chaque romain eut environ deux arpents.

Alors l'enceinte de Rome ne comprenoit que le mont Palatin. Il fallut l'étendre lorsqu'on eut reçu dans la ville les Sabins et quelques peuples d'Étrurie. Les Romains continuèrent d'habiter le mont Palatin: les Sabins s'établirent sur la roche Tar-

péienne ; et les Étrusques occupèrent l
vallée située entre ces deux montagnes.

On n'augmenta pas néanmoins le nombr des tribus. Mais on les distingua comm les nations. La première fut nommée *ram nenses*, de Romulus; la seconde, *titienses* de Titus Tatius ; la troisième, *luceres*, d Lucumon, chef des Étrusques. Rome con serva le nom de son fondateur, et on don na à tout le peuple celui de *quirites* d Cures, ville des Sabins.

Deux sortes de comices.

Les assemblées du peuple se nommoien *comices*. Il y en avoit de générales et d particulières. Dans les premières, on tra toit des affaires publiques, et chaque curi y avoit un suffrage. Dans les autres, l curies s'occupoient séparément de leu propres intérêts.

Le sénat. Origine des familles patriciennes.

On créa de plus un sénat. Ce corp composé d'abord de cent magistrats, fut de deux cents après la réunion des S bins. On les nomma *pères conscript* vraisemblablement parce qu'ils étoie choisis, pour la plupart, parmi les pèr de familles, et parce qu'on les avoit to inscrits dans une même liste. C'est de c

premiers sénateurs que vinrent les familles patriciennes ; ce qui fut cause que la naissance mit bientôt une grande différence entre les conditions.

Denis d'Halicarnasse suppose la distinction de patriciens et de plébéiens, antérieure à la création du sénat. Il veut même que le titre de patricien ait d'abord été donné aux citoyens riches. Mais comment pouvoit-il y avoir des riches et des pauvres, puisqu'il remarque lui-même que les terres avoient été partagées également ?

Le sénat étoit le conseil de l'état et le dépositaire des lois : mais il ne pouvoit rien arrêter sans la participation du peuple. Les comices établissoient les impôts, recevoient ou rejetoient les lois, décidoient de la guerre et de la paix, et créoient les magistrats. *Fonctions du sénat. Pouvoir des comices.*

Les dignités civiles, militaires et sacerdotales furent données aux sénateurs. Dans la suite elles restèrent aux familles patriciennes, et les plébéiens en furent exclus. *Les dignités conférées aux sénateurs.*

Le roi présidoit au sénat, où il n'avoit que son suffrage, comme les autres sénateurs. Il avoit d'ailleurs le droit d'assem- *Autorité du roi.*

bler ce corps, celui de convoquer le peuple, et le commandement des armées.

Marques de sa puissance.

Romulus prit des Étrusques les marques de sa dignité; c'est-à-dire, la chaire curule, la prétexte et douze licteurs, qui portoient devant lui des faisceaux de verges surmontés de haches, et qui exécutoient ses arrêts sur le champ. Il forma encore une garde pour sa personne, et il la composa de trois cents cavaliers, qu'il nomma *celères*.

Fonctions des tribuns. Gouverneur de la ville.

Les tribuns étoient ses lieutenans dans la guerre, et ses ministres dans la paix. Ils avoient, sous ses ordres, le commandement des troupes et le gouvernement civil des tribus. Lorsqu'il entroit en campagne, il les menoit avec lui; et afin que la ville ne demeurât pas sans chef, il remettoit ses pouvoirs à un magistrat, qu'il nomma *prefectus urbis*, gouverneur de la ville. C'étoit ordinairement le premier sénateur. Les fonctions de ce vice-roi cessoient au retour du prince.

Le gouvernement de Rome étoit une monarchie modérée, formée sur les usages plus que par

D'après cette exposition, on voit que le gouvernement des Romains étoit une monarchie modérée, où la puissance sou-

veraine se partageoit entre le roi, le sénat et le peuple. C'est le gouvernement que nous avons remarqué chez tous les peuples dont nous avons pu connoître les commencemens. Ce n'est pas d'après les vues politiques qu'il se forme; c'est d'après des usages, que les peuplades suivent, lorsqu'elles se fixent, parce qu'elles les ont suivis lorsqu'elles erroient. Les peuplades errantes.

En effet une peuplade errante ne peut pas se gouverner sans un chef. Ce chef n'est pas absolu. Les principaux de la troupe ne lui obéiront pas, s'ils n'ont pas reconnu qu'il est de leur intérêt de lui obéir. Il est donc forcé à se concerter avec eux, et par conséquent, ils deviennent son conseil. Mais ce conseil lui-même ne pourra rien, s'il n'a l'aveu de toute la troupe. C'est ainsi que nous retrouvons, dans les usages d'une peuplade errante, le modèle de toutes les parties qui constituent le gouvernement de Rome, et qui sont un roi, un sénat et des comices.

Mais parce qu'aujourd'hui nous distinguons des monarchies, des aristocraties et des démocraties, nous supposons qu'on Pourquoi nous sommes portés à croire que ce gouvernement a été l'ouvrage de Romulus.

Le peu d'uniformité qu'il y avoit dans le culte, est une preuve que Romulus le laissa tel qu'il l'avoit trouvé. Or chaque curie avoit un culte à part, des divinités différentes, des fêtes particulières, auxquelles tous ceux qui la composoient, étoient obligés d'assister. Il paroît que c'est par rapport à ces différens cultes, que Romulus avoit fait la division du peuple : car le mot *curie* vient de *sacrorum cura*, soin des choses sacrées.

Chaque curie avoit un ministre des choses sacrées. On le nommoit curion. Son caractère lui donnoit l'inspection sur tous les membres de sa curie. Comme il y avoit trente curies, il y avoit trente curions, qui seuls faisoient les sacrifices, et présidoient aux cérémonies religieuses, dans des lieux différens, destinés à cet effet. Tous ensemble, ils étoient les arbitres de la religion, sous le grand curion leur chef. On peut même conjecturer qu'ils ne se bornoient pas à juger des choses qui concernent le culte. Mais de tous les prêtres, il n'y en avoit point qui eussent plus d'autorité que les augures. Interprètes

les volontés des dieux, ils pouvoient empêcher tout ce qu'ils n'approuvoient pas. Ils auroient pu exclure du trône celui que tout le peuple auroit voulu pour roi. Ils faisoient leurs fonctions dans tous les quartiers de la ville, mais plus ordinairement sur le mont Palatin et sur le Capitole. Tant de pouvoir, accordé aux ministres de la religion, prouve que le culte qui s'établissoit, n'étoit pas l'ouvrage de Romulus.

CHAPITRE III.

Numa, second roi de Rome.

Interrègne d'un an.

ROMULUS n'ayant point laissé d'enfants, les Romains, qui se trouvoient dans la nécessité d'élire un roi, jugèrent la couronne élective, comme ils l'auroient jugée héréditaire, si Romulus eût eu un fils pour successeur.

Le choix d'un roi fut un sujet de dispute entre les deux principaux peuples, les Romains et les Sabins, l'un et l'autre voulant un roi de sa nation. Comme ils ne pouvoient pas s'accorder, le sénat s'arrogea la souveraineté; et cet expédient parut d'abord concilier les deux partis; parce qu'il y avoit dans ce corps autant de Sabins que de Romains. Il se divisa en décuries. Chacune devoit gouverner cinquante jours, et chaque sénateur cinq. C'étoit créer tout-à-coup une longue suite de rois : mais la plupart ne régnèrent pas. Ce gouverne-

ient, peu raisonnable et dont les ennemis uroient pu profiter, fut aboli au bout 'un an. Le peuple, las de passer continuellement sous de nouveaux maîtres, déclara qu'il ne vouloit qu'un souverain ; et Numa Pompilius fut élu. Il étoit Sabin. Quoique gendre de Tatius, il vivoit retiré près de Cures ; il jouissoit d'une grande réputation de justice et de probité. Ne voulant accepter la royauté, qu'après que son élection auroit été confirmée par les dieux, il monta au Capitole, qu'on appeloit alors le mont Tarpéien. Voici cette cérémonie.

Avant J. C. 71. ans, de Rome 38.

Numa est élu roi de Rome.

Peu d'années après, Déjocès règne sur les Mèdes.

Numa, assis sur une pierre, a le visage tourné vers le midi. L'augure, debout à sa gauche, regarde du même côté. Il tient, dans la main droite, un bâton recourbé ; et, promenant ses yeux de toutes parts, il considère si les cieux se découvrent par-tout sans obstacle. Il détermine les différentes régions du ciel, depuis l'orient jusqu'au couchant. Que les parties qui s'étendent vers le midi, soient la droite, dit-il ; que celles qui s'étendent vers le septentrion, soient la gauche ; et il remarque un point qui les sépare. Ensuite, passant son bâton

Comment on consultoit les dieux sur ce choix.

dans la main gauche, et imposant la droi sur la tête de Numa, il se tourne vers l'o rient, et fait cette prière : ô Jupiter ! si t approuves que Numa, dont je tiens la têt règne dans Rome, déclare-le par de signes certains, et fais-les paroître dan les régions que je viens de détermine Aussitôt il explique quels sont les auspic qu'il desire être envoyés. Il les attend; e lorsqu'ils se sont montrés, il déclare qu les dieux approuvent le choix du peuple.

Il ne paroît pas que Numa ait été un prince fort éclairé.

Denis d'Halicarnasse représente Num comme un prince des plus éclairés. Cepe dant lorsque, l'an de Rome 574, les livr de ce roi furent déterrés, le sénat ordon de les brûler, parce qu'il en trouva les ra sonnemens peu solides, et plus contrair que favorables à la religion. Ce jugeme est au moins un préjugé contre les lumièr de Numa. Il me semble d'ailleurs qu dans le siècle de ce prince, les plus gro sières superstitions passoient pour des l mières.

Il tourne l'esprit du peuple à la superstition.

Fort superstitieux et peu guerrier, Num entreprit de tourner entièrement à la su perstition l'esprit du peuple. Dans cette vu

l feignit d'avoir des entretiens nocturnes ıvec la nymphe Égérie ; et, donnant ses ›rojets pour des conseils de cette nymphe, l multiplia les dieux, les temples et les cé- :émonies religieuses.

Les peuples d'Italie avoient alors quelque idée de justice.

Il y avoit alors, au moins dans plusieurs rilles d'Italie, un usage qui fait voir que les peuples de cette contrée n'avoient point encore imaginé un droit de guerre, ni un droit de conquête; et que, paroissant au contraire chercher à s'assurer de la justice de leurs armes, ils ne les prenoient que pour repousser l'injure. C'étoient de petites cités, qui, par la constitution de leur gouvernement, songeoient moins à s'agrandir qu'à se conserver; et, dans cette position, elles devoient avoir quelque idée de justice.

Leur usage avant de prendre les armes.

Elles avoient des hérauts que les Romains ont nommés *feciales*, et qu'elles prenoient pour juges de la justice des guerres. Seuls interprètes des lois sur cette matière, et seuls ministres de l'état auprès des puissances voisines, ces hérauts étoient assujettis à des formalités si essentielles, que, si quelqu'une avoit été omise, il n'étoit point permis de commettre encore aucune hostilité.

Revêtus d'habits consacrés à leur caractè
ils se transportoient d'abord sur les fr(
tières de l'ennemi. Là, ils prenoient
dieux du ciel et des enfers à témoins de
justice des demandes qu'ils alloient fai
et ils faisoient des imprécations contre eu
mêmes et contre leur cité, au cas qu'il le
arrivât d'en imposer. Au premier des enn
mis qu'ils rencontroient, ils faisoient l
mêmes protestations et les mêmes sermer
Ils les répétoient encore, lorsqu'ils arrivoie
à la porte de la ville. Enfin, parvenus dans
place publique, ils exposoient le sujet
leur ambassade, et ils renouveloient, po
la dernière fois, leurs protestations et leu
sermens.

Si on demandoit du temps pour dél
bérer, ils accordoient dix jours : ils dor
noient même jusqu'à trois fois un par
délai. Mais si, après ce terme, on refusoit
leur rendre justice, ils prenoient encore l
dieux à témoins; et ils se retiroient. I
retour chez eux, ils faisoient leur rappoı
Si tout ce qui étoit prescrit par les loi
avoit été observé, un féciale, accompag
de trois témoins, retournoit sur les fro

lières. Il exposoit de nouveau les raisons que sa cité avoit de prendre les armes : il lançoit sur les terres ennemies un javelot ensanglanté, et la guerre étoit déclarée.

Numa transporte cet usage à Rome. Temple de Janus.

Cet usage n'avoit pu s'établir que parmi des peuples qui aimoient la paix. Numa le transporta à Rome, où il créa un collège de féciales, et il bâtit, en l'honneur de Janus, un temple qui devoit être ouvert en temps de guerre, et fermé en temps de paix. Nous ne savons pas avec quelles cérémonies on l'ouvroit; mais on peut conjecturer qu'elles étoient propres à retarder au moins les hostilités. Ce roi vouloit ralentir l'ardeur guerrière des Romains. Ses précautions néanmoins deviendront presque inutiles. Rome paroîtra oublier qu'elle a des féciales, et elle sera injuste, parce qu'elle sera conquérante.

Les flamines.

Aux augures et aux curions, qui conservèrent le premier rang parmi les prêtres, Numa ajouta trois flamines, ou du moins il en créa un troisième pour Romulus. C'est ainsi qu'on nomme les pontifes qui desservoient les temples de Jupiter, de Mars et de Quirinus.

Les saliens.

Un bouclier tombé du ciel, et regardé comme un gage de la protection des dieux, fut une occasion de fonder un nouveau collège de prêtres. On confia ce dépôt à douze jeunes gens. Ils le gardoient sur le mont Palatin, et à des jours marqués, ils le promenoient dans la ville en dansant; ce qui les fit nommer saliens. Afin qu'il fût plus difficile d'enlever ce bouclier précieux, on en fit faire onze autres, tout-à-fait semblables.

Temple de Vesta. Vierges consacrées à cette divinité.

L'usage de garder un feu sacré a été commun à presque toutes les nations, soit parce que les hommes ont regardé le feu comme le symbole de la divinité, soit parce qu'il a été un temps où ils ignoroient les moyens de le renouveler. Cette superstition est du nombre de celles qui ont pu naître également dans plusieurs climats. Numa la trouva établie chez les Albains; et, à leur exemple, il bâtit un temple à Vesta.

Il consacra quatre vierges au culte de cette déesse, et le destin de Rome fut attaché à la vertu de ces vestales et à la conservation du feu sacré. Cependant on avoit pris peu de précaution contre leur foiblesse : car leur

maison étoit ouverte, et elles avoient une grande liberté. On crut qu'il suffisoit de les punir sévèrement de leurs fautes. On enterroit toute vive celle qui avoit violé son vœu de chasteté. Sa honte rejaillissoit sur toute sa famille; et le jour de son supplice étoit un jour lugubre pour tous les citoyens. Lorsqu'il s'agissoit de remplacer une vestale, chaque père ne craignoit rien tant que de voir le choix tomber sur sa fille.

Aussitôt que ces vierges entroient dans le temple, elles étoient soustraites à l'autorité paternelle. Il n'y avoit point, dans Rome, de personnes si sacrées, même parmi les prêtres. Elles jouissoient des plus grandes prérogatives, jusques-là que les lois se taisoient quelquefois devant elles. Une vestale sauvoit la vie à un criminel qu'on menoit au supplice, lorsque, l'ayant trouvé sur son chemin, elle assuroit que le hasard avoit fait cette rencontre. Denys d'Halicarnasse ne doutoit pas que Vesta n'eût fait des miracles, en faveur de ses prêtresses accusées faussement: le peuple, qui n'étoit pas moins crédule, les regardoit avec un profond respect, et leur rendoit une sorte de culte.

Numa les dota des deniers publics. La piété des citoyens augmentera leurs richesses. Non seulement on donnera à l'ordre, on leur fera encore des dons à chacune; et il y en aura de fort riches.

Peut-être le temple de Vesta ne conservoit-il d'abord que le feu sacré. Dans la suite, on imagina qu'il y avoit autre chose; et on soupçonna que c'étoit le Palladium qu'Énée, qui n'étoit jamais venu en Italie, avoit apporté de Troye. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été un temps où l'on respectoit beaucoup ce secret : on n'osoit pas même se permettre des conjectures.

La Bonne-foi mise au nombre des dieux.

A la naissance des sociétés civiles, on s'occupa, sans doute, des moyens d'assurer les engagemens que les citoyens contractoient. Faute d'écriture, on s'engageoit en présence de témoins; on prenoit à témoin la divinité même, et chaque peuple juroit par ses dieux.

Numa, jugeant combien la crainte des dieux, garans des sermens, pouvoit être salutaire, mit la Bonne-foi parmi les dieux. Il voulut offrir au peuple une divinité plus intéressée qu'aucune autre à punir les par-

jures. Ce moyen lui réussit : les Romains ont passé pendant un temps pour être observateurs exacts de leur parole.

Par une autre institution de ce roi, la religion fut encore employée pour conserver en entier, à chaque citoyen, le champ qui lui appartenoit. Il fit une divinité de toutes les bornes qui marquoient les limites, dès-lors on ne crut pas pouvoir en reculer aucune, sans devenir sacrilège. Le dieu Terme fut adoré sous la forme d'une pierre ou d'une souche. Il eut un temple sur le mont Tarpéien, où on lui faisoit des sacrifices publics. Chacun lui en faisoit encore de particuliers, sur les bornes qui séparoient son champ de ceux de ses voisins. Ces fêtes, qui se nommoient *terminalia*, s'observoient avec de grandes cérémonies. Les hommes sont bien grossiers, quand on les mène par de pareils moyens : mais il est heureux de pouvoir ainsi diminuer les vices d'un peuple féroce. Numa mérite des éloges pour l'usage qu'il a fait des préjugés de son siècle. Il fit servir la superstition à ses desseins, jusques-là qu'il parut ne faire que des réglemens Le dieu Terme.

religieux. Tout fut rapporté au culte, t
y fut subordonné, et le respect passa
dieux aux lois.

Numa réforme le calendrier.

Du temps de Romulus, l'année, cc
posée de dix mois, n'avoit que trois c
quatre jours qui étoient indifféremm
employés au travail et au culte publ
on n'avoit pas encore déterminé ceux
devoient être consacrés aux exercices
la religion.

Il est difficile de comprendre comme
dans un pays où l'agriculture étoit con
vraisemblablement depuis plusieurs siéc
un homme, qu'on donne pour législate
a pu ne compter que trois cent qua
jours dans l'année. Numa corrigea ce
erreur grossière par une erreur mc
grande : il fit l'année de douze m
lunaires.

Les jours qu'on nommoit *fasti* et *nefasti*.

Il distingua les jours qui composoi
chaque mois. Dans les uns, il permit
vaquer aux affaires civiles ; il défendit
s'en occuper dans les autres. Il nomma
premiers *fasti*, et les derniers *nefasti* ;
nomination qui sembloit marquer que
dieux mêmes avoient fait cette différe

Car *fas* et *jus* sont deux synonymes : mais celui-là se dit proprement des lois divines, et celui-ci des lois humaines.

Les jours néfastes étoient donc proprement ceux où il étoit défendu de convoquer les curies, et de vaquer à des affaires civiles. D'ailleurs il paroît qu'on pouvoit s'occuper des soins de l'agriculture. Numa pensa qu'il étoit utile qu'on ne pût pas assembler le peuple en tout temps. Dans la suite, le mot *néfaste* se prit en mauvaise part, et se dit des jours marqués par quelque calamité publique, et que par cette raison on jugeoit malheureux.

Pontifes créés par Numa.

Le calendrier, dans lequel Numa distingua ces deux espèces de jours, fut nommé *fastes*. Il en confia le dépôt à un souverain pontife qu'il créa, et auquel il donna trois collègues. Ce pontife, juge suprême de tous les différends qui pouvoient naître sur la religion, exerçoit son ministère avec la plus grande autorité, n'étant soumis à aucun tribunal, et n'ayant de compte à rendre ni au sénat ni au peuple. Il avoit l'inspection sur tous les prêtres et sur les vestales. Il régloit le culte et les

cérémonies religieuses: il jugeoit des prodiges. Il déterminoit seul, quand il falloit observer les fêtes qui n'avoient pas de jour fixe. Enfin, c'étoit à lui à faire connoître à quels dieux on devoit un culte, quels sacrifices il falloit leur offrir, et de quelle manière on pouvoit les honorer. Son pouvoir étoit d'autant plus grand, que le souverain pontificat étoit à vie. D'ailleurs, en déclarant qu'un jour étoit une fête, il pouvoit tout suspendre, et lier les mains aux magistrats, au peuple et au roi. Il semble que Numa auroit dû réserver pour lui ce sacerdoce. Tite-Live dit qu'il ne le fit pas.

Annales.

Le souverain pontife écrivoit, dans les fastes, les événemens de chaque année; et les fastes devinrent les annales du peuple romain. C'est un livre dont la plus grande partie a été consumée par les flammes, lors de la prise de Rome par les Gaulois; et il n'en est resté que quelques fragmens.

Numa donna des soins à l'agriculture.

Si Numa s'occupa du culte, il ne négligea pas l'agriculture. Nous avons vu que, chez tous les peuples civilisés, on y donnoit anciennement beaucoup d'attention. Numa préposa des hommes pour examiner les

travaux des laboureurs ; et il sortoit souvent de Rome, pour en juger par lui-même.

Pourquoi les Romains jouirent de la paix pendant tout son règne.

Il mourut après un règne de quarante-trois ans, pendant lequel le temple de Janus fut toujours fermé. Comme les Romains, qu'il occupoit de soins religieux, ne firent aucune insulte à leurs voisins, aucun peuple n'entreprit de troubler leur repos. Il paroît qu'alors l'Italie préféroit en général la paix à la guerre. Il n'y a pas dans de petites cités, qui sont foibles, la même inquiétude que dans de grandes monarchies ; et cependant une nation ne forme des projets de conquêtes, que parce que l'inquiétude se joint au sentiment de ses forces.

Avant J. C. 671 ans, de Rome 81.

CHAPITRE IV.

Tullus Hostilius, troisième roi.

Le sénat a l'autorité pendant l'interrègne.

LES lois fondamentales des sociétés civiles ne sont d'ordinaire que des usages introduits par les circonstances. Ainsi, parce que le sénat avoit eu toute l'autorité dans l'interrègne précédent, il l'eut encore dans celui-ci, et il nomma un magistrat qui gouverna avec le titre d'entre-roi. Ce plan, une fois établi, se conservera dans le gouvernement républicain, lorsqu'après une magistrature expirée, les nouveaux magistrats n'auront pas encore été élus.

Tullus Hostilius rouvre le temple de Janus.

Avant J.C. 572 ans, de Rome 82.

C'étoit le temps de la seconde guerre des Messéniens. Il y avoit douze

Tullus Hostilius, élu par le peuple, fut confirmé par le sénat. Il étoit petit-fils d'un étranger qui avoit servi avec distinction dans la guerre contre les Sabins. Plus féroce encore que Romulus, il s'occupa peu des saints établissemens de Numa. Il crut moins digne de lui d'être aux pieds des autels, que de marcher à la tête de ses

troupes ; et, pendant tout son règne, le temple de Janus fut ouvert. *ans que l'archontat étoit réduit à un an.*

Il triompha des Albains, des Fidénates, des Latins et d'autres peuples. C'est sous son règne que se passa le combat des Horaces, que Corneille a mis sous vos yeux. Bientôt après, Mettius Sufétius, général des Albains, ayant été convaincu de trahison, Tullus Hostilius détruisit Albe, et en transporta les habitans à Rome.

Il renferme le mont Célius dans l'enceinte de la ville.

A cette occasion, il renferma le mont Célius dans l'enceinte de la ville ; et, parce que ce dernier quartier étoit son ouvrage, il l'habita, dans la vue d'y attirer les citoyens.

Prodiges.

Un règne, où les superstitions établies dans le précédent avoient été négligées, ne pouvoit pas finir sans quelques prodiges. Il y eut une pluie de pierres dans le pays des Albains, et ils crurent entendre une voix qui leur reprochoit d'avoir abandonné le culte de leurs dieux. Pour appaiser la colère du ciel, les Romains firent des sacrifices publics pendant neuf jours consécutifs ; et il fut arrêté qu'à l'avenir, on en feroit de semblables, toutes les fois que

de pareils prodiges se renouvelleroient.

Mort de Tullus Hostilius.
Avant J. C. 640 ans, de Rome 114.

Peu après, la peste fut pour Rome un fléau plus terrible. Le roi qui en fut atteint, se livra à toutes les superstitions, et il y entraînoit son peuple, lorsque Jupiter le foudroya. On croit cependant qu'il périt dans un incendie, qui consuma son palais. Il a régné trente-trois ans.

L'année suivante naquit Solon.

CHAPITRE V.

Ancus Marcius, quatrième roi.

Ancus Marcius donne ses soins à la religion.

Il y eut encore un interrègne qui fut terminé par l'élection d'Ancus Marcius, sabin d'origine, et petit-fils de Numa, par sa mère. Ce roi se proposa d'abord de donner tous ses soins à la religion, soit qu'il voulût prendre son ayeul pour modèle, soit qu'il fût persuadé que les calamités du règne précédent, étoient l'effet de l'oubli dans lequel le culte étoit tombé.

Il fait des conquêtes. Ville et port d'Ostie.

Bientôt les Latins le contraignirent de prendre les armes, et il ne les quitta plus. Ces peuples prétendoient que la mort de Tullus les faisoit rentrer dans tous leurs droits, et que, n'ayant contracté qu'avec ce prince, ils n'étoient tenus à rien envers son successeur. Ancus, leur ayant déclaré la guerre avec toutes les cérémonies prescrites, remporta des victoires, prit des villes, transporta de nouveaux habitans à Rome, agrandit cette ville, à laquelle il

ajouta le mont Aventin, poussa ses con quêtes jusqu'à l'embouchure du Tibre, où il bâtit Ostie, et il eut un port de mer.

Le Janicule fortifié.

Rome étoit sur la rive gauche du Tibre qui la séparoit de l'Étrurie : car alors l'Étrurie s'étendoit jusqu'à ce fleuve, et comprenoit le Janicule. Ancus fortifia cette montagne, et il y mit une garnison qui protégea la ville contre les courses des Étrusques. Pour communiquer avec cette citadelle, il jeta sur le Tibre un pont de bois où il n'entra point du fer, et auquel, pendant plusieurs siècles, la superstition ne permit pas d'en employer. Les pontifes furent chargés d'entretenir ce pont.

Lucius Tarquinius succède à Ancus.

Avant J.C. 615, de Rome 138.

Il y avoit quelques années que Dracon avoit donné des lois aux Athéniens.

Pendant le règne d'Ancus, Lucius Tarquinius vint à Rome. Il étoit fils d'un Corinthien, qui s'étoit établi à Tarquinie, et qui lui avoit laissé de grands biens. Adroit et généreux, il s'ouvrit le chemin au trône, ayant gagné la confiance du roi et l'amour du peuple. Après la mort d'Ancus, qui a régné vingt-quatre ans, Tarquin obtint la couronne, au préjudice des enfans de ce roi, qui avoit eu la simplicité de le choisir pour en être le tuteur.

CHAPITRE VI.

Tarquin l'ancien, cinquième roi.

DANS le dessein de s'attacher le peuple et de se faire un parti dans le sénat, Tarquin créa cent nouveaux sénateurs, qu'il choisit parmi les familles plébéiennes les plus distinguées. On les nomma *patres minorum gentium*, pour les distinguer des anciens sénateurs, qu'on nomma *patres majorum gentium*. Le sénat, qui fut composé de trois cents membres par cette nouvelle création, demeura fixé à ce nombre pendant plusieurs siècles; et, avec le temps, on cessa de distinguer deux ordres de sénateurs.

Tarquin crée cent nouveaux sénateurs.

Comme les sacrifices, auxquels les Vestales assistoient tour-à-tour, étoient devenus fréquens, Tarquin ajouta deux vierges aux quatre que Numa avoit consacrées à Vesta. Dans la suite, le nombre de ces prêtresses ne sera ni augmenté ni diminué.

Il crée deux nouvelles vestales.

Les peuples voisins de Rome ne prévoyoient pas qu'elle menaçoit leur liberté.

Rome avoit fait des progrès qui auroient donné de l'inquiétude aux peuples voisins, s'ils avoient pu prévoir le danger qui les menaçoit. Mais l'expérience du passé ne les éclairoit pas sur l'avenir. Comme l'Italie n'avoit point encore eu de nations conquérantes, ils ne prévoyoient pas que les Romains deviendroient conquérans; et vraisemblablement les Romains ne le prévoyoient pas eux-mêmes. Les cités de cette contrée, accoutumées à se gouverner séparément, et trop foibles chacune pour entreprendre de dominer les unes sur les autres, prenoient les armes plutôt pour piller que pour conquérir, et jugeoient qu'il en étoit de même des Romains. En effet, les guerres ne pouvoient pas avoir d'autre objet dans un siècle où l'on n'avoit pas toujours des troupes sur pied, et où l'on n'armoit que pour faire des courses dans les champs de ses voisins. Si des villes avoient été détruites, si les habitans en avoient été transportés à Rome, c'étoit une preuve que Rome, n'étant pas assez puissante par elle-même pour retenir sous sa domination les peuples vaincus, n'avoit fait la guerre

que dans le dessein de s'enrichir des dépouilles de ses ennemis, et d'augmenter le nombre de ses citoyens : il sembloit qu'elle ne sût encore que vaincre et détruire. Les peuples voisins ne prévoyoient donc pas qu'elle menaçoit leur liberté : ils jugeoient seulement qu'elle pouvoit, ou leur faire beaucoup de mal, ou les transporter dans ses murs.

Conduits uniquement par le desir de se venger, ils regardèrent la mort d'Ancus Marcius comme une conjecture favorable à leur dessein. Ainsi, sans égard pour les traités qu'ils avoient faits avec ce prince, et que la nécessité leur avoit arrachés, ils reprirent les armes. Les Latins, les Sabins et les Étrusques, qui étoient les principaux de ces peuples, firent même une ligue contre Rome. Mais, au lieu d'agir de concert et ensemble, ils attaquèrent les uns après les autres ; et, ayant été séparément défaits, ils furent tous forcés à demander la paix. Ces guerres durèrent pendant tout le règne de Tarquin. Ce roi victorieux rentra dans Rome sur un char doré, le sceptre à la main et la couronne en

Tarquin triomphe de ces peuples.

tête : entrée qu'on regarda comme le premier triomphe, parce qu'aucune ne s'étoit faite encore avec autant de pompe.

L'augure Accius Névius s'oppose à la création de nouvelles centuries.

Il arriva sous ce roi un événement auquel on a mêlé du merveilleux, et qui montre quel étoit le pouvoir des augures. Tarquin ayant voulu ajouter trois nouvelles centuries de cavaliers aux trois anciennes, créées par Romulus, l'augure Accius Névius s'y opposa, sous prétexte que le nombre des centuries avoit été fixé par les dieux, et qu'il n'étoit pas permis d'y rien changer. Offensé de cette résistance, le roi lui ordonna d'aller consulter les auspices, pour savoir si ce qu'il pensoit étoit possible. L'augure partit, revint, et l'assura qu'il pouvoit ce qu'il pensoit. Alors, comme pour faire voir que Névius n'étoit qu'un imposteur : je pensois, dit Tarquin, si je pourrois couper ce caillou avec ce rasoir. Frappe, dit hardiment l'augure ; et le caillou fut coupé en deux. Ou ce fut-là une chose concertée avec Névius, ou c'est un conte imaginé depuis, pour accréditer la divination. Pourquoi Tarquin n'auroit-il pas pu faire de nouvelles centuries, comme

il avoit fait de nouveaux sénateurs ? Quoi qu'il en soit, il éluda les difficultés de l'augure, car il doubla le nombre des cavaliers. Quelque temps après, Névius disparut, et on soupçonna le roi de l'avoir fait mourir.

La magnificence commença pendant ce règne. Mais elle ne se montroit encore que dans les cérémonies d'appareil et dans les édifices publics : Tarquin fit construire en pierres de taille les murs de Rome, jusqu'alors grossièrement bâtis. Il environna de portiques la place publique, où se tenoient les comices. Il bâtit le cirque, hippodrome destiné aux jeux, et assez grand pour contenir au moins cent cinquante mille spectateurs. Dans la suite, ce lieu fut orné de temples, de statues, d'obélisques, et sa magnificence fut comme les progrès du luxe. Enfin, Tarquin creusa des cloaques, pour faire écouler dans le Tibre, toutes les immondices. C'étoient des canaux souterrains, larges de seize pieds, profonds de treize, et recouverts de voûtes d'une solidité à toute épreuve. Il est difficile de comprendre comment un règne, continuellement troublé par des

Ouvrages de Tarquin.

guerres, a pu suffire à de pareils ouvrages. Peut-être a-t-on attribué à Tarquin d'avoir achevé ce qu'il avoit seulement commencé. Peut-être aussi ne savons-nous pas ce que peut un peuple, qui, ne connoissant pas encore les superfluités, dirige tous ses travaux à des choses utiles. Les cloaques seuls auroient de quoi nous étonner, quand on supposeroit qu'ils n'ont été faits que dans les beaux temps de la république.

Le Capitole. Dans une bataille, Tarquin avoit promis à Jupiter, à Junon, à Minerve, de leur élever un temple, si, par leur secours, il remportoit la victoire. Ayant vaincu, il se proposa de bâtir cet édifice sur le mont Tarpéien, auparavant nommé Saturnien. Cependant les dieux, qui occupoient cette montagne, ne laissoient pas assez de place pour un nouveau temple; et on n'osoit pas les transporter ailleurs sans leur aveu. On les consulta l'un après l'autre. Tous consentirent à être portés autre part, et il n'y eut, dit-on, que le dieu Terme qui se refusa aux instances qu'on lui fit à plusieurs reprises.

On auroit pu conclure de-là que les

bornes de la monarchie resteroient fixées où elles étoient alors, et que les Romains ne les reculeroient pas. On aima mieux penser qu'ils les reculeroient, et qu'aucune puissance ne pourroit jamais leur enlever les terres qu'ils auroient une fois conquises. C'est pour établir un pareil préjugé, qu'on a imaginé cette fable. Postérieure au règne de Tarquin, elle paroît n'avoir commencé que lorsque les Romains avoient déjà eu de grands succès, et qu'elle sembloit leur assurer leurs conquêtes.

Quelques historiens ont attribué à la Jeunesse et à Mars, la même opiniâtreté qu'au dieu Terme ; voulant persuader que l'empire seroit toujours jeune et toujours victorieux. Ils y ont réussi. Nous verrons un temps où les Romains se croiront les maîtres de toute la terre, et seront convaincus que leur empire ne doit pas finir.

Tarquin ne fit que préparer le lieu où le temple de Jupiter devoit être bâti, ou tout au plus il en jeta les fondemens. Lorsqu'on creusoit ces fondemens, on trouva, dit-on, bien avant dans la terre, une tête d'homme, aussi fraîche que si elle venoit d'être

coupée ; et un augure Étrusque, consulté sur ce prodige, prédit que les dieux destinoient Rome à être la capitale de l'Italie. On prétend que c'est de-là que le mont Tarpéien a été nommé *Capitole*. On voit par toutes ces fables, qu'à mesure que les Romains s'agrandissoient, la superstition les préparoit à s'agrandir encore. Elle les accoutumoit à se regarder comme un peuple auquel les dieux donnoient le monde à conquérir.

Tarquin veut laisser la couronne à Servius Tullius.

Ocrisia, veuve de Tullius, citoyen de Corniculum, fut condamnée à l'esclavage, lorsque Tarquin prit cette ville sur les Latins. Elle étoit enceinte. Quelques mois après, elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Servius, parce qu'il étoit né dans la servitude. La reine, auprès de qui elle servoit, et à qui elle sut plaire, fit élever cet enfant, comme si c'eût été le sien propre, et donna la liberté à la mère et au fils. Servius Tullius eut des talens qui lui méritèrent l'amour du peuple, l'estime des sénateurs, et la confiance du roi, dont il devint le gendre et le ministre. Tarquin se proposoit de lui laisser la couronne, n'ayant

lui-même que deux petit-fils en bas âge.

Les deux fils d'Ancus, qui avoient été sous la tutelle du roi, s'étoient flattés de lui succéder : alors, déchus de leurs espérances, ils conjurèrent la mort de Tarquin ; et ce prince fut assassiné dans son palais, après un règne de trente-huit ans. Il est assassiné.

CHAPITRE VII.

Servius Tullius, sixième roi.

Comment Servius Tullius s'assure la couronne.

Avant J.C. 578, de Rome 177.

Il y avoit seize ans que Solon avoit donné ses lois.

LORSQUE Tarquin eut été assassiné, Ta naquil, c'étoit le nom de la reine, fit ferm les portes du palais; et de sa fenêtre, el assura le peuple que la blessure du r n'étoit pas mortelle, qu'il se montreroit i cessamment, et qu'il avoit choisi son gend pour gouverner pendant sa maladie.

Alors Servius Tullius sortit, précédé d licteurs. Il porta son jugement sur quelqu affaires : sur d'autres, il feignit de consult le roi. Il fit condamner les fils d'Ancus, q s'étoient retirés chez les Volsques : et, lor qu'il se vit affermi sur le trône, on décla que Tarquin venoit d'expirer.

Il n'y avoit eu ni interrègne, ni électio ni auspices. Toutes ces irrégularités sen bloient rendre incertain l'état du nouve roi. Heureusement la guerre occupa les e prits d'autres soins, et il ne falloit plus q

des victoires, pour réunir les suffrages en faveur de Servius. Il en remporta; alors, ayant assemblé les comices, il fut reconnu. En mémoire de ces succès, il éleva plusieurs temples. Les deux principaux furent consacrés à la Bonne-Fortune et à la Fortune virile : plusieurs étoient autant de monumens de la servitude, dans laquelle il étoit né.

Pourquoi il recule le pomérium.

En formant l'enceinte de Rome, on avoit laissé au dedans, entre les murs et les maisons, un espace dans lequel il n'étoit pas permis de bâtir; et au dehors, un autre espace qu'il étoit défendu de labourer. Cette double bande, qui régnoit tout autour de la ville, est ce qu'on nommoit *le pomérium*. Elle étoit sacrée; et, parce que jusqu'alors les rois ne l'avoient transportée plus loin, qu'après des victoires qui avoient augmenté la population, on s'étoit accoutumé à penser que, pour avoir le droit de reculer, il falloit avoir reculé les frontières même de l'état.

Le nombre des habitans s'étant accru par les conquêtes de Servius, ce roi fut autorisé à porter le pomérium au-delà du mont Quirinal, du mont Vinimal et de la colline des

Esquilies. Son dessein néanmoins n'étoit pas uniquement d'agrandir la ville, il vouloit changer le gouvernement; et dans cette vue, il cherchoit un prétexte pour supprimer les anciennes tribus, et pour en créer de nouvelles. Les changemens qu'il fit, méritent d'être étudiés, parce qu'ils seront une source de dissentions dans la république, et le principe de bien des révolutions.

État du gouvernement, lors de l'avénement de Servius.

Depuis que les Albains et les Sabins s'étoient établis dans Rome, les tribus formoient trois nations, qui avoient également part au gouvernement. Dans les comices, chaque curie avoit un suffrage, et chaque citoyen en avoit un dans sa curie. Par-là, le grand nombre faisoit la loi, et la souveraineté résidoit proprement dans les plébéiens.

Afin même que toutes les curies partageassent également l'autorité, on n'avoit point établi de subordination entre elles. Aucune n'avoit le droit d'opiner la première, parce qu'un pareil privilège auroit donné, dans les délibérations, une grande prépondérance à celle qui en auroit joui. Le sort en décidoit seul; et chacune pouvoit avoir

cet avantage. La curie à laquelle il étoit échu, étoit nommée *prérogative*, pour faire entendre qu'on lui demandoit son avis, avant de prendre celui d'aucune autre.

Cette forme étoit la plus raisonnable, tant que les fortunes se trouvoient à-peu-près égales : car alors tous les citoyens ayant le même intérêt au bien public, il étoit naturel qu'ils participassent tous à la souveraineté. Mais cette raison ne subsistoit plus, depuis que la répartition inégale des richesses laissoit dans la pauvreté une grande partie des citoyens. A la merci d'une multitude qui, n'ayant rien à perdre dans une révolution, pouvoit au contraire se flatter de gagner, Rome se voyoit exposée à bien des abus et à bien des désordres.

D'ailleurs, dans cette ville, ainsi que dans toutes les sociétés naissantes, chaque citoyen étoit soldat, servoit à ses dépens, et devoit contribuer également aux charges. Cependant il n'étoit ni juste, ni possible que le pauvre contribuât comme le riche.

De cet inconvénient, il en naissoit un autre ; c'est que la plupart des soldats n'ayant rien, ils ne pouvoient faire la guerre

que dans la vue du pillage. Par conséque
ou ils desiroient de se retirer aussitôt qu
avoient fait du butin, ou ils ne pouvoi
plus tenir la campagne, parce que le bu
leur avoit manqué. Or ce vice, dans le g
vernement, étoit un obstacle aux prog
des Romains.

Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

Servius entreprit d'ôter aux pauv
toute part dans le gouvernement, s
qu'ils eussent lieu de se plaindre; et
persuader aux riches de porter eux se
toutes les charges de l'état. Il remédia
ce moyen aux inconvéniens dont je vi
de parler.

Après avoir représenté combien il é
nécessaire de régler les contributions
les facultés, il ordonna que chacun dé
reroit, avec serment son nom, son âge
demeure, le nombre de ses enfans, l
âge, la quantité, la qualité et la valeu
tous ses biens, à peine de confiscati
d'être fouetté ignominieusement, et ve
comme esclave.

Par les déclarations qui furent faites
roi connut toutes les forces de l'état.
prétend que ce premier dénombreme

u'on nomma *cens*, portoit le nombre des itoyens à quatre-vingt mille. Fabius Pic-or, au rapport de Tite-Live, dit même qu'on n'avoit compris, dans ce dénombre-ment, que les hommes en état de porter les armes.

Quoi qu'il en soit, lorsque Servius eut achevé le dénombrement, l'agrandisse-ment de Rome lui servit de prétexte pour faire une nouvelle division du peuple. Alors, sans distinction de rang, de naissance ou de nations, il partagea les habitans de la ville en quatre tribus, qui ne furent pro-prement qu'une division locale, et qui, prenant leur dénomination des quatre prin-cipaux quartiers, se nommèrent la Pala-tine, la Suburrane, la Colline et l'Es-quilline.

Ces tribus ne comprenoient que les ha-bitans de la ville. Servius en fit d'autres qu'on nomma rustiques, et qui étoient une division du territoire de Rome. On ne sait pas exactement quel en fut le nombre. Les uns le portent à dix-sept, les autres à vingt-six. Il s'en formera de nouvelles à mesure que les Romains reculeront leurs frontières;

et nous aurons souvent occasion de par
des tribus rustiques. Il suffit de remarqu
pour le présent, que, dans les commen
mens, on se croyoit plus honoré d'ê
dans celles de la ville : mais cette façon
penser ne se conservera pas.

Après avoir fait ces divisions local
Servius fit écrire, dans un rôle, les noms
tous les citoyens, leur âge, leurs facult
leurs professions, leur tribu, leur curie,
nombre de leurs enfans et celui de le
esclaves. Ensuite il distribua le peuple
six classes, et il divisa chaque clas
en centuries, composées chacune d'u
nombre inégal de citoyens.

Il mit dans la première classe quatr
vingt-dix-huit centuries. Elle compren
les citoyens les plus riches, c'est-à-dir
ceux qui avoient au moins cent mines
dix mille drachmes (1). On conjecture q
ces centuries n'étoient pas composées
cent hommes effectifs.

Il falloit avoir au moins soixante-quin
mines dans la seconde classe, qui étoit

(1) Quatre à cinq mille livres de notre monno

ingt-deux centuries ; cinquante dans la roisième, qui étoit de vingt; vingt-cinq lans la quatrième, qui, comme la seconde, étoit de vingt-deux ; et douze et demie dans la cinquième, qui étoit de trente.

Enfin, la sixième classe ne formoit qu'une seule centurie, dans laquelle Servius laissa tous les citoyens pauvres. Par cette disposition, tout le peuple se trouva divisé en cent quatre-vingt-treize centuries.

La sixième classe fut déclarée exempte de la milice et de toute espèce d'impôts. Ceux qui la composoient furent nommés *capite censi*, parce qu'ils faisoient seulement nombre; ou *proletarii*, parce qu'ils ne servoient l'état qu'en donnant le jour à des enfans.

Les cinq autres portèrent donc toutes les charges : mais la répartition s'en fit, à raison du nombre des centuries. Ainsi la première, qui en renfermoit quatre-vingt-dix-huit, contribua plus elle seule que toutes les autres ensemble.

Chacune de ces cinq classes fournissoit autant de centuries militaires, qu'elle en composoit de civiles. Une moitié de chaque

centurie, formée de soldats au-dessus de quarante-cinq ans, étoit réservée pour la garde de la ville : l'autre moitié, formée de soldats au-dessus de dix-sept ans, étoit destinée pour porter la guerre au dehors.

Les centuries militaires d'une classe ne se confondoient point avec celles d'une autre; elles formoient, au contraire, des corps différens. Celles de la première avoient le premier rang, celles de la seconde le second, ainsi des autres. Elles étoient même encore distinguées chacune par des armes particulières.

La multitude pauvre ne put qu'applaudir à un établissement qui lui étoit avantageux; mais il falloit dédommager les riches sur qui tout le faix retomboit en temps de paix, comme en temps de guerre. A cet effet, Servius arrêta qu'à l'avenir le peuple s'assembleroit par centuries, que ce seroit par centuries qu'on recueilleroit les suffrages, et que les quatre-vingt-dix-huit de la première classe opineroient les premières. Voilà les assemblées, où, depuis ce réglement, on élisoit les magistrats, on faisoit les lois, on traitoit de la guerre; où, en

not, la souveraineté résidoit toute entière. Elles se tenoient hors de la ville et dans le champ de Mars. Le peuple s'y rendoit avec ses enseignes, sous la conduite de ses officiers; et, aux armes près, dans un ordre tout-à-fait militaire. Le roi pouvoit seul les convoquer, et elles devoient être précédées par les aruspices; ce qui donnoit aux patriciens d'autant plus d'autorité, qu'ils étoient en possession du sacerdoce. Quant aux comices par curies, on ne les conserva que pour l'élection des flamines, du grand-curion et de quelques magistrats subalternes.

Parce que toutes les centuries se trouvoient aux comices, toutes paroissoient avoir la même part aux délibérations. Cependant le droit de suffrage devenoit inutile aux citoyens pauvres, et les riches faisoient seuls tous les décrets publics. En effet, comme toute la nation n'étoit composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, si les quatre-vingt-dix-huit de la première classe étoient d'accord, on ne passoit pas à la seconde; ou, si on consultoit celle-ci, parce qu'il y avoit eu partage dans la première,

il arrivoit rarement qu'on fût obligé
à la troisième. En un mot, il suffis
quatre-vingt-dix-sept centuries fuss
même avis. C'est ainsi que dans ces
blées, le plus grand nombre des ci
se trouvèrent, par le fait, privés d
suffrages : au lieu qu'auparavant d
comices par curies, celui du moind
béien étoit compté comme celui d'un
cien ou du roi même.

Cependant cet arrangement fut
de tout le monde. Si les premières
portoient toutes les charges, elles a
aussi toute l'autorité; et la dernièr
plaudissoit d'être exempte de tout
et de toute imposition. Elle ne rema
pas combien elle avoit peu d'influ
elle voyoit seulement qu'elle étoit a
au champ de Mars, comme tou
autres. Mais, si les pauvres ouvrent u
les yeux, la jalousie élevera de g
querelles entre les plébéiens et les patr

Lustre. Le cens fut terminé par une céré
qu'on nomma *lustre*, c'est-à-dire,
tion. Tout le peuple se rendit en ar
par centuries dans le champ de Ma

roi, qui en fit la revue, le purifia par le sacrifice *suovetorilia*, qui se faisoit en l'honneur de Mars. On immoloit un taureau, un bélier et un porc, après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'enceinte, dans laquelle le peuple étoit renfermé.

Le temps devoit amener des changemens dans la fortune des particuliers. Il devenoit donc nécessaire de faire de nouvelles répartitions, et, par conséquent, de nouveaux dénombremens. C'est pourquoi on arrêta que le cens auroit un retour périodique de cinq en cinq ans; et, comme il étoit toujours terminé par une expiation, il arriva qu'une révolution de cinq ans fut nommée lustre (1).

Alliance de tous les peuples du Latium avec les Romains.

La religion a été le premier lien des peuples de la Grèce. Leur concours aux temples, qu'ils avoient élevés à frais communs, les accoutumoit à se regarder comme une seule nation. Les sacrifices, qu'ils faisoient ensemble aux dieux, mettoient le

---

(1) M. Boindin a fait, sur les tribus romaines, plusieurs dissertations, qu'on trouvera dans les Mémoires de l'Acad. des Inscrip. tom. I et IV.

sceau à leur alliance ; et, au milieu
fêtes, ils paroissoient quelquefois oub
leurs querelles. Sur ce modèle, Servius
treprit de faire un seul peuple de tous
peuples du Latium ; et, pour les accou
mer à regarder Rome comme leur mét
pole, il leur persuada de bâtir, à fı
communs, un temple à Diane sur le m
Aventin, et de s'y rendre tous les ans p
y faire des sacrifices. De la sorte les
mains contractèrent avec les Latins
alliance qui contribuera à leur agran
sement.

Mort de Servius. Les changemens que Servius avoit fa
ne sont pas les seuls qu'il s'étoit propo
Avant J.C. 534, de Rome 220. Il vouloit abolir la monarchie, et il a
dressé le plan d'un gouvernement répu
Cyrus venoit d'achever la conquête de l'Asie. cain, lorsque la couronne et la vie
furent enlevées par Tarquin, son gen
Il a régné quarante-quatre ans.

CHAPITRE VIII.

Tarquin, dit le Superbe, septième roi.

TARQUIN étoit petit-fils de Tarquin, cinquième roi de Rome. Il est difficile de le juger, parce que les historiens se sont étudiés à peindre des couleurs les plus noires son usurpation et son règne, et qu'ils paroissent avoir voulu dire de lui tout ce qu'ils avoient lu dans l'histoire des autres tyrans. Il ne fut point élu : il ne prit point les auspices. Placé sur le trône par un crime, il résolut de s'y maintenir par la violence. C'est pourquoi on lui a donné le surnom *de Superbe*. L'orgueil, la cruauté et la tyrannie étoient les accessoires de ce mot.

Pourquoi Tarquin a été surnommé le *Superbe*.

Pour assurer son autorité, il avoit une garde composée de soldats étrangers ou de soldats romains qui lui étoient dévoués; et il avoit pour lui, contre Rome, les alliés

Comment il assure son autorité.

qu'il s'attachoit par la douceur avec laque
il les gouvernoit. La plupart des peuples
Latium devinrent en quelque sorte ses
jets. Pour cimenter l'alliance qu'ils contr
tèrent avec lui, ils bâtirent sur le m
d'Albe un temple à Jupiter *Latialis*, et
réglèrent qu'on y feroit tous les ans
sacrifices au nom de toutes les villes alli
C'est à cet établissement que commenc
les fêtes que les Romains ont nomm
féries latines.

Tarquin eut donc des armées. Géné
habile, il fit la guerre avec succès
Volsques et aux Sabins. Tantôt, pour in
resser les soldats à ses entreprises, il l
abandonnoit le pillage des villes : d'aut
fois, lorsqu'il lui importoit de gagner
peuples vaincus, il usoit de la victoire a
modération. Vainqueur, il revenoit à Ro
où il appésantissoit le joug.

Sa tyrannie. Dans les premières années de son règ
il se concilia le peuple, parce qu'il ét
humain et familier avec ceux qu'il ne c
gnoit pas : mais, haut et cruel avec c
qu'il pouvoit redouter, il fut toujours odi
aux principaux citoyens. Il cherchoit

prétextes pour leur faire faire leur procès; et, sur les délations de quelques scélérats qu'il avoit subornés, il les bannissoit, il les faisoit mourir, et il s'enrichissoit de leurs dépouilles. Souvent même il se servoit d'assassins, pour se défaire des citoyens qui lui étoient suspects. Ainsi périrent le père et le frère de Lucius Junius, qui n'échappa lui-même à la cruauté du tyran, que parce qu'il contrefit le stupide et l'insensé; ce qui lui fit donner le surnom de Brutus.

Travaux dont il surcharge le peuple.

Les plébéiens, qui virent d'abord avec joie l'humiliation des premières familles, gémirent à leur tour sous les travaux dont il les surchargea, jusques-là que plusieurs se donnèrent la mort de désespoir. Il creusa de nouveaux cloaques : il entoura de portiques l'amphithéâtre que son ayeul avoit élevé : il bâtit plusieurs édifices : il s'occupa sur-tout du Capitole, dont il avança beaucoup la construction.

Il ne faut souvent qu'un événement imprévu pour perdre un despote.

Le chef d'une petite monarchie est bien aveugle, s'il croit pouvoir s'arroger impunément une autorité absolue et tyrannique. En vain, il veut se rassurer par la frayeur qu'il imprime; tous les momens sont ef-

frayans pour lui-même. Dans le temps où tout est comme immobile devant lui, et où l'on est forcé à étouffer jusqu'à ses gémisse mens, un événement imprévu peut tout-à coup soulever des citoyens, qui n'ont qu'à oser se regarder pour concerter la ruine du tyran. Nous avons vu comment Hippias perdit la couronne.

Événement qui fut cause de l'expulsion de Tarquin.

Lucrèce, ayant été outragée par Sextus fils de Tarquin, assembla son père, son mari, ses parens, les amis de sa famille elle leur demanda vengeance de l'injur qui lui avoit été faite; et, ne pouvant surviv à son affront, elle s'enfonça, en leur pré sence, un poignard dans le sein.

Ce fut à cette occasion que Junius Bru tus, au grand étonnement de ceux qui s trouvèrent à cette scène, montra une pré sence d'esprit, qu'on n'attendoit pas de lu Il arrache du sein de Lucrèce le poignar tout sanglant: il jure par les dieux de veng cette dame romaine. Tarquinius Collatinu mari de Lucrèce, Lucrétius son père, Valérius se saisissent successivement d même poignard, et répètent les mêmes se mens.

Tarquin, qui faisoit alors la guerre aux Rutules, revint avec précipitation : mais il trouva les portes fermées. Un décret du peuple l'avoit banni lui et les siens : on avoit proscrit la royauté, et dévoué aux dieux infernaux quiconque entreprendroit de la rétablir. Tarquin a régné vingt-quatre ans.

Avant J.C. 509, de Rome 229.

Hippias est chassé d'Athènes la même année.

C'est sous ce règne que les livres sibyllins furent apportés à Rome. Une femme inconnue vint, dit-on, trouver le roi, et offrit de lui vendre neuf volumes des oracles des Sibylles. Tarquin refusant d'en donner l'argent qu'elle demandoit, elle en brûla trois, et revint quelque temps après offrir les six autres au même prix qu'elle avoit voulu vendre les neuf. On la traita d'insensée, et sa proposition fut rejetée avec mépris. Elle en brûla encore trois; et, paroissant de nouveau devant le roi, elle l'avertit qu'elle alloit jeter au feu les trois derniers, si on ne lui donnoit la somme qu'elle avoit d'abord demandée. Surpris de la fermeté de cette femme, Tarquin consulta les augures, qui répondirent qu'il ne pouvoit acheter trop cher ce qui restoit de ces livres; et il en

Les livres sibyllins.

donna le prix qu'on lui demandoit. On a depuis prétendu que ces livres renfermoient la destinée du peuple romain; et on les conservoit avec beaucoup de mystère.

CHAPITRE IX.

Considérations sur le temps de la monarchie romaine.

En jugeant d'après les événemens, nous nous trompons sur les vues que nous attribuons à ceux qui gouvernent.

QUAND nous étudions l'histoire ancienne, nous oublions en quelque sorte que nous sommes venus après les événemens. Nous les parcourons d'abord avec avidité ; et, parce qu'ensuite nous voulons observer l'enchaînement des choses, nous nous transportons dans les premiers siècles, d'où il nous est facile de prévoir ce qu'on ne prévoyoit pas encore. Alors il nous paroît naturel que ce qui a été la suite d'un usage ou d'une loi, en ait aussi été l'objet, et nous disons : cette révolution est l'effet de cet établissement ; donc cet établissement a été fait dans la vue de la produire.

Cette manière de juger est vraie quelquefois : mais si on en vouloit faire une règle

générale, on accorderoit trop à la prudence humaine. Il est rare que l'homme dispose de l'avenir ; il est même rare qu'il y pense. Ce sont proprement les circonstances qui gouvernent le monde. Elles donnent l'impulsion : elles élèvent, elles précipitent et elles entraînent jusqu'à ceux qui pensent gouverner.

Comment les circonstances ont préparé la grandeur de Rome.

Sur la fin de la monarchie, le territoire de Rome étoit fort borné : il n'avoit que quarante milles en longueur, et trente en largeur. Le gouvernement changea, mais les progrès furent encore très-lents. C'est que les circonstances ne permettoient pas un agrandissement rapide. Il falloit du temps pour assujettir des peuples belliqueux : il en falloit d'autant plus, qu'on ne connoissoit alors ni les moyens de conquérir, ni les moyens de conserver des conquêtes. Les Romains ne savoient que vaincre. Voilà pourquoi ils s'affermirent dans leurs premières possessions. S'il leur avoit été facile de s'étendre, ils auroient été d'autant plus foibles, qu'ils auroient eu plus de provinces à garder. Au contraire, renfermés, quoique malgré eux, dans des bornes étroites,

ils étoient puissans; parce qu'ils se trouvoient toujours des forces supérieures ou proportionnées à leurs entreprises. Comme les premières victoires avoient donné des citoyens, les dernières en donnoient encore, et cet usage seul préparoit la grandeur de Rome.

Cette lenteur avec laquelle les Romains s'agrandissent, Denis d'Halicarnasse la regarde comme un effet de leur politique. Il semble, selon lui, qu'ayant prévu jusqu'où ils étendroient leur domination, ils ont voulu conquérir lentement, parce qu'ils ont toujours pensé à s'affermir, et à faire servir les conquêtes qu'ils avoient faites, aux conquêtes qu'ils vouloient faire. En conséquence, il les loue de n'avoir rien précipité.

Dès qu'ils n'avoient pas succombé sous les efforts de leurs premiers ennemis, ils devoient s'étendre et envahir insensiblement l'Italie, pour se répandre ensuite avec violence de toutes parts. Mais l'ambition ne les arma, que parce que la nécessité les avoit armés; et en ne songeant qu'à se défendre, ils se préparèrent à devenir conquérans. Ce

qui doit étonner davantage, c'est la longue paix du règne de Numa.

Ils ne connoissent ni les forces des Romains ni celles de leurs ennemis.

Il étoit donc naturel qu'ils fussent toujours en guerre, mais nous ne savons pas quelles étoient leurs forces, ni celles de leurs ennemis. Il paroît seulement qu'à cet égard les historiens ont beaucoup exagéré. En effet, quoique les Romains, les Latins, les Sabins, etc., livrent souvent des batailles sanglantes, ils se retrouvent à chaque campagne avec des armées toujours plus nombreuses. Quelle étoit donc la population de Rome et de ces petites villes, dont le territoire étoit si borné, et dont les citoyens paroissoient moins occupés à cultiver leurs champs, qu'à ruiner ceux de leurs voisins. Avec quoi subsistoient des peuples aussi nombreux dans un pays sans commerce? Il se pourroit qu'il n'y eût jamais eu autant de Romains, de Latins, de Sabins, etc., qu'il en a péri dans les batailles de Denis d'Halicarnasse et de Tite-Live. Ces historiens auroient dû considérer qu'il y a nécessairement une proportion entre le nombre des soldats et celui des citoyens, et entre le nombre des citoyens et l'étendue du ter-

ritoire. Je pourrois remarquer que la campagne de Rome n'a jamais été bien fertile.

La monarchie chez les Romains a duré 244 ans, et on nous dit que cet intervalle a été rempli par sept rois. Cela seroit étonnant dans une monarchie héréditaire, où le petit-fils, encore dans l'enfance, succède quelquefois à un grand-père qui a vieilli sur le trône. Que sera-ce donc à Rome, où l'on ne pouvoit obtenir la couronne qu'à un certain âge, où plusieurs rois ont même péri de mort violente, et où le dernier a survécu treize ans à son expulsion?

Il est étonnant que Rome n'ait eu que sept rois dans l'espace de 244 ans.

Il y avoit à Rome un usage qui attachoit les familles les unes aux autres par des bienfaits réciproques. Un plébéien trouvoit, dans un patricien qu'il choisissoit pour patron, un protecteur qui l'assistoit de ses conseils, de son crédit, et qui le défendoit contre toute injustice; et ce patricien trouvoit, dans les plébéiens qu'il protégeoit sous le nom de clients, tous les secours dont il pouvoit avoir besoin. S'il n'étoit pas riche, ils contribuoient à la dot de ses filles; ils payoient sa rançon s'il étoit fait prisonnier;

Le patronage.

et ils lui donnoient leurs suffrages, lorsqu'
briguoit une magistrature. Le patron et l
client ne pouvoient pas être appelés en
justice pour témoigner l'un contre l'autre.
L'engagement qui les lioit, étoit réputé si
saint, que celui qui l'eût violé, eût été in-
fâme ou sacrilège.

Il me semble que cet usage est du nombre
de ceux qui s'introduisent peu-à-peu, dont
il n'est pas possible de remarquer les com-
mencemens, et que par cette raison, on est
tenté de faire remonter à l'origine du
peuple chez qui ont les trouve. Voilà, sans
doute, pourquoi Denis d'Halicarnasse a mis
le patronage parmi les institutions de Ro-
mulus. Mais peut-on présumer que les plé-
béiens aient recherché la protection des
patriciens, lorsque les fortunes étoient éga-
les, et que d'ailleurs ils avoient eux-mêmes
la plus grande influence dans les comices?
Le patronage n'a pu s'établir que dans un
temps où les plébéiens, tombés dans la
misère et dans l'avilissement, avoient be-
soin de trouver dans les patriciens, qui
montroient de l'humanité, des protecteurs
contre les patriciens qui les tyrannisoient.

ı pu commencer sur la fin de la mo-
chie. (1).

Je ne sais pas pourquoi, toutes les fois qu'on Denis d'Halicarnasse, on ajoute toujours, *ce critique*. Pour moi, j'avoue que je suis bien é de trouver de la critique dans son histoire. qui, le premier, lui a donné ce titre peu í, a trouvé bien des échos.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Jusqu'à la création des tribuns du peuple.

Après l'expulsion des Tarquins, on se trouva dans la nécessité de renouveler les lois.

TARQUIN n'avoit respecté aucun des ré glemens de ses prédécesseurs. Il n'assembl jamais le sénat : il ne convoqua jamais l peuple [1]: et le non-usage paroissoit avoi aboli toutes les lois. On accuse même d roi d'en avoir brisé les tables, afin d'e effacer jusqu'aux vestiges. On ne sait pa si, après son expulsion, on se hâta de l recueillir : il paroît plutôt qu'on ne l renouvela qu'à mesure qu'on en sentit l nécessité. Les circonstances exigèrent mê qu'on en fit de nouvelles. Quelquefois ell tendoient à concilier les intérêts des pat

ciens avec ceux des plébéiens : plus souvent, favorables à l'un des deux ordres, elles étoient contraires à l'autre.

On se souvint des interrègnes, quoiqu'il n'y en eût point eu depuis la mort d'Ancus Marcius; et cet usage fut rétabli le premier. Lucrétius, à qui le sénat confia la puissance dans ces intervalles, nomma deux magistrats pour gouverner la république. Le choix qu'il fit de Brutus et de Tarquinius Collatinus, fut confirmé dans une assemblée du peuple par centuries. Création de deux consuls. Avant J.C. 509, de Rome 245.

Conformément au plan de Servius Tullius, ces deux magistrats furent les chefs du sénat et du peuple. Tout leur étoit subordonné. Ils avoient l'administration de la justice, et celle des deniers publics. Eux seuls pouvoient convoquer le sénat, et assembler le peuple. Ils levoient les troupes, ils nommoient les officiers : ils commandoient les armées, et ils traitoient avec les étrangers. Leurs fonctions.

On leur donna le nom de consuls, pour marquer qu'on les avoit créés, moins pour jouir de la souveraineté, que pour éclairer de leurs conseils. Mais, dans le vrai, on ne Marques de leur dignité.

proscrivoit en quelque sorte que le nom de roi; car le consulat ne différa de la royauté, que parce que l'exercice en fut borné à une année : d'ailleurs même autorité et même extérieur de la puissance, à la couronne et au sceptre près. Les consuls avoient l'un et l'autre la robe de pourpre, la chaire curule, et chacun douze licteurs. Cependant, parce qu'on craignit que le peuple ne s'effrayât à la vue de vingt-quatre licteurs armés de haches, il fut arrêté que les haches ne seroient portées que devant l'un des deux consuls; que les douze licteurs qui précédoient l'autre, ne porteroient que des faisceaux de verges, et qu'ils auroient tour-à-tour, chacun pendant un mois, les haches qui marquoient le pouvoir de vie et de mort.

On les tire de l'ordre des patriciens.

On prit les premiers consuls dans l'ordre des patriciens, qui par-là, se trouvèrent saisis de la souveraineté. Assez puissans pour conserver cette prérogative, ils la conserveront long-temps; et l'usage établira un gouvernement aristocratique. Cependant les plébéiens, qui se croyoient libres, se livroient à une joie immodérée;

ils ne prévoyoient pas qu'ils gémiroient bientôt sous une multitude de tyrans.

Pour établir avec plus de solemnité la forme qu'on venoit de faire prendre au gouvernement, on fit des sacrifices, on purifia la ville, on proscrivit de nouveau la royauté, et on renouvela tous les sermens qu'on avoit déjà faits. Solemnités à l'occasion du nouveau gouvernement.

Parce que jusqu'alors l'usage avoit réservé aux rois le droit de présider à quelques sacrifices publics, on conserva le nom de roi au sacrificateur qu'on nomma pour remplir les mêmes fonctions. Mais, afin qu'à l'abri de ce titre, il ne pût pas former des prétentions au trône, on le soumit au grand pontife, on l'exclut de toutes les magistratures, on lui défendit de haranguer le peuple, et on lui ordonna de se retirer des comices, aussitôt après avoir fait les sacrifices. Sacrificateur qu'on nommoit roi.

Tarquin étoit alors en Étrurie. Deux villes puissantes, Véïes et Tarquinie, avoient épousé sa querelle. Elles envoyèrent des ambassadeurs à Rome, demandant que les Romains permissent au roi d'aller leur rendre compte de sa conduite, ou qu'au Conspiration en faveur de Tarquin.

moins ils lui restituassent les biens avoient à lui. La première propo fut rejetée, et la seconde causa de débats. Cependant l'objet de Ta n'étoit pas le recouvrement de ses l Il avoit des partisans à Rome. Il s qu'en général les jeunes gens regret la monarchie, et que le nouveau gouv ment étoit odieux à tous ceux qui, so roi, croyoient pouvoir se flatter d' part à la faveur. Il jugea donc qu'i roit possible de former une conspir pour le rétablir sur le trône. C'est à les ambassadeurs travaillèrent, et ils entrer dans leurs vues une grande par la jeunesse romaine, entre autres les f Brutus et les neveux de Collatinus.

Les conspirateurs découverts et punis.

La conspiration fut découverte, et alors un spectacle horrible, mais bie pable de faire naître, dans des ames fé le fanatisme de la liberté. Brutus, q vit dans ses fils que des coupables, les lui-même, les condamna, et leur fit at la tête en sa présence.

Exil du consul Tarquinius Collatinus.

Après un exemple pareil, tout d céder à la considération du bien pu

ain Tarquinius Collatinus tenta de sau-
es neveux. Il fut déposé du consulat,
nni pour avoir voulu s'opposer à leur
mnation. Son nom seul suffisoit pour
dre suspect. Publius Valérius lui suc-
Quant aux biens de Tarquin, on les
lonna au peuple, qu'on vouloit rendre
nciliable avec ce tyran.

quin, n'espérant plus de former un dans Rome, mit toute sa ressource es peuples qui, de tout temps enne-es Romains, n'avoient jamais quitté nes qu'à regret, et n'attendoient qu'un te pour les reprendre. Il parut à la e ceux de Véïes et de Tarquinie : les consuls marchèrent contre lui, et on it bientôt aux mains. Dès le comment de l'action, Brutus fut tué par, fils aîné de Tarquin, dans le mo-qu'il lui portoit lui-même un coup l. On combattit de part et d'autre courage : on se sépara avec une perte Mais, parce que les Romains restè-naîtres du champ de bataille, ils s'at-rent la victoire, et ils décernèrent le phe à Valérius. Ce consul entra dans

Brutus est tué dans un combat. Ses funérailles.

Rome sur un char à quatre chevaux, et ce honneur qu'on lui accorda, passa en usage Quant à Brutus, ses funérailles furent une espèce de triomphe. Les chevaliers les plus distingués l'apportèrent à Rome : le sénat sortit hors des portes pour le recevoir: on l'exposa dans la place publique : Valérius en fit l'oraison funèbre, et les dames romaines en portèrent le deuil pendant dix mois.

Soupçons contre le consul Valérius. Il les dissipe.

Quoique Valérius eût contribué à l'expulsion des rois, il fut soupçonné d'aspirer à la tyrannie, parce qu'il faisoit bâtir, sur le haut du mont Palatin, une maison qui paroissoit faite pour commander la ville, et parce qu'il ne convoquoit pas les comices pour l'élection d'un second consul. Il se hâta de faire raser sa maison. Voyant alors qu'il avoit dissipé les soupçons, il voulut, avant de se donner un collègue, avoir la gloire d'assurer lui-même la liberté des citoyens.

Il fait des lois favorables au peuple. Création des deux questeurs.

Toutes les fois qu'il paroissoit aux assemblées, il faisoit baisser ses faisceaux, comme pour reconnoître la souveraineté du peuple romain. Il supprima même les haches, et

il ordonna que désormais on ne les porteroit devant les consuls, que lorsqu'ils seroient hors des murs. Il fit une loi qui permettoit de tuer tout citoyen qui aspireroit à la tyrannie. Il refusa de se charger des deniers levés pour les frais de la guerre; et le peuple, par son conseil, confia ce dépôt à deux sénateurs. Il défendit à tout citoyen d'entrer en magistrature, sans le consentement du peuple. Mais, de toutes les lois qu'il fit, celle qui assura le mieux la liberté, et qu'on reçut avec le plus d'applaudissement, fut celle-ci : *tout citoyen, qui aura été condamné par un magistrat, ou à perdre la vie, ou à être battu de verges, ou à payer une amende, aura droit d'en appeler au jugement du peuple, et le magistrat ne pourra passer outre, avant que le peuple ait donné son avis.* Cette loi portoit atteinte à la puissance consulaire et, par conséquent, à l'aristocratie. Elle est l'époque où la démocratie commence, quoique foiblement; et c'est sur ce fondement que le peuple élevera peu-à-peu sa puissance. Valérius, après avoir fait ces réglemens, qui lui méritèrent le

surnom de *Publicola*, convoqua les mices; et on lui donna pour collègue] crétius, père de Lucrèce.

Conduite du sénat avec le peuple, lors de la guerre de Porsenna.

La guerre continuoit. Porsenna, roi Clusium, capitale d'un des peuples les p puissans de l'Étrurie, avoit pris les arn pour Tarquin, et vouloit forcer les Roma à lui rendre la couronne. Dans cette c(joncture, le sénat, qui sentit la nécess de ménager les plébéiens, ne parut occı qu'à leur procurer des soulagemens. Il distribuer du blé à vil prix, et les séı teurs se chargèrent des principaux frais la guerre; déclarant que le peuple pay assez à la république, lorsqu'il élevoit c enfans qui pourroient un jour la défend Ces sentimens généreux ne devoient dur qu'autant que dureroit la crainte des Ta quins.

Avant J.C. 507, de Rome 247.

Porsenna prit d'assaut le Janicule, ma cha contre les Romains, qui avoient fleuve derrière eux; et, les ayant mis déroute, il les eût poursuivis jusques da Rome, si Horatius Coclès ne se fût présen à la tête du pont, et ne les eût arrêtés. Seu dit-on, il soutint leurs efforts; et, lorsqu'o

Horatius Coclès.

ıpé le pont derrière lui, il passa le
à la nage.

enna affamoit Rome, dont il avoit blocus. C. Mucius médite de sauver ie par un assassinat. Il pénètre dans p des ennemis, et il frappe : mais il vie au ministre, qu'il prend pour le rêté sur-le-champ, et menacé des uels suplices, il porte le main dans isier ardent, pour montrer que rien t l'effrayer : et, par son intrépidité, ne Porsenna, qui lui donne la vie et rté. Alors, comme pour reconnoître ıfait, il déclare au roi que trois cents Romains ont conspiré contre lui, et viendront tous les uns après les autres 'assassiner. Porsenna, que cette pré- conspiration effraie, envoie des sadeurs à Rome, et fait la paix. On d que, depuis cet événement, Mucius nommé Scévola. Il se pourroit que ce qui se dit d'un homme privé de de la main droite, eût toujours été nom de Mucius, et qu'il eût, dans la lonné lieu aux circonstances de cette ion. C. Mucius Scévola.

. Romains avoient livré pour otages
. nes patriciens et autant de filles de
... condition. Clélie persuade à ses com-
...nes de s'échapper. Elles s'enfuirent avec
. le, passèrent le Tibre à la nage, et ren-
trèrent dans Rome comme en triomphe.
On les renvoya. Mais, si les Romains se
piquent d'être fidelles à leurs engagemens,
Porsenna est généreux. Il loue l'audace de
Clélie, il la rend à sa famille, il lui permet
d'emmener avec elle la moitié des otages;
il renvoie tous les prisonniers sans exiger
de rançon; et, en se retirant, il fait présent
aux Romains, de tous ses bagages qu'il
laisse dans son camp. Il y a vraisembla-
blement de l'exagération dans l'idée que
les historiens ont voulu donner de la géné-
rosité du roi de Clusium.

Récompense qu'on accorde aux Romains qui se sont distingués pendant la guerre.

Le danger où s'étoient vus les Romains,
avoit été grand, et leur reconnoissance fut
vive. On éleva une statue équestre à Clélie,
l'unique de son sexe à qui Rome ait fait
cet honneur. Le sénat donna des champs
à Horatius et à Mucius. Le premier fut
conduit dans la ville, une couronne sur
la tête, au milieu des acclamations des

citoyens, qui lui donnèrent chacun la valeur de ce qu'ils dépensoient en un jour. On lui érigea aussi une statue.

Pour avoir été abandonné de Porsenna, Tarquin ne fut pas sans ressource : les Sabins armèrent pour lui. Pendant cette guerre, qui dura plusieurs années, un Sabin, nommé Ap. Claudius, qui s'étoit opposé au parti qu'avoit pris ses compatriotes, vint à Rome où il amena cinq mille hommes en âge de porter les armes. Il fut fait patricien : on l'admit dans le sénat, et on accorda le droit de cité à tous ceux qui l'avoient suivi. Il est le chef d'une famille qui jouera un rôle dans la république. Guerre des Sabins. Ap. Claudius.

Sur la fin de cette guerre, on décerna les honneurs du triomphe aux consuls P. Posthumius et Agrippa Ménénius; mais avec quelque différence, par rapport au premier qui avoit perdu une bataille. C'est à cette occasion que s'introduisit le petit triomphe ou l'ovation. Si, dans le grand triomphe, le général faisoit son entrée sur un char, le sceptre en main, portant une couronne d'or ou de laurier, et revêtu Avant J. C. 503 ans. Le petit triomphe ou l'ovation.

d'une robe consacrée à cette solemn
paroît que, dans l'ovation, il la faisoit à
ou à cheval, sans sceptre, avec une
ronne de myrte, et revêtu seulement
robe consulaire.

Avant J.C. 501, de Rome 253.

Cette guerre finissoit à peine, qu
autre commença. Plusieurs peuple
Latium formèrent une ligue, dans laq
entrèrent les Herniques et les Volsque
ils s'engagèrent, par des sermens so
nels, à ne point se détacher de l'alli
commune, et à ne point traiter séparé
avec les Romains. Ils avoient à leur t
pour généraux, Sextus Tarquinius,
de Tarquin, et Octavius Mamilius
gendre.

Ligue des Latins.

Les dissentions commencent dans la république.

Les Romains avoient déjà eu des a
tages, lorsqu'il s'éleva des dissention
menaçoient de les laisser sans défense.
plébéiens, que le sénat commençoit à
nager moins, refusèrent de s'enrôler, d
rant qu'ils étoient las de vaincre pou
maîtres avides, qui les tenoient dans
digence.

Quelle en est l'origine.

Nous avons vu que, sous Romulus,
qu'on fit le partage des terres, on en rés

ırtie pour le domaine public, et qu'on ɔua le reste aux citoyens; en sorte que n eut deux arpens. Dans la suite, ıe Rome étendit son territoire, on ıua de réserver, pour le domaine pu- une partie des terres de conquêtes : ɔn ne continua pas de partager égale- l'autre partie entre tous les citoyens, qu'il étoit juste d'en donner par pré- e à ceux qui n'en avoient pas. L'équité ıoins ne présida pas toujours à cette ɔution; et il arriva que les riches, puissans, parce qu'ils étoient plus , s'approprièrent souvent les terres llement conquises. Ils ne s'en tinrent : ils usurpèrent encore sur le domaine :, et souvent ils dépouillèrent les es.

Dureté des créanciers.

abus s'accrut, lorsqu'après Servius ıs, les riches eurent la plus grande l'autorité : il s'accrut encore, lors- ès l'expulsion des rois, les patriciens nt les souverains de la république. Il nême autorisé par les lois, ou du par un usage qui en tenoit lieu. Un ır, qui ne pouvoit pas s'acquitter,

étoit livré à son créancier ; on l'enchaînoit afin qu'il ne pût pas s'enfuir : on l'employoit aux travaux les plus durs : on le traitoit comme un esclave ; et le créancier croyoit user d'un droit légitimement acquis. Ce droit néanmoins étoit d'autant plus injuste que le bien d'un citoyen, qui avoit été dans la nécessité de contracter des dettes, se trouvoit promptement absorbé par des usures arbitraires et accumulées, que les lois ne réprimoient pas. Ce fut cette injustice qui souleva les plébéiens : ils refusèrent de s'enrôler, si on ne leur faisoit une remise de leurs dettes, ou du moins d'une partie.

On regardoit la remise ou la réduction des dettes comme un violement de la foi publique.

Le sénat s'étant assemblé à ce sujet, quelques sénateurs opinèrent pour le soulagement des pauvres. D'autres aussi, et ce furent les plus riches, regardèrent la suppression ou la réduction des dettes comme un violement de la foi publique. Ap. Claudius soutenoit même que le peuple étoit fait pour être opprimé ; jugeant que s'il n'étoit pauvre, il seroit insolent. Avec de telles maximes, l'oppression devoit toujours aller en croissant.

ıe prétends pas condamner toutes les ; qu'on apportoit en faveur des créan- je crois, au contraire, que les débi- ıvoient souvent tort. Les propriétés t être respectées. C'est une loi fon- ıtale sans laquelle une société civile ıroit subsister; il seroit donc injuste ver un créancier de l'argent qu'il a Il doit même lui être permis d'en un intérêt: car il n'est pas de l'équité faire perdre les profits qu'il auroit ·e, en employant son argent dans le ɜrce ou dans une acquisition.

Les créanciers étoient en droit de se faire payer de tout ce qui leur étoit dû: les usuriers ne l'étoient pas.

térêt, lorsqu'il est fondé sur ce prin- st donc légitime. Mais, si celui qui abusant de la situation où est celui ıprunte, met à son argent un prix ire, il usurpe alors d'autant plus sur d'autrui, qu'il met à son argent un ·and prix. La loi de propriété est ıolée; et ce violement est proprement n doit nommer *usure*.

créanciers n'étoient pas injustes, créanciers, puisque, en cette qualité, ındoient l'argent qu'ils avoient prêté, ːrêt qui leur étoit dû légitimement.

C'est comme usuriers qu'ils étoient injustes; parce qu'en cette qualité, ils demandoient ce qui ne leur appartenoit pas. Parmi les débiteurs, il y en avoit, sans doute, qui s'étoient ruinés par leur mauvaise conduite; et par conséquent, on ne devoit point avoir égard à leurs plaintes. Mais il étoit difficile d'en faire le discernement; et leur mauvaise conduite n'étoit pas une raison pour refuser de rendre justice aux autres. Le gouvernement, par sa négligence à réprimer les usures, autorisoit en général tous les débiteurs à réclamer contre la dureté des créanciers : en leur refusant de réduire les dettes, il les forçoit à payer plus qu'ils ne devoient ; et il se rendoit odieux, lorsqu'il livroit à la servitude ceux qui ne pouvoient pas s'acquitter. Cet abus étoit une suite de la constitution vicieuse de cette république, dans laquelle le plus grand nombre des citoyens, réduits à la nécessité d'emprunter pour vivre, étoient réduits à l'impossibilité de payer.

Le sénat accorde une surséance pour les dettes.

Pendant qu'on agitoit ces questions, et que les deux partis, qui crioient également à l'injustice, exagéroient mutuellement

leurs torts, l'ennemi approchoit, et il étoit temps de faire cesser ou de suspendre au moins les dissentions. Le sénat donna un décret, par lequel il accorda une surséance pour toutes sortes de dettes; et il promit de reprendre cet affaire aussitôt après que la guerre auroit été terminée.

Cette démarche, qui n'assuroit rien pour l'avenir, n'étoit qu'un artifice de la part du sénat. Aussi les plébéiens n'y furent pas trompés. Ils persistèrent dans le refus de donner leurs noms pour l'enrôlement : ils déclarèrent même que, s'ils n'obtenoient l'abolition des dettes, ils abandonneroient la ville. Cependant les consuls n'avoient pas assez d'autorité pour se faire obéir, parce que depuis la loi Valéria, c'est ainsi qu'on nommoit la loi portée par Valérius Publicola, tout citoyen, condamné par un magistrat, avoit droit d'en appeler au peuple. Les plébéiens refusent de s'enrôler.

Pour éluder cette loi, le sénat fit un décret par lequel il ordonna que T. Lartius et Q. Clélius, alors consuls, se démettroient de leur pouvoir; qu'il n'y auroit qu'un seul magistrat; qu'il seroit choisi par le sénat, et confirmé par le peuple: qu'il gouverneroit Création d'un dictateur. Avant J.C. 498, de Rome 256. *Cette année les Perses soumet-*

tent l'Ionie qu'Aristagoras avoit soulevée contre eux.

avec une autorité absolue, sans avoir compte à rendre; et que son pouvoir s'étendoit pas au-delà de six mois. Le p ple, assemblé par centuries, consentit à création de ce magistrat suprême; soit pa que, dans ces comices, les riches se tr voient les maîtres des délibérations, s parce que les pauvres se flattoient que nouveau chef de la république auroit ég à leurs plaintes. Le dictateur, c'est ai qu'on nomma ce magistrat, créé d'ab pour forcer le peuple à l'obéissance, s d'une grande utilité, lorsque dans la s on jugera nécessaire de suppléer à la lent du gouvernement républicain, et de donner toute l'activité dont la monarc est capable.

Il est nommé par l'un des deux consuls.

Le sénat ordonna que l'un des deux c suls nommeroit le dictateur, ce qui fut t jours observé depuis, et, en conséque d'une seconde délibération, que, dan conjoncture présente, il nommeroit son lègue. Après une généreuse contesta entre eux, Clélius nomma Lartius.

Le dictateur termine la guerre par une trêve.

Lartius choisit pour lieutenant ou gén de la cavalerie, Sp. Cassius Viscellinu

it reprendre les haches aux licteurs : au ieu de douze il en fit marcher vingt-quatre levant lui. C'est ainsi qu'il se montra dans a place publique. A la vue de cet appareil ffrayant, aucun citoyen n'osa désobéir ; et tous ceux qui furent appelés par le dictateur, se rangèrent sous les enseignes. De quatre corps qu'il forma, il en laissa un pour la garde de la ville. Il ouvrit la campagne avec les trois autres. Il remporta quelques avantages sur les Latins : il réussit sur-tout à les diviser : et, les ayant amenés à une négociation, il conclut une trève d'un an. De retour à Rome, il abdiqua, quoique le temps de sa magistrature ne fût pas expiré.

Sous le consulat suivant, il ne se passa rien de remarquable. Il n'y eut point même de troubles au dedans, parce que le décret du sénat empêchoit qu'on inquiétât les débiteurs. Mais la guerre ayant recommencé l'année suivante, on eut recours à la dictature pour aller au-devant de la désobéissance du peuple ; et le consul Aulus Posthumius fut nommé dictateur par son collègue. Ce général termina la guerre par une victoire qu'il remporta près du lac Régille. Mamilius [illegible]

Avant J.C. [illegible] de Rome [illegible]

y fut tué : Tarquin y perdit deux fils qui lui restoient : il se retira à Cumes, où il mourut quelque temps après ; et les Latins firent la paix.

Le sénat ne ménage plus le peuple.

Avant J.C. 498. de Rome 259.

Jusqu'alors les sénateurs avoient senti le besoin de ménager la multitude, qui pouvoit d'un moment à l'autre se déclarer pour les Tarquins et les rappeler. Mais à peine furent-ils délivrés de cette crainte, que croyant n'avoir plus de ménagemens à garder, ils abusèrent étrangement de l'autorité qu'ils s'arrogeoient. Ap. Claudius, alors consul, se montra ouvertement comme le chef de la tyrannie.

Soulèvement du peuple, qui refuse de s'enrôler.

Cependant le sénat devoit céder tôt ou tard. Si les plébéiens se réunissoient, ils faisoient la loi : il ne falloit pas les y forcer. Déjà ils s'attroupoient dans différens quartiers : ils murmuroient contre les sénateurs et ils faisoient des imprécations contre Ap. Claudius, lorsqu'un vieux citoyen, qu'on reconnut pour avoir servi avec distinction, et qui montroit les cicatrices de plusieurs blessures, parut dans la place publique, et demanda justice de l'état déplorable où l'avoit réduit un créancier. Pendant le

guerre dans laquelle il servoit en qualité de centurion, son champ avoit été ravagé. L'ennemi avoit brûlé sa maison, pillé ses biens, et enlevé ses troupeaux. Sans argent, et forcé néanmoins à payer le tribut qu'on exigeoit de lui, il avoit emprunté. Les intérêts s'étant accumulés, il n'avoit pu acquitter sa dette, quoiqu'il eût vendu tout ce qu'il possédoit; et il s'étoit livré à son créancier, qui, le traitant comme un criminel, lui avoit fait déchirer le corps par ses esclaves. On voyoit encore les vestiges sanglans des coups de verges qu'il avoit reçus. Ce spectacle ayant excité un soulèvement général, Ap. Claudius n'échappa qu'à peine à la fureur du peuple, et Publius Servilius, son collègue, n'appaisa la sédition, que parce qu'il offrit d'intercéder pour le peuple auprès du sénat.

Telle étoit la situation des choses, lorsqu'on apprit que les Volsques étoient entrés en armes sur les terres de la république. Dans cette conjoncture, le sénat, qui se voit des ennemis au dedans et au dehors, sent d'autant plus sa foiblesse, que le caractère inflexible d'Ap. Claudius contribuoit à ré-

volter les esprits. Heureusement P. Servilius étoit agréable à la multitude : le sénat le chargea de ramener le peuple à son devoir.

Servilius l'appaise, en lui promettant l'abolition des dettes.

Ce consul représente que, dans la circonstance où l'ennemi est aux portes, il n'est pas possible de délibérer sur les moyens de soulager les pauvres. Il promet qu'aussitôt que la guerre sera finie, on y songera sérieusement; et en attendant, il donne un édit pour surseoir toute poursuite au sujet des dettes. Sur sa parole, les plébéiens s'enrôlèrent à l'envi, aimant mieux marcher contre l'ennemi, sous les ordres de ce général, que de rester dans la ville sous le gouvernement de Claudius. Les Volsques furent défaits, et perdirent quelques places.

Il triomphe malgré le sénat. Il devient odieux au peuple.

Il étoit d'usage de réserver pour le trésor public une partie du butin; et Servilius l'avoit distribué tout entier aux soldats. Claudius lui en fit un crime : il l'accusa de chercher à se rendre populaire ; et il lui fit refuser le triomphe. Servilius, sensible à cet affront, assembla le peuple dans le champ de Mars, représenta l'injustice qu'on lui faisoit, et triompha. Il est le premier qui ait obtenu cet honneur, malgré les opposi-

tions du sénat. Sa faveur ne dura pas. Suspect au sénat, parce qu'il favorisoit le peuple, il devint odieux au peuple, parce qu'il n'exécuta pas les promesses qu'il lui avoit faites. Il auroit voulu tenir sa parole: mais il vouloit aussi ménager les deux partis, et il les choqua tous deux également.

Les troubles croissent.

Sous ce consulat et sous le suivant, les troubles s'accrurent au point, que les créanciers, exposés aux insultes du peuple, étoient maltraités sous les yeux mêmes des consuls. Les plébéiens, à l'abri de la loi Valéria, tenoient des assemblées secrètes : ils s'ameutoient impunément : ils refusoient de s'enrôler; et cependant les Sabins, les Èques et les Volsques, instruits de ces dissentions, armoient contre la république.

Dictature de Valérius.

Après de longues délibérations, les sénateurs, sur l'avis de Claudius, arrêtèrent qu'on créeroit un dictateur, et plusieurs le nommoient lui-même. Mais les plus sages, qui sentoient la nécessité d'user de ménagemens, firent tomber le choix sur Manius Valérius, frère de Publicola, et par cette raison, agréable au peuple. Tout réussit, comme ils l'avoient prévu. Cette politique

Avant J.C. 494, de Rome 260.

néanmoins avoit un terme ; car on ne devoit pas présumer que les plébéiens seroient continuellement les victimes des mêmes artifices ; et il étoit facile de prévoir qu'un soulèvement général forceroit enfin le sénat à recevoir la loi.

Vainqueur des ennemis, Valérius se rendit au sénat : il demanda un sénatus-consulte qui le dégageât de sa parole ; et on le lui refusa. Alors il assemble le peuple. Il rend justice au courage des soldats qui ont combattu sous lui : il se plaint de ne pouvoir tenir les engagemens qu'il a pris avec eux ; et il abdique la dictature, déclarant que, s'il ne pouvoit pas soulager les pauvres, il ne vouloit pas non plus être l'instrument de la tyrannie des riches. Le peuple, qui ne doutoit pas de sa sincérité, le reconduisit avec de grandes acclamations.

Retraite sur le mont Sacré.

Trompé tant de fois, le peuple ne vouloit plus l'être. Il paroissoit vouloir se faire justice lui-même ; et son audace commençoit à donner de l'inquiétude. Pour prévenir tout soulèvement, le sénat défendit aux consuls de licencier les troupes, et leur ordonna de les conduire hors des murs, sous pré-

texte que les Èques avoient repris les armes.

Les soldats, en s'enrôlant, juroient de ne point abandonner les drapeaux, sans un congé exprès. Il sembloit donc qu'ils ne pouvoient pas se soustraire à leurs chefs. Mais le sénat leur avoit appris à éluder les lois. Ils imaginèrent de déserter avec leurs drapeaux; et ayant Sicinius Bellutus à leur tête, ils se retirèrent à trois milles de Rome sur une montagne, qu'on a depuis nommée le mont Sacré. La plus grande partie du peuple alla se joindre à eux.

Tel est le caractère de la tyrannie : elle ne craint rien, ou elle craint tout; et souvent, lorsqu'elle commande avec le plus de hauteur, elle touche au moment où elle va céder. Obligé de traiter avec les mécontens, le sénat eut besoin pour cette négociation des patriciens les plus agréables au peuple. Il accorda plus qu'il n'avoit refusé jusqu'alors. Après avoir obtenu l'abolition des dettes, les plébéiens, voulant des sûretés pour l'avenir, demandèrent des magistrats qui eussent le droit de s'opposer aux décrets qui leur seroient contraires; et ils les obtinrent.

Le peuple obtient des tribuns.

Avant J.C. 493, de Rome 261.

Cette nouvelle magistrature fut annuelle,

comme le consulat. Les plébéiens eurent seuls le droit d'y aspirer. Ces magistrats, qui devoient être au nombre de cinq, furent nommés tribuns du peuple, parce qu'on prit les premiers parmi les tribuns militaires, qui commandoient les légions. On déclara leur personne sacrée. On fit à ce sujet une loi, que tous les Romains jurèrent d'observer : on la nomma *sacrée* par cette raison, et on donna le même nom à la montagne sur laquelle elle avoit été faite. Avant de rentrer dans la ville, le peuple, dans le camp-même, élut deux tribuns, qu'il choisit parmi ses chefs, et qui se donnèrent trois collègues. Les suffrages furent recueillis par centuries. On arrêta que les tribuns n'exerceroient leur autorité que dans Rome, et à un mille au-delà.

Création des deux édiles.

Les tribuns demandèrent deux magistrats pour les aider dans leurs fonctions; et on les leur accorda. Ces nouveaux magistrats furent nommés édiles. D'après cette dénomination, on pourroit conjecturer qu'ils ont eu, dès les commencemens quelque inspection sur les édifices, si cette inspection avoit appartenu aux tribuns; c

es historiens ne disent pas. Il est
n que dans la suite, ils veilleront à
etien des bâtimens publics, qu'ils
t l'intendance des jeux, qu'ils seront
és de la police, et qu'ils prendront
issance de bien des affaires, aupa-
t réservées aux consuls.

CHAPITRE II.

Considérations sur les Romains ap la création des tribuns.

La monarchie ne pouvoit devenir odieuse que sous les derniers rois.

ROME eût péri, comme le remar Tite-Live, si, par un amour prématur la liberté, la royauté eût été abolie s les premiers rois. La république n'eût pu se défendre contre les ennemis, qu' auroit eus tout-à-la-fois au dedans et dehors; et il est heureux que la monarc ne soit devenue odieuse, que lorsque Ro étoit assez puissante pour se soutenir elle-même.

C'est un bonheur en effet : mais ce b heur est une chose naturelle dont il est d'appercevoir les causes. La royauté pouvoit devenir odieuse, que lorsque puissance du monarque se seroit acc avec la puissance de la monarchie. T que Rome étoit foible, elle ne pouvoit craindre des rois, qui, étant foibles e

es, étoient faits pour craindre le peu-. Γarquin n'osa être tyran, que parce arma pour lui contre les Romains, ·uples qu'il avoit vaincus, et les alliés es de Rome ; et il n'eût pas osé l'être, it régné à la place de Numa ou d'An-Iarcius.

création des tribuns est l'époque où ur de la liberté commence. Sous les le gouvernement avoit été doux ou sé- suivant le caractère des souverains; Romains n'avoient point pensé à ibres. S'ils l'eussent été, Rome n'eût is été qu'une petite monarchie. Ils oient pas plus pensé à l'être sous les ils, s'ils avoient trouvé, dans les sé-ırs, des maîtres moins tyranniques: et publique eût fait peu de progrès. C'est qu'ils voulurent n'être pas oppri- qu'ils songèrent à se rendre libres. endant le mot de liberté retentissoit s Rome; mais la chose n'y étoit pas ore. Les Romains n'en feront que plus forts pour s'en saisir; et ces efforts ont la principale cause de leur agran-ement. Les dissentions continuelles en-

L'amour de la liberté commence à la création des tribuns.

tre les patriciens et les plébéiens tiendront dans les deux ordres cet du commandement, qui doit les maîtres de tant de nations.

En quoi consistoit la liberté à Sparte,

A Sparte, on étoit véritablemen parce que le partage qui avoit été fa souveraineté, maintenoit l'égalité, des citoyens pauvres. Tout étoit re l'ordre assuré par les lois, ne per pas les moindres dissentions.

A Athènes,

Athènes étoit libre encore, par la souveraineté résidoit dans le p et qu'à cet égard tous les citoyens égaux. Mais l'inégalité des richess voit pas permis de contenir la libert de justes bornes. Comme l'ordre changeoit au gré de la multitude, tôt au gré de ceux qui la remuoi liberté ne pouvoit pas ne pas dégén licence ; et la licence devoit croître les factions, les chefs de parti se c tout permis pour obtenir la faveu peuple capricieux, dont ils reconnoi la souveraineté, et à qui aucun corp contestoit.

A Rome.

Les Spartiates étoient donc libres,

Athéniens l'étoient trop. Les Romains auront bien de la peine à l'être; et, s'ils l'avoient été comme l'un ou l'autre de ces deux peuples, ils n'auroient jamais fait de grandes conquêtes.

Rome est pauvre comme Sparte, mais tous les citoyens ne le sont pas. Les richesses, inégalement réparties, continueront d'être une cause d'oppression. Les opprimés ne seront donc pas libres, et les oppresseurs n'auront qu'une liberté mal assurée, parce que leur puissance sera mal assurée elle-même. Il n'y aura entre les deux ordres, les patriciens et les plébéiens, qu'une jalousie de domination, qu'on prendra pour amour de la liberté. Toujours ennemis, ils s'observeront continuellement avec inquiétude : et, comme la tyrannie a passé des Tarquins aux patriciens, elle passera des patriciens aux plébéiens, et des plébéiens à un monarque. Vous voyez que, dans ce passage, il sera difficile de trouver un moment où la nation soit véritablement libre; et que, si ce moment arrive, ce ne sera qu'un moment.

Les tribuns n'avoient que le droit de s'op- Le tribunat est une source de dissentions.

poser aux lois qui pouvoient être contraire aux intérêts des plébéiens. Mais il étoit à pré sumer que, pour donner plus de force à leu opposition, ils formeroient des prétentions et se feroient de nouveaux droits. Ainsi cett magistrature, créée pour terminer les que relles, ne faisoit dans le vrai que les suspe dre : elle devenoit une source de dissention

Les deux ordres sont jaloux de commander dans Rome.

Au milieu de ces dissentions, les deu ordres doivent être tous les jours plus ja loux de l'autorité : les patriciens, pour l conserver toute entière, ou pour en co server au moins ce qu'ils n'auront pas enco perdu ; les plébéiens, pour la partager, o pour l'envahir entièrement, lorsqu'ils e auront obtenu une partie.

Ils portent ce caractere dans les guerres qu'ils ont avec leurs voisins.

Jaloux de commander dans Rome, le deux ordres porteront ce caractère dans le guerres qu'ils feront à leurs voisins. Il croiront bientôt avoir droit de commande à tous. Ce sentiment augmentera leur con fiance ; et leurs succès en seront d'autan plus assurés, que les peuples, qui n'auron pas ce même sentiment, se défendront, en quelque sorte, comme s'ils n'avoient qu le droit d'opposition.

Avant les Romains, il ne paroît pas :'il y eût en Italie aucun peuple qui am- tionnât de faire des conquêtes. Tous se ırnoient à ce que j'appelle le droit d'oppo- ion. On opposoit la force à la force; les ıerres n'avoient d'autre objet que de ven- r une injure par une injure, et chaque :é ne songeoit qu'à se conserver.

Les guerres en deviennent plus destructives.

La tyrannie des patriciens avoit donné .x plébéiens l'ambition de partager l'au- rité : la domination des Romains, aussi- t qu'elle commence, doit donner aux :tres peuples l'ambition de partager l'em- re. Les guerres alors changent d'objet : .es en deviennent plus destructives, et les le sont d'autant plus, que l'usage, ıi ne laisse entre la victoire et la défaite ıe l'esclavage ou la mort, fait une loi de : défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Comment les Romains doivent être toujours plus ambitieux de commander aux autres peuples.

Parce que les passions croissent par les bstacles, l'ambition de dominer croîtra lans les Romains par les revers autant que par les succès ; et ce sera la passion de chaque citoyen.

Ils ont eu de bonne heure pour maxime de ne point céder à la force, parce que,

dès leur établissement, ils se sont trc
dans des circonstances où il falloit n
sairement vaincre ou périr.

La nécessité de vaincre ou de pé
continué pour eux, et ils ont pers
dans la même maxime. A la fin de ch
guerre, toujours victorieux, et victo
souvent après avoir été menacés des
grands dangers, ils se sont confirmés
la pensée, qu'avec du courage, si on
être quelquefois vaincu, il reste tou
assez de ressources pour n'être ja
asservi.

Constans à se conduire d'après
maxime, dont ils ne pourront pas s
partir, ils montreront encore plus d'au
après les revers, qu'après les vict
C'est pourquoi il ne leur arrivera ja
de demander la paix à un ennemi a
il sera plutôt possible de les exterr
que de les subjuguer.

Pour achever de découvrir les p
pales causes des progrès des Romains
servons les maximes qu'ils se sont
sous les deux premiers rois.

Usages et maximes des Romains sous Romulus.

Lorsque les Romains se sont établi

mont Palatin, ils ont pensé, sans doute, ue la force est la suprême loi, et que tout qu'on obtient par le courage, est bien cquis. Ils ne pouvoient pas avoir d'autres naximes.

Cependant ils voyoient leur foiblesse; , s'ils ne se hâtoient pas de contracter des lliances, ou d'attacher à leur sort les remiers peuples vaincus, ils devoient raindre de succomber sous le nombre de urs ennemis. Ce besoin fut pour eux une écessité d'ouvrir dans Rome un asyle, et 'y transporter encore les peuples qu'ils omptoient. Il acquirent, par-là, continuellement de nouvelles forces. Pouvant ous les jours plus, ils pensèrent aussi avoir e droit d'entreprendre tous les jours davantage. De nouveaux succès ayant augmenté leur confiance et leurs prétentions, ls se sont conduits, dès les commencemens, comme s'ils avoient déjà formé le projet de conquérir l'Italie. Or ils continueront, sans doute, si la fortune leur est favorable: car on ne quitte pas des maximes et des usages dont on se trouve bien.

Numa vint. Je ne hasarderai pas beau- Sous Numa, ils deviennent su-

encore, si je dis que ses idées sur la morale étoient aussi peu saines que sur la religion. Des notions plus épurées n'auroient pas même été à la portée du peuple qu'il gouvernoit. Je ne vois dans ses réglemens que de nouvelles cérémonies. Elles adoucissoient, à la vérité, des mœurs barbares; mais elles ne pouvoient pas éclairer des esprits grossiers. Certainement les Romains n'en ont pas mieux connu la justice : ils apprirent seulement à se couvrir du voile de la religion. Depuis, ils furent toujours superstitieux, sans jamais cesser d'être brigands.

Scrupuleux observateurs des formules qu'ils se sont prescrites, ils n'imagineront pas que les dieux puissent jamais être contre eux, et ils plieront la superstition à toutes leurs vues ambitieuses. La bonne foi, l'équité, la justice seront continuellement dans leur bouche. A les entendre, les sermens seront des engagemens sacrés et inviolables; et ils traiteront de sacrilèges les infractions aux traités. Ce langage, joint à mille pratiques religieuses, en imposera; parce qu'en effet ils seront justes, toutes les fois que la justice s'accordera avec leurs intérêts.

Les peuples foibles, qui croiront en être
protégés, contribueront à leur donner une
éputation de piété et de justice. Ils applau-
iront à toutes leurs entreprises : ils regar-
eront, en quelque sorte, comme des re-
elles, les peuples qui oseront résister ; et
tte république, injuste par sa constitution
ême qui la force à être conquérante, ne
roîtra prendre les armes que pour punir.

Les Romains concilieront admirable- Ils ne sont qu'hypocrites.
ent les parjures avec les engagemens les
is sacrés, parce qu'ils n'ont aucune idée
écise de ce qu'ils appellent parjure et en-
gement. Maîtres par la force d'interpréter
traités, ils les éluderont, ils manqueront
ertement à la foi jurée, et ils ne se croi-
t pas coupables d'infraction. Ils se feront
ore un principe fort commode, lorsqu'ils
persuaderont que les dieux les destinent
commander aux autres peuples : car,
près ce principe, sera-ce à eux qu'il
dra reprocher quelque injustice, ou aux
ions qui refuseroient de se soumettre ? Je
ai donc, pour leur justification, qu'ils
ont injustes, moins à dessein, que par
orance. De brigands sous Romulus, ils

sont devenus superstitieux sous Numa; et nous ne trouverons plus, dans leur conduite, qu'une hypocrisie que nous nommons po-litique.

Si vous considérez donc les maximes les usages, dont il se sont fait une habitud sous les deux premiers rois, et si vous l combinez avec les circonstances par où i passeront, vous comprendrez comment i conserveront pendant long-temps les mêm mœurs, et comment ils suivront constam ment les mêmes maximes. Vous reconno trez que, comme brigands, ils auront to jours besoin de faire la guerre; et qu comme superstitieux, le moindre prétext la leur fera toujours paroître juste. En co séquence, ils n'auront jamais de scrupule prendre les armes pour leurs alliés, ou s'allier des peuples qui leur fourniro l'occasion de les prendre.

Les nations n'ouvrent pas les yeux sur l'injustice des entreprises des Romains.

Les nations ouvriront à peine les yeux s cette injustice des Romains, parce qu'ell n'ont pas elles-mêmes des idées plus sain Les préjugés de ces siècles barbares, où l considération s'accordoit au brigandag où les termes de justice et d'équité passoie

des expressions de foiblesse, sont en- à bien des égards, la règle de leurs ıens. Car si, depuis qu'elles sont civi- , elles condamnent le brigandage et igands, elles ne les condamnent que ces noms : elles les considèrent sous de *conquêtes* et de *conquérans ;* et, u'il n'y ait que les mots de changés, regardent comme des succès glorieux, vastation des provinces, la ruine des rchies et la fondation des nouveaux es. Il semble que nous applaudissions grandes révolutions, parce qu'elles offrent de grandes calamités : les con- ns deviennent l'objet de notre admi- stupide : et le droit de conquête s'éta- omme un droit incontestable. Ce pré- ivroit aux Romains tous les peuples pouvoient conquérir.

dissentions, qui ont été suspendues création des tribuns, vont recom- r. Elles se renouvelleront continuel- t, jusqu'à ce que toutes les dignités communes aux deux ordres; et elles nt d'une année à l'autre, les mêmes pendant près de deux siècles. Il est

Les dissentions des deux ordres de la république offrent les mêmes scènes, pendant près de deux siècles.

nécessaire de les observer, pour juger
révolutions qu'elles amènent dans le
vernement : mais il seroit à souhaiter
le lecteur qu'elles fussent moins unifor
Les historiens y répandent de la variété
les portraits qu'ils font des chefs des d
partis, et par les discours travaillés q
prêtent aux uns et aux autres. Pour mo
me contenterai d'en abréger le récit ; p
que je ne crois pas qu'on doive écrire l'
toire, comme un roman.

CHAPITRE III.

squ'à la paix que Coriolan accorde aux Romains.

ES tribuns, habillés comme de simples ›yens, n'avoient extérieurement aucune rque de puissance. Sans tribunal, sans ›sdiction, sans gardes, ils étoient accom- ;nés d'un seul domestique qu'on nommoit *tor*; et, se tenant à la porte du sénat, ils entroient que lorsque les consuls les fai- ent appeler. Établis pour protéger les béiens, ils pouvoient d'un seul mot, *veto*, ›pendre ou annuller les décrets des con- ls et du sénat : mais, comme nous l'avons t, ils n'avoient d'autorité que dans la ville, tout au plus à un mille aux environs.

Les tribuns n'avoient aucune marque de puissance.

Tout paroissoit tranquille. Les sénateurs, ii avoient travaillé à la réunion des deux dres, s'applaudissoient du succès de leur gociation. Ils ne voyoient rien à redouter ns des magistrats, qui n'avoient pas

Ils ne devoient pas [illegible]

même l'extérieur de la puissance. Cep
dant, puisque le sénat s'étoit relâché,
devoit se relâcher encore. On pouvoit p
voir que les tribuns ne se borneroient pa
se tenir sur la défensive, et qu'ils seroi
forcés d'attaquer, lorsqu'ils voudroient fa
valoir leurs oppositions. Si on ne le pr
pas, on ne tarda pas à l'apprendre.

Troubles à l'occasion d'une famine.

Avant J.C. 492, de Rome 262.

Une grande partie des terres n'avoit
été ensemencée, parce que le temps, o
peuple se retira sur le mont Sacré, étoit
cisément celui où l'on devoit faire les
mences. Le sénat, qui auroit pu préveni
disette, n'avoit pris aucunes mesures; e
famine se faisoit déjà sentir, lorsqu'il
voya dans la Campanie, dans l'Étruri
jusques dans la Sicile, pour en faire v
des blés. Il avoit manqué de prévoya
les tribuns l'accusèrent de vouloir affa
le peuple. Ils répandirent que les riches
triciens avoient des provisions chez eu
qu'ils enlevoient secrètement tout le
qu'on apportoit à Rome.

Les consuls convoquèrent le peuple
justifier le sénat : mais, continuelle
interrompus par les tribuns, il ne leu

ossible de se faire entendre. S'ils représent que les tribuns, bornés au seul d'opposition, devoient se taire, et ate en silence le résultat des résolutions roient prises; les tribuns répondoient avoient, plus que tout autre magistrat, it de prendre la parole dans les assemdu peuple, comme les consuls avoient oit dans les assemblées du sénat, auxs ils présidoient. On disputoit de part utre avec chaleur, lorsqu'un des conut l'imprudence de dire que, si les is avoient convoqué l'assemblée, bien e les interrompre, il n'y seroit pas venu. C'étoit reconnoître qu'ils it et le droit de la convoquer et celui ésider. Les tribuns, qui prirent acte mots échappés inconsidérément, cesd'interrompre les consuls, et convoit eux-mêmes le peuple pour le lenn.

jour commençoit à peine, et la place éjà remplie. Les tribuns représentèrent en il étoit nécessaire qu'ils pussent re les suffrages de ceux dont ils défen les intérêts; qu'ils n'avoient pas été

Loi qui autorise les tribuns à convoquer les assemblées du peuple.

créés pour se borner à des représenta
de nul effet; et que cependant ils ne ser
d'aucun secours au peuple, s'ils n'ét
autorisés par une loi à convoquer les as
t 'ées, et s'il n'étoit défendu, sous de gr
peines, de les troubler dans les fonctio
leur charge. Il ne fallut pas aller aux
frages pour faire passer cette loi; ell
reçue par acclamation.

Les consuls, qui survinrent, voul
la rejeter, parce qu'elle avoit été p
dans une assemblée tenue contre tout
règles, sans auspices et sans convocati
gitime. Mais les tribuns déclarèrent
n'auroient pas plus d'égard pour les sén
consultes, que les sénateurs en auroient
mêmes pour les plébiscites. Le sénat
donc réduit à céder encore, et la nou
loi fut scellée du consentement des
ordres.

Deux puissances législatives dans la république.

Dès que les tribuns président à des as
blées, ils ne sont plus bornés au seul
d'opposition; et il y a dans la républ
deux puissances législatives. Comme
ont commencé avec des intérêts contra
elles seront toujours ennemies : elle

deront qu'à la force; et les lois, qui en
naneront, ne feront que fomenter les
oubles.

Dans un petit état, plus l'autorité est despotique, moins le despotisme doit s'afficher. Le peuple brisera ses fers, si on les lui laisse appercevoir. Les sénateurs auroient û recouvrer l'autorité, s'ils avoient gouerné avec assez de modération, pour faire ublier qu'il y avoit des tribuns. Mais, parce u'ils ont été maîtres absolus, ils croiront evoir l'être encore : plus on leur résistera, lus ils tenteront d'ôter tout moyen de résister. Ils traiteront de séditieux des citoyens ui refuseront d'être esclaves, et ils succomberont. Un souverain n'est jamais plus uissant que lorsqu'il est juste. Conduite que le sénat auroit dû tenir pour recouvrer l'autorité.

Il arriva des blés. Le sénat s'assembla ur régler le prix qu'on y mettroit, et les ibuns furent appelés pour donner leur avis. uelques sénateurs proposèrent de distrier gratuitement aux plus pauvres une rtie de ces blés, dont Gélon, tyran de racuse, avoit fait présent, et de vendre bas prix l'autre partie, qui avoit été hetée des deniers publics. Coriolan soulève le peuple contre lui. Avant J.C. 491, de Rome 263.

Parmi les sénateurs, étoit C. Marcius, jeune patricien, qui venoit de se couvrir de gloire dans une guerre contre les Volsques, et auquel on avoit donné le surnom de Coriolan, parce qu'il avoit pris sur eux la ville de Corioles. Ses succès paroissoient l'appeler au consulat : il le brigua, et il fut au moment de l'obtenir. Cependant le peuple lui donna l'exclusion : il craignit de confier cette magistrature à un patricien qui montroit dans toute sa conduite un caractère altier et impérieux, et à qui on n'ignoroit pas que la puissance tribunicienne étoit odieuse. Offensé de ce refus, Coriolan, qui crut avoir trouvé l'occasion de se venger, s'emporta contre le peuple en discours violens et séditieux; et, déclarant que le moment étoit venu d'abolir le tribunat, il fut d'avis de forcer par la famine les plébéiens à rendre au sénat toute l'autorité.

Les tribuns le veulent faire arrêter.

Aussitôt les tribuns sortent du sénat. Le peuple, instruit par eux de ce qui se passe invoque les dieux vengeurs des parjures : il les prend à témoins des sermens qui ont été faits sur le mont Sacré ; il demande qu

oriolan lui soit livré; et on envoie somer ce sénateur de venir rendre compte de conduite. Sur le refus, auquel on s'étoit tendu, les édiles eurent ordre de l'arrêr : ils furent repoussés.

Sicinius prononce contre lui une sentence, qui n'est pas executée.

Tout se passoit avec ordre dans les coices par centuries, qui se tenoient au iamp de Mars. Il n'en étoit pas de même, rsque le peuple, convoqué d'un moment l'autre, s'assembloit sur la place. Comme s'y rendoit moins pour délibérer, que our être instruit de ce qui avoit été arrêté ans le sénat, il y a lieu de conjecturer que s citoyens se plaçoient au hasard; et c'est vraisemblablement la cause de la confuon qui régnoit dans ces assemblées. Ce ésordre même étoit favorable aux prétenons des tribuns. Ils n'avoient garde de onvoquer les comices par centuries ou par uries : ils ne le pouvoient même pas, uisque les auspices n'étoient pas en leur ouvoir. Il paroît donc qu'il n'y avoit enore rien de réglé dans les assemblées u'ils convoquoient. C'étoit des cohues tuiultueuses, dont il n'étoit pas possible de ecueillir les suffrages, et dont les chefs

faisoient seuls lés décrets. En effet, le
bun Sicinius prononça, de sa seule auto
une sentence de mort contre Coriolan
l'ayant condamné à être précipité du l
de la roche Tarpéienne, il ordonna
édiles de le saisir, et de le conduire
supplice.

Pendant que les patriciens entouro
et défendoient ce sénateur, le peuple étc
fit connoître, par un murmure, qu'il
bien éloigné d'approuver la violence de
tribun; et Sicinius, voyant qu'il s'étoit
avancé, sentit qu'il avoit besoin de se
duire avec moins d'emportement.

Coriolan est cité devant le peuple, du consentement du sénat.

Les marchés se tenoient à Rome tou
neuf jours; et, parce qu'alors les habi
de la campagne venoient à la ville, les j
de marché étoient encore ceux où le pe
s'assembloit pour élire les magistrats,
délibérer sur les affaires qui l'intéresso
On n'indiquoit pas même les comice
marché le plus prochain : on ne les i
quoit qu'au troisième; et on laissoit u
tervalle de vingt-sept jours entiers,
que chacun eût le temps de réfléchir s
matière qui seroit mise en délibéra

cette formalité paroissoit alors indispensable. On prévoit bien qu'elle ne sera pas toujours observée. Mais, dans l'affaire de Coriolan, les tribuns, voulant paroître respecter les formes usitées, donnèrent vingt-sept jours à ce sénateur pour préparer ses défenses, et le sommèrent de comparoître devant le peuple aussitôt après ce terme.

Pendant cet intervalle, le premier soin du sénat fut de fixer la vente des blés au plus bas prix possible; et les consuls tentèrent de ramener les tribuns à des voies de conciliation. Ils leur représentèrent que tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors, étoit contre toutes les règles; que de tout temps, même sous les rois, aucune affaire n'avoit été portée devant le peuple, qu'auparavant le sénat n'eût donné un sénatus-consulte à cet effet; qu'ils ne pouvoient se dispenser de se conformer à cet usage; et que, par conséquent, s'ils avoient des plaintes à faire contre Coriolan, ils devoient les faire au sénat même, les assurant que ce corps leur rendroit justice; et que, s'il le falloit, il donneroit un sénatus-consulte, tel qu'ils le pouvoient desirer.

Les tribuns ne se rendirent pas d'abor
à ces raisons. Ils insistoient principalem
sur ce que l'autorité devoit être égale entr
le sénat et le peuple. Ils prétendoient d'ail
leurs, que, si la loi Valéria permettoit d'ap
peler des ordonnances des magistrats a
jugement des comices, c'étoit une consé
quence qu'on pût citer devant le peupl
tout citoyen qui l'avoit offensé : et ils con
cluoient que, pour être autorisés à cit
Coriolan, ils n'avoient pas besoin d'u
sénatus-consulte. Ils finirent néanmoin
par consentir à la démarche qu'on exige
d'eux; bien résolus, si le sénat ne leur étoi
pas favorable, de se faire un droit des pré
tentions qu'ils formoient.

Le sénat s'étant assemblé, les tribuns
proposèrent leurs griefs. Dans le vrai, l
cause de Coriolan n'étoit qu'un prétext
entre deux partis qui se disputoient la sou
veraineté. Les patriciens, qui avoient pri
sans obstacle, la place de Tarquin, et qu
s'étoient vus plus puissans que ce roi mêm
regardoient la souveraineté comme un
prérogative de leur naissance; et ils au
roient cru dégénérer, s'ils l'avoient partag

: des citoyens, qu'ils traitoient de su-
:évoltés. Mais les plébéiens, qui étoient
əvés par les vexations précédentes, qui
:raignoient d'autres encore, et qui ne
oyoient ni sujets, ni rebelles, songoient
couvrer des droits qui leur avoient été
vés par surprise; et voyoient, dans
iire de Coriolan, une occasion qu'ils ne
ient pas laisser échapper.

e sénat avoit plusieurs raisons pour
oyer cette affaire au peuple. Il pouvoit
atter de le désarmer par cette défé-
e; et, au contraire, par un refus obs-
, il se compromettoit. D'ailleurs les
teurs les plus sages n'approuvoient pas
le sénat s'arrogeât une autorité absolue.
ensoient que la liberté publique seroit
en sûreté, si chacun des deux ordres,
z puissant pour la protéger, en avoit
ement le dépôt. Ils desiroient que la
sance fût partagée entre eux, afin que
ue parti trouvât, dans le parti con-
e, un obstacle à son ambition. Ils ne
ient rien à redouter de la part des plé-
s, qui ne demandoient qu'à n'être
opprimés; et tout leur paroissoit à

craindre de la part des patriciens, s'il
n'étoient pas contenus par le peuple. Ils le
trouvoient déjà assez puissans par leur nais
sance, par leurs richesses, par les magis
tratures; et ils jugeoient qu'ils le seroie
trop, s'ils joignoient à tous ces avantages l
souveraineté sans aucune limitation.

L'avis de ces sénateurs prévalut, par
qu'en effet le sénat ne pouvoit, sans impru
dence, se refuser à la demande des tribun
Il savoit que cette demande n'étoit qu'u
formalité à laquelle ils avoient bien vou
se prêter ; et qu'ils se passeroient d'un sén
tus-consulte, si on ne le leur accordoit p
Coriolan fut donc renvoyé au tribunal
peuple.

Avant J.C. 491, de Rome 263.

Il est condamné à l'exil par le peuple, assemblé pour la première fois par tribus.

L'assemblée, qui jugea ce patricien, p
roît être la première où les tribuns ai
mis de l'ordre. Ils séparèrent le peuple p
tribus. Or les tribus n'étant, comme no
l'avons dit, qu'une division locale, l
pauvres et les riches étoient confondus d
chacune : tous avoient le même droit
suffrage, et tous les suffrages étoient éga
ment comptés. Il faut encore remarqu
que ces tribus n'ayant point de prééminen

es unes sur les autres, aucune n'étoit autoisée à opiner la première; et que, par conéquent, le sort pouvoit seul donner le droit le prérogative. Enfin, les tribuns trouoient dans ces assemblées un avantage qui les rendoit tout-à-fait indépendans du énat : c'est que, les ayant convoquées euxnêmes, ils furent les maîtres d'en prescrire es réglemens. Comme ils tinrent la prenière, sans avoir pris les auspices, il fut rrêté qu'on ne les prendroit pas, lorsqu'on n tiendroit d'autres ; et la religion ne put lus servir de prétexte aux patriciens pour mpêcher ou retarder les assemblées conoquées par les tribuns.

Déjà les tribuns avoient fait toutes leurs isposítions, lorsque les sénateurs vourent distribuer le peuple par centuries, arce qu'alors les citoyens riches auroient it le jugement. C'est ce que les tribuns e vouloient pas. Ils soutinrent que, dans ne affaire où il s'agissoit de la liberté ublique, tous les citoyens devoient avoir même droit de suffrage. Il fallut céder core. Avant J.C. 491. de Rome 263. *La bataille de Marathon est de l'année suivante.*

Coriolan fut condamné à un exil perpé-

craindre de la part des patriciens, n'étoient pas contenus par le peuple. Il trouvoient déjà assez puissans par leur n sance, par leurs richesses, par les ma tratures; et ils jugeoient qu'ils le sero trop, s'ils joignoient à tous ces avantag souveraineté sans aucune limitation.

L'avis de ces sénateurs prévalut, p qu'en effet le sénat ne pouvoit, sans im dence, se refuser à la demande des trib Il savoit que cette demande n'étoit qu' formalité à laquelle ils avoient bien v se prêter; et qu'ils se passeroient d'un s tus-consulte, si on ne le leur accordoit Coriolan fut donc renvoyé au tribuna peuple.

Avant J.-C. 491, de Rome 263.

L'assemblée, qui jugea ce patricien roît être la première où les tribuns a mis de l'ordre. Ils séparèrent le peupl

Il est condamné à l'exil par le peuple, assemblé pour la première fois par tribus.

tribus. Or les tribus n'étant, comme l'avons dit, qu'une division locale pauvres et les riches étoient confondus chacune : tous avoient le même droi suffrage, et tous les suffrages étoient é ment comptés. Il faut encore remar que ces tribus n'ayant point de préémin

es unes sur les autres, aucune n'étoit autorisée à opiner la première; et que, par conséquent, le sort pouvoit seul donner le droit de prérogative. Enfin, les tribuns trouvoient dans ces assemblées un avantage qui les rendoit tout-à-fait indépendans du sénat : c'est que, les ayant convoquées eux-mêmes, ils furent les maîtres d'en prescrire les réglemens. Comme ils tinrent la première, sans avoir pris les auspices, il fut arrêté qu'on ne les prendroit pas, lorsqu'on en tiendroit d'autres ; et la religion ne put plus servir de prétexte aux patriciens pour empêcher ou retarder les assemblées convoquées par les tribuns.

Déjà les tribuns avoient fait toutes leurs dispositions, lorsque les sénateurs voulurent distribuer le peuple par centuries, parce qu'alors les citoyens riches auroient fait le jugement. C'est ce que les tribuns ne vouloient pas. Ils soutinrent que, dans une affaire où il s'agissoit de la liberté publique, tous les citoyens devoient avoir le même droit de suffrage. Il fallut céder encore.

Avant J.C. 491. de Rome 263.

La bataille de Marathon est de l'année suivante.

Coriolan fut condamné à un exil perpé-

tuel. Il ne reste plus aux tribuns qu'à
roger le droit de convoquer les comices
tribus, toutes les fois qu'il s'agira de
bérer sur des choses qui intéresseron
peuple. S'ils jouissent jamais de ce dı
ils présideront à une assemblée qui se
sira de la puissance législative; et ils
teront de nouveaux coups à l'autorité
sénat.

Il assiège Rome, à la tête des Volsques.

Coriolan se retira chez les Volsq
C'étoit de tous les peuples, alors enne
de Rome, le plus propre à servir sa
geance. Ils formoient une républiqu
plusieurs villes confédérées, qui se gou
noient par leurs magistrats, et qui
toient de leurs intérêts communs dans
assemblée générale, où elles envoy
chacune leurs députés. Ce peuple a
contre les Romains, et donna le com
dement de ses troupes à Coriolan.

Avant J.C. 484, de Rome 265.

Des prodiges présageoient des malh
Mais le plus grand des prodiges,
que Rome, d'où Coriolan étoit sorti
se trouve sans armée et sans général
pendant il a juré la ruine de sa patrie
déjà pris plusieurs places; il dévast

npagne, et il vient camper devant
me.

On croiroit que, dans cette circonstance,
Romains vont armer; et s'ils perdoient
elques batailles, tout en deviendroit plus
ncevable. Mais ils n'ont point de troupes,
les Volsques en ont; quoique, trois ans
paravant, une maladie contagieuse, telle
l'on n'en avoit jamais vu, eût fait de si
rands ravages dans toutes leurs villes, que
élitre, la plus florissante, seroit presque
estée sans habitans, si Rome n'y eût en-
oyé une colonie. Les historiens ajoutent
ême que cette maladie arriva dans le
emps que les Volsques vouloient faire la
uerre aux Romains, et qu'elle les mit dans
impuissance de prendre les armes. Com-
ent donc Coriolan avoit-il pu fonder ses
spérances sur ce peuple? et comment
ouva-t-il tout-à-coup une armée, dans
n pays que la peste avoit si fort dépeuplé?

Quoi qu'il en soit, Rome étoit assiégée, Avant J.C. 488, de Rome 266.
t hors d'état de se défendre. Le peuple qui
e reprochoit l'exil de Coriolan, demandoit
i-même la révocation du décret qu'il avoit
orté : le sénat, plus ferme, déclaroit qu'il

n'accorderoit rien à un rebelle qui avo
armes à la main. Cette fermeté ne se
tint pas. Au lieu d'armer, on s'humili
vant Coriolan. On lui offrit son rappel
le supplia de se retirer, et pour le fléc
on lui députa cinq consulaires qui éte
ses parens ou ses amis : c'est ainsi q
nommoit ceux qui avoient été consuls.

Coriolan répondit avec hauteur et du
qu'il ne traiteroit de la paix, que lor
les Romains auroient rendu aux Vols
toutes les terres qu'ils leur avoient enle
Il accorda trente jours de trève pour y
ser, et après ce terme, il reparut sou
murs de Rome. On fit une seconde dé
tion, à laquelle Coriolan n'accorda plu
trois jours; ne laissant aux Romains
l'alternative de combattre ou de satis
les Volsques.

L'alarme croissoit, la consternation
générale, les consuls ne prenoient auc
mesures, les tribuns ne haranguoient
le sénat, qui s'assembloit, ne formoit au
résolution. C'eût été le cas de créer un
tateur : mais il sembloit que l'exil de
riolan eût banni tous les généraux, et c

puta les prêtres. Les augures, les sacri-
ateurs, les gardiens des choses sacrées,
us, revêtus de leurs habits de cérémonie,
llèrent au camp des Volsques. Ils conjurè-
nt, au nom des dieux, Coriolan de donner
a paix à sa patrie ; et ils ne rapportèrent
ncore que des réponses fières et menaçantes.

Enfin les dames romaines veulent elles-mêmes tenter de fléchir cet ennemi. Elles offrent au sénat, qui applaudit à leur zèle ; t elles vont, en suppliantes, se jeter aux ieds de Coriolan. C'est Véturie, sa mere, ui porte la parole ; et Volumnie, sa femme, t présente avec ses enfans. A ce spectacle, ttendri et désarmé, il consent à se retirer ; t Rome, si féconde en soldats, doit son lut aux larmes de ces citoyennes. Il lève le siège. Avant J.C. 488, de Rome 266.

Les historiens ne s'accordent pas sur le rt que les Volsques firent à Coriolan. On it seulement qu'il ne reparut plus, et que s Romains, qui se trouvèrent tout-à-coup s généraux et des armées, remportèrent s victoires sur les Èques, sur les Herniques et sur les Volsques mêmes.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à la publication de la loi Voléro.

Sp. Cassius aspire à la tyrannie.

Avant J.C. 486, de Rome 268.

LES Èques, les Herniques et les Volsq[ues] ayant été forcés à demander la paix, le sé[nat] commit, pour en arrêter les conditions, [le] consul Sp. Cassius Viscellinus, qui co[m]mandoit l'armée. Cassius aspiroit à la [ty]rannie. Il avoit déjà recherché la faveur [du] peuple, pendant son second consulat, l[ors] de la création des tribuns. La commiss[ion] dont on le chargeoit, fut une occasion p[our] lui, de s'attacher encore les Herniques. [Il] leur rendit le tiers du territoire conquis [sur] eux, et il leur accorda les droits de ci[té,] privilège que Rome n'avoit encore accor[dé] qu'aux Latins. Quant aux deux autres ti[ers] des terres, il en donna un aux Latins, et réserva l'autre pour les Romains qui [en] manquoient. Par ces dispositions qu'il p

r lui, et qu'il ne communiqua point au nat, il cherchoit à se faire des partisans u dedans et au dehors.

On étoit surpris qu'il eût traité des vainns aussi favorablement qu'il auroit pu raiter des alliés, lorsque sa conduite acheva e dévoiler ses desseins. Le lendemain de on triomphe, ayant assemblé le peuple our rendre compte, suivant l'usage, de la ampagne qu'il venoit de terminer, il proosa de faire une recherche des terres conuises en différens temps, et de les distribuer ux pauvres, sans aucun égard pour les paiciens, qui se les étoient appropriées. Cette oposition, reçue d'abord avec applaudisment, fut presque aussitôt rejetée ; parce 'il vouloit que les terres fussent partagées alement entre les Romains, les Latins et Herniques. Pourquoi, demandoit-on, ocier ces deux peuples à ce partage?

Cassius, néanmoins, ne renonça pas à ses seins. Il représenta qu'une partie des s, qu'on avoit vendus au peuple dans la rnière famine, avoit été donnée gratuiteent par Gélon, tyran de Syracuse; et il nclut à rembourser des deniers publics

les pauvres qui en avoient acheté. Mais aliéna le peuple, qui le soupçonna de voul s'ouvrir par des largesses un chemin à tyrannie. Ces soupçons parurent d'aut plus fondés, que tous les citoyens, qui cr gnoient d'être dépouillés d'une partie leurs terres, s'étudièrent à les répand Cassius fut même accusé par son collègu Proculus Virginius, de vouloir, comme second Coriolan, armer contre la républiq les Herniques et les Latins; et, comme eût voulu confirmer lui-même de pare soupçons, il invita ces peuples à venir Rome donner leurs suffrages dans l'asse blée, où il se proposoit de faire passer lois.

Il échoue. Cette imprudence de Cassius fut un d nier effort de sa part. Les tribuns s'oppo rent sur-tout à ses desseins, et le fire échouer. Ils ne vouloient pas qu'un patrici eût sur eux l'avantage d'avoir fait distribu des terres au peuple : ils attendoient u conjoncture, où ils en pourroient faire eu mêmes la proposition, et où ils en auroie seuls tout le mérite. Un d'eux, C. Rabulé représenta qu'il y avoit une portion des ter

es Herniques, que les deux consuls con-
noient devoir être donnée au peuple ro-
ain; et il conclut que, puisqu'ils étoient
'accord sur ce point, il falloit commencer
ar en faire le partage. Il dit ensuite qu'on
xamineroit, dans un temps plus tranquille,
a proposition de Cassius en faveur des
lliés; et il ajouta que, comme le partage
es autres terres de conquête, demandoit
e longues délibérations et bien des mesures
prendre, il falloit laisser au sénat et au
euple le loisir d'y penser. L'avis de ce tribun
ut agréé, et Cassius n'osa plus reparoître
n public.

Le sénat, qui pénétroit les vues secrètes
le Rabuléius, entreprit de les prévenir, ou
l'en suspendre au moins l'effet. Il arrêta
u'on feroit une recherche de toutes les
rres qui avoient fait partie du domaine
ublic; qu'on en distribueroit aux citoyens
s plus pauvres; qu'on en réserveroit pour
s communes, c'est-à-dire, pour le pâturage
ommun des bestiaux; et que le reste ayant
é affermé, le produit en seroit destiné à la
bsistance des plébéiens qui n'avoient pas
e champs. En conséquence, il donna un

Pour empêcher l'exécution de la loi agraire, proposée par Cassius, le sénat la propose lui-même.

sénatus-consulte, qui enjoignoit aux con
désignés de nommer des décemvirs, c'
à-dire, dix commissaires pour faire la
cherche et le partage de ces terres.

On nommoit *consuls désignés* les c
suls élus, qui devoient entrer en cha
l'année suivante. Le consulat de Cassiu
de Virginius alloit expirer, et le sénat
ce prétexte pour ne pas leur adresser
ordres; c'est que, dans le vrai, il vou
éloigner l'exécution d'un décret qui ten
à ruiner les patriciens, ou plutôt il ne vou
pas que ce décret fût jamais exécuté. C
loi est celle qu'on a nommée *Agraire*. I
sera une source de dissentions jusqu'à la
de la république. Cassius la proposa le
mier : elle lui coûta la vie. A peine fu
sorti de magistrature, qu'on l'accusa d'av
aspiré à la royauté, et le peuple le condan
à être précipité du haut de la roche T
péienne.

Cassius condamné à mort et exécuté.

Avant J.C. 485, de Rome 269.

La loi agraire paroît oubliée.

Ce jugement ayant intimidé ceux
auroient pu renouveler les propositions
Cassius, la loi agraire parut oubliée.
consuls ne nommèrent pas les décem
pour le partage des terres. Le sénat ne

it pas en peine de faire exécuter des ordres i'il n'avoit donnés que pour tromper le euple par de vaines espérances; et les triuns n'osèrent se plaindre ni du sénat, ni es consuls.

Les plébéiens paroissoient donc consernés. Les patriciens, qui triomphoient, royoient n'avoir plus rien à ménager. Devenus plus hauts et plus insolens, ils pensient que, plus ils intimideroient, plus ils ssureroient leur puissance. Cette conduite ependant devoit exciter des plaintes; et les laintes pouvoient être l'avant-coureur d'un oulèvement. En effet, le peuple ne tarda as à se reprocher la mort de Cassius. Il se laignit, sur-tout, de ses tribuns qui avoient l'lâcheté de l'abandonner.

La guerre continuoit avec les Èques et Avant J.C. 483, de Rome 271. le Volsques, auxquels les Véiens s'étoient nts. Le tribun C. Ménius, enhardi par les Dissentions à l'occasion de cette loi, qui est proposée de nouveau. eproches du peuple, reprit la loi agraire. somma les consuls de nommer les décemvirs; et, sur leur refus, il s'opposa aux levées qu'ils vouloient faire.

Les consuls imaginèrent de sortir de Rome, et d'établir leur tribunal hors de la

jurisdiction des tribuns. Là, ils citèrent l
plébéiens, qui étoient destinés, cette ann
à faire la campagne : mais on pouv
désobéir, tant que les tribuns ne levoi
pas leur opposition ; et on désobéit. Al
les consuls démolissent les fermes de ce
qui ne s'étoient pas rendus à leur sommati
ils abattent leurs arbres, ils enlèvent le
troupeaux, et cette dévastation eut tout
succès qu'ils s'étoient promis.

Ce moyen étrange n'avoit pas encore
employé, et ne le fut plus dans la suite.
en trouva un autre plus sûr et moins ruine
Ce fut de diviser les tribuns. En effet,
puissance tribunicienne pouvoit être af
blie par elle-même : car, si un tribun ét
autorisé par les lois à empêcher toutes
délibérations, contre lesquelles il réclam
un autre tribun devoit être autorisé par
mêmes lois à réclamer contre l'opposit
de son collègue ; et, par conséquent, il
pouvoit rendre nulle. Icilius s'étant opp
à l'enrôlement, ses quatre collègues, gag
par le sénat, se déclarèrent contre lui :
fut arrêté qu'on ne parleroit de la loi agra
que lorsque la guerre seroit terminée.

Avant J.C. 481, de Rome 273.

On s'enrôla, et les consuls entrèrent en
mpagne : mais les troupes refusèrent de
mbattre, ne voulant pas fournir la ma-
ère d'un triomphe à des généraux qui
s faisoient marcher malgré elles. La re-
ellion avoit donc passé dans le camp. Il
y avoit plus de discipline, et tout parois-
oit livrer Rome à ses ennemis. Dans cette
rconstance, les peuples d'Étrurie armèrent
resque tous en même temps, et se réuni-
ent aux Véiens.

Telle étoit la situation des choses, lorsque Avant J.C 480, de Rome 274.
. Fabius et Cn. Manlius prirent posses-
on du consulat. Ils gagnèrent quelques- Année de la bataille de Salamine.
s des tribuns ; et, ayant fait des levées,
s marchèrent à Véïes, chacun à la tête de
eux légions, et d'un égal nombre de
oupes, que les Latins et les Herniques,
liés de la république, avoient fourni,
ivant l'usage. Retranchés dans leur
mp, les consuls furent long-temps sans
er rien hasarder, parce qu'ils savoient
e les troupes n'étoient pas disposées à
béir. Cette disposition changea. Les sol-
ats, irrités contre les Étrusques, qui ne
essoient de les insulter, accoururent à la

tente de leurs généraux, et demandè
le combat. On feignit d'abord de se refi
à leurs instances, afin d'allumer de
en plus leur ardeur. Ils revinrent, ils i
tèrent avec plus de vivacité : on conse
enfin à les mener à l'ennemi; et ils v
quirent. Mais cette victoire coûta cher
Romains : ils firent de si grandes per
que M. Fabius aima mieux partage
larmes de ses concitoyens, que de joui
honneurs du triomphe.

Avant J.C. 479, de Rome 275.

Guerres qui font diversion aux dissentions.

Les pertes qu'on venoit de faire, pa
soient avoir assoupi les dissentions.
Fabius, qui entroit en consulat, vo
qu'on profitât de ce temps de calme
prévenir de nouveaux troubles; et il
mandoit que le sénat se portât de lui-m
à faire exécuter le décret qu'il avoit d
pour le partage des terres. On n'eut a
égard à sa demande. Le peuple néann
continua d'être tranquille, parce q
guerre contre les Étrusques, mêlée de r
et de succès, faisoit diversion à ses pla
L'ennemi remporta des victoires, il se
dit maître du Janicule, il assiégea R
il y mit la famine. Dans une pareille

joncture, les plébéiens, comme les patriciens, ne pouvoient penser qu'à sauver la patrie.

Les dissentions recommencèrent aussitôt que la guerre fut finie ou suspendue. Les tribuns revinrent à la loi agraire. Ils demandèrent pourquoi les consuls des années précédentes n'avoient pas nommé les décemvirs. Ils n'osèrent pas néanmoins les forcer à rendre compte de leur négligence à cet égard. Mais, comme si les généraux devoient être responsables des événemens, ils citèrent Ménénius pour avoir été défait. Ce consulaire, condamné par les tribuns à une amende qu'il ne put payer, se retira dans sa maison, où il se laissa mourir de faim et de douleur. Servilius, qui lui avoit succédé dans le consulat, fut, comme lui, poursuivi par les tribuns. Mais le peuple, honteux du jugement qu'il avoit porté contre Ménénius, écouta Servilius favorablement, et le renvoya absous.

Les dissentions recommencent, et les tribuns citent devant le peuple les consuls des années précédentes.

Dans le fond, il n'importoit pas aux tribuns que tous les patriciens, qu'ils accusoient, fussent condamnés. C'étoit assez pour eux de les pouvoir citer devant le tribunal

Avant J.C. 473, de Rome 281.

du peuple. Cet avantage seul les autorisoit à former de nouvelles entreprises pour acquérir de nouveaux droits; et on pouvoit prévoir un temps où la puissance consulaire fléchiroit devant la puissance tribunicienne. Le tribun Cn. Génucius ayant sommé les deux consuls, L. Emilius et P. Julius, de nommer les décemvirs, ils le refusèrent, sous prétexte qu'un sénatusconsulte étoit censé abrogé lorsqu'il n'avoit pas été mis à exécution par les consuls, auxquels il avoit été adressé nommément. Il semble que ce tribun les auroit pu citer. Il ne le fit pas, parce que l'opinion le forçoit à respecter les premiers magistrats de la république. Avant d'oser faire cette démarche, il falloit y préparer les esprits par des tentatives moins hardies. Génucius cit[a] les consuls de l'année précédente. Il jur[a] d'en faire un exemple, il marqua le jo[ur] où il vouloit que le peuple se fît justic[e].

Avant J.C. 473, de Rome 281.

Les tribus étoient assemblées. On n'a[t]tendoit plus que Génucius, lorsqu'on ap[prit] qu'il avoit été trouvé mort dans so[n] lit. On apporta son corps sur la place; et parce qu'on crut n'y appercevoir aucu[n]

La mort de Génucius [illegible] les tribuns.

marque de violence, le peuple regarda cette mort comme une punition des dieux, qui désapprouvoient l'entreprise du tribun. Ce sentiment parut imposer silence aux collègues de Génucius. Mais vraisemblablement ils craignoient plus les sénateurs que les dieux. Moins crédules que le peuple, ils jugèrent que les lois sacrées étoient une foible défense contre des assassins.

Le sénat compte trop sur la terreur que cette mort a répandue

L'autorité est bien près de succomber, quand elle est réduite à employer de pareils moyens. Cependant le sénat, comptant trop sur une terreur passagère, ne tarda pas à soulever de nouveau les esprits. On eût dit que, parce qu'il faisoit craindre la mort aux tribuns, il se flattoit de n'avoir plus à les redouter. Les consuls firent les levées avec une dureté qui répandit une consternation générale. Ils ne trouvèrent point de résistance, mais le peuple n'en fut que plus irrité. Il se plaignoit de ses tribuns : il les accusoit de lâcheté ou de trahison; et il parloit de briser les faisceaux et de se défendre lui-même.

Troubles auxquels la dureté des consuls donne lieu.

Parmi ceux que les consuls nommèrent pour servir en qualité de simple soldat,

étoit un plébéien, nommé Publilius léro, qui avoit été centurion dans les nières campagnes, et qui étoit reco pour un bon officier. Il se plaignit de justice qu'on lui faisoit, et il refusa d'ol Les consuls, offensés de sa résistance donnent au licteur de le battre de ver Il réclame les tribuns. Voyant qu'ils fusent de le secourir, il en appelle peuple. Cependant le licteur le veut sa Il le repousse. Enfin le peuple, qui vie son secours, brise les faisceaux, et ch les consuls hors de la place.

Avant J.C. 473, de Rome 281.

Le sénat s'assemble. Les consuls mandent que Voléro soit, comme séditi précipité du haut de la roche Tarpéie et les plébéiens réclament la justice co les consuls qui, au mépris de la loi Val ont voulu faire battre de verges un cit romain. Cette contestation dura juq temps où l'on tint les comices pour l' tion des tribuns. Voléro fut élu.

Avant J.C. 472, de Rome 282.

Le tribun Voléro se propose d'humilier le sénat.

Un tribun, dont la personne étoit sa ne pouvoit pas être mis en justice. Il étoit pas de même d'Émilius et de Jul qui sortoient du consulat. Voléro n

ioins ne songea point à se venger de ces eux sénateurs. Le sénat entier devint objet de son ressentiment, et il résolut de rapper un coup dont ce corps ne pût pas e relever.

L'élection du magistrat du peuple se aisoit dans des comices par curies. Voléro représenta que ces comices ne pouvoient être convoqués qu'en vertu d'un sénatus-consulte; que le sénat pouvoit, sous divers prétextes, refuser ou du moins faire attendre; que les délibérations ne se pouvoient faire qu'après qu'on avoit pris les auspices; qu'il étoit au pouvoir des ministres le la religion, tous patriciens, d'interpréter es auspices suivant leurs intérêts; et qu'enin ce qui avoit été arrêté dans ces assemlées, avoit besoin d'être confirmé par un ouveau sénatus-consulte. Il fit voir que outes ces formalités étoient des entraves ue le sénat avoit imaginées pour se rendre aître de toutes les délibérations; et il deanda qu'à l'avenir les magistrats du euple fussent élus dans des comices par ribus, qui ne seroient assujettis ni aux uspices, ni aux sénatus-consultes. Loi qu'il propose à cet effet.

Les patriciens s'y opposent.

Autant cette proposition fut agréa peuple, autant elle souleva les patri Voléro venoit de révéler leur secret. l'impuissance de prouver qu'il n'éto de l'intérêt des plébéiens de se sous au sénat, ils rejetèrent, comme un piété, la proposition du tribun. Ils qu'un état ne pouvoit prospérer que so auspices des dieux; que, sans leur ave peuple ne pouvoit s'assembler légi ment. Ils voulurent paroître défend intérêts de la religion; et on voyoit ne défendoient que les intérêts de ordre.

Extension que Voléro donne à la loi.

Les difficultés qu'ils formoient, r doient la conclusion de cette affaire. qu'une peste qui survint, et qui fit de gr ravages, parut la faire oublier. Volér loit sortir de charge sans l'avoir term Mais, ayant été continué dans le tribu il la reprit l'année suivante. Il ajouta m à sa première proposition que le peuple teroit, dans les comices par tribus, de to les choses dont il prendroit connoissar

Précaution que prend le sénat.

Le sénat fit élire consuls Ap. Claud fils de celui dont nous avons eu occasio

arler, et Titus Quintius. Le premier, aussi iaut que son père et plus dur encore, parut 'homme le plus fait pour réprimer les tribuns. Le second, d'un caractère tout opposé, avoit été choisi afin de pouvoir, au besoin, employer les voies de conciliation. Dans ces sortes de conjonctures, le sénat avoit ordinairement pour politique d'élever au consulat deux hommes dont les caractères différens paroissoient pouvoir allier la douceur avec la fermeté. Pour cette fois, cette politique ne lui réussit pas. Avant J.C. 471, de Rome 283.

Quintius, à la vérité, se conduisit avec adresse. Il fit valoir les motifs de religion : il parut s'intéresser au peuple : il lui représenta qu'on abusoit de sa simplicité; et il exagéra les conséquences de la démarche dans laquelle on l'engageoit. Il est vraisemblable que, si son collègue avoit été aussi prudent, la loi de Voléro auroit été rejetée, au moins pour cette fois; mais Claudius invectiva, menaça et aliéna de nouveau les esprits. Comme les contestations qui s'élevèrent ne permirent pas de rien conclure, le tribun Létorius convoqua l'assemblée pour le lendemain. Troubles.

Tout le peuple s'étant rendu sur la pla
Létorius ordonne à Claudius de sortir d'u
assemblée dans laquelle il ne pouvoit
porter que le trouble. Le consul, qui r
prise cet ordre, répond au tribun par
invectives; et, appelant auprès de lui
amis et ses cliens, il se prépare à résist
si on entreprend de lui faire violence.
moment après, un héraut crie que le c
lège des tribuns ordonne que Claudius
conduit en prison; et aussitôt un de le
officiers avance pour l'arrêter. Tout extr
dinaire qu'étoit cette démarche, la m
titude ne parut pas la désapprouver. I
se souleva, et la nuit seule mit fin
tumulte.

La loi est portée.

Le lendemain le peuple, plus animé
jamais, se saisit du Capitole, et parut
terminé à prendre les armes. Quintius
l'appaisa que parce qu'il fit espérer qu
sénat leveroit ses oppositions, et qu'il
seroit pas impossible d'en obtenir un sé
tus-consulte qui autoriseroit à porter la
proposée. Les tribuns voulurent bien av
la condescendance d'attendre un dé
qu'on ne pouvoit plus refuser. Ils l'

rent : la loi fut portée, et le calme se tablit.

Voilà donc l'autorité passée entre les ains du peuple. Les consuls continuent de présider aux comices par centuries. es tribuns présideront aux comices par ibus : ils les convoqueront toutes les fois aussitôt qu'ils voudront : ils y traiteront toutes les affaires qui intéresseront le uple, c'est-à-dire, s'ils le veulent, de utes sans exception. Puissance qu'acquiert le peuple.

Le sénat conservera tout l'extérieur de torité. Il disposera des deniers publics : enverra des ambassadeurs, il en rece- : il sera chargé de toutes les négocia- s : il commencera les affaires : il les rsuivra, lorsqu'elles auront été approu- dans les comices, et ses décrets auront ce de lois, tant qu'ils n'auront pas été nullés par un plébiscite. En un mot, il roîtra avoir encore toute l'autorité, et te apparence, qui suffit pour en impo- , contiendra souvent le peuple. Puissance qui reste au sénat,

Quoique dans la ville, les consuls soient ormais, en quelque sorte, subordonnés x tribuns, ils ont cependant, comme le Et aux consuls.

sénat, tout l'avantage que donne l'e
rieur de la puissance. Absolus à la tête
armées, ils commanderont encore d
Rome, s'ils se conduisent avec pruden
et le peuple, accoutumé à les respecter,
paroîtra pas savoir tout ce qu'il peut.

Causes qui porteront l'amour de la patrie jusqu'au fanatisme

Au milieu des dissentions qui s'éle
ront, l'amour de la patrie prendra co
nuellement de nouvelles forces, et s
porté jusqu'au fanatisme. C'est que l'u
l'autre des deux ordres ne verra que
dans la république: il rapportera tout à l
et il regardera le gouvernement comme
ouvrage, soit qu'il combatte pour conse
l'autorité, soit qu'il combatte pour s'en
sir. Tous deux auront donc le même int
à la chose publique; et, parce que cet i
rêt sera celui de chaque individu, il cro
à mesure que les citoyens se communiq
ront parmi les troubles tous les sentim
qui les agitent.

Causes qui doivent contribuer à l'agrandissement des Romains.

Ainsi tout contribuera à l'agrandi
ment des Romains. Le peuple, qui voi
pauvreté, sera toujours prêt à prendr
armes, et le besoin du butin le forc
devenir conquérant. Le sénat suscitera

llement des guerres, pour faire di-
›n aux entreprises des tribuns ; et les
ıls ambitionneront de signaler chacun
ée de leur magistrature. Mais, parce
›era de leur intérêt de s'arrêter, aussi-
u'ils auront assez fait pour obtenir le
ıphe, Rome paroîtra modérer son
tion elle-même. Elle s'agrandira donc
ment : et par-là elle s'affermira mieux
ses conquêtes.

ıns un pareil gouvernement tout cède
npulsion une fois donnée. On la suit
ssairement : ou si on s'écarte de la di-
on qu'elle a fait prendre, on y est ra-
é aussitôt. Les magistrats changent,
le système ne change pas.

CHAPITRE V.

Jusqu'à la création des décem
pour un còrps de lois.

Pourquoi les plébéiens ne savent pas user de toute leur puissance.

DEPUIS la loi de Voléro, il y a dan république deux puissances, qui, s'a geant à l'envi le droit de faire des l doivent offrir continuellement de nouv scènes. Il résultera de leurs dissention gouvernement, qui se compliquera, quelque sorte, comme une intrigue théâtre. Les caractères se soutiendront faitement, et les incidens naîtront caractères.

Dès que le peuple avoit le droit de sembler pour décider de tout ce qui l téressoit, il avoit, par conséquent, en le droit de supprimer toutes les lois lui étoient contraires. Il ne seroit donc que les siennes. Cependant, s'il eût us ce droit, il n'eût fait que jouir de l'aut qu'on lui avoit abandonnée. A la vé

; patriciens auroient pu l'accuser de s'en re emparé par force. Mais il auroit pu pondre qu'il n'avoit fait que prendre ce ui lui avoit été enlevé par adresse, sous ervius Tullius; ou même il eût pu ne pas épondre.

Ce dénouement eût été brusque, et le euple n'eût pas soutenu son caractère. Il béissoit depuis long-temps : quoique ce ft malgré lui, il s'en étoit pourtant fait ne habitude. Il aura donc de la peine à endre sur lui de commander. Embarrassé la puissance qu'il a acquise, il ne sera pas pable d'en connoître toute l'étendue. Or s forces qu'il ne se connoît pas, étant mme nulles, celles du sénat continueront prévaloir, et ce corps résistera encore ng-temps aux efforts des tribuns.

Comment les patriciens doivent perdre toute leur autorité.

Les patriciens pourroient peu-à-peu ramener à eux toute l'autorité. Puisque le uple ne s'apperçoit pas qu'il est souvein, il croira qu'ils le sont eux-mêmes, ls savent l'être, c'est-à-dire, s'ils gouvernent avec modération. Ils ne tiendront s cette conduite, parce qu'à leur tour, sortiroient de leur caractère. Toujours

fiers, toujours despotiques, toujours tyra
ils seront par conséquent toujours odie
toujours moins respectés, toujours mo
craints. Le peuple, qu'ils souleveront, p
dra l'habitude de leur obéir. Il form
des entreprises, il en formera encore :
fin il connoîtra tout ce qu'il peut, et
commandera.

Armée qui se laisse vaincre par haine contre Ap. Claudius.

Les ennemis avoient profité des derni
troubles, pour faire des courses sur
terres des alliés de la république. Quin
marcha contre les Èques, qui ne tin
pas devant un général aimé des sold

Avant J.C. 471, de Rome 283.

Claudius n'eut pas le même succès. A
à la tête de l'armée, il voulut se ven
sur elle des affronts qu'il avoit reçus d
les dernières assemblées du peuple ; et, p
ses duretés, il acheva d'aliéner les sold
auxquels il avoit toujours été odieux. D
terminés à se laisser battre, ils fuirent
vant les Volsques. Il est vrai que, lorsqu
furent attaqués dans leurs retranchem
ils repoussèrent l'ennemi : mais ils ne v
lurent pas le poursuivre, contens de f
voir qu'ils pouvoient vaincre.

Claudius décampe. Les Volsques to

ent sur son arrière-garde, qu'ils mettent en déroute. Toute son armée se disperse : elle ne se rallie que lorsqu'elle est arrivée sur les terres de la république. Claudius la fait décimer, et en ramène les débris à Rome.

Avant J.C. 470, de Rome 284.

Sous le consulat suivant, les tribuns reprirent la loi agraire, dont la poursuite avoit été suspendue par l'entreprise de Voléro; et ils la reprirent avec d'autant plus de confiance, que les consuls L. Valérius et T. Émilius promirent de les appuyer. En effet, cette affaire paroissoit dépendre d'eux, puisqu'un sénatus-consulte autorisoit les consuls à nommer les décemvirs.

La loi agraire proposée de nouveau.

Ap. Claudius, cité devant le peuple, meurt avant le jugement.

Se croyant assurés du succès, les tribuns ne montrèrent plus de modération ; et, comme si l'ancien sénatus-consulte eût été proscrit, ils demandèrent au sénat de nouveaux ordres. Peut-être aussi n'étoient-ils pas fâchés de faire naître de nouvelles difficultés : car l'expérience leur avoit appris combien les dissentions pouvoient contribuer à l'accroissement de leur puissance. Ils pouvoient prévoir que Claudius reje-

teroit leur demande. Il la rejeta en e
avec hauteur; et c'est, sans doute, ceqı
demandoient. Ils le citèrent devant
peuple, comme l'ennemi de la liberté
blique, se proposant de punir, sur ce c
sulaire, la résistance de tous les patrici
Claudius parut dans l'assemblée ave
même assurance que s'il eût été lui-m
le juge de ceux qui l'accusoient. Son c
rage étonna le peuple au point que perso
n'osoit prononcer contre lui. Les trib
qui craignirent qu'il ne leur échap
renvoyèrent le jugement à une autre as
blée, sous prétexte qu'il ne restoit pas a
de temps pour recueillir les suffrages. I
cet intervalle, Claudius se donna la n
La haine du peuple ne le suivit pas jusq
tombeau. Il ne put approuver les trib
qui ne vouloient pas permettre à son
de faire son oraison funèbre; et il vit l
ce sénateur avec le même plaisir
l'avoit vu accuser.

Difficultés que souffroit la loi agraire.

La loi agraire souffroit de grandes
cultés. Les terres qu'il s'agissoit de part
comprenoient toutes celles qui avoien
conquises depuis le partage fait sous

ılüs. Les unes avoient été acquises légiıement, d'autres avoient été usurpées : des particuliers ou sur le domaine puc: mais alors elles étoient, pour la plus ınde partie, à des propriétaires qui' ›ient acquis de bonne foi ; une longue ·scription couvroit les usurpations. Il y :oit donc eu de l'injustice à les dépouil-. A ce motif, ajoutons l'opinion où l'on it, qu'on ne pouvoit toucher aux bornes ıs commettre un sacrilège ; et nous comndrons que les scrupules, qui naissoient cette façon de penser, devoient d'autant s retarder l'exécution de la loi agraire, : les plébéiens riches avoient le même érêt que les patriciens à se prévaloir de la erstition. Mais la plus grande difficulté oit des tribuns mêmes, qui, en géné-, ne vouloient pas sincèrement le parэ des terres, et qui ne le demandoient dans l'espérance de former, parmi les ıbles, de nouvelles prétentions. Quand ont voulu poursuivre l'affaire des co-es par tribus, ils ont mis de côté la loi aire. Ils l'ont reprise, et ils l'abandonınt encore. C'est ainsi qu'ils auront

toujours en vue d'obtenir toute autre cho
bien assurés que les patriciens céder
tout, plutôt que de céder leurs terres.

T. Emilius, qui avoit été favorable à l
loi agraire, fut élevé une seconde fois
consulat, et tenta de la faire passer. Com
il voyoit que les richesses des patrici
avoient été la première source des dis
tions, il jugeoit qu'en distribuant les bi
plus également, on ramèneroit le cal
et on assureroit la liberté. Mais les sé
teurs riches se soulevèrent contre ce cons
et ils l'insultèrent, sans considérer comb
il étoit dangereux d'apprendre aux p
béiens à ne pas respecter le premier mag
trat de la république. Pour faire cesser
scandale, Q. Fabius, collègue d'Émili
proposa de donner aux pauvres des ter
dans le territoire d'Antium : c'est une vil
qu'on venoit de prendre sur les Volsque
et dont la plus grande partie des habita
avoit péri pendant la guerre.

Ce n'étoit pas là que les plébéiens vo
loient des terres. C'eût été les expatrie
et ils auroient trop regretté la place p
blique. La plupart aimèrent mieux a

dre des champs qu'ils se promettoient
btenir dans le territoire de Rome. Peu
eptèrent; et il fallut distribuer les terres
ıntium à des gens ramassés de toutes
ts.

Ceux qui avoient refusé, n'osoient plus
ler de la loi agraire. Une peste, qui
vint peu après, parut la faire oublier.
e fit de si grands ravages que les Ro-
ins furent hors d'état de repousser par
c-mêmes les Èques et les Volsques; et ce
avec le secours des Latins et des Her-
ques, alliés de Rome, que les consuls
tirent les ennemis.

Avant J.C. 462, de Rome 292.

Térentillus propose de nommer des décemvirs pour former un corps de lois.

Dans l'absence des consuls qui étoient
a tête des armées, le tribun C. Téren-
us Arsa forma une nouvelle entreprise.
Les Romains n'avoient point de lois ci-
es, ou s'ils en avoient, elles n'étoient
nnues que des patriciens qui les inter-
toient à leur gré. Sous la monarchie,
rois, qui rendoient seuls la justice, n'a-
ent d'autres règles, dans leurs juge-
ns, que les usages, leurs lumières et leur
ité. En succédant aux rois, les consuls,
succédèrent à toutes les prérogatives de

la royauté, eurent seuls le droit de re
la justice; et ce droit, tant qu'il n'y a
point de lois suffisamment connues,
soit à leur disposition la fortune des cito

Térentillus s'éleva contre ce pou
odieux. Il fit voir l'injustice des juge
arbitraires, qui ne permettoient pa
savoir si on avoit été bien ou mal jug
dont il assura que les plébéiens étoien
victimes, lorsqu'ils avoient des procès
les patriciens. Il conclut à demander q
nommât des décemvirs, ou dix com
saires, pour faire des lois qui assura
les droits de chaque citoyen, et qui l
tassent l'autorité des consuls.

A chaque nouvelle proposition de
buns, on prévoyoit qu'ils ne se borner
jamais aux avantages qu'ils obtiendroi
et qu'ils formeroient des prétentions,
qu'il resteroit de l'autorité à envahir.
occasions ne pouvoient pas leur manq
car il y avoit bien des abus à détruir
certainement la demande de Térent
étoit juste.

Les collègues de ce tribun consentent à suspendre cette affaire.

Cependant, comme il ne convenoit
de décider une si grande affaire, en

ence des consuls et de la partie du peuple ui composoit leur armée, les collègues de e tribun consentirent à suspendre, jusqu'à e que tous les citoyens pussent être rassemblés. Ils parurent même renoncer à vouloir limiter la puissance consulaire : mais ils persistèrent à demander qu'on fît un corps de lois, pour établir une forme constante dans l'administration de la justice, proposition à laquelle on ne pouvoit pas raisonnablement se refuser.

Le sénat s'y opposa néanmoins, parce qu'il craignoit que ceux qui seroient chargés de faire les lois, n'ordonnassent un nouveau partage des terres. Sa résistance commençoit à causer des troubles, lorsque les prodiges effrayèrent la multitude. Les augures, qui les interprétèrent dans les ues du sénat, publièrent que les malheurs qui menaçoient la république, étoient un effet des divisions. Le peuple en parut moins animé; et les tribuns, forcés à se conduire avec plus de modération, conférèrent avec le sénat. Le sénat s'y oppose. Avant J.C. 461, de Rome 293.

Les foibles ressources de ce corps ne rendoient le calme que pour quelques mo- Les tribuns la portent à l'assemblée du peuple. Troubles.

mens. La frayeur se dissipa; et les tribu
sans y être autorisés par un sénatus-co
sulte, portèrent la loi Térentilla dans l'a
semblée des tribus. Quoique la loi de Vol
parût donner au peuple le droit de fai
des lois, cette entreprise étoit néanmoi
sans exemple. D'ailleurs, si les patricie
n'avoient pas le droit d'imposer des lois a
plébéiens, les plébéiens n'avoient pas pl
le droit d'en imposer aux patriciens; et
corps de lois devoit être l'ouvrage d
deux ordres. Les sénateurs se récrièr
contre l'audace des tribuns; et cepend
on alloit recueillir les suffrages, lorsque
jeunes patriciens, ayant à leur tête C
Quintius, fils de L. Quintius Cincinnat
se jetèrent dans la foule, écartèrent
coups de poing tout ce qui s'offroit à e
et dissipèrent l'assemblée. Céso, cité dev
le peuple, comme principal auteur de ce
violence, fut banni quelques jours ap
Cependant les patriciens se concertèr
pour troubler toutes les assemblées
l'on proposeroit la loi Térentilla.

Avant J.C. 460, de Rome 294.

Pendant ces dissentions, un sabin, A
Herdonius, à la tête de quatre mille homm

re dans Rome à la faveur de la nuit, se sit du Capitole, invite les esclaves à se ndre à lui, et le peuple même qu'il offre ffranchir de la tyrannie des patriciens. Le sénat ordonne de prendre les armes; uis les tribuns déclarent qu'il est égal au uple d'obéir à des Sabins ou à des patrins; qu'il n'exposera pas sa vie pour aintenir un gouvernement tyrannique; qu'il ne marchera aux ennemis qu'après e les consuls auront juré de nommer des mmissaires pour travailler à un corps de s. P. Valérius s'y engagea; et aussitôt le uple se rangea sous les drapeaux. Dans s occasions inopinées où la république paissoit en danger, personne n'étoit exempt prendre les armes, et tous juroient de ne point quitter que par ordre des consuls. erdonius périt avec tous les siens.

Les troubles continuent, pendant que les Sabins sont maîtres du Capitole.

Valérius ayant été tué dans le combat, utre consul, C. Claudius fut sommé par tribuns de remplir les engagemens de n collègue. Il éluda sous différens prétextes; et on donna, pour successeur à Vaius, L. Quintius Cincinnatus, père de so.

L. Quintius rétablit le calme.

Lors du procès du jeune Céso, ses pa
avoient obtenu qu'il resteroit en lil
jusqu'au jour où il seroit jugé; e
s'étoient obligés à payer une amende,
ne le représentoient pas. Or Céso s'en
et Quintius, dans la nécessité de p
l'amende, vendit la plus grande parti
ses biens, et ne resta qu'avec cinq ou
arpens de terres, qu'il étoit réduit à c
ver lui-même. Voilà le premier consul
les historiens remarquent avoir été pı
la charrue; et ils ne le remarquent v
semblablement, que parce qu'alors
n'étoit pas une chose ordinaire de voi
sénateur cultiver son champ.

Quintius, jugeant qu'avec de la ferm
il pouvoit rétablir le calme, déclara
soldats, qui étoient encore liés par l
sermens, qu'il porteroit la guerre che
Èques et chez les Volsques; qu'il hive
roit sous la tente; qu'il ne reviendroit
la fin de son consulat; et qu'à son retou
nommeroit un dictateur pour assurer l'o
après lui.

Les Romains, qui ne faisoient ordi
ment que des courses sur les terres de l

ns, et dont les plus longues campagnes
ient à peine au-delà d'un mois, furent
ernés, lorsqu'ils se virent menacés de
er l'hiver sous les tentes; et tout le
le se plaignoit, sur-tout, des tribuns,
avoient forcé le consul à prendre cette
ution. Comme ils virent qu'ils deve-
nt l'objet du mécontentement général,
llicitèrent eux-mêmes auprès du sénat.
ffrirent de cesser leurs poursuites tou-
nt la loi Térentilla; et, à cette condition,
ntius consentit à ne point faire la guerre.
t fut d'autant plus tranquille pendant
onsulat, que l'équité de ce consul, qui
noit tous ses soins à rendre la justice,
it lieu de lois, et paroissoit ôter tout
exte à en demander.

uintius, qui montroit aux consuls com- Il fait passer les Èques sous le joug.
t ils pouvoient conserver l'autorité,
nt, deux ans après, l'unique ressource
a république. Tiré de la charrue une Avant J.C. 458, de Rome 296.
nde fois, et nommé dictateur, il mar-
contre les Èques qui avoient enveloppé
armée consulaire, et qui menaçoient
a réduire à discrétion. Il vainquit. Les
mis passèrent, nus et désarmés, sous

une javeline qui portoit sur deux au
plantées en terre. C'est ce qu'on app
passer sous le joug, espèce d'infamie
les victorieux imposoient aux vai
Quintius triompha, fit rappeler son
Céso, et abdiqua, après seize jours de
tature.

Instances des tribuns au sujet de la loi Térentilla.

Les guerres et les dissentions recom
çoient continuellement. Pendant que
Èques et les Sabins faisoient de nouv

Avant J.C. 457, de Rome 297.

courses sur les terres de la républiqu
tribuns demandoient la publication
loi Térentilla, et s'opposoient aux le
Quintius, qui étoit alors à Rome, con
aux sénateurs et aux patriciens de pre
eux-mêmes les armes, et de déclarer
marcheroient seuls contre les ennemi
étoit persuadé que, s'ils paroissoient
à se dévouer pour la patrie, les pléb
seroient jaloux de partager avec e
danger et la gloire. En effet, les tri
s'apperçurent qu'ils alloient être aba
nés. Voyant donc qu'ils se compr

On crée dix tribuns au lieu de cinq.

troient, s'ils résistoient davantage, i
désistèrent de leur opposition, et ils s
nèrent à demander que désormais, a

inq tribuns, on en élût dix chaque
. Le sénat y consentit. Cependant on
it pas en quoi il leur étoit avantageux
en plus grand nombre, puisqu'il de-
t plus facile de semer la division
i eux. Ils sentirent bientôt cet incon-
nt; et, pour le prévenir, ils jurèrent
cun d'eux ne s'opposeroit aux résolu-
qu'ils auroient prises à la pluralité
oix.

mme ils ne pouvoient être considérés, tant qu'ils formoient continuellement ouvelles prétentions, à peine avoient-tenu une chose, qu'ils en demandoient utre. Ils se proposèrent de faire don-u peuple le mont Aventin. Ils conve-t que, parmi les patriciens qui avoient sur cette montagne, quelques-uns nt acheté le terrain qu'ils occupoient, e, par conséquent, il n'étoit pas juste s troubler dans leurs possessions. Ils ndoient qu'on reprît sur les autres le n qu'ils avoient usurpé, en les dédom-ant néanmoins des dépenses qu'ils ent faites en bâtimens. Enfin, ils vou-, au moins, obtenir pour le peuple la

Les tribuns obtiennent le mont Aventin pour le peuple, et ils acquièrent le droit de convoquer le sénat.

Avant J. C. [illegible]. de Rome [illegible].

partie inhabitée de cette montagn
qu'on ne pouvoit pas leur refuser.
le sénat ne leur accordoit rien, qu'a
qu'il y étoit forcé.

Les consuls différoient à dessein d
ter cette affaire au sénat. Icilius, ch
collège des tribuns, leur envoya son
riteur pour leur ordonner de le conv
incessamment. Ils auroient pu mépris
ordre, et le tribun n'auroit eu que la
d'avoir fait une fausse démarche. M
firent frapper, par un licteur, celui
leur apportoit.

On avoit violé dans l'appariteur les
sacrés du tribunat ; et le licteur fut a
Il fallut, pour le sauver, convoquer le
comme Icilius l'avoit demandé, et
en composition avec ce tribun. Non
ment, il obtint le mont Aventin :
parce que la dernière convocation du
parut avoir été faite en conséquence
ordres, les tribuns se firent un droit
convoquer eux-mêmes ; et ils conserv
ce droit, eux qui auparavant attend
à la porte, et ne pouvoient entre
lorsqu'ils étoient appelés par les cons

Les tribuns avoient sur les autres magis- ts l'avantage de pouvoir être continués ıdant plusieurs années. C'étoit un abus ɜ le sénat condamnoit : mais il ne pou- t l'empêcher, parce que le peuple jugeoit il ne réussiroit dans ses entreprises, autant qu'il en laisseroit la poursuite à ıx qui les avoient commencées. Icilius, ı étoit tribun depuis cinq ou six ans, fut ɔore continué l'année suivante. Il tenta soumettre les consuls au tribunal du ıple. Ces premiers magistrats, par la ıteur avec laquelle ils exerçoient l'auto- ', ne donnoient que trop de prétextes aux intes. Ils se rendoient, sur-tout, odieux ıqu'ils faisoient la levée des troupes; et 'toit rare, en ces occasions, qu'ils ne ısassent quelque soulèvement.

Le tribun Icilius tente de soumettre les consuls au tribunal du peuple.

Avant J.C. 453, de Rome 299.

Au milieu d'un tumulte qui s'élevoit à sujet, Icilius ordonna de conduire les suls en prison, parce qu'ils avoient fait ir, par les lictéurs, des plébéiens dont il ıoit la défense. Mais les patriciens chas- ɪnt les tribuns et dissipèrent l'assemblée. ıssitôt Icilius poursuit les consuls, comme ɜurs de cette violence : il les accuse

d'avoir commis un sacrilège dans l
sonne des tribuns : il veut même
sénat les force à se présenter deva
peuple, et à subir le jugement qui
porté contre eux : enfin, n'ayant pu ol
le décret qu'il demande, il prend sur l
leur faire faire leur procès, et il con
les comices.

Il est obligé de renoncer à cette entreprise.

Cette entreprise auroit pu réussir, s'il
été possible d'entretenir la chaleur
laquelle le peuple s'y portoit d'abord.
le temps ayant calmé les esprits, ell
vint un sujet de scandale, parce qu'o
pectoit encore les premiers magistra
la république. Icilius, qui s'apperçut
changement, eut la prudence de n
s'opiniâtrer dans une démarche qui le
promettoit; et, pour se faire un n
d'une modération à laquelle il étoit l
il feignit de sacrifier son ressentime
repos public. En conséquence, il dé
que, par égard pour le sénat, il se dé
de poursuivre une affaire qui, dans le
n'intéressoit que les tribuns. Mais il a
que, ne pouvant pas abandonner égale
les intérêts du peuple, il demandoit

n de la loi Térentilla. L'assemblée qui
it à cet effet, fut encore dissipée par
atriciens. On informa contre les prin-
ix auteurs du tumulte, et ils furent
amnés à l'amende. Le sénat n'osa
lre leur défense.

Le peuple ne connoissoit pas tout ce qu'il pouvoit.

s violences, qui rendoient odieux le
ier ordre de la république, devoient,
u tard, faire mépriser l'autorité qu'il
geoit. Il ne manquoit au peuple, pour
en souverain, que de savoir qu'il l'étoit.
noroit, et cette ignorance paroissoit le
grand obstacle aux entreprises des
ns. Elle les forçoit à demander des
us-consultes pour autoriser le peuple
e des lois qu'il auroit pu faire de sa
autorité. Il ne restoit donc à ces ma-
its qu'à se débarrasser de la formalité
énatus-consultes. Ils le pouvoient par
oies de fait, dont le sénat leur donnoit
nple; et, si le peuple s'accoutume une
ı décider les affaires par de pareils
ns, il connoîtra qu'il est le maître

On envoie des députés en Grèce.

y eut encore bien des troubles, et ils
nt toujours les mêmes causes. Mais
le sénat, forcé de céder, ordonna

Avant J.C. 454, de Rome 300.

qu'on enverroit en Grèce des députés, po
s'instruire de la constitution des différent
républiques, et pour recueillir, sur-tou
les lois de Solon. Le peuple confirma le d
cret du sénat; les députés partirent, et l
dissentions furent suspendues. L'année s
vante, la peste fit de grands ravages
Rome et dans toute l'Italie.

Avant J.C. 452, de Rome 302.

Création des décemvirs.

La peste avoit cessé, lorsque les déput
revinrent, sous le consulat de P. Sestius
de C. Ménénius. Il s'agissoit alors de no
mer dix commissaires pour travailler à
corps de lois. Il ne paroissoit pas nécessai
de supprimer toutes les magistratures,
de confier aux décemvirs un pouvoir ab
et illimité.

Une pareille résolution pouvoit avoir
suites dangereuses pour la républiq
On convint néanmoins que tous les mag
trats abdiqueroient; que les décemvirs
roient établis, pour un an, avec une auto
pleine, entière, sans appel, et qu'on
mettroit qu'une seule restriction : c'
qu'ils n'aboliroient pas les lois sacrées, c'
à-dire, les lois qui avoient été faites
faveur des plébéiens. Les deux ordres

tèrent également à ce plan : le peuple, ır se soustraire aux consuls; le sénat, ır se soustraire aux tribuns.

Le consul Ménénius, qui ne cherchoit 'un prétexte pour éloigner la conclusion cette grande affaire, représenta qu'il loit d'abord procéder à l'élection des nsuls pour l'année suivante; disant que toit proprement aux consuls désignés nommer les décemvirs, entre les mains squels ils devoient abdiquer la puissance nsulaire. Il se flattoit que, pour conserver consulat, ils feroient naître quelque noul obstacle à l'exécution de la loi Térenla. Ce fut, sans doute, dans la même vue e les patriciens firent tomber le choix sur). Claudius. On lui donna pour collègue Génucius.

Claudius fit évanouir toutes les espénces qu'on avoit conçues. Bien loin de se fuser à la nomination des décemvirs, il la llicita lui-même; offrant, au nom de son llègue et au sien, de renoncer au droit l'ils avoient l'un et l'autre au consulat; et clarant que, si on vouloit arracher toute mence de dissentions, il falloit absolu-

ment établir des lois égales entre tous
citoyens. Il entroit dans les intérêts (
tribuns, parce qu'ils lui avoient promis
le mettre à la tête de la commission.

Le peuple, qui ignoroit ces intrigu
applaudissoit; étonné d'avoir pour lui
patricien d'une maison qui lui avoit t
jours été contraire. Mais les sénateurs, q
connoissoient. la fierté et l'ambition
Claudius, n'étoient pas sans inquiétud
cependant, comme ils n'avoient que d
soupçons, ils ne purent refuser des louan
au désintéressement qu'il montroit.

Avant J.C. 452, de Rome 302. Peu de temps après, on élut les déce
virs dans une assemblée par centuries. I
consuls désignés, Ap. Claudius et T. (
nucius, furent nommés. Les huit aut
étoient, comme eux, des sénateurs et
consulaires. Les tribuns avoient d'ab
demandé que cinq plébéiens fussent adı
dans cette commission : mais, sur la ré
tance que fit le sénat, ils se désistèr
bientôt, craignant d'apporter des retar
mens à une chose qu'ils sollicitoient de
si long-temps.

les entret
les inté
avoient p
commissio
oroit ces int
d'avoir pour
son qui lui a
Mais les sénate
la fierté et l'ambi
n'étoient pas sans inqu
omme ils n'avoient q
ne purent refuser des lo
ement qu'il montroit.
Ils après, on élut les d
assemblée par centuri
és, Ap. Claudius et T
nommés. Les huit a
eux, des sénateurs e
tribuns avoient d'a
plébéiens fussent a
ion : mais, sur la
nat, ils se désist
apporter des ré
sollicitoient de

CHAPITR

Du gouvernement d

Les décemvirs gouvern
coup de sagesse et de mod
d'eux avoit, tour-à-tour et
jour, l'autorité et les fais
autres, sans aucune marq
et précédés d'un simple of
moit *accensus*, paroissoie
fondre avec les citoyens.

Celui qui étoit de jour p
assembloit le sénat ; il le
soit exécuter les résolutions
avec ce corps, et il ne
comme le chef de la répub

Ils s'appliquoient tous
soin et la même équité, à
On les trouvoit tous les
place publique, prêts à do
tous les citoyens qui veno

L'amour du bien public, qu'ils affichoie
à l'envi, les maintenoit dans une parfai
intelligence : ils étoient sans jalousie, e
aucun d'eux n'ambitionnoit d'avoir pl
de part à l'empire. Claudius, quoiqu'on l
regardât comme le premier, n'affectoit au
cune supériorité sur ses collègues. Pop
laire, il saluoit les moindres citoyens
magistrat équitable, il donnoit à tous u
libre accès et une prompte justice.

Ils font dix tables de lois, qui sont reçues par le peuple.

Les lois qu'on avoit apportées de l
Grèce, les ordonnances des rois de Rom
les décrets du sénat et du peuple, les usag
qui s'étoient introduits, sont les sources o
les décemvirs puisèrent les lois qu'il jugère
les plus convenables à la constitution de l
république. Après en avoir fait un cor
qui fut gravé sur dix tables, ils les exp
sèrent aux yeux du public, invitant chaq
citoyen à dire librement ce qu'il en pens
Le sénat s'assembla pour les examine
Lorsqu'il les eut approuvées, il ordonna l
convocation des centuries : et les décem
virs, après avoir déclaré au peuple assem
blé qu'ils n'avoient eu d'autres vues q
d'assurer la liberté des citoyens, offrire

faire au corps des lois tous les change-ɪns qu'on jugeroit nécessaires. On leur ɪondit par des applaudissemens, et les ɪ tables furent reçues d'un consentement animе.

On arrête de créer de nouveaux décemvirs.

Le gouvernement des décemvirs étoit sur point d'expirer, lorsqu'on desira un sup-ément aux lois qu'ils avoient faites; et sénat, assemblé à ce sujet, arrêta qu'on éeroit de nouveaux décemvirs pour l'an-ɪe suivante. Il saisissoit ce prétexte d'éloi-ɪer l'élection des tribuns, parce qu'il ɪnsoit que le temps pourroit faire naître ccasion de supprimer cette magistrature; le peuple approuva cette résolution, ɪrce que les consuls lui étoient tout au oins aussi odieux, que les tribuns pou-ɪient l'être au sénat. D'ailleurs, tout le onde jugeoit que, pour assurer l'obser-ɪtion des nouvelles lois, il convenoit de s laisser quelque temps sous la protection ɪ la puissance souveraine qui les avoit ɪrtées.

Ap. Claudius est suspect au sénat.

Beaucoup de sénateurs aspirèrent au dé-ɪmvirat; les uns par ambition, les autres ɪur écarter ceux qui leur étoient suspects.

Ap. Claudius, qui feignoit de ne
du repos, paroissoit leur céder l
demandoit qu'on lui donnât des s
à lui et à ses collègues. Mais on
peine à concilier tant de modér
le caractère qu'on lui connoissoi
sons avec les plébéiens les plu
contre le sénat, étoient publique
cachoit même pas; et, aux ma
pulaires qu'il affectoit, on présu
se proposoit d'être continué dans
virat, et que ses artifices avoien
ment pour objet d'exclure ses
et de faire élire d'autres décen
dévotion.

Il se fait continuer, et il a des collègues à sa dévotion.

Moins il paroissoit vouloir être
plus le peuple desiroit qu'il le fût
collègues, qui déméloient ses dess

Avant J.C. 450, de Rome 304.

geoient à lui donner l'exclusion. I
vue, ils le nommèrent pour p
l'élection des nouveaux décemvir
c'étoit au président des comices à
ceux qui aspiroient à la charge q
remplir, on se flattoit qu'après l
tion qu'il avoit faite, il n'osero
mettre au nombre des candidats.

·anmoins. Il se proposa lui-même pour le ·emier décemvir; et, ayant été agréé, il : tomber les suffrages sur six sénateurs ·nt il disposoit. Ce qui surprit davantage, ·est qu'il prit les trois autres décemvirs ·ans l'ordre du peuple. C'étoient trois ·ommes avec lesquels il s'étoit auparavant ·ncerté, et qui avoient contribué au suc·s de ses projets.

Comme le peuple avoit été heureux ·us les premiers décemvirs, il n'exami·oit pas ce qu'étoit le décemvirat en lui-·ême, et il le croyoit le plus parfait ·es gouvernemens. Claudius pouvoit donc · flatter que tout concouroit à ses vues, ·l se conduisoit d'après le plan qu'il ·oit suivi l'année précédente. Il devoit ·énager le sénat et le peuple : il lui suf·oit même, dans les dispositions où ·oient les deux ordres, de ne pas affecter · tyrannie. Il étoit facile au décemvir de conserver l'autorité.

Il tint une conduite toute différente, et ·en dressa le plan, conjointement avec · collègues. Déterminés à retenir toute ·ur vie la puissance souveraine, ils réso·rent de ne plus convoquer ni le sénat ni Plan qu'ils se font.

le peuple, d'appeler toutes les affair leur tribunal, d'en décider sans ap de se réunir pour se soutenir dans les marches qu'ils feroient séparément, n'avoir, en un mot, d'autres règles leur intérêt commun et celui de cha d'eux en particulier; et comme s'ils avo craint de ne pas répandre assez tô frayeur et la consternation, dès la prem fois qu'ils parurent en public, ils se fi précéder chacun de douze licteurs ar de haches.

Ce plan n'étoit pas raisonnable.

Je conçois que des tyrans qui ont ployé la violence pour se saisir de l'a rité, emploient encore la violence pou conserver. Je conçois aussi que, quoiq aient été choisis par les suffrages libre peuple, ils songent néanmoins à se re terribles, lorsque par l'abus qu'ils ont de la puissance, ils sont devenus od à tous les citoyens. Mais j'ai peine à c que les décemvirs aient été assez absu pour afficher la tyrannie dans le t même où les deux ordres s'applaudiss de leur avoir confié le gouvernement république. Ils pouvoient tout : pour

d'appeler toutes les a
il, d'en décider san
pour se soutenir da
'ils feroient séparém
un mot, d'autres ré
commun et celui de
iculier; et comme s'ils
e pas répandre assez
consternation, dès la p
rurent en public, ils s
icun de douze licteur

s que des tyrans qui s
ence pour se saisir de
nt encore la violence p
conçois aussi que, qu
sis par les suffrages li
ngent néanmoins à se
que par l'abus qu'ils
e, ils sont devenus
ens. Mais j'ai peine à
irs aient été assez abs
a tyrannie dans le
x ordres s'applaudi
fié le gouvernement
ouvoient tout : pour

blées, ils n'avoient pas besoin de se
craindre. Vouloient-ils donc, avant d'
abusé de leur pouvoir, aliéner le pe
et le forcer à un soulèvement ? Il se
que les historiens, qui ont vécu dan
républiques, veuillent refuser aux t
jusqu'au sens commun.

Quoi qu'il en soit, les décemvirs o
objet de l'indignation publique; et
sans doute, ils ont usé de violence. Ils
étoient accompagnés d'une troupe de
sans aveu, chargés de crimes ou p
de dettes, qui cherchoient leur sûreté
les troubles. On voyoit encore à leur
une foule de jeunes patriciens, qui,
tant la licence à la liberté, devenoie
ministres des tyrans, pour partager
eux le droit d'opprimer le peuple.
jeunesse sans frein se portoit impuné
aux derniers excès. Il n'étoit pas po
aux malheureux qu'elle vexoit, d'ob
justice. Les décemvirs étoient sourds
plaintes, ou les rejetoient avec mé
, si des citoyens conservoient encore
des restes de liberté, on les dépou
de leurs biens, on les battoit de ve

on les bannissoit, ou même ou les i
mourir.

Ils paroissent avoir voulu entretenir la division entre les deux ordres. Deux nouvelles tables de lois.

De temps immémorial, les patr
et les plébéiens ne s'allioient point p
mariages réciproques. Les décemvirs
sant de cet usage une loi expresse, c
dirent ces sortes de mariages. On les a
çonnés d'avoir voulu entretenir la di
entre les deux ordres. C'est aussi vra
blablement par cette raison qu'ils n
tuèrent rien sur les terres de conquêt
hommes, qui fouloient aux pieds les
les plus sacrés, achevèrent néanmo
corps des lois romaines, ou du moi
ajoutèrent deux nouvelles tables au
qu'on avoit promulguées l'année p
dente. Il est difficile de se persuade
des lois, données par de pareils législa
aient été telles qu'il les falloit pour a
la liberté des citoyens, et qu'elles n
rien laissé à desirer.

Ils se continuent dans le gouvernement.

L'année expira. Les décemvirs, q
roient dû rendre à la république ses a
magistrats, se maintinrent dans le g
nement, de leur propre autorité. Com
fondoient leur droit sur la force, ils c

Avant J. C. 449, de Rome 305.

ir appesantir le joug, et ils commirent ouvelles violences. Les principaux ci-ns cherchèrent un asyle dans les villes alliés.

Année où Cimon, vainqueur des Perses, leur fait la loi, et meurt.

ette conjoncture paroissant favorable Èques et aux Sabins, ils prirent les es, et vinrent, sans le savoir, au se-s de la république. En effet, les décem-sentirent toute leur foiblesse, lorsqu'ils rent comme assiégés par deux armées faisoient des courses jusqu'aux portes ome. Ils appréhendoient de se compro-re, s'ils ordonnoient la levée des trou-et, s'ils vouloient s'autoriser d'un sé-s-consulte, ils craignoient qu'on ne contestât jusqu'au droit de convoquer nat. Il falloit qu'ils eussent bien peu révoyance. Étoit-il si difficile de pré-une guerre? Pourquoi donc n'avoient-ris aucunes mesures pour la détourner our la soutenir?

Guerre qui les jette dans un grand embarras.

s convoquèrent le sénat, comptant sur artisans qu'ils avoient dans ce corps, lattant d'intimider les sénateurs qui seroient contraires, et jugeant qu'un tus-consulte rendroit le peuple obéis-

Ils convoquent le sénat, et lui arrachent un décret, qui ordonne la levée des troupes.

sant. Cependant on se félicitoit des circo
tances qui mettoient les décemvirs da
la nécessité de reconnoître une autor
supérieure à la leur.

Les historiens rapportent ce qui fut
de part et d'autre dans le sénat. Ce sont
harangues qu'ils font eux-mêmes ; et
n'a pas pu en prononcer de semblables da
une assemblée qui devoit être ou fort inti
dée ou fort tumultueuse. Tout ce qu'on p
présumer, c'est que le plus grand nomb
des sénateurs garda le silence ; que quelqu
uns parlèrent contre la tyrannie et contre
tyrans; que les décemvirs et leurs partis
élevèrent la voix encore plus haut; et qu'
milieu du tumulte ou de la consternatio
Claudius dicta un sénatus-consulte, que
sénat n'osa désavouer.

Les troupes leur désobéissent.

Ce décret, arraché par violence, don
des troupes aux décemvirs. Ils en fir
trois corps. Deux marchèrent, l'un co
tre les Sabins, l'autre contre les Èque
et Claudius retint le troisième à Rom
où il resta avec Sp. Oppius, un de
collègues.

Quoiqu'à la tête des forces de la rép

, les décemvirs ne devoient pas que leur domination en fût plus e : car des citoyens ne s'arment pas, e des soldats mercenaires, pour la e des tyrans. Les troupes, qu'on voure marcher aux ennemis, refusèrent mbattre : elles abandonnèrent leur leurs armes, leurs bagages. En vain efs tentèrent de les contenir par la e des châtimens. Il faudroit une pour contenir une armée qui est à se soulever. L'esprit de révolte t du camp à Rome, lorsque Claudius, éditoit un nouvel attentat, hâta sa

Attentat de Claudius sur Virginie.

ppé de la beauté de Virginie, il ré- l'assouvir la passion qu'il avoit con- ur elle. C'étoit une fille de Virginius, voit dans l'une des deux armées, en é de centurion. Elle devoit épouser , qui avoit été tribun.

ant pu réussir par la séduction, Clau- ntreprit de l'enlever à ses parens. iséquence, Marcus Claudius, un de- ents, arrête cette jeune personne place, et veut l'entraîner de force

chez lui, déclarant qu'elle est née d'ı de ses esclaves, et qu'à ce titre elle appartient. L'affaire est portée devant tribunal du décemvir.

Numitorius, oncle de Virginie, rep sente que Virginius est à l'armée. Il mande un délai de deux jours pour faire revenir. Il offre, en attendant retour, de garder Virginie. Il s'engage i représenter, sous telles cautions qu exigeroit. Enfin, il réclame une loi douze tables, qui ordonnoit que, d un litige et avant le jugement défini le demandeur ne pût pas troubler le dé deur dans sa possession.

Claudius, ne pouvant refuser le ter nécessaire pour faire revenir Virginius l'armée, ordonne cependant que Virg soit, par provision, remise entre les m de Marcus, parce qu'il prétend que le d qu'il accorde, ne doit pas être préjudici à un maître qui redemande son esclave

Tout le peuple se récrioit contre l'inju de cette sentence : il enveloppoit Virgi il s'opposoit aux efforts du ravisseur, lor Icilius, qui a appris ce qui se passe, arr

'ureur et la colère dans les yeux. L'audace
ec laquelle il se présente devant le tyran,
gmente le tumulte : les licteurs sont re-
ussés : Marcus se réfugie au pied du tri-
nal : Claudius, effrayé lui-même, est forcé
céder : il consent que Virginie reste libre,
squ'au retour de celui qu'on dit être son
re. Tout le public étoit d'autant plus scan-
lisé, qu'on ne doutoit pas que la passion
iminelle du décemvir ne fût le vrai motif
: toute cette intrigue.
Virginius arriva le lendemain. Claudius
en fut pas déconcerté. Il fit descendre du
ıpitole des troupes sur lesquelles il comp-
it; il les conduisit sur la place; et, après
oir menacé ceux qui tenteroient de sou-
ver le peuple, commanda à Marcus d'ex-
ser sa demande. Il ne fut pas difficile à
rginius de détruire l'imposture aux yeux
l'assemblée : mais Claudius, sans lui ré-
ndre, déclara qu'il savoit depuis long-
nps que Virginie étoit en effet l'esclave
Marcus; et en conséquence, il ordonna
'elle fût livrée à cet imposteur.
Aussitôt les soldats écartent le peuple,
Marcus avance avec des licteurs pour se

saisir de Virginie. Alors le père, au déses-
poir, se saisissant d'un couteau : *voilà*, dit-
il à sa fille, *le seul moyen de sauver ton
honneur*. En même temps, il lui enfonce
ce couteau dans le sein ; et, l'ayant retiré
tout sanglant, il le montre au décemvir
auquel il crie : *par ce sang innocent, je
dévoue ta tête aux dieux infernaux*.

Soulèvement que cause la mort de Virginie.

A la faveur du tumulte qui s'élève, il
échappe au tyran qui le veut faire arrêter
et il se rend à l'armée. Cependant Icilius
Numitorius exposent le corps de Virgini
On accourt de toutes parts à ce spectacl
et le tumulte croît avec la multitude. L'i
dignation portoit à tout oser, lorsque L. V
lérius et M. Horatius se montrèrent à la t
du peuple. Ces deux sénateurs qui, dep
quelque temps, se préparoient à opposer
force à la violence, étoient suivis d'un gra
nombre de clients. Enhardis par leur p
sence, les citoyens s'arment de tout ce
leur tombe sous la main ; et Claudi
abandonné de ses troupes, est contraint
s'enfuir.

Les armées abandonnent leurs généraux.

Virginius avoit rejoint l'armée dans
quelle il servoit. Au récit de ce malheure

re, le soulèvement fut général. Les soldats irent leurs armes : ils marchèrent à ome sous la conduite des centurions, et s se retirèrent sur le mont Aventin, où ils urent dix chefs, sous le nom de tribuns ilitaires. Ils déclarèrent qu'ils ne se séparoient point, qu'auparavant on n'eût oli le décemvirat, et rétabli les tribuns u peuple. et se retirent sur le mont Aventin.

Claudius n'osoit se montrer. Oppius, son ollègue, convoqua le sénat. Quoique ce orps ne fût pas fâché du soulèvement des oupes, il crut néanmoins devoir, pour le aintien de la discipline, paroître le désapouver. C'est pourquoi sa première démarche fut d'envoyer au mont Aventin ois consulaires, qui dèmandèrent aux ldats par quel ordre ils avoient abanonné leur camp et leurs généraux. Ils réondirent qu'ils rendroient compte de leur onduite à Horatius et à Valérius, si on les ur envoyoit. Bientôt après la seconde mée, qu'Icilius et Numitorius avoient oulevée, vint se joindre à la première.

Le sénat, qui s'assembloit tous les jours, e formoit point de résolution, parce que Elles passent au mont Sacré pour forcer le sénat à prendre une résolution.

Horatius et Valérius déclaroient qu'ils ne feroient aucune démarche auprès des deux armées, tant que les décemvirs seroient maîtres du gouvernement ; et cependant ceux-ci refusoient leur démission, persuadés qu'ils ne la pouvoient donner sans se livrer au ressentiment de leurs ennemis. Les troupes, qui menaçoient de les y forcer, abandonnèrent la ville, et passèrent au mont Sacré, où la plus grande partie du peuple les suivit. Elles vouloient faire voir, en se retirant dans cet asyle, qu'elles défendroient la liberté publique avec la même fermeté avec laquelle on en avoit autrefois jeté les premiers fondemens. Leur désertion, qui dépeuploit la ville, mit enfin les décemvirs dans la nécessité d'abdiquer; et alors Horatius et Valérius se rendirent au camp.

Le sénat leur accorde ce qu'elles demandent.

Les soldats vouloient, avant toute chose, qu'on leur livrât les décemvirs. Mais ils se désistèrent bientôt de cette demande, parce qu'ils comprirent que c'étoit les leur livrer, que de faire rentrer le peuple dans tous ses droits. Ils se bornèrent donc à demander le rétablissement des tribuns, celui des

tre, le soulèvement fut général. Les soldats irent leurs armes : ils marchèrent à lome sous la conduite des centurions, et s se retirèrent sur le mont Aventin, où ils urent dix chefs, sous le nom de tribuns ilitaires. Ils déclarèrent qu'ils ne se sépa-roient point, qu'auparavant on n'eût oli le décemvirat, et rétabli les tribuns peuple.

et se retirent sur le mont Aventin.

Claudius n'osoit se montrer. Oppius, son llègue, convoqua le sénat. Quoique ce ps ne fût pas fâché du soulèvement des upes, il crut néanmoins devoir, pour le intien de la discipline, paroître le désap-uver. C'est pourquoi sa première dé-rche fut d'envoyer au mont Aventin is consulaires, qui démandèrent aux lats par quel ordre ils avoient aban-nné leur camp et leurs généraux. Ils ré-ndirent qu'ils rendroient compte de leur duite à Horatius et à Valérius, si on les r envoyoit. Bientôt après la seconde née, qu'Icilius et Numitorius avoient levée, vint se joindre à la première.

Le sénat, qui s'assembloit tous les jours, formoit point de résolution, parce que

Elles passent au mont Sacré pour forcer le sénat à prendre une résolution.

lequel il fut arrêté que les plébiscites auroient force de lois pour tous les citoyens.

Non seulement la loi Valéria fut confirmée, on déclara encore, qu'à l'avenir, aucune magistrature ne pourroit porter atteinte au droit d'appeler au peuple. Enfin, comme les sénatus-consultes étoient souvent altérés ou même supprimés, sur-tout lorsqu'ils étoient favorables aux plébéiens, on régla que, dans la suite, ils seroient remis en dépôt aux édiles, et conservés dans le temple de Cérès. Tels furent les réglemens qui se firent sous ce consulat, et auxquels les sénateurs ne souscrivirent que malgré eux : ils ne pardonnoient pas aux consuls d'avoir diminué l'autorité du sénat, pour accroître celle du peuple.

Les tribuns se vengent des décemvirs.

Lorque le gouvernement eut repris sa première forme, Virginius, en qualité de tribun, cita devant le peuple Ap. Claudius. Ce décemvir fut jeté dans une prison, où il mourut. Sp. Oppius eut le même sort. Les huit autres s'exilèrent, et leurs biens furent confisqués. Quant à Marcus Claudius, on le condamna à mort : mais Virginius se contenta de le bannir.

Le sénat blâmoit hautement les deux onsuls qui donnoient un libre cours à la engeance du peuple, lorsque le tribun uillius mit fin, par son opposition, aux oursuites de ses collègues, et rendit le alme à la république. Le calme se rétablit.

CHAPITRE VII.

De quelques changemens qui se fo insensiblement dans la constituti de la république.

Après Servius Tullius les patriciens et plébéiens ont été confondus dans les six classes.

Il y avoit deux ordres dans la républiq on étoit, par la naissance, de l'ordre d patriciens ou de celui des plébéiens.

Après les changemens faits par Serv Tullius, il y eut six classes. Des plébéi riches furent confondus avec les patrici dans les premières; dans les dernières, d patriciens pauvres furent confondus av les plébéiens.

Des patriciens s'appauvrirent encore, des plébéiens s'enrichirent : il y eut do toujours plus de plébéiens dans les pr mières classes, et plus de patriciens da les dernières. Alors ceux-ci, répandus co fusément dans les six, auroient cessé d'ê considérés comme un ordre, s'ils n'avoie pas conservé les privilèges de leur nai

sénat blâmoit hautement les deux ils qui donnoient un libre cours à la eance du peuple, lorsque le tribun ius mit fin, par son opposition, aux uites de ses collègues, et rendit le e à la république. Le calme se rétablit.

d'en distinguer encore deux; et on su
tuera l'ordre des sénateurs et l'ordre
peuple à l'ordre des patriciens et à l'oi
des plébéiens. Tous les citoyens qui en
ront au sénat, plébéiens comme patrici
composeront l'ordre des sénateurs : t
ceux qui seront exclus du sénat, patrici
comme plébéiens, seront compris d
l'ordre du peuple.

Comment les plébéiens, d'abord exclus du sénat, y ont été admis.

Dans les commencemens les plébéi
ont été exclus du sénat : dans la suite il
ont été admis, quoiqu'on les jugeât indig
du consulat et du sacerdoce.

Les patriciens, comme nous l'av
remarqué, tiroient leur origine des sé
teurs créés sous Romulus. Ils se mul
plièrent, et leur nombre excéda celui
membres dont le sénat devoit être co
posé. Tous ne purent donc pas entrer d
ce corps : mais ils conservèrent, pend
un temps, le droit exclusif de remplir
places qui venoient à vaquer.

On ne peut pas assurer si, sous la mon
chie, les rois disposoient seuls de ces plac
ou si le peuple y concouroit par ses s
frages. Il est au moins certain que ce

ii avoient été élus, n'étoient reconnus
nateurs qu'avec l'agrément du prince,
qu'on les tiroit toujours du premier ordre.
est vrai que Tarquin l'Ancien fit entrer
nt plébéiens dans le sénat : mais, aupara-
nt, il leur donna le titre de patriciens; ce
ii prouve qu'un plébéien ne pouvoit pas
re sénateur. Tarquin lui-même n'étoit
is de famille patricienne : c'étoit un Tos-
n, qu'Ancus Marcius ne fit sénateur
n'après l'avoir fait patricien.

Les consuls, qui succédèrent à toutes les
érogatives des rois, eurent, comme eux,
droit de faire les sénateurs; ou du moins
n ne put l'être sans leur agrément. Or
est vraisemblablement après l'établisse-
ent du consulat, que les patriciens ont
rdu le privilège exclusif d'entrer au sénat.
omme il falloit avoir un certain bien pour
être admis, les consuls prenoient les séna-
urs dans les premières classes; et, lorsque
ur choix tomboit sur des plébéiens, ils les
isoient patriciens, à l'exemple des rois.
ais, parce que dans la suite ils auront né-
gé cette formalité, l'usage d'introduire
plébéiens riches dans le sénat, sans leur

donner préalablement aucun titre, aura pe
à-peu prévalu. Les historiens, au reste, n
se sont pas expliqués sur ce sujet. Mais m
conjecture est d'autaut plus fondée, q
nous trouverons dans le sénat des plébéien
que la naissance exclura des premières m
gistratures.

Comment la noblesse passera des familles patriciennes aux familles plebéiennes.

L'honneur d'être un des membres d
sénat ne changeoit donc rien à la naissanc
Il laissoit le plébéien parmi les plébéien
et il n'y avoit encore de nobles que les f
milles patriciennes. Cette noblesse conti
nuera d'être la seule, jusqu'au temps où l
dignités deviendront communes aux de
ordres. Alors on cessera d'avoir égard à
naissance patricienne ou plébéienne,
chaque famille tirera sa noblesse des dign
tés qu'elle aura occupées.

Ordre des chevaliers.

La république donnoit un anneau d'or
ceux qui servoient dans la cavalerie, et el
leur fournissoit un cheval. On les a nom
més chevaliers. Dans les commencemen
ils étoient les premiers dans l'ordre d
plébéiens, comme les sénateurs étoient l
premiers dans l'ordre des patriciens. Da
la suite, ils obtiendront des distinctions,

rmeront un nouvel ordre entre celui
nateurs et celui du peuple. Mais c'est
évolution qui se fera peu-à-peu, et
par conséquent, on ne pourra pas re-
ıer l'époque.

révolutions sont une suite des chan-
ıs faits par Servilius Tullius. Dès que
ılité de fortune distinguoit seule les
;, il n'étoit plus possible d'assurer la
ion des citoyens. La constitution de
ıblique devoit changer d'une généra-
l'autre, et il en devoit naître tous les
de nouvelles dissentions. C'est pour-
ıous verrons les Romains, toujours
nés par les circonstances, se conduire,
insi dire, au jour le jour, et ne jamais
révenir. Ils auroient eu besoin d'un
teur qui eût connu les vices de leur
tution.

L'inégalité des fortunes étoit le principe des changemens que les circonstances amenoient dans le gouvernement.

'squ'une ville de la Grèce vouloit ré-
r son gouvernement, elle confioit la
nce législative à un seul citoyen. Or
t plus facile à un seul homme, qu'à
urs ensemble, d'embrasser toutes les
s de l'administration, et de faire un
systématique où tout fût lié et se sou-

Un corps de lois doit être mieux fait par un seul législateur, que par plusieurs.

tînt. S'il se trompoit, il étoit aussi plus di posé à écouter les critiques, et à corrig ses erreurs. D'ailleurs un homme seul naturellement plus impartial. Dès qu'il nommé législateur, il ne tient à auc ordre : il est au-dessus de tous, et il d'autre intérêt que de répondre à la c fiance de ses concitoyens. Enfin le gouv nement qu'il établit, a des lois fondam tales, qui distribuent avec précision différens pouvoirs de la souveraineté; et n'est pas, comme celui que font les c constances, une chose changeante par nature.

A Rome, les dix sénateurs, choisis p faire un corps de lois, représentoient ordre entier. Il n'étoit donc pas possi qu'ils fussent sans partialité. L'ouvrag auquel ils concouroient tous, n'étoit, d le vrai, l'ouvrage d'aucun d'eux, et, p conséquent, tous s'y intéressoient foib ment. Enfin, ils ne pouvoient pas se fa un plan suivi et soutenu, parce que chac d'eux avoit sa manière de voir. Il ne le restoit donc qu'à faire une compilatio dans laquelle chacun, suivant ses lumièr

souvent par des vues différentes, fit en-
er toutes les lois qui lui paroissoient utiles.
est, vraisemblablement, tout ce qu'ils ont
a faire. En effet, les lois des décemvirs
ont remédié à aucun des abus. Elles ont
issé subsister les anciennes dissentions,
elles en occasionneront de nouvelles. Si
es étoient parvenues jusqu'à nous, nous
urrions prévoir quelle sera leur influence.
ais il n'en reste que quelques fragmens.

Pour assurer la constitution d'un gou- *Les décemvirs n'ont pas déterminé où résidoit la puissance législative.*
ernement, il faut déterminer où réside la
uissance législative. C'est la première
hose qu'on doit faire, et c'est précisément
e que les décemvirs n'ont pas fait. Cette
ute sera un principe de changemens in-
ensibles.

On lisoit, dans les lois des douze tables,
e tout décret du peuple auroit force de
oi. Or cela seul faisoit de la puissance
égislative un sujet de contestation entre
s deux ordres. C'est ce qu'il faut ex-
liquer.

Par le mot *peuple*, les Romains enten- *Avant Servius Tullius, cette puissance étoit dans le peuple entier.*
oient le corps entier des citoyens. Un dé-
ret n'avoit donc force de loi qu'autant

qu'il émanoit du corps entier. Distingu
les temps.

Avant Servius Tullius, le peuple, ou
corps entier des citoyens, faisoit véritab
ment les lois. Car, dans les comices p
curies, les patriciens ne prétendoient p
avoir aucun avantage sur les plébéien
ni les plébéiens sur les patriciens. L
choses se décidoient à la pluralité des su
frages, et tous les citoyens avoient la mê
part à la législation.

Après ce roi, elle se partage entre les comices par centuries et les comices par tribus.

Depuis l'établissement des comices p
centuries, ce furent proprement les rich
qui firent les lois : ils les firent seuls, sa
les pauvres, et seulement en leur présen
Il est vrai que, parce que tous les citoye
se trouvoient à ces assemblées, on y f
d'abord trompé, et on en regarda les décr
comme lois émanées du peuple entier. Ma
les pauvres ouvrirent bientôt les yeu
Alors ils établirent l'usage des comices p
tribus; et, à leur tour, ils firent des lo
malgré les riches.

Si les sénateurs refusoient de reconnoît
la puissance législative des tribus, c'étoie
néanmoins ces tribus qui les jugeoient;

lorsque, sous le consulat de Valérius et d'Horatius, on arrêta que les lois qu'elles porteroient, obligeroient tous les citoyens, on ne fit que confirmer au second ordre une autorité qu'il s'arrogeoit. En vain les sénateurs continueront de la lui contester: en vain ils tenteront de la reprendre. Il arrivera seulement que les plébéiens, qui s'en saisissent, ne se l'assureront que peu-à-peu; mais enfin ils se l'assureront.

Il est donc évident que, depuis l'établissement des comices par tribus, les citoyens ont cessé de faire un seul corps. Il y a eu deux ordres qui ont eu le même droit à la puissanee législative, et on ne comprend pas ce qui est établi par la loi que j'ai citée. Ce peuple législateur, ce corps de citoyens, dont elle parle, ne subsiste plus.

Ces deux assemblées sont également fondées à se l'arroger.

Si les centuries assemblées pouvoient dire, nous avons seules le droit de faire des lois, parce que nous l'avons eu les premières : les tribus assemblées pouvoient répondre, nous l'avons seules, parce que nous l'avons les dernières. En effet, quand nous considérerons les circonstances et les causes de ces révolutions, nous reconnoî-

-trons qu'on étoit également fondé de p
et d'autre. Car, dans un gouvernement q
par sa nature, est sujet à des variati
continuelles, les droits s'acquièrent e
perdent comme toute autre chose;
pour avoir ceux qu'on s'arroge, il n'est
nécessaire de prouver qu'on les a touj
eus, il suffit d'avoir des raisons pour
saisir. C'est ainsi que les tribuns, qui
voient que celui d'opposition, s'en sont
de nouveaux, et s'en feront encore.

Quelle part le sénat avoit à la législation.

La puissance législative résidoit d
dans deux corps différens : dans les com
par centuries et dans les comices par tri
Quant au sénat, ses décrets ne deveno
des lois, que lorsqu'ils avoient été co
més dans l'assemblée du peuple. On
dire néanmoins qu'il participoit indir
ment à la législation : premièrement, p
que les centuries ne s'assembloient q
vertu d'un sénatus-consulte, qui leur i
quoit sur quoi elles avoient à délibér
second lieu, parce que les sénateurs ét
comme assurés de dicter à ces assem
les décrets qu'elles portoient. Voilà p
quoi ce n'est jamais entre les deux es

le comices que s'élèvent les dissentions
u sujet de l'autorité : c'est toujours entre
e sénat et les plébéiens. Ces dissentions
ontinueront ; et, comme elles ont pro-
uit des changemens, elles en produiront
ncore.

CHAPITRE VIII

Jusqu'à la création des censeu

Avant J. C. 449, de Rome 305. APRÈS que le calme eut été rétabli Valérius et M. Horatius marchèrent co les Sabins, les Èques et les Volsques revinrent vainqueurs. Le sénat leur re néanmoins les honneurs du triomphe les vouloit punir de l'attachement qu avoient montré pour le second ordre.

Le peuple s'arroge le droit de décerner le triomphe.

Les consuls portèrent leurs plainte peuple. En vain les sénateurs repré tèrent à l'assemblée que, de tout temp n'appartenoit qu'à eux d'accorder ou refuser le triomphe. Les lois, par la con tution de la république, pouvoient être dées : les droits qui, dans le vrai, n'étoi que des usages, pouvoient être abolis des usages contraires : et ces abus, autori par des exemples, suffisoient pour reje les raisons des sénateurs. On décerna do le triomphe aux deux consuls. Le peu qui, en cette occasion, s'arrogea le dr

dispenser les récompenses, eut, dans la
te, un moyen de plus pour acquérir des
tisans dans le sénat.

L'accord qui régnoit entre les consuls et
tribuns de cette année, auroit porté de
iveaux coups à l'autorité du premier
lre, s'ils avoient tous été continués dans
irs magistratures. Ce fut aussi le projet
s tribuns. Ils résolurent de briguer le
bunat pour l'année suivante, et ils invi-
rent le peuple à continuer Horatius et
lérius dans le consulat.

Le tribun Duillius fait échouer le projet de ses collègues, qui vouloient être continués dans le tribunat.

Le seul Duillius s'opposa au projet de
s collègues, et le fit échouer. Les deux
nsuls entrèrent même dans ses vues, per-
adés que la liberté seroit en danger, si les
gnités se perpétuoient dans les mêmes
rsonnes. Pour s'assurer d'eux, le tribun
ur demanda, en pleine assemblée, ce
'ils feroient si le peuple les vouloit con-
uer dans le consulat. Ils répondirent l'un
l'autre, qu'ils refuseroient cette faveur,
nme contraire aux lois.

Cette réponse autorisa Duillius à don-
l'exclusion à ses collègues dans les
nices qui se tinrent pour l'élection

des tribuns ; et on en élut cinq nou
Alors il congédia l'assemblée, remet
nomination des cinq derniers au
qu'on venoit d'élire. Il prit ce parti,
qu'il s'apperçut que les brigues des a
tribuns étoient assez fortes pour pr
à quelques-uns la pluralité des suffra
y étoit d'ailleurs autorisé par une l
portoit que, *si, dans un jour d'élec*
on n'avoit pas pu élire le nombre co
des tribuns, ceux qui auroient été
les premiers nommeroient leurs collè

Deux patriciens parmi les tribuns. Loi Trébonia.

Il y avoit une autre loi qui exclu
tribunat tout patricien. Elle avoit été
lors de la création de cette magistr
Cependant les nouveaux tribuns chois
entre autres pour collègues, S. Tarpé
A. Hatérius, qui étoient non seul
patriciens, mais encore sénateurs et c
laires. On reconnut alors que Duillius
agi de concert avec le sénat. C'étoit en
un avantage pour ce corps d'avoir, d
tribunat, deux patriciens, qui pouv
par leur *veto*, arrêter toutes les e

Avant J.C. 448, de Rome 306.

prises des autres tribuns. Mais cet a
tage n'étoit que pour un an. L'anné

nte, pour empêcher que l'exemple de uillius ne fût suivi, le tribun L. Trébous fit passer une loi, qui ordonnoit que, rsque tous les tribuns n'auroient pas été us dans une seule assemblée, on en conqueroit de nouvelles, jusqu'à ce que le ombre des tribuns fût complet.

Après quelque temps de calme, il survint e nouveaux troubles. Ils éclatèrent sous le onsulat de T. Quintius et d'Agrippa Fuius. Ils avoient pour cause la hauteur des atriciens. Les jeunes gens de cet ordre se royoient tout permis, lorsqu'ils appartenient aux premières maisons de la répuique. Les violences qu'ils commirent, urent le sujet de plusieurs procès que les ibuns portèrent devant le peuple, et dont sénat contestoit à ces magistrats le droit : prendre connoissance. Pendant cette ntestation, les Èques et les Volsques rageoient le territoire de Rome. Les ibuns s'opposèrent à l'enrôlement.

Avant J.C. 446, de Rome 308.

T. Quintius réunit contre l'ennemi les deux ordres divisés.

T. Quintius convoqua les comices. Sans atter et sans offenser aucun des deux dres, il leur reprocha les injures qu'ils faisoient l'un à l'autre. Il s'éleva contre

la licence du peuple : il ne s'éleva pas n
contre la négligence du sénat à conten
patriciens : il fit honte à tous deux
divisions éternelles, qui les mettoient
d'état de défendre la patrie.

Comme son discours n'avoit d'a
objet que de réunir les citoyens pour la
fense commune, il persuada. Les trib
levèrent leur opposition. Les Èques et
Volsques furent entièrement défaits, et
soldats revinrent, chargés des dépoui
des ennemis.

Les plébéiens demandent qu'ils puissent s'allier par des mariages avec les patriciens, et que le consulat leur soit ouvert.

Plus les succès étoient grands, plus
plébéiens s'en prévaloient. Que devi
droient les sénateurs, disoient-ils, si n
les abandonnions? N'est-ce pas nous
faisons la force de la république? et
pendant on nous exclut du consulat, et
nous interdit toute alliance avec les
milles patriciennes. Est-ce donc là l'égal
qu'on nous avoit promise, lorsqu'on se p
posa de travailler à un corps de lois?

Avant J.C. 445, de Rome 309.

Les tribuns ne pouvoient qu'applaudi
ces sentimens. Car, s'ils parvenoient à é
blir l'égalité entre les deux ordres, c'étoi
eux qui devoient en retirer le plus gra

ıntage, puisqu'ils se trouvoient à la tête
peuple. Canuléius demanda la révoca-
ın de la loi qui défendoit aux plébéiens
aux patriciens de s'allier par des ma-
ıges réciproques; et ses collègues propo-
rent d'ouvrir le consulat aux plébéiens.
Les consuls répandirent que les Èques
les Volsques avoient repris les armes, et
ordonnèrent des levées. C'étoit la res-
urce usée du sénat, lorsqu'il vouloit
ıder les propositions des tribuns. Mais
ux-ci avoient aussi une ressource, et
oique toujours la même, elle ne s'usoit
. Canuléius déclara qu'aucun plébéien
s'enrôleroit, si auparavant on ne levoit
égalité odieuse, qui avilissoit le second
re. Cette affaire fut portée au sénat.

Les mariages se contractoient de trois manières.

.es mariages se contractoient de trois
nières. Ceux des patriciens se faisoient
c solemnité, en présence de dix témoins.
étoient accompagnés de cérémonies re-
euses : on y prononçoit certaines paroles;
pendant le sacrifice, on offroit aux
veaux mariés un gâteau de froment,
t ils mangeoient en signe d'union. Cette
ıière de contracter étoit réservée pour

les patriciens, parce qu'ils disposoient
des auspices et de toutes les choses de
gion. Quant aux plébéiens, ils se mari
de deux manières. L'une étoit une es
d'achat. La femme, tenant trois as
sa main, en donnoit un à celui qu
épousoit, et paroissoit l'acheter. L'a
consistoit dans la seule cohabitation.
femme étoit engagée, lorsque, pen
une année entière, elle n'avoit pas dé
ché trois nuits de suite. On croiroit, à
usages, que les plébéiens n'étoient pas
pour partager le culte avec les patrici
et que même ils ne méritoient pas q
assurât le sort de leurs enfans.

La religion élevoit une barrière entre les deux ordres.

La religion élevoit donc une bar
entre les patriciens et les plébéiens, et
elle aussi qu'on opposoit, sur-tout,
tribuns. Les mariages entre les deux o
paroissent une confusion monstrueuse
races, et le violement des droits d
comme des droits humains. Mais
façon de penser, odieuse aux plébé
n'étoit qu'un vieux préjugé des patric
Ne sommes-nous pas tous concitoy
disoient les tribuns? Pourquoi défendro

re nous des mariages qu'on permet entre
: Romains et des étrangers?

Le sénat donna son consentement à la pour les mariages, parce qu'il ne put le nser. Il croyoit d'ailleurs qu'en accornt une des deux choses qu'on demandoit, engageroit les tribuns à se désister de ntre, ou du moins à suspendre leur rsuite, jusqu'à ce qu'on eût terminé la erre dont on étoit menacé. Il se trompoit. s dernières disputes avoient fait voir mbien il importoit aux plébéiens, pour blir l'égalité, de pouvoir aspirer au sulat. Ils sentiront même bientôt qu'il t encore qu'ils participent au sacerdoce. e demande dans laquelle ils réussissent, toujours un motif pour en former de velles. Déterminés à faire passer la nde loi, les tribuns jurèrent, s'ils ne btenoient pas, de s'opposer à la levée troupes; et ils s'y opposèrent.

Le sénat consent à la loi pour les mariages.

Le bruit de la guerre croissoit, et il étoit cessaire de prendre une dernière résolun. Le sénat chercha un tempérament ı pût contenter les deux ordres. Il imana de suspendre pour un temps la dignité

Création des tribuns militaires.

consulaire, et de créer, au lieu de co
six tribuns militaires qui auroient la
autorité, et dont trois pourroient êtr
béiens. Cet avis, qui passa à la plurali
voix, fut agréable au second ordre, q
voyant admis à la première magistr
jugeoit indifférent que ce fût à titre d
sul ou de tribun militaire. Cepend
sénat se flattoit de rétablir un jour l
sulat, et il s'applaudissoit de l'avoir r
pour lui.

Pourquoi le sénat perd peu-à-peu son autorité.

Vous voyez, Monseigneur, que,
l'autorité veut être absolue, moins el
assurée. Le sénat croit gagner beau
en gagnant du temps ; et en attenda
circonstances où il compte pouvoir
saisir de toute l'autorité, il acheve
perdre ce qu'il en a conservé jusqu'
sent. Le grand point, pour assurer sa
sance, c'est de soutenir avec fermet
ce qu'on ose entreprendre : mais, pou
voir être toujours ferme, il faut êtr
jours juste. Le sénat avoit à peine un
de justice.

Aucun plébéien n'obtient le tribunat militaire.

C'étoit l'usage que ceux qui brig
une magistrature, se présentassent,

blanc, dans les comices qui se tenoient
ar l'élection. C'est ainsi que parurent
plébéiens qui aspiroient au tribunat
litaire. Mais, tel est le caractère du peu- Avant J.C. 444, de Rome 310.
, il demande avec passion ce qu'on lui
use, et il ne sait pas se saisir de ce qu'on
accorde. On n'élut que trois tribuns
litaires, et ils furent tous pris dans le
mier ordre. Peut-être les tribuns n'eu-
t-ils pas assez de crédit dans l'assemblée,
rce qu'elle se tenoit par centuries.

Trois mois après être entrés en charge, Consuls rétablis.
tribuns militaires se déposèrent, sous
texte qu'il y avoit eu quelque irrégu-
ité dans leur élection. Ce scrupule pou-
t avoir pour cause l'espérance de réta-
r le consulat. En effet, les plébéiens, qui
piroient au tribunat militaire, ne pouvant
ccorder, consentirent, plutôt que de
der les uns aux autres, qu'on élût des
nsuls ; et on procéda à cette élection.
tte jalousie, qui divisoit le second ordre,
t cause qu'on fut encore quelques années
ns élire des tribuns militaires.

Il y avoit environ dix-sept ans que les Avant J.C. 445, de Rome 311.
erres et les dissentions domestiques n'a-

Création des deux censeurs.

voient permis aux consuls de faire le dé
brement du peuple. Il étoit arrivé bie
changemens dans les familles. On ne s
plus exactement, ni les contributions
pouvoit tirer des citoyens, ni le nomb
ceux qui étoient en âge de porter les ar
en un mot, on ne connoissoit pas les f
de la république. Le sénat, considéran
les consuls étoient trop occupés pour v
régulièrement au cens, créa deux nou
magistrats qui furent chargés de faire,
les cinq ans, le dénombrement du pe
Ainsi la censure fut un démembreme
consulat.

Autorité des censeurs.

Cette magistrature sera dans la su
comble des horreurs : on ne la do
même qu'à des consulaires. Les cen
nommeront les membres du sénat. I
chasseront ceux qu'ils jugeront ind
d'y occuper une place. Ils ôteront le c
et l'anneau aux chevaliers qu'ils voudro
grader. Ils feront descendre un citoyen
classe dans une autre : ils le rejeteront
la dernière : ils lui enleveront jusqu'au
de suffrage; en un mot, ils seront les
tres de la condition de chaque partic

Avant eux, les consuls, à l'exemple de ervius Tullius qui avoit institué le cens, erçoient cette puissance en souverains et ns avoir de compte à rendre. C'est ainsi e lés censeurs l'exerceront eux-mêmes. n faisant la liste des sénateurs, il leur ffira, par exemple, pour en exclure quelues-uns, d'en omettre les noms; et, pour ubstituer de nouveaux sénateurs, il leur ffira de mettre de nouveaux noms dans ette liste.

Ce n'est donc pas uniquement pour tenir état des noms et des biens des citoyens, e les censeurs ont été institués. Il est vrai 'on suppose communément que leur auité, d'abord renfermée dans des bornes, t dans la suite accrue par degrés; et peute ont-ils été quelque temps, avant de xercer dans toute son étendue. Mais pour convaincre que, dès leur institution, ils t été les maîtres d'ouvrir ou de fermer le at à leur choix, et de rejeter un citoyen s telle classe qu'ils jugeoient à propos, uffit de remarquer que la loi qui les a blis, leur ordonnoit de ne souffrir dans sénat aucun membre qui le pût desho-

norer, et leur prescrivoit de veiller sur
mœurs de tout le peuple.

Utilité de la censure.

« Comme la force de la république,
» M. de Montesquieu, consistoit dans
» discipline, l'austérité des mœurs,
» l'observation constante de certaines c
» tumes, les censeurs corrigeoient les a
» que la loi n'avoit pas prévus, ou que
» magistrat ordinaire ne pouvoit pas pu
» Il y a de mauvais exemples qui sont p
» que les crimes; plus d'états ont péri p
» qu'on a violé les mœurs, que parce q
» a violé les lois. A Rome, tout ce qui p
» voit introduire des nouveautés dan
» reuses, changer le cœur ou l'esprit
» citoyen, et en empêcher, si j'ose
» servir de ce terme, la perpétuité; les
» sordres domestiques ou publics, étoi
» réformés par les censeurs ».

[illegible] l'autorité qu'il conféroit aux censeurs.

Tel étoit l'objet de la censure. T
qu'elle a été exercée par les consuls, on
connoissoit mal les fonctions, parce qu
ne leur étoit pas possible d'y vaquer av
assez de soin; et on n'a connu toute l'au
rité qu'on y avoit attachée, que lorsqu'
l'a eu confiée à des magistrats particuli

e sénat lui-même ne s'aperçut pas de la
nissance que la loi qu'il avoit faite, con-
roit aux censeurs. Cela, quoique difficile
comprendre, est si vrai, que la censure
'excita l'ambition d'aucun sénateur, et
u'ils ne parurent se la réserver, que parce
u'ils auroient voulu posséder seuls toutes
s magistratures. Il semble que les plé-
iens n'avoient qu'à la demander. La con-
cture étoit favorable; mais ils n'y son-
èrent pas. Cependant s'ils avoient remarqué
es mots de la loi, *probrum in senatu ne
elinquunto*, ils auroient vu que les cen-
urs alloient être les juges du sénat, et qu'ils
uroient le droit de chasser de ce corps tous
ux qu'il ne leur conviendroit pas d'y
isser.

CHAPITRE IX.

Jusqu'à l'établissement d'une sol pour les troupes.

Troubles à l'occasion d'une disette.

Avant J C. 439, de Rome 315.

Les tribuns étoient moins remuans, la république paroissoit tranquille, lo qu'une grande famine renouvela les n contentemens des deux ordres ; le peup rejetant la cause de la disette sur la nég gence du sénat, et le sénat la rejetant s l'oisiveté du peuple. Les dissentions faisoi souvent négliger l'agriculture. On a mê de la peine à comprendre de quoi sub toient les Romains, quand on consid que leurs campagnes étoient continuel ment ravagées ; et que, depuis long-tem ils prenoient les armes, moins pour po la guerre chez l'ennemi, que pour le cha de dessus leurs terres.

On força les particuliers à déclare quantité de blé qu'ils avoient pour leur p vision, et on fit des visites chez ceux qu

upçonnoit d'en cacher. Mais ces recher-
ies, qui ne diminuèrent pas la disette, la
rent juger plus grande qu'elle n'étoit.
'opinion exagéra si fort le mal, que plu-
eurs citoyens, se croyant sans ressource,
e précipitèrent dans le Tibre. Dans de pa-
eilles circonstances, le gouvernement ne
auroit se conduire avec trop de circons-
ection : car il est bien plus difficile de re-
médier à la disette d'opinion, qu'à la disette
éelle.

L. Miducius, chargé par le sénat de faire
enir des blés de Toscane, n'en put tirer
u'une petite quantité, parce qu'un cheva-
er, Sp. Métius, les avoit presque tous en-
vés. Il découvrit même que Métius, qui
faisoit des distributions gratuites, tenoit
ez lui des assemblées secrètes, et qu'il
erchoit à séduire le peuple par ses libé-
lités. Les tribuns gagnés, disoit-on, par
n argent, entroient dans ses vues : il
isoit des amas d'armes dans sa maison;
on ne doutoit pas qu'il ne prît des me-
res pour usurper la souveraineté.

Les Romains n'avoient alors que fort peu
argent monnoyé. Leurs espèces étoient de

cuivre. Les plus riches ne l'étoient
fonds de terres ; et par conséquent, le
chesses consistoient en denrées plutôt
argent. Comment donc un simple che
étoit-il en état de nourrir à ses dépen
multitude assez grande pour faire cra
une révolution ? Où avoit-il pris l'ar
avec lequel il avoit corrompu les trib
et enlevé presque tous les blés de Tosc

Quoi qu'il en soit, cette conspir
avoit échappé à la vigilance des consu
le sénat leur en ayant fait des reproch
répondirent qu'ils n'avoient pas assez
torité, pour punir un citoyen qui po
appeler au peuple, et, qui étant adoré
multitude, échapperoit infailliblemen
justice. On nomma dictateur L. Qui
Cincinnatus.

Après avoir fait mettre des corp
garde dans tous les quartiers de la
Quintius, escorté de ses licteurs, se r
dans la place, monta sur son tribuna
envoya Servilius Ahala, général de l
valerie, sommer Métius de venir re
compte de sa conduite. Soit que ce chev
fût coupable, soit qu'il reconnût

oit conjuré sa perte, il refusa d'obéir, et implora le secours du peuple qui repoussa s licteurs. Mais, lorsqu'il cherchoit à échapper dans la foule, Servilius lui passa n épée au travers du corps.

Les tribuns s'élevèrent contre ce meurtre. s menaçoient de faire le procès à Servilius, ıssitôt que le dictateur seroit sorti de ıarge. Ils crioient, sur-tout, contre le sénat qui paroissoit approuver de pareilles iolences, et ils s'opposèrent à l'élection des onsuls. Il fallut, pour les calmer, créer des ibuns militaires. Mais aucun ne fut pris ıns le second ordre.

L'année-suivante, le bruit d'une ligue es peuples d'Étrurie, qui menaçoient de joindre aux Véiens et aux Volsques, rvit de prétexte au sénat pour nommer ctateur Mamercus Émilius. Ce général iompha des Véiens. Quant aux autres uples d'Étrurie, ils ne pensoient pas à ire la guerre.

Avant J.C. 437, de Rome 317.

Mamercus Émilius nommé dictateur.

Trois ans après M. Émilius fut nommé ctateur pour la seconde fois. Il triompha ıcore des Véiens. On remarqua dans ce iomphe Cornelius Cossus, qui, ayant tué

Avant J.C. 434, de Rome 320.

Secondes dépouilles opimes.

dans le combat Tolumnius, roi de Ve remporta les dépouilles opimes. Il e premier, depuis Romulus, qui ait eu honneur.

Émilius réduit la censure à dix-huit mois.

Comme, en créant les censeurs, on a mal jugé de la puissance qu'on leur acc doit, il avoit été arrêté qu'ils seroient charge pendant cinq ans. Émilius, voul corriger la faute que le sénat avoit fa proposa de réduire la durée de la censu dix-huit mois ; et la loi en fut portée. O ajouta même plusieurs modifications, p prévenir l'abus que les censeurs auroi pu faire de leur autorité.

Conduite des censeurs à son égard.

Autant le peuple applaudit à ce ré ment, autant les sénateurs en furent fensés. Ils ne pardonnoient pas au dictat d'avoir diminué la durée d'une magis ture attachée à leur ordre. Les censeur Furius et M. Géganius firent, sur-to éclater leur ressentiment. Ils exclu Émilius du sénat : ils le rayèrent de classe, le jetèrent dans la dernière, le vèrent du droit de suffrage, et mirent lui une imposition huit fois plus forte celle qu'il avoit payée jusqu'alors. C

ısure n'étoit encore que la seconde. On ıt juger par-là, de l'autorité que les cenırs ont eue, dès leur institution.

Le peuple eût insulté C. Furius et M. ganius, si Émilius n'eût pas eu la généité de le contenir. Mais les tribuns saiınt cette occasion de déclamer contre les ıseurs et contre le sénat qui les avoit apıuvés. Ils firent sentir au peuple qu'il 'oit être seul offensé du traitement honx fait à Mamercus Émilius, pour avoir té une loi qui assuroit la liberté publique. Les tribuns saisirent cette occasion pour déclamer contre le sénat.

ls ne crioient, néanmoins, que parce ils vouloient empêcher qu'on n'élût des ısuls. Ils y réussirent. La république gouvernée, deux années de suite, par tribuns militaires. Mais aucun plébéien btint cette magistrature. Les tribuns reıchèrent au peuple d'être ingrat à leur ırd, servile envers les grands, et permiıt d'élire des consuls pour l'année suiıte. Ils font élire des tribuns militaires.

Les Èques et les Volsques recommenent alors la guerre. Les deux consuls ınt été défaits, le sénat leur ordonna de mmer un dictateur. Ils s'y refusèrent, Le sénat soumet les consuls à la puissance tribunicienne.

soit qu'ils ne voulussent pas se donner supérieur, soit qu'ils se crussent humil si tout autre qu'eux réparoit les pertes qu avoient faites. Pour les forcer à obéir sénat eut recours aux tribuns, qui, saisiss avec empressement l'occasion qu'on l offroit, menacèrent de les envoyer en pris s'ils ne nommoient pas un dictateur. consuls obéirent. Mais le sénat, en les t duisant devant les magistrats du peuple, avoit avilis, et s'avilissoit lui-même.

Avant J.C. 431, de Rome 323.

Cette année commence la guerre du Péloponèse qui a duré vingt-huit ans.

Le dictateur battit les ennemis, prit le camp, revint à Rome, et triompha. Voi depuis la prise d'Antium, c'est-à-dir depuis près de quarante ans, à quoi se bo noient les avantages des Romains, à la de chaque campagne. On prétend que la publique n'accordoit les honneurs du trio phe, que lorsque les ennemis avoient lai cinq mille hommes sur le champ de batail Mais, si cette règle eût été observée scru leusement, les triomphes fréquens consuls auroient exterminé les Èques et Volsques, et de pareilles victoires auroi coûté cher aux Romains. Si on ajoute à pertes celles qui se faisoient de part

Ce que les historiens disent des pertes et des avantages de la république, pendant la guerre, est au moins fort obscur.

utre dans les combats pour lesquels on triomphoit point, on aura de la peine à mprendre qu'il y eût une grande popuion dans ces cités, qui ne paroissoient mées que pour se détruire, et qui étoient uvent ravagées par la famine et par la ste. L'histoire de toutes ces guerres est u moins bien obscure.

Quelques années après cette dernière dicture, la tranquillité, dont la république uissoit au dedans et au dehors, fut troulée par une contagion qui fit mourir beauup de bestiaux et beaucoup d'hommes. omme le peuple se livroit à toutes sortes superstitions, le sénat défendit, pour la emière fois, tout culte étranger, et toute rémonie religieuse qui ne seroit pas aurisée par les lois. Contagion. Le sénat défend tout culte étranger.

Lorsque la peste cessoit, la guerre remmença. C'étoient des tribuns militaires ui commandoient l'armée. Ils furent déits, et on proposa de nommer un dictateur. Iais on ne savoit comment y procéder. Avant J.C. 426, de Rome 328. Embarras pour nommer un dictateur. Mamercus est élu.

Comme un long usage devient une loi, sembloit que les consuls pouvoient seuls ommer le dictateur, parce que c'étoient

eux qui l'avoient nommé jusqu'alor
cependant il n'y avoit point de coı
Cette difficulté embarrassa le sénat.]
roit pu la lever lui-même : mais afin,
doute, de ne donner lieu à aucun scru
il voulut qu'elle fût levée par les aug
Ceux-ci déclarèrent qu'un tribun milit
puisqu'il avoit la puissance consulaire,
voit nommer le dictateur. Le choix to
sur Mamercus Émilius. Il vainquit et
diqua la dictature seize jours après l'a
reçue. Il triompha, en quelque sorte,
censeurs qui l'avoient voulu flétrir.

Plaintes des tribuns qui n'obtiennent pas le tribunat militaire. Ruses du sénat pour leur donner l'exclusion.

Les deux années suivantes, la républ
eut encore, pour premiers magistrats.
tribuns militaires, tous sénateurs. Le
buns du peuple parurent d'autant plus
gnés, qu'il eût été moins honteux pou
d'être exclus de cette dignité par la loi
d'être toujours rejetés, comme incap
de la remplir. Ils menacèrent d'abandc
les plébéiens à la tyrannie du sénat : il
promirent des terres, si jamais ils étoi
la tête du gouvernement : ils tentèrent
en un mot, pour réunir les suffrages e
faveur. Le sénat, qui crut s'apperc

ie le peuple se disposoit à leur être favo-
ible, saisit le prétexte d'une guerre contre
s Volsques, pour tirer hors de Rome les
incipaux plébéiens, ceux, sur-tout, qui
voient le plus d'influence dans les comices;
t en leur absence, il fit procéder à l'élec-
ion des consuls. Cette petite ruse, qui lui
ussit, déceloit sa foiblesse, et étoit d'un
on augure pour les principaux citoyens
u second ordre. Cette guerre fut courte,
omme toutes les autres. Il n'y eut qu'une
ction que la nuit termina; et la perte fut
grande des deux côtés, que les deux ar-
ées abandonnèrent leur camp, croyant
acune avoir été vaincue. Les consuls,
tés devant le peuple par les tribuns, eurent
se justifier de leur défaite.

Deux ans après, il s'éleva une nouvelle contestation entre les deux ordres, à l'occa-
on de deux nouveaux magistrats qu'on
oposa de créer. Avant J.C. 421, de Rome 333. Création de deux nouveaux questeurs. Demande des tribuns à cette occasion.

P. Valérius Publicola avoit fait mettre le
ésor public dans le temple de Saturne;
, depuis ce temps, deux sénateurs, qui
voient le titre de questeurs, étoient choi-
par le peuple pour garder ce trésor. Ils

levoient les impôts : ils faisoient les dépe
publiques, au nom du peuple ; et ils éto
les introducteurs des ambassadeurs, p
que les Romains défrayoient les env
des puissances amies.

Comme ces deux questeurs ne sorto
point de Rome, les consuls, alors en e
cice, proposèrent d'en créer deux autres
suivroient les généraux en campagne,
seroient chargés de la subsistance des
mées, et qui tiendroient compte du b
fait sur les ennemis.

Le sénat et le peuple applaudirent à c
proposition. Mais les tribuns, qui ne v
loient pas laisser échapper cette digni
demandèrent que des quatre questeurs d
fussent nécessairement pris dans le sec
ordre. Le sénat consentoit que les plébé
pussent prétendre à la questure : cepend
il ne vouloit pas que la loi fît une néces
de la leur donner, et il demandoit qu
peuple, absolument libre à cet égard,
conférer les quatre places de questeur
quatre patriciens comme à quatre plébéi
Il comptoit qu'il en seroit de cette magis
ture comme du tribunat militaire.

es deux partis soutenoient leurs préten-
; avec beaucoup de chaleur, et leur
iâtreté à ne se relâcher ni l'un ni
re, menaçoit la république d'une es-
d'anarchie, lorsque le sénat ayant con-
à l'élection des tribuns militaires pour
ée suivante, les tribuns, à cette consi-
tion, se rendirent à la proposition du
:. Mais les plébéiens n'obtinrent ni le
nat militaire ni la questure.

:s principaux de cet ordre, humiliés avantages que les sénateurs rempor-
it dans toutes les élections, renouve-
t leurs plaintes et leurs menaces contre
uple, et les renouvelèrent encore inu-
ient pendant six ans, où l'on continua
re des tribuns militaires. Au milieu de
lissentions, Métilius, tribun pour la
ième fois, et Mecilius, qui l'étoit pour
iatrième, résolus de se perpétuer au
isdans cette magistrature, demandèrent
cution de la loi agraire. Cette ressource
la dernière des tribuns, lorsqu'ils vou-
it intéresser le peuple à leur élévation.
y avoit près de quatre-vingts ans que
i agraire avoit été proposée pour la pre-

Loi agraire proposée de nouveau.

Avant J.C. 417, de Rome 337.

mière fois par Sp. Cassius. Si dès-lors
souffroit des difficultés, elle en devoit
frir de plus grandes par les révolution
s'étoient faites dans les fortunes. Il n'
plus possible de découvrir les borne
avoient séparé les terres légitimemen
quises, des terres usurpées sur le dom
public; et quand on l'auroit pu, les
béiens riches se seroient opposés à cett
cherche, avec autant de force que les
teurs même. Il me semble donc que le
buns auroient été bien embarrassés,
sénat les avoit laissé faire.

Conduite du sénat pour la faire rejeter.

Soit que les sénateurs voulussent pré
les désordres que cette recherche occa
neroit, soit qu'ils craignissent pour les t
qu'ils s'étoient appropriées, ils ne s'e
posèrent pas sur l'impossibilité de cett
treprise, et ils s'assurèrent de six tri
qui s'y opposèrent. Il falloit s'en ten
Étoit-il convenable que le sénat mît la
blique sous la protection de la puissanc
bunicienne, et qu'il implorât le secour
tribuns qu'il nommoit sages, contr
tribuns qu'il disoit mal intentionnés?
pourtant ce qu'il fit.

Ce concert entre le sénat et quelques-uns
tribuns ne pouvoit pas durer long-temps. Dissention dans la place de Rome, et soulèvement dans l'armée.
ıdant la guerre contre les Volsques, le
ɔun militaire P. Posthumius, ayant mis
iége devant la ville de Voles, promit tout Avant J.C. 414, de Rome 340.
butin aux soldats; et quand cette place
prise, il fit vendre le butin au profit du
or public. Ce manque de parole offensa
ıtant plus les troupes, qu'il les aliénoit
à par sa dureté, et encore plus par ses
ıteurs.

Les tribuns déclamèrent à cette occasion,
contre le tribun militaire, et contre le
ıt; car ce corps étoit coupable à leurs
x de tout ce qu'ils pouvoient reprocher
ıacun de ses membres. Posthumius vint
ome pour s'opposer à leurs entreprises.
toit à l'assemblée du peuple avec tous
sénateurs, lorsque le tribun Sextius,
ıt représenté qu'on devoit la prise de
es au courage des soldats de ce général,
manda qu'on leur abandonnât le terri-
de cette ville, pour les dédommager
utin dont ils avoient été frustrés. Cette
ɔosition, reçue avec applaudissement,
ta le courroux de Posthumius. Il s'oublia

jusques-là, que, joignant l'insulte au refu
il parla de ses soldats d'un ton de mena
et de mépris, qui offensa tout le peuple,
dont le sénat même fut choqué. Voil
s'écria Sextius, adressant la parole au peupl
les sentimens que les patriciens ont po
vous; et cependant ce sont ces patriciens,
cruels et si superbes, que vous préfére
dans la distribution des dignités, aux ci
toyens qui soutiennent vos intérêts.

L'armée fut bientôt instruite de ce qu
s'étoit passé dans la place de Rome. Indign
des discours de son général, elle se prép
roit à un soulèvement, lorsque Posthumius
qui revint au camp, acheva de la révolt
Il fut tué par ses soldats.

Les soldats sont punis.

Quoique Posthumius fût odieux, les sol
dats eurent horreur eux-mêmes de l'actio
qu'ils venoient de commettre; et le peupl
ainsi que le sénat, demanda qu'on inform
contre les criminels, et qu'on en fît une p
nition exemplaire. Cet événement suspend
les dissentions entre les deux ordres. L
tribuns n'osèrent pas même insister po
continuer le tribunat militaire: on élut d
consuls: et l'armée qui se reprochoit s

me, livra les plus coupables. Ces malureux se tuèrent eux-mêmes.

Aux sentimens que montre le peuple en te occasion, on voit qu'il étoit naturellent porté à se soumettre. Le sénat eût nmandé sans trouver de résistance, s'il été capable de quelque modération. Il det au moins accorder le territoire de Voles. ais, il avoit pour maxime, de tenir le iple dans la misère; et cette maxime, 'il n'abandonnera pas, sera la cause de sa ine. Les tribuns ne cessoient de dire qu'il seroit des terres de Voles, comme des tres terres de conquête; et on auroit vu ître de nouveaux troubles, si la guerre, e famine et une peste n'eussent pas fait ersion à leurs plaintes. Comme, dans de reilles conjonctures, l'autorité du sénat it moins contestée, la république fut gounée par des consuls cinq ans de suite. ais sous le dernier de ces consulats, la paix l'abondance ramenèrent les dissentions.

La guerre, la peste et la famine suspendent les dissentions.

Il importoit aux tribuns de faire voir au uple, qu'il ne secoueroit pas le joug du lat, et qu'il n'obtiendroit pas le partage s terres de conquête, s'il s'obstinoit à re-

Les promesses des tribuns n'étoient qu'un piége, où le peuple devoit être pris.

Avant J.C. 403, de Rome 349,

fuser ses suffrages aux plébéiens qui guoient les premières magistratures. étoit vrai, et c'étoit le sujet de toutes harangues. Ce qui n'étoit pas égale fondé, c'est l'espérance qu'ils donnoien plébéiens de tout obtenir des premiers gistrats, lorsqu'ils les auroient pris leur ordre. Car, outre la difficulté de m à exécution la loi agraire, il étoit facil prévoir que les tribuns, qui deviendr sénateurs en devenant tribuns militair consuls, n'auroient plus le même esprit lorsqu'ils n'étoient que tribuns du peu

Le raisonnement des tribuns n'étoit qu'un piége. Cependant le peuple s'y sera prendre. Trompé par les premiers aura élevés, il en élevera d'autres, q tromperont encore. Son sort ne cha donc pas; et c'est parce qu'il ne cha pas, que les principaux plébéiens ot dront successivement toutes les mag tures.

Avant J.C. 409, de Rome 345.

Trois plébéiens obtiennent la questure.

Il y avoit alors dans le tribunat, citoyens d'une famille où la haine c le sénat étoit héréditaire, comme la l contre les plébéiens l'étoit dans la m

dia. C'étoient proprement les Claudius
euple. Ils se nommoient Sp., C. et L.
ıs.

ːs trois tribuns demandèrent que l'é-
ɔn des questeurs se fît dans les comices
ribus; et ayant eu assez de crédit pour
enir, il ne fut pas difficile de faire tom-
es suffrages sur des plébéiens. De tous
énateurs qui briguèrent cette dignité,
› Fabius Ambustus fut le seul qui
int. Les trois autres questeurs furent
dans le second ordre.

es Icilius venoient d'ouvrir au peuple le nin des honneurs : ce triomphe les fit er à briguer pour eux-mêmes la pre- ·e magistrature. Ils demandèrent, en équence, qu'on élût pour l'année sui- e des tribuns militaires. Mais ils n'ob- ːnt le consentement du sénat, que parce s donnèrent le leur à une loi qui por- que les plébéiens ne pourroient aspirer ribunat militaire dans l'année où ils ent tribuns du peuple. Exclus par-là ːtte magistrature, ils ne sollicitèrent pas : d'autres plébéiens, et les sénateurs qui

Aucun ne peut encore parvenir au tribunat militaire.

se mirent sur les rangs, enlevèrent tou
suffrages.

Le sénat implore inutilement la puissance tribunicienne.

Les guerres, qui n'étoient jamais, part des ennemis, que des courses su terres des Romains, et dont, par raison, je ne parle qu'autant qu'elle fluent sur les troubles domestiques

Avant J.C. 408, de Rome 346.

guerres, dis-je, continuoient toujours; s'agissoit de repousser les Volsques Èques. Le sénat, qui craignoit vraisen blement qu'il n'y eût pas assez d'in gence entre les tribuns militaires, le donna de nommer un dictateur. Off de cet ordre, deux s'y opposèrent, et le sujet d'une contestation qui divi sénat. Pour la terminer, ce corps r la faute qu'il avoit déjà faite : il impl puissance tribunicienne. Les tribuns r dirent qu'ils étoient honteux pour les teurs de les voir réduits à s'humilie vant des plébéiens; ajoutant que, si j les honneurs, répartis également ent deux ordres, établissoient l'égalité tous les citoyens, ils sauroient bien fai pecter les ordres du sénat. C'est ainsi s'assuroient, par leur refus même, ur

ı'ils ne se seroient pas arrogé, si on ne leur avoit pas offert. Cependant les en- mis menaçoient déjà les frontières. Alors ı des tribuns militaires, malgré l'opposi- ›n de ses collègues, nomma un dictateur ıi défit les Volsques. Cette campagne fut, mme toutes les autres, terminée en peu jours.

Mesures que prend le sénat dans les comices pour l'élection des tribuns militaires.

Lorsqu'il fut temps de tenir les comices ur l'élection des premiers magistrats, les buns militaires, qui vouloient se venger ı sénat, firent élire des tribuns militaires. ais tous furent encore choisis dans le pre- ier ordre, parce qu'on fit mettre sur les ngs les sénateurs les plus agréables au uple. L'année suivante, la même précau- ›n eut le même succès.

Établissement d'une paie pour les soldats qui servoient dans l'infanterie.

Avant J.C. 405, de Rome 349.

L'année suivante finit la guerre du Péloponèse.

Le sénat vouloit alors faire la guerre aux ëiens. Les tribuns s'y opposèrent, disant e la république n'avoit pas assez de ces pour résister tout-à-la-fois aux ëiens et aux Volsques; qu'il n'étoit pas udent de se faire de nouveaux ennemis, and on avoit de la peine à se défendre ntre ceux qu'on avoit déjà; et que les ıerres n'étoient d'ailleurs qu'un prétexte

pour éloigner de Rome les plébéiens, pouvoient aspirer aux premières magi: tures. Le sénat, voulant secouer la dé| dance où il étoit des tribuns, toutes les qu'il ordonnoit des levées, résolut d'a désormais des troupes à sa solde.

Jusqu'alors, tous les citoyens avoient la guerre à leurs dépens. C'est pourquoi campagnes n'étoient que des courses, qu terminoient ordinairement par un com| et qui ne duroient que peu de jours. Il fal désarmer presque aussitôt qu'on avoit ar et abandonner les fruits d'une victoire p reprendre la charrue. Autrement les te des plébéiens pauvres seroient tombées friche, parce qu'ils n'avoient pas des es ves pour les cultiver. Cet usage étoit d aussi ruineux pour le peuple, qu'il étoit favorable à l'agrandissement de la r blique.

Le sénat ordonna qu'à l'avenir les dats, qui servoient dans l'infanterie, sero payés des deniers publics, et que pour f nir au paiement des troupes, on mett une imposition dont personne ne s exempt.

Le peuple qui n'avoit pas demandé ce énatus-consulte, n'en parut que plus reconoissant. Il ne vit que de la générosité dans le décret du sénat, et il le confirma par un plébiscite.

Les tribuns représentèrent que cette solde étant le sujet d'un nouvel impôt, ce seroit le peuple qui la paieroit ; que par conséquent, la générosité du sénat n'étoit qu'un piége, et qu'il donnoit ce qui n'étoit pas à ui, pour ne pas rendre ce qu'il avoit usurpé. Toutes leurs oppositions furent inutiles, arce que, dans cette occasion, ils ne pouoient pas avoir les pauvres pour eux. D'ailurs les sénateurs, s'étant taxés à proporon de leurs biens, montrèrent avec ostenation des chars qui portoient au trésor ublic de petites sommes, et beaucoup de uivre. Les patriciens riches, qui suivirent et exemple, le donnèrent à leurs clients : t bientôt tout le monde paya, parce que lusieurs avoient payé. De ce jour, le sénat ut se promettre de trouver toujours des oldats, au moins parmi les plébéiens pauvres que la solde feroit subsister. Il pouvoit, ar de grandes entreprises, faire de longues

diversions aux dissentions qui s'élev
dans la place publique; et les tribuns,
l'impuissance de s'opposer aux levées
voient être désormais moins en état d
faire la loi.

CHAPITRE X.

Jusqu'à la prise de Véïes.

LES Volsques, tant de fois défaits, osoient plus paroître devant les légions, on avoit ravagé leurs terres impunément. elle est la circonstance où le sénat déclara guerre aux Véiens, et résolut de les siéger dans leur capitale. *Le sénat résout le siége de Véïes.* *Avant J.C. 405, de Rome 349.*

Véïes, égale à Rome, aussi grande et ssi peuplée, avoit été dans la confédéra-n des autres villes d'Étrurie. Mais depuis elque temps, elle n'y étoit plus, et les rusques ne paroissoient pas disposés à lui nner des secours. Cependant un siége dans formes étoit une grande entreprise pour Romains, qui, jusques-là, n'avoient pris villes que par surprise ou par escalade. ur plus savante manœuvre en ce genre, oit une espèce d'assaut général, qu'ils mmoient couronne; parce qu'après avoir veloppé une place, ils l'attaquoient en *Comment les Romains attaquoient les places.*

même temps de toutes parts, ne song
qu'à partager l'attention et les forces
assiégés, et faisant tous leurs efforts
s'ouvrir un passage du côté où ils trouv
moins de résistance. Si cette attaque ne
sissoit pas, ils se retiroient. Dans ces te
une ville qui pouvoit résister à un
de main, étoit en quelque sorte une
imprenable.

Avantages que leur donne l'établissement d'une solde.

Ce ne fut plus la même chose, lor
les Romains eurent des troupes soudo
Si auparavant les guerres, toujours i
rompues, étoient toujours à recomme
désormais, ils pourront poursuivre
relâche celles qu'ils auront entreprises
victoire ne sera pas pour eux le de
terme d'une campagne : elle les cond
d'autres succès. Ils s'établiront devan
place, ils renouvelleront les attaques
prendront à conduire un siége ; et, c
il n'y aura point de ville assez bien fo
pour faire une longue résistance, il
aura point dont ils ne puissent se r
maîtres. Toujours armés, on conçoit
bien ils auront d'avantages sur des p
qui n'arment que par intervalles. O

it donc que leurs voisins succomberont us leurs efforts continus; et que Rome reculer ses frontières qui ne sont encore 'à quelques milles.

Quoique par la loi qui instituoit les tri- ns militaires, on en pût élire six, il n'y avoit jamais eu plus de quatre, et quel- efois même il n'y en avoit eu que trois. ι en créa six pour l'année où le siége de ïes fut résolu. Dans la suite, il n'y en ra jamais moins. Nombre des tribuns militaires.

On leva ce siége à la fin de la première npagne. On le leva encore après la onde, pendant laquelle l'attaque se ra- tit, parce qu'on fut obligé d'envoyer une tie des troupes contre les Volsques. is, à la troisième, où l'on avoit élu qu'à huit tribuns militaires, on le reprit ır ne plus le discontinuer. Les Romains nt le blocus de cette place. Ils élevèrent forts de distance en distance; et, se pré- ant à la serrer de plus près, ils empê- ient qu'on n'y fît entrer des troupes et munitions. On fait le blocus de Véïes. Avant J.C. 403 de Rome 351.

Une armée forcée à passer l'hiver sous tentes, étoit une chose sans exemple. Raisons des tribuns qui s'y opposent.

Aussi cette résolution extraordinair
pour les tribuns un sujet de déclama
Ils en parloient comme d'une conspir
contre la liberté; et ils assuroient q
sénat n'avoit d'autre dessein que d'affe
le parti du peuple, en le privant des suffi
des soldats: il est vraisemblable que
soupçons n'étoient pas tout-à-fait sans
dement. Cependant les intérêts du s
concouroient en cette occasion avec
de la république : il falloit ne pas i
rompre le siége, ou il falloit renon
prendre Véies.

Avant J.C. 403, de Rome 351.

Les tribuns déclamoient avec cha
lorsqu'on apprit à Rome que les V
avoient surpris les assiégeans, et
presque tous leurs ouvrages. Il sem
que cette perte dût donner au séna
nouveaux torts, puisqu'elle l'exposoit
nouveaux reproches de la part des trib
Elle produisit néanmoins un effet contr
Ce furent les chevaliers qui firent
révolution dans les esprits. Ayant offe
sénat de se monter à leurs dépens, cett
nérosité leur mérita des louanges, qui
muniquèrent le même zèle à tous le

Perte que font les Romains. Ils n'en sont que plus animés à continuer le siége.

ens. Les plébéiens se présentèrent à
ıvi pour remplacer les soldats qui avoient
tués : tous jurèrent de ne point revenir,
: la ville n'eût été prise ; et un grand
nbre s'empressa de joindre l'armée en
ılité de volontaires ; le sénat eut soin
ntretenir cette ardeur par les marques
›liques qu'il donna de sa reconnois- Avant J.C. 403, de Rome 351.
ce. Il assigna cette année une paie pour
cavalerie.

Les tribuns ne pouvoient plus ralentir Nouvelles pertes.
ıthousiasme avec lequel tout le peuple
portoit à cette guerre, et ils voyoient
›c inquiétude les avantages qu'elle devoit
›curer au sénat, lorsqu'un nouveau re-
›s, plus grand que le premier, fut pour
ĸ un prétexte d'attribuer à ce corps les
sseins les plus odieux.

Les deux tribuns militaires, L. Virginius Avant J C. 402, de Rome 352.
M. Sergius, qui commandoient à ce siége,
oux et divisés, conduisoient leurs opéra-
ıns sans se concerter ; et, se renfermant
ıacun dans son camp, ils se refusoient
ême des secours l'un à l'autre. Les Cape-
ıtes et les Falisques profitèrent de cette
ésintelligence. Voisins des Véiens, et par

conséquent, intéressés à leur conservatic
ils armèrent secrètement; et, tombant to
à-coup sur Sergius, qui fut en même ten
attaqué par les assiégés, ils mirent son
mée en déroute.

Virginius, qui vit cette défaite, se piq
de ne point donner de secours, parce qu
ne lui en demandoit pas; et Sergius, qui
mieux aimé périr, que d'en demander à
collègue, revint à Rome avec les débris
son armée. Pour se justifier, il accusa V
ginius. Le sénat envoya ordre à celui-ci
venir rendre compte de sa conduite.

Tous deux étoient coupables: mais, pa
qu'ils avoient tous deux parmi les sénate
des amis et des ennemis, il sembloit qu
eût voulu tout-à-la-fois les punir et les sau
l'un et l'autre, et il s'éleva de grandes al
cations à leur sujet. Le sénat, qui crut p
voir suspendre la décision de cette affai
ordonna que les tribuns militaires de c
année abdiqueroient, et qu'on procéde
à l'élection de leurs successeurs, quoiqu
temps des comices ne fût pas arrivé.

Nouvelle déclamation des tribuns.

A peine Virginius et Sergius eurent a
qu'ils furent traduits devant le peuple

›uns saisirent cette occasion de confirmer soupçons qu'ils avoient, ou qu'ils fei›ient d'avoir, d'une conspiration secrète ıtre les plébéiens. Selon eux, si, l'année cédente, les généraux avoient laissé rui· tous les ouvrages, c'est que le sénat ›it besoin d'un prétexte pour prolonger ;uerre; et si, en dernier lieu, Virginius ›it vu la défaite de Sergius, sans lui donner :un secours, c'étoit un complot des sénars pour affoiblir, par la déroute des léns, le parti du peuple. En un mot, ils tendoient que la politique du sénat étoit xterminer pour commander. En consé›nce, ils invitoient le peuple à punir Virius et Sergius, et ils l'exhortoient, surt, à ne confier désormais le tribunat miire qu'à des plébéiens, l'assurant qu'il oit, pour sa sûreté, ôter tout commannent aux sénateurs. Virginius et Sergius ent condamnés à l'amende.

La république avoit alors trois guerres : les Volsques avoient repris les armes, es Capenates ne les avoient pas quittées. ; tribuns se prévalurent de cette conjonce. Voyant le sénat dans la nécessité,

Ils s'opposent à la levée de l'impôt pour la solde.

Avant J.C. 401, de Rome 353.

d'entretenir un plus grand nombre de tro-
pes, ils s'opposèrent à la levée de l'im-
qu'on avoit mis pour les soudoyer.

Ils cessent de s'y opposer, parce qu'un plébéien a été élu tribun militaire.

Les soldats, qu'on ne payoit pas, co-
mençoient à murmurer : on craignoit mê-
un soulèvement, lorsqu'un plébéien, P. L-
cinius Calvus, fut élevé au tribunat mi-
taire. Glorieux de ce triomphe, les trib-
levèrent leur opposition, et le sénat e-
bientôt tous les fonds dont il avoit beso-
Quoique plébéien, Licinius Calvus éto-
sénateur.

Cinq plébéiens obtiennent cette magistrature.

Enhardi par une première démarche,
peuple parut, l'année suivante, tout-à-f-
livré aux brigues de ses tribuns. De six t-
buns militaires, cinq furent pris parmi l-
plébéiens. Les patriciens commencèrent
craindre de se voir exclus de cette magi-
trature.

Avant J.C. 399, de Rome 355.

Sous ce tribunat militaire, un mal cont-
gieux, qui faisoit périr des animaux de tou-
espèce, répandit une consternation généra-
Les duumvirs, par ordre du sénat, consu-
tèrent les livres des Sibylles; et sur le rapp-
qu'ils rendirent, on ordonna, pour la pr-
mière fois, un *lectisternium*. Cette cér-

Lectisternium à l'occasion d'une calamité.

consistoit à coucher, sur trois lits
fiques, Apollon, Latone, Diane,
le, Mercure, Neptune et Jupiter.
nt huit jours, on servoit de grands
ces divinités. Les portes de la ville
ouvertes. On donnoit la liberté aux
niers, et chaque citoyen s'empressoit
sa table à tous ceux qui se présen-
citoyens et étrangers, amis et en-

t ainsi que le peuple conjuroit ce
Les sénateurs, attentifs à faire servir
rstition à leurs vues, disoient haute-
u'il ne falloit pas être étonné, si les
étoient courroucés, puisqu'on avoit
le gouvernement de la république
hommes que la naissance excluoit
erdoce. Le peuple, dont la crédulité
ans les temps de calamité, refusa
rages aux plébéiens, qui briguè-
tribunat militaire pour l'année
e.

Raison que le sénat donne de la calamité.

s étoit toujours bloquée, mais le siége
oit point; et, parce que les Romains
uniquement occupés de cette entre-
s croyoient voir dans tout ce qui leur

Avant J.C. 398, de Rome 356.

Prodiges.

arrivoit, le présage d'un bon ou d'un mau
succès. Telle étoit la disposition des esp
lorsque le lac Albane grossit extraordi
rement. Ce phénomène parut un prod
parce qu'on n'en voyoit pas la cause ; (
envoya des députés à Delphes pour sa
de l'oracle ce que les dieux vouloient
connoître par ce signe.

La frayeur multiplia les prodiges, (
les crut tous également, parce qu'un pr(
réel est une raison pour en croire beau
d'autres. On s'effrayoit d'autant plus, (
ne savoit pas quel seroit le succès du s
car on avoit employé tous les moyen
sont au pouvoir des hommes, et on n'
roit plus que dans le secours des dieu
milieu de ces inquiétudes, le hasa
trouver à Véïes même, un augure qu
pliqua l'élévation extraordinaire des
du lac Albane. Il dit au sénat que le
mains ne se rendroient maîtres de V
que lorsqu'ils auroient fait écouler le
de ce lac, et qu'ils les auroient toute
ployées à l'arrosement des terres. Les
teurs étoient trop prudens pour donne
confiance à un augure ennemi. Mais

tés ayant rapporté la réponse de l'oracle, e se trouva tout-à-fait conforme à l'ex- ication de l'augure; et, ce qui n'arrivoit s ordinairement, elle étoit encore fort ire.

On exécuta scrupuleusement tout ce que racle avoit prescrit. Mais à peine les Ro- ains commençoient à se rassurer, qu'un rps de troupes, qu'ils envoyèrent contre Capenates et les Falisques, tomba dans e embuscade, et fut entièrement défait. ussitôt le bruit se répand que tous les peu- es d'Étrurie viennent au secours des Véiens; cette nouvelle, qui porte l'alarme dans le mp, passe à Rome, qui croit déjà voir nnemi à ses portes. Dans cette circons- nce, on nomma dictateur M. Furius Ca- illus. Le sénat, sans doute, ne fut pas fâché avoir un prétexte pour ôter le commande- ent aux tribuns militaires, qui, cette née, étoient tous plébéiens. Épouvante qui passe du camp à Rome.

C'est sous ce général que Véïes fut prise, près avoir résisté pendant dix ans à tous les fforts des Romains. Tite-Live, en parlant es prodiges, a oublié le plus grand de tous. ne dit pas comment les Véiens ont sub- Prise de Véïes. Avant J.C. 396, de Rome 358. *Alors Agési- las faisoit la*

guerre avec succès dans l'Asie mineure.

sisté, eux qui, n'ayant pu prévoir qu'
tiendroit bloqués pendant plusieurs an
ne pouvoient pas avoir assez de provi
pour soutenir un si long siége.

CHAPITRE XI.

nsidérations sur la république ro-naine lors de la prise de Véïes.

Les Romains n'avoient point de lois fondamentales.

INÉGALITÉ de fortune et de naissance t à Rome un double principe de dissen-s, qui, altérant continuellement la cons-tion de la république, permettoit à ne au gouvernement d'être le même dant quelques années. Aussi les Ro-ns n'avoient-ils point de lois fondamen-s; à moins qu'on ne veuille donner ce n à des privilèges exclusifs, qui n'étoient orables à l'un des deux ordres, que ce qu'ils étoient contraires à l'autre.

Les deux ordres de la république sont comme deux espèces différentes.

Parce qu'ils avoient des privilèges exclu- et point de lois fondamentales, l'aris-atie fut encore plus tyrannique que la auté. Si les rois humilioient les patri-ns, ils ménageoient les plébéiens; et e politique rapprochoit les deux ordres,

parce qu'elle tendoit à les confondre. M
quand l'aristocratie se fut établie, le
triciens et les plébéiens n'eurent plus
de commun. La naissance assuroit
uns tous les honneurs, elle en excluoit
les autres; et la religion, ainsi que les
paroissoit faire des deux ordres
espèces tout-à-fait différentes.

Tout étoit aux patriciens.

Il sembloit donc que ce gouvernem
eût pour fondement que les patric
étoient tout, et que tout étoit à eux
conséquence, ils étoient portés à ne
noître pour lois, que les usages qu'ils i
duisoient; et ces usages étoient des usu
tions, des usures criantes et des vexa
de toute espèce.

Quand les plébéiens ont commencé à faire un ordre.

Les plébéiens secouoient insensiblem
le joug. Quand ils eurent obtenu de
buns, s'ils ne furent pas libres encore
furent moins asservis. La puissance
s'élevoit contre l'aristocratie, foible
les commencemens, devoit croitre,
qu'elle se formoit des principales forc
la république.

C'est à cette révolution, que les
béiens commencent à faire un ordre,

l'ils commencent à être citoyens. Auparaant c'étoient des sujets qui gémissoient us le despotisme le plus dur.

Il y a dans la république deux puissances rivales.

Depuis que le second ordre a ses comices, s lois, son tribunal, il y a dans la répuque deux puissances qui n'ont point fondement commun. Elles n'en peuvent oir : chacune cherche à se soustraire à rivale, et toutes deux usurpent à l'envi ne sur l'autre.

Les Romains ne sont pas libres.

Si, comme nous l'avons remarqué ailurs, un gouvernement n'est libre qu'aunt qu'il porte sur des lois fondamentales, ui règlent l'usage de la puissance souveine, je demande où sont les lois fondaentales, qui assurent la liberté des Roains? Les patriciens ne sont pas libres, uisqu'ils peuvent être cités devant un ge, qui est leur ennemi, dont la volonté it la loi, et qui leur enlève tous les jours ıelques-uns de leurs privilèges. Les pléiens ne le sont pas non plus, puisque s foibles ne peuvent s'assurer ni la proriété de leurs biens, ni celle de leur personne; que dans les comices par centuries, n peut faire, en leur présence, des lois

contre eux; et que, d'un moment à l'a
le sénat peut créer un dictateur qu
gouvernera despotiquement. Comm
deux ordres sont foibles, aucun des
n'est absolument asservi. Ils ne le
qu'autant qu'ils peuvent l'être, en nu
mutuellement à leur liberté.

Nous avons vu qu'à Sparte la libert
toit assurée, que parce que les m
entretenoient l'équilibre entre les pou
qui se contre-balançoient.

Nous ne voyons rien de semblal
Rome. Au contraire les pouvoirs, d
bués au hasard suivant les circonsta
tendent plutôt à se détruire mutuelle
qu'à se contre-balancer; et si jamais
remarquons entre eux une sorte d'équil
nous verrons que les mœurs le détru
promptement. Car, si les Romains
pauvres, ils ne le sont pas par cl
comme les Spartiates.

Les premiers plébéiens qui ont obtenu le tribunat militaire, font époque.

Parmi les changemens qui arriv
la constitution de la république rom
il y en a qu'on doit remarquer co
des époques, parce qu'ils en prépare
nouveaux. Telle est la révolution qu

:e pendant le siége de Veïes, lorsque plébéiens ont obtenu le tribunat mi- ire.

Autant ils ont ambitionné cette magis- ture, autant elle leur deviendra odieuse, and ils se croiront assurés de l'obtenir. st qu'elle entretient une distinction qui avilit, puisqu'en rétablissant le consu- , les patriciens seroient les chefs de la ublique, et le seroient exclusivement. s plébéiens voudront, par conséquent, olir le tribunat militaire, et ils tenteront it pour rendre le consulat commun aux ux ordres.

Les plébéiens doivent prétendre au consulat.

Les tribuns du peuple ne réussiront dans tte entreprise, qu'autant qu'ils dispose- at des comices par centuries, comme ils sposent des comices par tribus.

Comment ils y parviendront.

Mais, parce qu'il leur sera plus facile de pprimer les comices par centuries, que n disposer, ils les supprimeront, et ils iendront que l'élection des premiers gistrats se fasse par les tribus, comme le des magistrats du peuple.

Il semble que les plébéiens auroient dû ir souvent l'avantage, lors même que

Pourquoi un plébéien pouvoit difficilement avoir la pluralité

pour lui dans les comices par centuries.

les comices se tenoient par centuries : c
si la distribution par classes eût toujo
été faite, comme elle devoit l'être, en
son des biens, les premières centuries n'
roient pu manquer de renfermer un gr
nombre de plébéiens.

Mais on peut conjecturer que les c
seurs, qui faisoient cette distribution a
une autorité absolue, n'auront pas été a
mal-adroits pour distribuer les citoye
de manière que les plébéiens eussent
s'assurer du plus grand nombre des s
frages. Ils auront donc eu l'attention
conserver, dans les premières centuri
plus de patriciens que de plébéiens ; et, p
cette seule disposition, il aura été presq
impossible à un plébéien de réunir en s
faveur la pluralité. Voilà vraisemblable
ment ce qui faisoit le plus grand obstac
aux démarches des candidats de cet ordre
et on peut conjecturer qu'ils ne sont enfi
parvenus au tribunat militaire, que parc
qu'on avoit fait quelque changement dan
la manière de procéder aux élections.

Conjecture sur les changemens faits dans la ma-

Nous avons vu que les tribus de Serviu
Tullius n'étoient qu'une division purement

cale. Ce roi ne les classa pas, parce qu'il nière de procéder aux élections.
ıuloit qu'elles n'eussent aucune influence
ıns le gouvernement.

Lorsque dans la suite les tribuns du
ıuple assemblèrent les tribus, ils auroient
ısolument pu les distribuer par classes,
: mettre quelque subordination entre
les. Ils ne le firent pas, parce qu'ils n'a-
ıient pas de raison pour donner exclusi-
ıment la primauté aux unes plutôt qu'aux
ıtres, et qu'au contraire, il leur étoit
ıvantageux de pouvoir faire tomber la
ıimauté sur celle qu'ils jugeroient à pro-
ıos. Ils convinrent donc qu'à chaque co-
ıice, on régleroit par le sort, le rang dans
ıquel elles opineroient.

Celle que le sort déclaroit la première,
ı nommoit prérogative, et son suffrage
ıtraînoit ordinairement les autres, en
ırte qu'on regardoit comme élu celui des
ındidats qu'elle avoit nommé. C'étoit un
ıffet de la superstition. Car on pensoit que
ıs dieux n'avoient donné, par le sort, à une
ıibu le droit d'opiner la première, que
ıarce qu'elle devoit élire celui qu'ils choi-
ıssoient eux-mêmes.

On voit donc qu'en transportant, les comices par centuries, l'usage de par le sort, le rang dans lequel ell neroient, on auroit donné un grand tage aux plébéiens, puisqu'alors u centuries, où ils prédominoient, aur opiner la première, et qu'un premie frage auroit entraîné les autres. Vo que les tribuns du peuple paroissent fait. Tite-Live parle quelquefois de rogative, lorsqu'il s'agit de l'électi premiers magistrats. Or pourquoi se il servi de cette expression, si le dr prérogative n'avoit pas été transport les comices par centuries, ou si l'él n'avoit pas été faite dans des comic tribus? Il est vrai qu'à ne consulte l'étymologie, la dénomination de *pr tive* pouvoit s'appliquer à la centur opinoit la première par son rang, c à la tribu qui opinoit la première sort. Mais l'usage ne se règle pas to sur l'étymologie, et il paroît que l de prérogative emportoit pour acce ou l'idée de tribu, ou l'idée d'une pri que le sort donnoit.

La prise de Véïes est le présage de la undeur des Romains. Il n'étoit pas pos- le que des peuples, divisés en une mul- ude de petites cités, ne succombassent s les uns après les autres, sous les efforts atinus et redoublés d'un peuple toujours mé, qui s'opiniâtroit dans toutes ses en- prises. Les Romains ne se borneront s à faire des courses sur les terres de urs voisins. Ils auront d'autres vues et autres succès. En s'agrandissant, ils se ront, d'après les circonstances, un plan ur s'agrandir encore; et cependant les tions d'Italie ne se précautionneront pas ntre une manière de conquérir, qu'elles ont pas prévue, parce qu'elles n'en ont oint vu d'exemple.

La prise de Véïes est le présage de la grandeur des Romains.

De longues guerres se succéderont. Elles aroîtront d'abord favorables au premier dre de la république, parce qu'elles sus- ndront pour un temps les entreprises s tribuns. Mais elles finiront par être vantageuses au peuple, parce qu'il en ntira mieux ses forces; et que plus il les ntira, plus il s'arrogera le droit de com- ander.

Les deux ordres, toujours jaloux,
ront donc, quoique par des vues contrai
le même intérêt à ne point quitter les arn
et la république, toujours forcée à
conquérante, s'agrandira nécessairem

CHAPITRE XII.

Jusqu'au sac de Rome par les Gaulois.

LA prise de Véïes causa une joie d'autant Mécontentement du peuple.
lus grande, qu'on avoit presque déses-
éré de se rendre maître de cette place. Les Avant J.C. 396, de Rome 358.
mmes coururent aux temples rendre graces
ux dieux; et le sénat ordonna plus de
urs de prières publiques, qu'il n'en avoit
donné dans toute autre occasion. Tout
it extraordinaire, jusqu'au triomphe du
ictateur, qui se montra dans un char
ttelé de quatre chevaux blancs. Mais, par
ette pompe à laquelle on n'étoit pas accou-
mé, il parut insulter tout-à-la fois à la
berté et à la piété des Romains: car c'est
insi qu'autrefois les rois triomphoient eux-
mêmes, et c'est encore ainsi qu'on repré-
entoit Apollon et Jupiter.

Pendant le siége, Camille avoit fait vœu
'envoyer au temple de Delphes la dixième

partie du butin. Il étoit difficile de remp
cet engagement, parce que, lorsque
place fut emportée d'assaut, il avoit ab
donné le butin aux soldats. Le sénat ord
na néanmoins que chacun rapporteroit
dixième partie de celui qu'il avoit fait: d
cret qui excita des murmures, et qui fit di
que le vœu de Camille n'étoit qu'un pr
texte, pour enlever aux soldats une part
de leur butin.

On propose de faire de Véies une seconde Rome.

Le sénat proposa d'envoyer dans le pa
des Volsques une colonie de trois mille c
toyens, et il nomma des triumvirs po
faire le partage des champs qu'il leur de
tinoit. Il croyoit faire cesser les murmure
Mais ceux à qui il offroit ces terres, se fla
toient d'un meilleur établissement à Véie
où le tribun T. Sicinius vouloit qu'on tran
portât la moitié des Romains : propositio
d'autant plus agréable au peuple, q
Véies étoit préférable à Rome pour la si
tuation et pour le territoire.

Cette proposition est rejetée.

C'eût été ruiner la république que d'e
partager les habitans entre deux villes, q
vivroient difficilement sous les mêmes lois
et que des intérêts contraires armeroien

ôt ou tard l'une contre l'autre. Le sénat eut la sagesse de s'opposer à ce projet. Il montra le Capitole, il invoqua les dieux tutelaires de la patrie, en un mot, il fit parler la religion, et la proposition de Licinius fut rejetée.

Cette contestation duroit depuis deux mois. Le peuple avoit même continué dans le tribunat les tribuns qui vouloient faire une seconde Rome de la ville de Véïes ; et le sénat, pour se venger du peuple, avoit substitué des consuls aux tribuns militaires. Mais, quand on se fut rendu à ses prières, impatient de témoigner sa reconnoissance, il ordonna, par un sénatus-consulte, de distribuer à chaque chef de famille sept arpens des terres des Véiens. La concorde fut alors si bien rétablie, que le peuple consentit à élire des consuls pour l'année suivante.

Concorde rétablie entre les deux ordres.

Cependant les tribuns ne pardonnoient pas à Camille une concorde, qu'ils regardoient comme son ouvrage. Ils lui demandèrent compte du butin fait à Véïes ; ils l'accusèrent d'en avoir détourné une partie ; et ils le citèrent devant le peuple. Camille

Camille accusé, s'exile.

Avant J.C. 392, de Rome 362.

prevint sa condamnation par un exil v
taire. Il fut néanmoins condamné à
amende. Sur ces entrefaites, Clusium,
d'Étrurie, assiégée par les Gaulois,
manda des secours aux Romains.

Clusium assiégé par les Gaulois.

De toutes les irruptions des Gaulo
Italie, la plus ancienne, dont l'hist
ait conservé le souvenir, est arrivée
le règne du premier Tarquin, vers le te
que les Phocéens s'établissoient à Mars
Ils se répandirent dans les provinces sit
entre les Alpes et les Apennins. Ils enc
sèrent les Étrusques, et ils y jetèrent
fondemens de plusieurs villes. Ils y ét
établis depuis plus de deux cents
lorsqu'ils assiégèrent Clusium, sous
ordres de Brennus, leur chef.

Rome leur députa les trois fils de
Fabius Ambustus, et leur offrit sa m
tion. Sans l'accepter ni la refuser, il
pondirent avec une hauteur, qui off
les députés. Les Fabius, dissimulant
ressentiment, obtinrent d'entrer dan
place, sous prétexte de négocier la pai
aussitôt après, ils firent une sortie à la
des assiégés.

Brennus, irrité de ce violement du droit ɜs gens, envoie à Rome, et déclare la ɪerre, si on ne lui livre pas ces ambasɪdeurs. Le sénat qui ne pouvoit se résoudre donner cette satisfaction, et qui appréɜndoit néanmoins les suites d'un refus, ne ɔulut rien prendre sur lui. Ne songeant onc qu'à se mettre à l'abri de tout reroche, de la part des plébéiens, il renvoya ette affaire à l'assemblée du peuple, qui, ien loin de livrer les Fabius, les nomma ribuns militaires. Brennus lève le siége de lusium, et marche à Rome. Brennus marche à Rome.

Pour juger de cette guerre, dont les cirConstances sont peu vraisemblables, il fauroit connoître les forces de la république. Voici les derniers dénombremens qu'on rouve dans les historiens. L'an de Rome 254, le cens donna 157700 citoyens en âge le porter les armes; en 260, 110000; et n 279, 103000. La population diminuoit lonc, et cependant on ne dit pas quelle en ouvoit être la cause. Dans la suite, elle ugmenta continuellement, quoique Rome t été souvent ravagée par la famine et par peste, et qu'il ne paroisse pas qu'on y Plusieurs dénombremens du peuple Romain.

ait transporté les habitans d'aucune aut ville. En 288, le cens fut de 124215; e 294, de 132049; et en 361, c'est-à-dir trois ans avant la guerre des Gaulois Rome, par le dénombrement qui fut fai pouvoit armer 152583 citoyens.

Les Romains sont défaits.

Avant J.C. 390, de Rome 364.

Pour peu que les guerres parussent diff ciles, les Romains, remarque Tite-Live avoient recours à la dictature, et confioie le salut de la république au général le plu expérimenté. Cependant lorsqu'un enne les menace, ils ne prennent aucune pré caution. Les tribuns militaires affectent d mépriser les Gaulois, qui avoient fait de conquêtes sur les Étrusques, et dont l nom seul répandoit l'épouvante. Ils lève des troupes à la hâte : ils négligent de prendre les auspices, et ils marchent ave audace, comme à une victoire assurée. Il furent défaits près de l'Allia, à onze mill de Rome. La déroute fut entière. Les Ro- mains firent à peine quelque résistance; et dans leur frayeur, au lieu de regagner Rome dont ils étoient plus près, la plu grande partie s'enfuit à Véïes.

Rome reste sans défense.

Il paroît, par Tite-Live, que leur armée

it de beaucoup inférieure à celle des ulois. Selon d'autres qui la font de qua- ıte mille hommes, elle étoit à-peu-près ıle. Quand, de tous ces soldats, il n'en oit pas revenu un seul à Rome, il semble e la république ne devoit pas se trouver ıs défense : mais il falloit qu'après l'exil Camille, elle fût aussi impuissante, 'elle l'avoit été après celui de Coriolan.

Les Gaulois, étonnés du peu de résistance s Romains, paroissoient ignorer qu'ils ssent vaincu. Ils regardoient comme un ge une fuite si précipitée: ils craignoient tomber dans une embuscade, et ils n'o- ent avancer. Enfin, après avoir fait re- ınoître les lieux, ils se mirent en mou- ıent.

Lorsqu'ils arrivèrent sous les murs de ne, ils eurent un autre sujet de surprise. ne pouvoient croire ce qu'ils voyoient: les portes de la ville étoient ouvertes, ls ne découvroient pas une seule senti- .e. Comme le jour étoit sur la fin, ils ne èrent pas devoir entrer.

Les Romains n'étoient pas moins surpris voir les Gaulois tout-à-coup arrêtés de-

vant une place qui ne se défendoit pa
s'attendoient à être assaillis pendant la
et ne l'ayant pas été, ils crurent devoir
avec le jour. Ils ne le furent pas encore.
conduite paroissoit sans doute suspect
Gaulois, qui craignoient de se has
dans une ville qu'ils ne connoissoient

Il ne s'y trouve que mille soldats qui s'enferment dans le Capitole.

Quoique l'armée qui avoit été défai
dont une partie s'étoit retirée à Véïes,
été que de quarante mille hommes, R
où trois ans auparavant il y avoit cen
quante-deux mille citoyens en âge de
dre les armes, n'eut pas assez de tr
pour penser à se défendre. Il ne s'y tr
selon Florus, que mille soldats qui se
fermèrent dans le capitole, avec to
qu'on put ramasser de vivres. Les vieil
les femmes, les enfans se dispersèrent
les champs, ou se retirèrent dans les
voisines. Les vieux sénateurs, qui ne
voient ni prendre les armes, ni se rés
à fuir, se dévouèrent pour la patrie,
tendirent la mort, assis à la porte de
maisons.

[illegible]

Voilà, dit-on, ce qui frappa le plu
Gaulois, quand ils se répandirent da

e. Ils s'arrêtoient, avec respect, devant vieillards; ils n'osoient en approcher; qu'un d'eux, plus hardi, porta familiè- ıent la main à la barbe de M. Papirius. sénateur, offensé, lui donna un coup de on, et fut tué. Sur-le-champ, on massacra s ceux qui s'étoient dévoués avec lui. On rroit demander comment ces circons- ces ont été transmises à Tite-Live. Il pa- , sur-tout, bien étonnant qu'il ait su ju'au nom du sénateur, dont on avoit ; la barbe.

Rome est ruinée.

Quoiqu'il en soit, le capitole se défendoit sa situation. Brennus, n'ayant pu l'em- ter d'assaut, l'avoit investi. Cependant flammes consumoient les maisons, on ttoit les temples, et Rome fut ruinée en- ement.

Camille bat les Gaulois.

Iaîtres de la ville, les Gaulois dévastoient campagne : et comme aucun corps de ıpes ne se présentoit devant eux, ils s'y ındoient sans précaution. Mais Camille, les observe, tombe sur eux pendant la , et en égorge un grand nombre. Il avoit prendre les armes aux Ardéates, chez il s'étoit retiré.

Il est nommé dictateur.

A la nouvelle de cette victoire, les mains, qui s'étoient refugiés à Veïe rassemblèrent, et avec le secours des L ils formèrent une armée, à laquelle manquoit plus qu'un chef. Ils jettère yeux sur Camille : mais ils ne croyoie pouvoir lui donner le commandement y être autorisés par un sénatus-consul cependant il ne paroissoit pas possibl voir ce décret, puisque le sénat étoit bl dans le capitole. Pontius Cominius fut hardi et assez heureux pour pénétrer cette citadelle, et il rapporta un séna consulte qui décernoit la dictature à mille.

Le capitole est sur le point d'être pris.

L'audace de Pontius exposa le capit être surpris, parceque les traces de son sage découvrirent aux ennemis un che qui les conduisit jusqu'au pied des mu les. La sentinelle étoit endormie, e Gaulois se croyoient déjà maîtres de la lorsque M. Manlius, réveillé aux cri oies consacrées à Junon, accourut et le cipita.

Les Romains capitulent.

Cependant les vivres commençoi manquer dans le capitole, et on n'avoi

ɔuvellé de Camille. Mais la disette
pas moindre dans le camp des Gau-
. une maladie contagieuse faisoit de
ravages. La paix étant donc à desirer
ɛs deux partis, on se porta de part et
: à une négociation.

ɪille paroît tout-à-coup au milieu de Rome est délivrée.
érence, dans le moment que les Ro-
se rachetoient avec de l'or, et que les
s le pesoient avec de faux poids. Re-
votre or, dit-il aux Romains; et vous,
.s, préparez-vous au combat. Aussi-
ɛs chasse de Rome, il les défait une
e fois, et il n'en échappe pas un seul.
étonnant que Tite-Live ait raconté
ɪement une victoire, si dénuée de
nblance. Polybe n'en parle pas.

CHAPITRE XII

Jusqu'à l'abolissement du trib militaire : époque où le con devient commun aux deux o de la république.

Rome est rebâtie.

Avant J.C. 390, de Rome 364.

LES tribuns proposèrent de transpo Véïes le sénat et le peuple. En effet, roissoit assez raisonnable de préfére ville bâtie à une ville ruinée. Mais i bloit que la religion ne permettoit p bandonner le capitole. Ce motif déc peuple, et Rome fut rebâtie en moin an. Il y a lieu de présumer qu'en geant de lieu, les Romains auroient c de maximes : il est au moins certai dans des murs étrangers, l'amour de trie n'auroit pas été le même que da murs où ils étoient nés, et où avoien leurs pères.

Incertitude des premiers siècles de l'histoire romaine.

Depuis la fondation de Rome jusq prise de cette ville par les Gaulois, l'hi

naine est fort incertaine; soit parce que
ns les premiers siècles on écrivoit peu,
t parce que les écrits qu'on avoit conser-
s, ont été consumés, pour la plupart, dans
cendie de Rome. Le premier soin des
gistrats fut de faire une recherche de ce
i avoit échappé aux flammes.

Avant que Rome eût pu réparer ses per- Avant J.C. 389, de Rome 365.
, les Èques, les Volsques et les Étrusques
hâtèrent de prendre les armes, se flattant Camille triomphe des ennemis.
vaincre les Romains parce que les Gau-
is les avoient vaincus. Les Latins et les
erniques, depuis si long-temps alliés de la
publique, se joignirent à eux. Camille,
é dictateur pour la troisième fois, triom-
e des uns et des autres. Ce général, pen-
nt quatre ans, fut presque seul à la tête des
mées, et eut toujours les mêmes succès.

La gloire dont il se couvroit, excita la Avant J.C. 385, de Rome 369.
ousie de M. Manlius, surnommé Capi-
inus, parce qu'il avoit sauvé le capitole.
étoit un consulaire distingué parmi les pa- Manlius se met à la tête du peuple.
iciens. Assez considéré par lui-même pour
uvoir obscurcir la réputation d'un hom-
e dont il étoit jaloux, il déprimoit Camille
ns tous ses discours. Mais son ressenti-

ment retomboit principalement sur les s
nateurs, qui, à son gré, ne rendoient justi
ni à ses talens ni à ses services. Détermi
à se venger, il résolut de soulever le peup
et de changer le gouvernement.

Les malheurs publics avoient augmen
la misère et les vexations. Les pauvres,
qui il ne restoit que des maisons ruinées, d
champs dévastés et des dettes, se voyoie
sans ressources, exposés à la dureté d
créanciers, arrêtés, traînés en prison; l
lois encore étoient contre eux. Manli
parut seul occupé de leur soulageme
N'aurai-je donc sauvé le capitole, disoit
que pour voir charger de fers mes con
toyens? Il payoit leurs dettes; pour les
quitter, il mettoit ses terres en vente; et
déclaroit que tant qu'il auroit quelque cho
il ne souffriroit point de pareilles oppre
sions.

Par cette conduite, il s'attachoit les c
toyens obérés, qui le regardoient comm
leur libérateur. Ils l'escortoient, ils exc
toient des tumultes; prêts à tout oser so
un chef qui les avoit soustraits à la dom
nation des Gaulois, et qui paroissoit les d

soustraire à la tyrannie des patriciens.
us Manlius se croyoit assuré de la mul-
e, plus il se déclaroit ouvertement
re le premier ordre. Il assuroit qu'on
t trouvé, dans le camp de Brennus, plus
qu'il n'en falloit pour payer toutes les
es du peuple : il parloit de forcer les
teurs à le restituer, et il promettoit un
veau partage des terres. On ne parloit
à Rome que de l'or des Gaulois : on ju-
de le retirer des mains des sénateurs :
emandoit où il étoit caché : et Manlius
oit entendre qu'il le diroit quand il en
it temps.

ans de pareilles circonstances un dic-
ur pouvoit seul contenir le peuple. C'é- On crée un dictateur.
un magistrat auquel on obéissoit sans
demander pourquoi on devoit lui obéir.
me on le voyoit rarement à la tête de
épublique, sa présence en imposoit ; et
autorité continuoit d'être absolue, parce
n étoit encore accoutumé à la respecter.
énat résolut donc de créer un dictateur.
s, parce qu'il ne vouloit pas qu'on le
onnât de craindre Manlius, il prit
r prétexte une nouvelle guerre des Vols-

ques : peuple qui, tant de fois défait, 1
roissoit toujours avec de nouvelles forc
qui étonne Tite-Live même.

A. Cornélius Cossus, créé dictateur,
ma général de la cavalerie T. Quintiu
pitolinus. Quoique sa présence parût n
saire à Rome, il se hâta de marcher à l
des légions, soit qu'il voulût confirme
c'étoit-là l'objet de sa dictature, soit q
progrès des ennemis ne permissent p
différer.

Quatre ans auparavant, Camille,
avoit subjugué les Volsques, paroissoit
achevé la ruine de cette nation, qui d
soixante-dix ans armoit continuelle
contre Rome. Cependant l'armée que
battit Cornélius, n'en fut pas moins gr
Il la défit; et les Volsques armeront en

Les troubles, qu'excitoit Manlius,
pelèrent bientôt à Rome le dictateur
tint les comices où Cornélius, à la tê
sénat, et Manlius à la tête du peupl
rurent comme deux chefs prêts à en
aux mains. Mais la multitude craint, q
on ne la redoute pas.

Le dictateur envoie Manlius en prison.

Le dictateur somma Manlius de no

eux qu'il accusoit d'avoir détourné l'or des
aulois, et de dire dans quels lieux ils le
noient caché. Il ne l'interrogea que sur ce
eul fait, parce que toute autre discussion
ût été longue et difficile à éclaircir. Man-
us tenta d'éluder la question. Le dicta-
eur l'y ramena ; et, sur les refus qu'il fit de
onner une réponse précise, il ordonna
u'on le menât en prison, comme séditieux
t calomniateur. Manlius montroit le ca-
itole qu'il avoit sauvé, il invoquoit les
ieux, il conjuroit le peuple : mais personne
l'osa remuer, et les ordres du dictateur fu-
ent exécutés.

Le peuple cependant ne cacha pas sa douleur. On prit des habits de deuil, com- Mécontentement du peuple.
e dans une calamité. Lorsque Cornélius
iompha, on dit qu'il ne triomphoit pas
s Volsques, mais d'un citoyen ; et, parce
e les captifs étoient le principal ornement
cette pompe, on ajoutoit que Manlius
anquoit au char du dictateur.

Plus hardis, après que Cornélius eut ab-
qué, les Plébéiens se reprochoient leur
blesse. C'est le peuple, disoient-ils, qui
et lui-même dans les fers Manlius Capi-

tolinus. Coupable de la mort de Sp. Ca
et de celle de Sp. Métius, il retrouve un
veau protecteur ; et il le livre encore
ennemis. Faut-il donc que sa faveur p
pite ceux qu'elle élève ? et refusera
toujours son secours aux défenseurs de
berté publique ?

Avant J.C. 384, de Rome 370.

A ces discours le peuple s'ameuto
paroissoit résolu de forcer les prison
sénat crut l'appaiser, en relâchant Ma
mais il donna un chef aux séditieux.
lius se montra avec d'autant plus d'au
que la timidité du sénat paroissoit l'a
des dispositions du peuple.

Le sénat rend la liberté à Manlius.

Manlius tente de soulever le peuple.

Le peuple, quoique toujours mécon
ignoroit ses forces, ou n'osoit en faire u
C'étoit le sujet des reproches de Ma
Craindrez-vous toujours, disoit-il, des t
qui sont faits pour vous craindre ? ou con
vous fléchir, par des plaintes, des hon
avides, qui ont pour maxime de vous
dans la misère ? Non : il faut prend
armes : vous me verrez à votre tête :
veux d'autorité que pour vous servir. Je
un nouveau partage des terres, j'aboli
dettes, j'anéantirai le consulat, la dicta

'tablirai une égalité parfaite entre tous itoyens.

ɜ sénat donna un décret qui ordonnoit tribuns militaires de veiller à ce que la blique nereçût aucun dommage. C'étoit rmule dont il se servoit, lorsque l'état issoit en danger. Il étoit embarrassé sur .oix des moyens propres à prévenir les ɔles, lorsque les tribuns, jaloux de la ɹr de Manlius auprès du peuple, ount un avis qui entraîna tous les suffrages. t arrêté qu'on accuseroit Manlius d'as- à la tyrannie, et que cette accusation t faite par les tribuns; ce qui suffiroit le rendre suspect. On ne doutoit pas ɔe soupçon ne le rendît odieux, et que uple, en devenant son juge, ne cessât e son protecteur.

On l'accuse d'aspirer à la tyrannie.

ɔs comices se tinrent dans le champ de ;, d'où l'on voyoit le capitole. A cette quelque coupable que Manlius pût le peuple ne pouvoit prendre sur lui condamner. Les tribuns, qui remarɔnt cette disposition des esprits, romıt l'assemblée, et la convoquèrent queljours après, dans un lieu d'où le même

Il est condamné à mort.

Avant J.C. 384, de Rome 370.

objet ne frappoit plus les yeux. Manlius condamné à être précipité du haut d roche Tarpéienne.

Remords du peuple.

Le peuple se reprocha bientôt ce jugem Il regretta Manlius. La peste qui surv et qui dura l'année suivante, lui donn nouveaux remords. Il crut que Jupit punissoit d'avoir fait périr le citoyen, avoit sauvé son temple. Cependant la r blique fut sans dissentions pendant ans, parce qu'elle eut la guerre ave Volsques et avec les Colonies de Circ de Vélitre.

Les tribuns déclament contre le sénat. Les guerres suspendent les dissentions.

Lorsque Rome fut prise par les Gau un nouveau censeur avoit été substitué censeur, mort l'année précédente; e s'imagina que cette substitution éto cause du malheur arrivé pendant ce lu En conséquence, on arrêta, que, lorsq des deux censeurs mourroit, celui qui vivroit seroit obligé d'abdiquer, et qu' pourroit pas se subroger un collègu cas étant arrivé, on élut deux nouv censeurs. Mais comme ils abdiquèrent que aussitôt, parce qu'on trouva qu vice dans leur élection, le sénat jugea

Avant J.C. 380, de Rome 374.

dieux ne vouloient pas qu'il y eût de
ısure pour cette année; et il déclara qu'il
en auroit point.
Les tribuns, saisissant cette occasion de
:lamer contre le sénat, l'accusèrent de
chercher qu'un prétexte pour empêcher
:ens. Les sénateurs, selon eux, n'avoient
utre dessein que de cacher les richesses,
ils avoient acquises par des usures. Ils
.ignoient que les censeurs ne missent dans
trop grand jour la misère des citoyens,
i avoient été dans la nécessité de faire
; dettes; et ils ne suscitoient continuelle-
ntdes guerres, que parce qu'ils haïssoient
aix, qui permettoit au peuple de s'oc-
ıer de ses intérêts, et aux tribuns de faire
endre leurs voix dans les comices. Une
ıéede Prénestins, qui s'avança jusqu'aux
tes de Rome, fit cesser ces dissentions.
peuple demanda des armes. T. Quin-
Cincinnatus, nommé dictateur, défit
:nnemis. En vingt jours, il conquit neuf
:s, triompha et abdiqua.
,'année suivante, trois tribuns militaires Avant J.C. 379, de Rome 375.
second ordre, furent défaits par les
sques, qui ne profitèrent pas de la vic-

toire. Le sénat se consola de cet échec, p
que les tribuns militaires eurent asse
crédit pour maintenir la tranquillit
dedans.

Avant J.C. 378, de Rome 376.

Aussitôt qu'ils furent sortis de ch
les troubles recommencèrent, et on
obligé de nommer des censeurs, pour
dre connoissance des dettes, qui en ét
la cause. Mais la guerre ne permit p
faire le cens. Il fallut armer contre les
ques, qui avoient fait une nouvelle irrup
Leur pays fut mis à feu et à sang. Cepen
la guerre ne finit pas avec la campagn
Volsques la continuèrent, et les Lati
joignirent à eux. Dans cette circonst
les censeurs, bien loin de soulager le pe
mirent un nouvel impôt.

Avant J.C. 377, de Rome 377.

Misère et découragement des plébéiens.

La campagne fut encore heureuse
le fut, sur-tout, pour le sénat qui cr
recueillir tout le fruit. La misère, c
par les impôts et par les usures, avc
pandu un si grand découragement,
peuple sembloit se faire une nécess
souffrir. Les principaux plébéiens, l
combattre toujours sans vaincre, p
soient avoir renoncé à toute ambition

ılement ils n'aspiroient pas au tribunat litaire, ils ne se mettoient pas même sur rangs pour être tribuns du peuple. On t dit, enfin, que toute l'autorité étoit passée sénat, lorsqu'une petite jalousie changea face des choses.

M. Fabius Ambustus, père des trois Faıs, dont nous avons parlé, avoit donné sa le cadette à C. Licinius Stolo, riche pléien, et son aînée à Ser. Sulpicius, patricien, ›rs tribun militaire. Un jour que les deux :urs causoient ensemble chez Sulpicius, magistrat rentra, précédé d'un licteur ıi frappa, suivant l'usage, à la porte, avec bâton des faisceaux. Surprise par ce bruit, jeune Fabia parut effrayée ; sa sœur la ssura, mais avec un souris qui sembloit i reprocher qu'elle n'étoit que la femme un plébéien. Elle se retira honteuse, le pit et la jalousie dans l'ame.

Fabius, Licinius et Sextius se concertent pour ouvrir le consulat aux plébéiens.

Avant J. C. 377, de Rome 377.

Son chagrin parut devant son père. Elle soit cependant lui faire un aveu, qui toit pas honnête pour son mari, et qui eloit sa jalousie pour sa sœur. Fabius la ina : il l'aimoit. Résolu de sacrifier à la ıité de sa fille les intérêts des patriciens,

il lui promit, qu'avant qu'il fût peu, verroit chez elle les mêmes honneurs qu' voyoit dans la maison de son aînée.

Aussitôt il se concerte avec Licinius avec L. Sextius, jeune plébéien, capable former un projet hardi, et plus capable core de le soutenir. Ils considèrent que dépend de persuader au peuple, qu'il peut attendre de justice que de lui-mê qu'il doit, par conséquent, se saisir grandes magistratures; et ils prennent résolution de brusquer la chose, au prem moment favorable.

Loix proposées à cet effet par Sextius.

Il étoit d'abord nécessaire que Lici et Sextius fussent tribuns du peuple, e le furent. Alors Sextius fit afficher trois l l'une, touchant les dettes, portoit qu'o duiroit sur la somme principale, les int que les débiteurs auroient déjà payés que le reste seroit acquitté en trois ann et en trois payemens égaux : l'autre, cernant les terres, défendoit que pers en pût posséder plus de cinq cents arp la troisième abolissoit le tribunat milit rétablissoit le consulat, et ordonnoit qu deux consuls, l'un seroit toujours tir

:ond ordre. Les deux tribuns se proposèıt de lier ces trois lois, et de faire passer troisième, qui n'intéressoit que les prin›aux plébéiens, à la faveur des deux autres i intéressoient le grand nombre.

L'ambition et l'avarice des patriciens levoient contre ces innovations. Le sénat it toute sa ressource dans le *veto* des colgues des deux tribuns. Il les gagna, et ils rêtèrent tout par leur opposition. Sextius pouvoit lever cet obstacle, mais il ne se concerta pas. *Je le saurai prononcer,* t-il aux sénateurs, *ce mot que vous entdez avec tant de plaisir; et j'empêerai que le peuple ne s'assemble pour élection des tribuns militaires.* Il tint role. Troubles.

Il sut, ainsi que Licinius, se faire contiier pendant cinq ans dans le tribunat; et ndant cinq ans, ils s'opiniâtrèrent l'un l'autre à s'opposer à l'élection des preiers magistrats. Pendant tout cet interlle, on ne tint les comices que pour élire tribuns du peuple et les édiles, et la réblique fut sans tribuns militaires, comme ıs consuls.

Une guerre les suspend.

Jamais Rome n'avoit été si agitée. doute, les Volsques furent enfin hors de profiter de ces divisions, puisqu'i commirent aucune hostilité. Mais les tans de Vélitre firent des courses su terres de la république, et formèrent le de Tusculum, ville alliée des Romain deux tribuns, voyant que cette insulte milioit le peuple, comme le sénat, sent qu'ils s'exposeroient à l'indignation deux ordres, s'ils ne levoient leur op tion. Ils la levèrent, et on élut des tri militaires.

Avant J. C. 371, de Rome 383.

Une seule campagne ne termina p guerre. On défit les ennemis, on dé Tusculum, et on assiégea Vélitre. cette place n'ayant pas été prise par le néraux, qui avoient commencé le sié fallut souffrir qu'on élût de nouveau buns militaires.

Conduite de Sextius.

Cette nouvelle campagne, pendan quelle il ne se passa rien de mémorabl à peine diversion aux troubles domesti Licinius et Sextius, continués dans l bunat plébéien pour la huitième a avoient fait comprendre, dans l'électi

Avant J. C. 370, de Rome 384.

s militaires, M. Fabius Ambustus, puyoit ouvertement toutes leurs prons. De huit de leurs collègues qui s'y : opposés, ils en avoient gagné trois, cinq autres paroissoient s'y opposer nent, se bornant à représenter qu'une ɜ partie du peuple étant au siége de ɘ, il falloit différer de porter les noulois, et attendre que le retour de l'arermît à tous les citoyens de donner ıuffrages.

ntreprise de Licinius et de Sextius ɔit donc de moindres difficultés, et ux tribuns n'en étoient que plus auıx. Sextius, sur-tout, déclamoit haut contre les principaux sénateurs. Il ɔstrophoit : il les interrogeoit sur leurs , sur leurs dignités : il leur reprochoit vexations : leur demandoit si chacun ne pourroit pas vivre avec cinq cents s de terres. Enfin, au tableau de leurs ɜses, qu'il exagéroit peut-être, il oppoelui de la misère du peuple, qu'il ne ɔit pas exagérer. S'adressant ensuite lébéiens, il leur déclaroit qu'ils ne set libres, que lorsqu'ils auroient part à

tous les honneurs ; et qu'ils n'y auroient que lorsque la loi ne permettroit pas d décerner aux seuls patriciens. Il leur fa remarquer que depuis l'établissement d bunat militaire jusqu'à P. Licinius Cal le premier plébéien qui eût obtenu magistrature, il s'étoit écoulé quar quatre ans ; et il concluoit qu'ils parv droient difficilement au consulat, ou même ils ne l'obtiendroient jamais, n'étoit ordonné de prendre dans leur o l'un des deux consuls. Applaudi par la titude, il fit encore une nouvelle proposit et le sénat ne voyoit plus quel term tribun mettroit à ses entreprises.

Nouvelle loi qu'il propose.

Les livres des Sibylles étoient conf la garde de deux patriciens, qu'on nom duumvirs. Eux seuls avoient le droit d consulter, et on pouvoit conjecturer q les interprétoient toujours conformé aux intérêts de leur ordre. Sextius dema qu'on leur substituât des décemvirs, une moitié seroit prise parmi les patrici et l'autre parmi les plébéiens. Détermi faire passer ensemble toutes les lois proposoit, il attendoit le retour de l'ar

ôter tout prétexte à l'opposition de
ègues.

nt repris cette affaire l'année sui- sous de nouveaux tribuns militaires, ins du peuple, qui persistoient dans position, paroissoient devoir l'arrêter; cinius et Sextius, continués dans leur ature, convoquèrent les tribus, dé- qu'ils n'auroient aucun égard au leurs collègues.

Avant J.C. 369, de Rome 385.

Sextius et Licinius veulent faire passer leurs lois malgré les oppositions de leurs collègues.

; une conjoncture si critique, le sénat la dictature à Camille : mais cette ature, devenue trop fréquente, nçoit à être moins respectée, et a compromettre que de la montrer e assemblée tumultueuse. En effet, oppose d'obstacles aux deux tribuns, se roidissent. Si l'opposition de leurs es est contre eux, ils ont pour eux emens qu'ils proposent, et qui leur t la faveur du peuple. Déjà ils pre- les suffrages des tribus, et il sem- le le dictateur ne fût présent que e témoin des lois qu'ils alloient porter. ndant leur conduite n'étoit pas ré- Il paroissoit fort étrange que des

Avant J.C. 368, de Rome 386.

tribuns ne respectassent pas dans leur lègues le droit d'opposition, puisque ce constituoit seul l'essence de la puis tribunicienne. Mais dans l'état de guer se trouvoient les deux ordres, les n'étoient plus écoutées ; et la force do aux plébéiens le droit de tout oser, et f aux patriciens une obligation de se mettre.

Dans cette circonstance, Camille p seul parti qu'il pouvoit prendre. Il se dé le protecteur de la puissance tribunici contre les deux tribuns qui en violoie droits. Cependant, au mépris de la dict même, Licinius et Sextius contin d'aller aux suffrages.

Alors Camille rompt l'assemblée. I voie les licteurs pour forcer le peuple retirer : il menace, si on lui désobéi lever les légions, et de conduire hors ville tous les citoyens en âge de port armes. Mais les deux tribuns le men lui-même de le mettre à l'amende, s'i treprend quelque chose en qualité de d teur. Le tumulte, qu'éleva cette étr contestation, fit ce que l'autorité ne po

ire : il empêcha de rien terminer, et le uple se sépara. Cependant Licinius et xtius n'en étoient que plus animés à pourivre leur entreprise.

Content d'avoir, pour cette fois, rendu urs efforts inutiles, Camille abdiqua la ctature, parce qu'on crut remarquer elque défaut dans la manière dont on oit pris les auspices. Il y eut donc un inrègne. Le sénat jugeant avoir besoin d'un ctateur, l'entre-roi nomma à cette diité P. Manlius.

Pourquoi ces deux tribuns suspendent leur entreprise.

Ce nouveau magistrat choisit, pour géral de la cavalerie, un plébéien, nommé Licinius, qu'il ne faut pas confondre ec le tribun. Par ce choix, qui étoit sans emple, il déplut beaucoup au sénat; et ce en vain qu'il crut se justifier sur ce que cinius avoit été tribun militaire, et qu'il étoit allié.

Cependant les deux tribuns suspendirent ur entreprise, parce qu'ils eurent occan de connoître que la multitude n'étoit s également favorable à toutes les lois 'ils proposoient. Si elle desiroit le partage s terres, et l'extinction d'une partie des

dettes, elle voyoit avec indifférence le
tatives qu'on faisoit pour enlever le co
aux patriciens. Afin de lui donner d'
dispositions, Licinius et Sextius feig
de ne plus vouloir du tribunat où
maintenoient depuis neuf ans. Ils par
las d'avoir toujours à lutter contre leurs
gues ou contre un dictateur. Ils se
gnoient de l'ingratitude du peuple, qu
loit laisser vieillir sans honneur les tri
qui lui auroient donné des champs, e
auroient brisé ses chaînes: et ils déclar
que, si on vouloit encore d'eux, il f
absolument se résoudre à porter tout
lois qu'ils proposoient; et que si, au
traire, on étoit dans le dessein d'en r
une seule, on n'avoit qu'à prendre d'
tribuns.

Les patriciens se défendoient à l'ab
auspices sous lesquels Rome avoit ét
dée, et sous lesquels elle avoit de tout t
fait la guerre et la paix. Or c'étoit
seuls qu'appartenoient ces gages de la
tection des dieux. Selon eux, il ne po
plus y avoir d'auspices sous des consul
béiens; et par conséquent, cette innov

oit être le renversement de la religion
me. Ils raisonnoient sur le consulat com-
n aux deux ordres, comme ils avoient
onné sur les alliances de leurs familles
c les familles plébéiennes. Cependant
s raisonnemens étoient encore plus mau-
: car il étoit aisé de leur répondre, que
plébéiens pouvoient participer aux aus-
s, comme consuls, puisqu'ils y avoient
icipé comme tribuns militaires. Quel-
superstitieux que fût le peuple, l'espé-
e d'obtenir des terres et une diminution
dettes, prévalut sur les motifs de reli-
. Pour s'assurer les lois qu'il desiroit, il
lut de passer toutes celles qui avoient
roposées; et il continua dans le tribunat
ius et Licinius.

es tribuns reprirent aussitôt la loi qui Ils font passer une de leurs lois.
it substituer des décemvirs aux duum-
Elle passa; et les livres des Sibylles
nt confiés à dix citoyens, cinq de chaque
. Le peuple, content de ce succès, qui
isoit participer au sacerdoce, et qui pa-
oit lui pr[illegible]ttre d'autres avantages,
[illegible]it qu[illegible] encore pour une fois
[illegible]us [illegible]

Avant J. C. 367, de Rome 387.

Le siége de Vélitre duroit encore : on prévoyoit que cette place ne tard pas à se rendre. Une guerre, plus faite alarmer, suspendit les dissentions. On a que les Gaulois avançoient à grandes nées. Cette nouvelle réunit tous les cit sous les ordres de Camille, nommé d teur pour la cinquième fois, à l'âg quatre-vingts ans. Ce général vainqu Gaulois. Vélitre se rendit bientôt apr les dissentions recommencèrent.

Irruption des Gaulois.

Concorde rétablie entre les deux ordres.

Camille qui vouloit abdiquer la dicta la conserva pour ne pas se refuser aux tances des sénateurs. Mais, comme magistrature étoit moins respectée d quelque temps, il crut devoir se born n'être que médiateur entre le sénat peuple. Les tribuns ayant donc aboli l bunat militaire, et arrêté qu'à l'aveni des deux consuls seroit pris dans le se ordre, Camille proposa de créer un nou magistrat pour l'administration de la tice, parce qu'en effet, les guerres ne mettoient pas aux consuls d'y vaquer assez de soin. Cette proposition fut acce Alors il invita le sénat, qui refusoit d

ier la loi portée par les tribuns, à céder
ı peuple une des deux places du consulat;
il exhorta le peuple à céder aux patriciens
. nouvelle magistrature. Ces conditions,
xceptées de part et d'autre, rétablirent la
aix entre les deux ordres; et en mémoire
e cet événement, Camille jeta les fonde-
iens du temple de la Concorde.

Les édiles ayant refusé de faire célébrer s grands jeux que le dictateur avoit voués, jeunes patriciens offrirent de s'en charger. sénat, qui les agréa, créa à cette occasion e nouvelle édilité qu'il réserva pour le emier ordre, et qu'on nomma majeure curule, pour la distinguer de l'édilité béienne. La chaire curule, qu'on accorda x édiles patriciens, étoit une des marques tinctives des consuls, des censeurs et du tateur. Ils avoient droit de l'avoir aux ectacles, aux assemblées du peuple, et ils pouvoient faire porter par-tout où ils oient. Édilité curule.

On nomma préteur le nouveau magistrat argé de l'administration de la justice. On accorda la robe prétexte, bordée de urpre, la chaire curule et six licteurs. La préture.

Comme cette magistrature étoit un dém
brement du consulat, le préteur, en
sence des consuls, en faisoit toutes les
tions. Sp. Furius, fils de Camille, a
premier préteur, et L. Sextius a été le
mier consul plébéien. Licinius le fut qu
temps après.

Loi Licinia. L'ambition des principaux pléb
étoit satisfaite, et on avoit dédommagé l
triciens. Il restoit à contenter la multi
C'est à quoi on pourvut par la loi qui
cernoit les terres de conquête. Elle fut r
et on nomma trois commissaires po
faire exécuter. Cette loi, appelée Licini
Licinius Stolo, portoit qu'aucun cito
sous quelque prétexte que ce fût, ne pou
posséder à l'avenir plus de cinq cents ar
et qu'on distribueroit gratuitement, ou q
afferineroit, à vil prix, le surplus à de
vres citoyens.

CHAPITRE XIV.

usqu'à la création de quatre nouveaux prêtres et de cinq nouveaux augures : époque où les plébéiens sont parvenus à tous les honneurs.

Plaintes et prétentions des tribuns.

A concorde n'étoit pas si bien rétablie, 'il ne restât des semences de divisions. A vérité, ce n'étoit encore que des murures : mais enfin les tribuns se plaignoient e, pour un consul accordé aux plébéiens, eût créé pour les patriciens deux noulles magistratures. Selon eux, on n'auroit s dû leur abandonner la préture, qui les ndoit maîtres de l'administration de la tice, et l'édilité curule, qui anéantissoit ute l'autorité des édiles plébéiens. Ils aploient, en quelque sorte, de tout ce qui oit été fait; et ils demandoient que, sans tinction de naissance, on choisît indifféemment dans les deux ordres, pour remplir

toutes les dignités, tant civiles que s
dotales.

Avant J.C. 366, de Rome 388. Mais la peste, qui commença so
consulat de L. Sextius, et qui faisoil
progrès, donna d'autres soins. On n
occupé que des moyens d'arrêter ce f

Superstitions aux quelles la peste donne occasion. Après avoir essayé, sans succès, d'un le
ternium, on eut recours à une autre su
tition, qui, étant nouvelle, en mérita m
la confiance.

Chez les peuples d'Italie, ainsi que
les Grecs, les jeux faisoient partie du c
et en conséquence, ils paroissoient d
appaiser la colère des dieux. D'apr
préjugé, les Romains, qui ne connoiss
encore que les combats du cirque, s'i
nèrent que des jeux nouveaux n'en ser
que plus propres à rendre les dieux fa
bles; et ils firent venir d'Étrurie des
trions qui dansoient au son de la f
Mais les histrions dansèrent, et la
continua. C'est à cette époque que Tite
fait commencer les jeux Scéniques ch
Romains.

Enfin les vieillards conseillèrent de
un dictateur, pour enfoncer solemnelle

a clou dans la muraille du temple de Ju-
iter, du côté du temple de Minerve. Ils se
uvenoient d'avoir ouï dire, dans leur en-
ance, que cette cérémonie avoit produit
es miracles. L. Manlius Impériosus,
ommé dictateur, enfonça le clou. La peste
ui duroit depuis deux ans, cessa, parce
u'elle devoit cesser; et les Romains se
urent guéris d'une maladie contagieuse
r une maladie plus contagieuse encore.

La superstition de ce clou venoit d'un
age qui s'étoit introduit dans les siècles
il étoit rare de savoir écrire. C'étoit d'abord
ur marquer le nombre des années, que
Romains, à l'exemple des Étrusques,
fonçoient tous les ans un clou dans les
urs d'un temple. Lorsque, dans la suite,
furent moins ignorans, ils négligèrent,
ns doute, cette cérémonie; et ils ne s'en
oient peut-être jamais souvenus, si elle
eût pas dégénéré en superstition. Au reste,
n'appartenoit qu'aux premiers magistrats
enfoncer ce clou sacré.

La peste avoit cessé depuis un an, lors- Avant J.C. 362, de Rome 392.
'il s'ouvrit, au milieu de la place, un
yme qui ne put être comblé. Les augures M. Curtius.

ayant déclaré qu'il ne se refermer
qu'après qu'on y auroit jeté ce que R
avoit de plus précieux, M. Curtius, j
patricien, convaincu que les Rom
n'avoient rien dont le prix ne cédât à
du courage et des armes, se précipita
armé dans le gouffre qui se referma aussi
Cette fable, que Tite-Live ne croit pas,
rite d'être conservée dans l'histoire d
peuple superstitieux et crédule.

Les Romains ne savent encore que combattre et vaincre.

Les Romains avoient triomphé bien
fois des peuples qui habitoient le Latin
et de ceux qui en étoient voisins. Mais,
les avoir vaincus, ils ne les avoient pas
jugés; et on voit que, s'ils ont su vaincre
bonne heure, ils ont été long-temps a
de savoir assurer leur domination. Il
l'assureront même, que parce qu'ils en
mineront les nations, les unes après
autres : ils domineront sur les pays, pl
que sur les peuples; et quand ils auront
quis l'Italie, les campagnes ne seront
que plus cultivées que par leurs escla
qui auront pris la place des anciens habit

Jusqu'à présent, ils n'ont su que c
battre et vaincre. Ils étoient si peu politiq

ne, quoiqu'ils eussent des ennemis à leurs
ortes, ils ne savoient pas ménager leurs
liés. Ils se hâterent d'appesantir le joug
ar les Latins et sur les Herniques, qui
oient dans leur alliance depuis près de
nt ans; et ils les soulevèrent.

Les Herniques, qui armèrent les premiers, Avant J.C. 362, de Rome 392.
vrirent la campagne par une victoire.
s Romains tombèrent dans une embus-
de, où le consul Génucius perdit la vie.
étoit le premier consul plébéien qui com- Guerre avec les Herniques.
andoit les armées.

Jamais les deux ordres n'avoient attendu
événement avec tant d'inquiétude. Le
at triomphoit de la consternation du
uple. *Les dieux,* s'écrioit-il, *ont vengé
urs auspices profanés. Que les tribuns
ent désormais proposer d'élever des plé-
iens au consulat!* Cependant C. Lici-
us Calvus fut consul l'année suivante;
is il ne commanda pas. Ap. Claudius,
mmé dictateur, marcha contre les Her-
ques, qui avoient rassemblé toutes leurs
ces, et armé, sans distinction d'âge, tout
qui pouvoit encore porter les armes. Le
nbat fut opiniâtre, et la victoire coûta

Avant J.C. 358, de Rome 396.

La guerre avec les Herniques conti
et les Tarquiniens en commençoien
nouvelle. Heureusement les Latins, q
puis long-tems menaçoient de prend
armes, demandèrent la paix. Ils ren
lèrent leur alliance avec la républiq
ils lui donnèrent des secours. Ce re
auquel elle ne s'étoit pas attendue, l
en état de repousser une nouvelle a
de Gaulois, dont le dictateur C. Sul
triompha.

Lois contre les brigues et contre les usures.

La même année, le peuple porta u
pour réprimer les brigues des plébéie
aspiroient au consulat par toutes sort
voies. Les tribuns la proposèrent eux-m
avec l'approbation du sénat. Ils senti
sans doute, qu'elle intéressoit le second
autant que la république.

Avant J.C. 35-, de Rome 39-.

Une autre loi, qu'on porta sous le con
suivant, réduisit l'intérêt de l'argent, e
un frein aux usures, qui, dans une
sans commerce, sont d'autant plus p
cieuses, qu'elles paroissent y devoir
plus arbitraires qu'ailleurs. On rema
encore qu'on tenoit la main à l'exéc
de la loi Licinia. Son auteur même, C.

us, fut condamné à l'amende pour l'avoir
dée. Ayant mille arpens de terres, il
oit émancipé son fils, afin de les partager
ec lui. On regarda cette émancipation
mme faite en fraude de la loi.

La guerre avec les Tarquiniens ayant fait
endre les armes à une partie de l'Étrurie,
énat ordonna de nommer un dictateur.
emble que, depuis qu'un des deux con-
s étoit tiré du second ordre, le sénat ne
rchoit qu'un prétexte pour leur ôter le
mmandement. Mais ce fut un plébéien,
Martius Rutilus, à qui la dictature fut
férée, et il choisit pour général de la
alerie un autre plébéien, C. Plautius.

Avant J.C. 356, de Rome 398.

Un plébéien dictateur pendant la guerre contre les Étrusques.

Depuis que l'un des deux consuls étoit
béien, il étoit facile de prévoir que les
béiens parviendroient à la dictature,
sque les consuls nommoient le dictateur.
endant le sénat, aussi indigné que s'il
eût pas prévu, désapprouva hautement
choix qui avoit été fait. Il tenta même
mpêcher les légions de marcher sous les
res de Marcius. Mais le peuple n'en
ntra que plus d'empressement. Le dic-
eur tailla en pièces l'armée ennemie, fit

huit mille prisonniers, et triompha n
le sénat.

Les plébéiens avoient déjà obtenu l'édilité curule.

Les plébéiens ont donc obtenu la pre
magistrature. Il paroît qu'ils étoien
parvenus à l'édilité curule. Il ne leur m
plus que d'obtenir la censure, la prét
le sacerdoce.

Le sénat tente de les exclure du consulat.

Le sénat, jaloux de leur élévation,
de les exclure du consulat. Comme
importoit, pour faire réussir ce proje
ni le consul plébéien, ni le dictateur n
sidât aux comices, il en retarda la c
cation sous divers prétextes, de sorte q
fut renvoyée à un interrègne. Alors, r
de l'assemblée, parce que l'entre-ro
en étoit le président, et qu'il avoit
lui-même, entroit dans ses vues, il fit t
les suffrages sur deux patriciens. Le
veaux consuls, jaloux de conserver l
sulat dans leur ordre, prirent encore
effet toutes les mesures nécessaires,
eurent le même succès. Il en fut de
de leurs successeurs.

Les tribuns défendent les droits du peuple.

Cette politique avoit un terme. Le
néanmoins parloit déjà de ne plus pa
le consulat avec le peuple. Mais les tr

:larèrent qu'ils s'opposeroient à la con-
:ation des comices, si on ne les tenoit pas
ur élire un consul plébéien. Les retar-
mens qu'apporta cette contestation, ren-
yèrent l'élection sous un interrègne,
ndant lequel les dissentions continuèrent
squ'au onzième entre-roi (1). Comme
ors le peuple renouveloit ses anciennes
aintes sur les usures, le sénat céda, et les
mices élurent P. Valérius Publicola et C.
arcius Rutilus.

Avant J.C. 352, de Rome 402.

Lorsque Sextius et Licinius eurent ob-
nu ce qu'ils demandoient pour eux, ils
blièrent tout-à-fait la loi concernant les
ttes. Leurs successeurs dans le tribunat
' pensèrent pas davantage, et ce fut le
contentement du peuple à cet égard dont
sénat profita, pour exclure de trois con-
ats les plébéiens qui briguoient cette ma-
trature. Les nouveaux consuls, se propo-
nt d'assoupir au moins les querelles qui
levoient continuellement entre les débi-

On assoupit les querelles au sujet des dettes.

(1) Les entre-rois gouvernoient chacun cinq
rs, comme ceux qui s'étoient saisis du gouver-
ment après la mort de Romulus.

teurs et les créanciers, nommèrent commissaires pour prendre connois des dettes, et pour faire quelques r mens à ce sujet. Quoiqu'il fût difficil contenter un parti sans mécontenter l'a et que tout tempérament parût mêm voir être désagréable aux deux, les missaires se conduisirent avec tant de gesse, qu'ils firent cesser les plainte débiteurs, sans donner lieu aux créan de se plaindre. La paix parut si bien blie entra les deux ordres, que, dan comices suivans, le sénat disposa, pre sans résistance, des deux places du cons et il fit élire deux patriciens.

Un plébéien élevé à la censure.

Cet avantage ne pouvoit être que p ger. En effet, les comices qui se tir pour l'élection des censeurs, réveill la jalousie entre les deux ordres; et les béiens se dédommagèrent du consulat q leur avoit enlevé.

Avant J.C. 351, de Rome 403.

C. Marcius Dutilus se présenta p les candidats qui briguoient la cen Cette démarche, sans exemple de la d'un plébéien, paroissoit faite à co temps sous le consulat de deux patri

i présidoient aux comices. Les consuls, effet, lui donnèrent l'exclusion : mais la nsidération dont il jouissoit, l'appeloit à us les honneurs, et le peuple l'élut.

Pour exclure du consulat les plébéiens, sénat imagina de faire présider aux coices un dictateur, créé uniquement à cet fet. Cependant L. Cornélius Scipio, patrin eut pour collègue un plébéien, M. Popis Lénas. Il y avoit déjà, dans le peuple, hommes, à qui les honneurs et les services nmençoient à tenir lieu de naissance. étoit, entre autres, Popilius. Il avoit été x fois consul; et c'est même lui qui avoit mé dictateur, Marcius Rutilus. Dans roisième consulat, il vainquit les Gau-, et il en triompha, lorsqu'un dictateur oit de faire élire deux consuls patris. Le peuple applaudit au triomphe, et mura contre le sénat.

Afin de se rendre maître des comices, le sénat nomme un dictateur pour y présider.

Avant J.C. 350, de Rome 404.

ous les deux consuls patriciens, des pis grecs infestèrent les côtes, les Gaulois it encore des irruptions, et les Latins sèrent leurs secours à la république. l ne se passa rien de mémorable avec irates grecs, qui n'avoient pas assez de

Avant J.C. 349, de Rome 405.

Les Gaulois qui sont encore défaits, cessent leurs hostilités.

forces pour hasarder une action sur t
et les Romains qui n'avoient point e
de vaisseaux. Quant aux Gaulois, ils f
entièrement défaits. Le combat génér
précédé d'un combat singulier, dans l
M. Valérius vainquit un Gaulois à l
des deux camps. On a dit qu'un cor
perché sur son casque, combattit pou
Le surnom de Corvus, qu'il a porté,
donner lieu à cette fable. Ce même Val
fut consul l'année suivante, et eut pou
lègue M. Popilius Lénas.

Avant J.C. 348, de Rome 406.

Les Gaulois cessèrent enfin leurs h
lités, et les plébéiens, qui avoient un c
de leur ordre, n'élevèrent aucune que
Mais la tranquillité fut troublée pa
peste, pour laquelle on ordonna un l
ternium.

Alliance avec les Carthaginois.

Sous ce consulat, les Carthagino
nouvelèrent avec la république l'all
qu'ils avoient déjà faite, lors de l'exp
des rois. Quelques années après comm
la guerre contre les Samnites : longue g
qui conduisit les Romains à la con
de l'Italie.

Les Samnites occupoient le pays qu'on mme aujourd'hui l'Abruzze. Hors d'état rleur situation de s'adonner au commerce, n'étoient que soldats, ainsi que les Roains : comme eux, endurcis aux fatigues, coutumés à une discipline sévère, ils roient encore le même courage. Auparaint, séparées par le Latium, ces deux naons n'avoient pas eu occasion d'armer ne contre l'autre : elles s'étoient même es par des traités. Mais lorsque les Èques, Herniques, les Latins et les Volsques 'ent été subjugués, c'est-à-dire, lorsque peuples, après les pertes qu'ils avoient tes, se trouvèrent sans forces, et se virent uits à la nécessité de se soumettre à la ublique, comme alliés ou comme sujets, rs les Romains, devenus les voisins des nnites, en devinrent les ennemis. Capoue l'occasion de la guerre.

Origine de la guerre avec les Samnites.

La Campanie, dont cette ville étoit la ›itale, est un des plus beaux et des plus tiles pays de l'Italie. Riche par son sol, te province s'enrichissoit encore par le mmerce; et Capoue étoit alors dans son ıt florissant, c'est-à-dire, dans cet état

Les Campaniens demandent des secours à la république.

d'opulence, où les citoyens jugent de puissance par leur luxe.

Un peuple opulent invite à le conqu et offre une conquête facile. Malheur à s'il a pour voisins des peuples pauvr guerriers. Les Samnites ne pouvoient manquer de porter leurs armes dan Campanie. Les Campaniens hâtèren moment, en armant pour les Sidicins, étoient prêts à tomber sous la domin des Samnites. Ils furent défaits. Dès la mière campagne, forcés à se renfermer leurs murs, ils n'eurent plus de resso que dans les secours qu'ils demandè aux Romains.

Le sénat, touché de leur situation pondit à leurs députés qu'il accepteroit lontiers leur alliance; mais qu'il ne pou sans offenser les dieux, violer les eng mens qu'il avoit avec les Samnites. Il re donc de prendre les armes, et il offrit lement d'intercéder pour eux auprès d anciens alliés et amis.

Si vous ne voulez pas prendre notr fense, repliquèrent les députés de Cap *prenez donc la vôtre, et défendez*

ns : car, nous nous donnons à vous, ıs, nos champs, nos villes, nos dieux, ıt ce que nous possédons ; et de ce jour, st contre vos sujets que les Samnites ıt armés. Les Campaniens, qui n'avoient ; le choix d'un maître, choisissoient le s éloigné.

Le sénat ayant accepté la donation de poue, envoya des ambassadeurs aux nnites, pour leur signifier que cette ville ›artenoit au peuple romain, et leur en-ıdre, en conséquence de leur alliance et itié, de retirer leurs troupes de dessus terres de la république. La réponse des nnites fut telle qu'on avoit dû l'attendre. regardèrent la donation, acceptée par Romains, comme une infraction aux ités. Il leur parut étrange que le sénat lamât une alliance et une amitié, dont ›risoit lui-même les liens; et, indignés il en prît encore le langage pour leur en-er leur conquête, ils ordonnèrent à leur ıéral, en présence même des ambassa-urs, de mettre la Campanie à feu et à ıg. La république, conformément à un cien usage qu'elle observoit encore quel- Les Romains déclarent la guerre aux Samnites.

quefois, déclara la guerre par ses féci
et on s'y prépara de part et d'autre.

Avant J.C. 343, de Rome 411.

Dans la première campagne, sous le
sulat de M. Valérius Corvus et de Corn
Cossus, tous deux patriciens, les Sam
perdirent deux batailles sanglantes.
laissèrent dans une seule, trente m
hommes sur la place, et dans l'autre,
on ne sait pas le nombre des morts, les
mains leur enlevèrent quarante mille l
cliers. L'année suivante leur pays, q
n'osèrent ou ne purent défendre, fut dév
impunément; et lorsque les Romain
préparoient à commencer une troisi
campagne, ils demandèrent la paix, e
renouvelèrent leur alliance avec Rome.

Pertes de la part des Samnites. Ils font la paix.

Les Latins veulent forcer les Romains à partager l'empire avec eux.

On croiroit que les succès que les Rom
venoient de remporter, auroient dû répa
la consternation parmi leurs anciens e
mis. Cependant les Privernates et les V
ques commirent de nouvelles hostilité
les Latins, qui, depuis long-temps, m
toient de secouer le joug, faisoient
préparatifs de guerre, sous prétexte
donner des secours aux Sidicins contr
Samnites.

Le sénat, averti de leurs desseins, donna
lre à leurs chefs de venir à Rome, et
mmément aux deux préteurs qui gou-
rnoient la république des villes latines.
feignit cependant de ne les appeler, que
rce que les Samnites avoient porté des
aintes contre eux. Mais les Latins ne s'y
éprirent pas, et ils n'en parurent pas
timidés. Ils avoient dans leur parti les
dicins, les Campaniens mêmes, et plu-
eurs colonies romaines ; et se croyant
s forces égales à celles des Romains,
vouloient partager l'empire avec eux,
rendre la liberté au Latium. C'est ce
ie L. Annius, l'un des deux préteurs, osa
clarer en plein sénat, demandant que
sormais un des deux consuls fût toujours
tin, et que les membres du sénat fussent
is, en égal nombre, dans les deux nations.
ne pareille proposition ne pouvoit qu'être
jetée.

En s'engageant dans cette guerre, le sé-
at jugea devoir établir la discipline la
us sévère. Tout étoit commun entre les
omains et les Latins : la langue, les
sages, les armes ; et, sur-tout, les ins-

titutions militaires, qui étoient absolument les mêmes chez les deux peuples. Cette considération parut demander dans les généraux une grande vigilance et une grande obéissance dans les troupes. Pour prévenir toute confusion entre les soldats romains et les soldats latins, qui avoient auparavant servi sous les mêmes drapeaux, il fut défendu de combattre hors de rang, sans en avoir obtenu la permission.

Vision de T. Manlius et de P. Décius Mus.

Avant J.C. 340, de Rome 414.

Les deux consuls, T. Manlius Torquatus et P. Décius Mus, conduisirent les légions dans la Campanie, où les Latins avoient rassemblé leurs forces. On prétend qu'ils avoient eu chacun la même vision. Un spectre, qui leur apparut pendant le sommeil, leur dit qu'il étoit dû aux dieux Manes, le général de l'un des deux peuples et l'armée de l'autre; et que la victoire se déclareroit pour la nation, dont le général dévoueroit les légions ennemies en se dévouant lui-même. Manlius et Décius, s'étant communiqués leur songe, convinrent que si une des deux aîles de leur armée venoit à plier, le consul, qui la commandoit

t, se dévoueroit pour la patrie. La réponse
s aruspices, qu'ils consultèrent, fut con-
me à la vision qu'ils avoient eue, et les
nfirma dans leur résolution.

Les ennemis étoient campés auprès du mont Vésuve. T. Manlius, fils du consul, voyé pour les reconnoître, s'approcha, à portée du trait, d'un corps de cavalerie, nt le chef le provoqua à un combat sin-lier. Le jeune romain, qui n'écouta que n courage, oublia la défense qui avoit é faite. Il accepta le défi, et sortit vain-eur du combat; il revint au camp avec dépouilles de l'ennemi. Avant J.C. 340, de Rome 414. Manlius fait mourir son fils.

Vous avez désobéi, dit le consul à son s, et vous m'avez mis dans la nécessité oublier ce que je dois à la république, ce que je dois à mon sang. Si je ne pu-ssois pas votre désobéissance, il n'y au-it plus de discipline. Que votre mort ré-re donc votre faute. Va, licteur. A ce gement terrible, les soldats, saisis d'é-nnement et d'horreur, n'osèrent proférer ne parole. Ils frémissoient en silence, rsque la tête abattue du jeune Manlius nna un libre cours aux larmes, aux gé-

missemens et aux exécrations. Mais c
exemple barbare assuroit la discipline.

Décius se dévoue, et les Latins sont défaits.

L'action s'étant engagée, la premiè ligne de l'aîle où commandoit Décius, replia sur la seconde. Voici le momen dit ce consul au pontife, où nous avo besoin du secours des dieux. Prononc les paroles, que je dois répéter d'après vo Alors, debout, un javelot sous ses pied le menton appuyé sur la main droite, revêtu d'une prétexte dont une parti rejetée sur sa tête, lui voiloit le visage, dont l'autre, retournée autour de son corp le ceignoit en forme de baudrier, il pr nonça cette prière : *Janus, Jupiter, pè Mars, Quirinus, Bellone, dieux Lar dieux Novensiles, dieux du pays, die qui nous tenez sous votre puissan nous et nos ennemis, dieux Manes, vous adore, je vous prie, je vous le mande, je l'attends de vous : donnez force et la victoire aux Romains, pandez la terreur, l'épouvante et la m parmi les ennemis. Je le déclare, c'e pour la république romaine, pour s armée, pour ses légions, que je dév*

:x dieux Manes et à la Terre, l'armée s Latins, leurs légions et moi-même.

Après avoir achevé cette prière, Décius onta à cheval et se précipita au milieu de rmée ennemie, où il mourut percé de ups. Les Romains persuadés que les anes et la Terre s'assouvissent de sang, : doutoient pas que celui qui se dévouoit de pareilles divinités, n'eût le droit de ur livrer tous ceux qu'il vouloit dévouer ec lui. Les Latins, dans les mêmes prégés, crurent être devenus, par la mort : Décius, la proie des mêmes dieux. La ayeur devoit donc se répandre parmi eux, ils furent défaits.

Cette guerre finit la troisième année, Paix conclue avec les Latins. ous le consulat de Furius Camillus et de . Ménius, à qui Rome éleva des statues juestres dans la place publique : honneur u'elle avoit jusqu'alors rarement accordé. 'rois campagnes avoient absolument ruiné es forces des Latins et celles de leurs alliés. l ne tient qu'à vous, dit Camillus au sénat ue le Latium ne soit plus. Le sénat le conerva. Mais, parce qu'il ne crut pas devoir raiter, avec la même sévérité, ni avec la

même indulgence, tous les peuples qui avoient pris les armes, il accorda la paix nommément à chacun d'eux avec des conditions différentes. On apporta à Rome les proues des vaisseaux pris sur les Antiates et on en décora la tribune aux harangues.

Lois portées par un dictateur plébéien.

Dans la seconde année de cette guerre Q. Publilius Philo, plébéien, parvint à la dictature, et fit trois lois en faveur du peuple. La première, que les plébiscites obligeroient généralement tous les citoyens. Elle avoit déjà été portée; mais les patriciens avoient, sans doute, trouvé le moyen de s'y soustraire. La seconde, que les lois passeroient au sénat, avant d'être portées aux comices, qui auroient le droit de les approuver ou de les rejeter. Auparavant, elles alloient des comices au sénat, et elles n'étoient reçues que de l'aveu de ce corps; ce qui lui donnoit la plus grande part à la législation. La troisième, que l'un des deux censeurs seroit toujours pris dans l'ordre du peuple. Il fondoit la raison de cette loi sur ce que deux ans auparavant, on en avoit fait une, qui permettoit de choisir les deux consuls parmi les plébéiens,

sénateurs pensoient que les victoires, ıportées sur les Latins, ne réparoient les torts que cette dictature avoit s à la république. Quelque temps après, blilius obtint la préture.

?endant que la paix duroit encore avec Samnites, les Romains eurent quelques rres peu considérables avec les Auso- ns de Cales, les Sidicins et les Priver- es. Ils triomphèrent de tous ces peuples; is la peste survint, et parce que, dans :e circonstance, ils paroissoient hors :at de se défendre, les Palépolitains, ple voisin de Naples, commirent des tilités sur les terres des colonies que la ublique avoit établies dans la Campanie. comptoient sur les habitans de Nole, en effet leur envoyèrent des secours, ur les Samnites qui se préparoient à npre la paix avec les Romains.

Les Palépolitains arment contre les Romains.

[l y a différentes manières de conquérir. us avons vu qu'en Asie, la conquête de sieurs provinces étoit souvent l'ouvrage ne seule victoire. C'est qu'on n'avoit pas oin de soumettre des peuples, de tout ps soumis à une domination absolue.

Trois manières de conquérir.

On n'armoit pas contre eux proprem
armoit seulement contre le monar
il suffisoit de l'avoir vaincu.

Aujourd'hui en Europe où les pui
ont élevé des barrières entre elles, u
toire n'ouvre pas une province. (
arrêté par les places qu'il faut assiég
on appelle conquête une ville qu'on
après une longue campagne, et qu'o
à la paix.

On comprend que les peuples d'It
pouvoient conquérir, ni à la maniè
Asiatiques, ni à la manière des Eur
d'aujourd'hui.

Ils ne pouvoient pas conquérir à
nière des Asiatiques; parce que les g
étoient de nation à nation, qui toutes,
même pauvreté, le même endurciss
aux fatigues et le même courage, se cro
libres après leurs défaites, si elle
voient encore armer.

Ils ne pouvoient pas conquérir à l
nière des Européens d'aujourd'hui;
qu'ils n'avoient pas élevé des places
sur leurs frontières. Ils ne défen
leur pays qu'avec des armées; et ils n

·mées, tant qu'ils avoient des soldats, à-dire, tant qu'ils avoient des citoyens e de porter les armes.

ls étoient, sur-tout, les Samnites, et omains. On conçoit donc que l'un leux peuples ne sera conquis, que l'il n'aura plus de soldats; et que, conséquent, le vainqueur ne sera iérant, que lorsqu'il aura exterminé incu. Voilà les conquêtes que nous rons.

ndant que le consul L. Cornélius Len- observoit les Samnites qui ne s'étoient encore déclarés, son collègue Q. Pu- is Philo, assiégea Palépolis. L'année on consulat s'étant écoulée avant la de cette place, il fut continué dans mmandement de l'armée avec le titre roconsul; et il est le premier qui ait de cette distinction. Je le remarque, e que cet usage, qui deviendra tous ours plus fréquent, sera funeste à la blique.

Premier proconsul.

Avant J.C. 327, de Rome 427.

es Lucaniens et les Apuliens, peuples mis des Samnites, offrirent leurs se- s au peuple romain qui les reçut dans

La guerre avec les Samnites recommence.

son alliance ; et les consuls portèr
Avant J.C. 326, de Rome 428.
guerre dans le Samnium, où ils se ren
maîtres de trois places. Palépolis se
aussi à Publilius, à qui on accorda le
neurs du triomphe, quoiqu'il fût so
consulat : chose jusqu'alors sans exe
et qui passera désormais en usage.

Guerre dans la grande Grèce, où la ville de Tarente avoit appelé le roi d'Épire.

Il y avoit alors une autre guerre da
grande Grèce. Cette province compr
l'Apulie ; la Calabre, la Lucanie, le
des Brutiens, et la Campanie.

Tarente, colonie grecque, fondé
les Lacédémoniens, avoit été la cap
de la Calabre, de la Lucanie et de l'Ap
Située avantageusement pour le comm
elle s'étoit enrichie, et dans son opul
elle avoit perdu son empire. Impuis
contre des voisins auxquels elle
commandé, elle appela à son se
Alexandre, roi d'Épire, frère d'Olym
Ce prince, après avoir remporté plus
Avant J.C. 326, de Rome 428.
victoires sur les Brutiens et sur les L
niens, et leur avoir enlevé plusieurs vi
périt misérablement ; et cette guerre
l'année que celle des Samnites re
mençoit.

ıprès avoir perdu le roi d'Épire, Tarente ɑbla, quand elle vit les progrès des Ro- ns dans la Campanie. Elle apprit tout- -fois que Palépolis s'étoit rendu à Pu- ;us, que dans le Samnium trois villes ient été prises par les consuls, et que la ıblique venoit de recevoir dans son al- ce les Apuliens et les Lucaniens. Elle ɔit donc les Romains s'approcher d'elle. ıacée de les avoir pour ennemis ou pour tres, il ne lui restoit d'espérance que s les Samnites, qui, seuls, lui parois- nt trop foibles. Dès-lors, elle ne s'occupa des moyens d'armer contre Rome tous ɔeuples de la Grèce. Mais elle les en- ıera dans sa ruine.

Inquiétude des Tarentins à la vue des progrès des Romains.

sembIe que Rome devenoit plus redou- ɘ, depuis que les plébéiens avoient part ouvernement. Cependant chez ce peu- qui menaçoit la liberté de tous les autres, berté de chaque citoyen n'étoit pas as- e. Un jeune homme, qui s'étoit engagé r les dettes de son père, parut en public, orps déchiré de coups de verges. Ce tacle et le récit des outrages qu'il avoit s, firent une si grande impression, que

Avant J.C. 326, de Rome 428.

Loi qui défend aux créanciers de mettre les débiteurs dans les fers.

les consuls, par ordre du sénat, port
au peuple une loi, qui défendoit de me
pour dettes, aucun citoyen dans les
Mais, ce réglement, qui parut aux ri
un violement de la foi publique, sera
observé.

Avant J.C. 325, de Rome 429.

Guerre avec les Samnites, les Lucaniens et les Vestins.

La guerre continuoit, et les ennem
multiplioient. Les Lucaniens, sollicité
les Tarentins, avoient abandonné l'alli
des Romains, et s'étoient joints aux S
nites. Les Vestins étoient entrés da
même confédération; et la républiqu
gardoit déjà comme autant d'ennemi
Marses, les Péligniens et les Marucin
peuples voisins des Vestins.

Les consuls ayant, suivant l'usage
au sort le département des provinces
nius Brutus eut le département de l'a
contre les Vestins. Il les défit, les forç
renfermer dans leurs murs, dévasta
terres, et leur enleva deux places, d
abandonna le butin aux soldats. Les
nites ne purent pas leur donner des sec
parce qu'ils avoient eux-mêmes à déf
leurs frontières contre l'autre armée
millus qui la commandoit, étant t

lade, céda le commandement à L. Paius Cursor, qu'il nomma dictateur.

Papirius avoit joint l'armée, lorsque celui gardoit les poulets sacrés lui donna elques inquiétudes, qui le forcèrent à enir à Rome pour recommencer les auses. Avant de partir, il défendit à Q. Fabius aximus, général de la cavalerie, de comtre en son absence. Fabius n'obéit pas. occasion de vaincre se présenta : il n'y put ister, et il défit les ennemis, qui laissèrent igt mille hommes sur la place. Ayant uite fait brûler les dépouilles, de crainte elles ne servissent au triomphe de Papis, il dédaigna de lui faire part de sa victre, et il adressa ses lettres au sénat même. pirius, moins troublé des auspices, que une victoire remportée sans lui, repart ssitôt, et arrive au camp, lorsque Fabius, iétoit prévenu, avoit harangué les soldats, que les légions s'étoient engagées à prene sa défense.

Le dictateur Papirius veut punir de mort Fabius, son général de la cavalerie, parce qu'il a combattu contre ses ordres.

Le dictateur, qui a la discipline et son ure à venger, menace de faire tomber as la hache la tête du général de la cavaie. Il lui demande s'il ne lui a pas défendu

de combattre, et s'il a pu, au mépris de
ordres, des auspices et des dieux, hasa
le salut de la république; et il comma
aux licteurs de le dépouiller, et d'appr
leurs verges et leurs haches. Fabius se re
au milieu des soldats, qui repoussent
licteurs. Ils prient pour lui, ils murmur
ils menacent, ils sont prêts à se soule
et la nuit seule met fin au tumulte. Le
tateur, toujours inexorable, ordonne à
bius de reparoître le lendemain.

Fabius se sauve à Rome, et son pèr
conduit au sénat. C'étoit ce même Fal
Ambustus dont nous avons parlé: hom
respectable par une dictature et par t
consulats. A peine il commençoit à
plaindre de la sévérité du dictateur, qu
bruit des licteurs se fit entendre. Pour c
fois, sans être Fabia, on pouvoit en
effrayé. En effet Papirius, sourd aux pr
des sénateurs, ordonne de saisir Fabiu
père en appelle au peuple.

Le peuple demande la grâce de Fabius.

Le peuple s'assemble. Le jeune Fab
pour lui les vœux de l'armée, le sénat
tribuns et le peuple entier. Mais ce so
foibles secours contre une autorité

aroissoit dépendre le maintien de la dis-
ipline, et qui se défendoit à l'abri des aus-
ices et des dieux. L'assemblée, en qui ré-
idoit la souveraineté, pouvoit, sans doute,
e porter pour juge : mais c'eût été inter-
ertir l'ordre; et si la dictature étoit une fois
ans force, elle pouvoit être affoiblie pour
oujours. C'est pourquoi le peuple, quoi-
u'indigné contre Papirius, respectoit en-
ore le dictateur, qui, citant les exemples
e Brutus et de Manlius, faisoit voir avec
orce les conséquences d'une désobéissance
mpunie. On ne prévoyoit pas quel seroit le
dénouement, lorsque tout-à-coup le peuple
ut recours aux prières et aux supplications.
e sénat et les tribuns conjurent le dictateur
de se laisser fléchir, et les deux Fabius, qui
ombent à genoux, tendent les bras à leur
age. Dès qu'on ne résistoit plus, l'autorité
toit sauvée, et Papirius accorda, comme
ne grace, au peuple suppliant, le citoyen
qu'il avoit refusé au peuple révolté. Ainsi
ut conservé Fabius, qui fut depuis toujours
vainqueur, toujours la ressource de la ré-
publique, et jusques dans sa vieillesse.

Le dictateur ayant rejoint l'armée, livra

Les Samnites, après bien des

pertes, demandent la paix, sans pouvoir l'obtenir.

une bataille dont l'avantage fut douteu attribua son peu de succès au méconte ment des troupes. Il les gagna par des nières populaires; et, ayant alors engage seconde action, il remporta une victoire plète. Les Samnites, affoiblis par tan pertes, demandèrent la paix, et obtin une trève d'un an, qu'ils ne gardèrent pa comptoient reprendre les armes avec av tage, parce qu'ils venoient de faire allia avec les Apuliens. Mais ils firent enc deux campagnes malheureuses, dans l quelles ils perdirent leurs meilleures trou Leurs terres et celles de leurs alliés fur ravagées, et ils demandèrent la paix, s pouvoir l'obtenir.

Avant J.C. 321, de Rome 433.

L'armée romaine passe sous le joug.

Forcés de continuer la guerre, ils ent rent en campagne, et ils se virent au m ment de réparer leurs pertes, et de n'av plus à craindre les Romains. Il fut en l pouvoir d'exterminer les légions ennem que Caius Pontius, leur général, avoit fermées dans un vallon, nommé les Fo ches Caudines, entre Capoue et Bénév Il paroît, par Tite-Live, que c'étoit tou que la république avoit de troupes, et

elle les eût perdues, Rome seroit restée
is défenseurs.

Herennius, père de Pontius, consulté par
Samnites sur le parti qu'il convenoit de
endre, conseilla de renvoyer tous les Ro-
ains sains et saufs, afin de s'en faire des
nis, ou de donner la mort à tous, afin de
avoir pas à les craindre de long-temps.
ontius prit un parti mitoyen. Il traita avec
s consuls, fit passer l'armée romaine sous
joug, et garda six cents otages. Par le
aité, la république s'engageoit à ne plus
ire la guerre aux Samnites, et à retirer
s colonies qu'elle avoit établies sur leurs
res. Voyons comment elle se croira libre
tout engagement.

Sp. Posthumius, un des consuls qui
oient commandé cette armée malheu-
ise, ouvrit un avis qui ne faisoit honneur
à sa générosité. Il conseilla de le livrer
x Samnites, lui et tous ceux qui avoient
part au traité; assurant, que l'ennemi
ivant tirer d'eux tel avantage qu'il ju-
oit à propos, le peuple romain, qui n'au-
rien ratifié, ne seroit tenu à rien. Cet
s passa. Les victimes, chargées de fers,

Avant J.C. 320, de Rome 434.

Comment les Romains éludent le traité qu'ils ont fait.

furent présentées à Pontius, qui les fit déli
et les renvoya. Il se plaignit, avec raiso
de la mauvaise foi des Romains, qui a
roient dû ratifier le traité, ou remettre l
chosesdans l'état où elles étoient auparavan

Rome accorde une trêve de deux ans aux Samnites, qui ont été défaits plusieurs fois.

La guerre ayant recommencé avec pl
de fureur que jamais, les Tarentins offr
rent leur médiation, menaçant de tourn
leurs armes contre celui des deux peupl
qui la refuseroit. Mais, au mépris de c
menaces, les consuls, qui avoient déjà rem
porté une victoire, attaquèrent une second
fois les Samnites, les massacrèrent presq
sans résistance, en firent passer sept mil
sous le joug, et se rendirent maîtres de Sa
trique. Après ces succès Rome accorda un
trêve de deux ans.

Avant J.C. 319, de Rome 435.

La guerre recommence.

Il seroit inutile de m'arrêter sur les d
tails de chaque campagne. Mais il ne l'e
pas de remarquer, année par année, les pr
grès des Romains et les pertes de leurs e
nemis. C'est à quoi je vais me borner.

Progrès des Romains.

Avant J.C. 317.

L'an de Rome 437, l'Apulie passe so
la domination de la république.

Avant J.C. 316.

438, Les Samnites, qui veulent secou
Satricule, sont entièrement défaits.

439, Les Romains se rendent maîtres de atricule, après avoir livré un nouveau ombat aux Samnites. Avant J.C. 315.

Le dictateur Q. Fabius assiège Sora. Les amnites tentent deux fois de secourir cette lace. On ne sait s'ils eurent quelque avanage dans un premier combat, mais dans n second, leur déroute fut complète.

440, Les consuls se rendent maîtres par rahison, de Sora. Ausone, Minturne et escia sont prises de la meme manière, et a nation des Ausoniens est absolument exerminée. Avant J.C. 314.

Lucérie, qui s'étoit donnée aux Samnites, ut le même sort. Tout fut égorgé.

Bataille près de Capoue, où les Samnites erdent trente mille hommes.

441, Prise de Nole, d'Atina et de Calatia. Avant J.C. 313.

443, Les Samnites perdent Cluvia, Boianum et une bataille où ils laissent vingt mille hommes sur la place. Avant J.C. 311.

Combat entre les Romains et les Étrusques. Le succès en est douteux, et la perte est grande de part et d'autre.

444, Deux batailles que perdent les Étrusques. La dernière leur coûte soixante Avant J.C. 310.

mille hommes. Combat entre les Samnites
et les Romains, avec perte égale des deux
côtés.

Avant J.C. 309. 445, Fabius défait les Étrusques, et se
rend maître de Pérouse. Papirius défait les
Samnites.

Avant J.C. 308. 446, Les Marses et les Péligniens, joints
aux Samnites, sont battus. Les Ombriens
se soumettent presque sans résistance après
avoir fait de grands préparatifs de guerre.
Trève de deux ans accordée aux Étrusques.

Avant J.C. 307. 447, Les Salentins perdent plusieurs
combats et plusieurs villes. Nouvelle défaite
des Samnites.

Avant J.C. 306. 448, Bataille où les Samnites perdent
trente mille hommes. Ils reçoivent des se-
cours, et ils sont encore défaits.

Les Romains renouvellent leur alliance
avec Carthage.

Avant J.C. 305. 449, Les Samnites sont encore défaits
plusieurs fois, et on leur enlève plusieurs
villes.

Avant J.C. 304. 450, Paix faite avec les Samnites. Les
Èques, à qui la république déclara la guerre
sous divers prétextes, perdent en soixante
jours quarante villes, que les Romains

ent pour la plupart, et dont ils égorgent es habitans. Cette politique barbare force es Marses, les Marucimiens et les Péligniens demander la paix. Rome la leur accorde, t fait alliance avec eux.

453, Les Marses, qui avoient repris les rmes, sont battus, perdent leurs villes et e soumettent. Les Étrusques sont défaits. ls obtiennent une trève de deux ans. Avant J.C. 301.

Les Romains exterminent pour conquérir.

A la seule inspection de ces guerres, on oit que les peuples, tous également jaloux le leur liberté, ne quittoient les armes que par épuisement, et que Rome exterminoit pour conquérir. Elle n'accordoit d'ordinaire que des trèves fort courtes, parce qu'elle ne vouloit pas laisser à ses ennemis le temps le recouvrer de nouvelles forces; et les peuples, auxquels elle donnoit la paix, étoient des peuples ruinés. On leur enlevoit une partie de leurs terres : on y établissoit des colonies; et les citoyens puissans achevoient peu-à-peu de leur enlever les champs qu'on leur avoit laissés.

Pourquoi les dissentions avoient cessé.

Les guerres avoient suspendu les querelles entre les deux ordres. Les colonies fréquentes, auxquelles le sénat donnoit des terres

dans les pays conquis, prévenoient ou
soient cesser les plaintes du peuple, et
geoient Rome des citoyens les plus inqı
Mais aussitôt que la république fut
tranquille au dehors, les dissentions re
mencèrent au dedans. Le sacerdoce e
l'occasion.

Avant J.C. 300, de Rome 454.

Les plébéiens entrent dans le collége des pontifes et dans celui des augures.

Il y avoit alors quatre pontifes et qu
augures, tous patriciens. Les tribuns (
Cn. Ogulnius proposèrent de créer pou
plébéiens quatre places de pontifes et
d'augures, parce que le nombre de ces
devoit être impair. Les patriciens qui avo
cédé tant de fois, et qui prévoyoient q
seroient forcés de céder encore, affecto
de n'avoir d'autres intérêts que ceux d
religion, et disoient que c'étoit aux dieı
empêcher la profanation des choses sacı
Ap. Claudius, qui faisoit valoir leurs ı
sons, répéta tout ce qui avoit déjà été
dans de pareilles disputes. Mais ces rai
perdoient tous les jours de leurs force
étoit difficile de persuader que le sacerd
fût profané, pour être communiqué à
hommes qui étoient parvenus à tous les l
neurs, qui avoient triomphé sous les ausp

es dieux, et à qui le dépôt des livres Sy-illins donnoit déjà quelque part au sacer-oce. C'est ce que représenta P. Décius Mus, : fils de celui qui s'étoit dévoué; et la loi assa. Par cette innovation, le collège des rêtres fut composé de huit membres, et elui des augures, de neuf.

A cette époque, toutes les dignités sont ommunes aux deux ordres. Si les Romains ugeoient auparavant de la noblesse par la aissance, ils en jugeront désormais par s magistratures. Les patriciens, n'ayant, omme patriciens, aucune distinction, eront confondus dans le peuple, quand ils auront d'autres titres que ceux de la nais-ance; et les plébéiens seront de l'ordre du énat, quand ils auront obtenu des dignités urules. Cette révolution fait, en quelque rte, cesser la distinction qui étoit entre les lébéiens et les patriciens; et à ces deux rdres, elle en substitue deux nouveaux; elui du peuple et celui du sénat.

Les dignités étant communes aux patriciens et aux plébéiens, les deux ordres de la république sont d'un côté le sénat, et de l'autre le peuple.

CHAPITRE XV.

Jusqu'à la conquête de l'Italie.

Avant J.C. 298, de Rome 456.

Fin de la guerre des Samnites.

LA guerre recommence avec les Sa nites. Je n'en ferai pas l'histoire an par année. Il suffit de remarquer qu'el n'a été pour eux qu'une suite de rev Après plusieurs défaites, leurs troup chassées du Samnium, se réfugient en Étr rie. Tout leur pays est ravagé, et les principales villes tombent sous la domin tion des Romains.

Réunis aux Étrusques, ils n'en sont plus heureux. Les consuls remportent nouvelles victoires sur les deux peup ligués. Ils dévastent l'Étrurie et forcent Étrusques à demander la paix. Enfin Samnites, après avoir fait de nouve efforts et de nouvelles pertes, mettent les armes, parce qu'il ne leur est plus sible de défendre leur liberté. Cette gue qui a duré quarante-neuf ans, a do

Avant J.C. 290, de Rome 464.

à vingt-quatre triomphes. Dans une dernières batailles, Publius Décius ;, à l'exemple de son père, se dévoua ' l'armée. La république dut à Fabius ılus grands succès.

falloit que la fin des guerres fût tou- s le commencement des dissentions. gré la loi qui défendoit aux créanciers tenter à la liberté des débiteurs, l'usage inuoit de livrer aux fers celui qui ne voit pas s'acquitter, et on vit renou- r la même scène qui avoit donné lieu tte loi. Véturius, fils d'un consul, avoit réduit à emprunter de C. Plotius. Cet ier l'ayant mis, par des usures accu- ées, hors d'état de s'acquitter, se saisit a personne, exigea de lui tous les ser- s qu'on tire des esclaves, et voulut re lui faire violence. Ce jeune homme, nt échappé, se présenta devant les uls, et leur demanda justice. On it sur son corps les vestiges des coups avoit reçus. Les consuls en firent tôt leur rapport au sénat, qui fit re Plotius en prison, et qui ordonna ndre la liberté à tous ceux qui étoient

Troubles à l'occasion des dettes.

Avant J.C. 287, de Rome 467.

arrêtés pour dettes. Le peuple, peu co
de ce jugement, demanda une abol
entière des dettes; et il se retira s
Janicule, déterminé à ne point re
dans la ville, qu'on ne lui eût donné
faction. Q. Hortensius, nommé dicta
sut néanmoins le ramener sans lui acc
tout ce qu'il demandoit. La loi Publ
qui portoit que tout citoyen seroit
d'observer les plébiscites, étoit conti
lement violée, et c'étoit pour le peup
des principaux sujets de méconten
Hortensius la renouvela, et sut pers
au peuple de ne rien exiger de plus po
moment.

Guerre des Gaulois.

Avant J.C. 283, de Rome 471.

Il y avoit douze ans que les Séno
peuple Gaulois établi sur la mer A
tique, étoient venus au secours des É
ques : ils avoient été défaits à la journ
Décius se dévoua. Ils reprirent les a
pour porter la guerre en Étrurie,
mirent le siége devant Arétium, ville
alliée des Romains. La république ar
négocia tout-à-la-fois : mais les Sé
égorgèrent les ambassadeurs qu'ell
envoya, et l'armée qu'elle fit march

irs des Arétins, fut taillée en pièces.
ne tarda pas à se venger. Le consul
iélius Dolabella s'avança à grandes
iées vers la Gaule Sénonoise, qui se
ra sans défense contre une irruption
te et imprévue. Il ravage les terres, il
e les maisons, il passe au fil de l'épée
ce qui est en âge de porter les armes,
mène les vieillards, les femmes et les
ns, et il ne laisse par-tout qu'une affreuse
ude. L'année suivante, les habitans
a Gaule Boïenne, qui venoient d'armer
re les Romains, furent taillés en pièces,
emandèrent la paix. Cette guerre des
lois finit la troisième année.

es Étrusques et les Samnites, par leur lon- Guerre des Tarentins.
résistance, avoient enveloppé dans leur
e tous les peuples voisins qui avoient
part à leurs querelles; et, depuis les
es Boïenne et Sénonoise jusqu'à l'Apu-
à la Lucanie inclusivement, tout étoit
gué, c'est-à-dire, que tous les peuples
nt réduits à un état d'épuisement et de
esse, qui ne leur permettoit plus d'être
endans. C'est dans cette circonstance
es Tarentins commencèrent à com-

mettre des hostilités, quoique jusqu'
ils n'eussent pas osé se déclarer ouverten
Ils se saisirent de quelques galères rom
qui naviguoient sur leurs côtes : ils pri
la ville de Thuries, qui s'étoit mise so
protection de la république; et, lor
Rome leur fit porter des plaintes, ils i
Avant J.C. 281, de Rome 473. térent ses ambassadeurs. Le consul L. I
lius marche contre eux, défait le pe
troupes qu'on lui oppose, prend plusi
places, et met tout le pays à feu et à

Les Tarentins ne pouvoient se réso
à subir le joug. Cependant, trop foibles
se défendre par eux-mêmes, ils attend
peu de secours de leurs voisins. Les
puissans étoient affoiblis par leurs défa
les autres, ou n'osoient se déclarer c
les Romains, ou étoient entrés dans
alliance.

Ils appellent Pyrrhus. Il y avoit long-temps que les Tare
étoient dans l'usage d'appeler l'étra
Archidamus, fils d'Agésilas, Cléonim
Sparte, Agathocles, tyran de Syracu
Alexandre, roi d'Épire, étoient ve
leur secours. Ils appelèrent Pyrrhu
l'invitoient à la conquête de la répub

ıine : ils l'assuroient qu'ils n'avoient be-
que d'un général, et qu'en joignant leurs
ɜs à celles des Messaniens, des Luca-
ʒ et des Samnites, ils lui fourniroient
à quatre cent mille hommes de troupes.
ous vous souvenez, Monseigneur, que
hus s'est trouvé à la bataille d'Ipsus. Il
t appris la guerre sous les généraux
exandre, et il a été regardé comme un
grands capitaines de son siècle. Il ne
ıanquoit que d'avoir moins d'inquiétude
: l'esprit, et plus de suite dans ses projets.
as, son ministre, qu'il entretenoit de
nquête assurée de l'Italie, lui demanda
ı'il se proposoit ensuite. De l'Italie en
e, il n'y a pas loin, dit le roi; et il nous
d'autant plus aisé de nous rendre maî-
de cette île, qu'elle est divisée par bien
ɔartis. Et ensuite? Ensuite, nous passe-
en Afrique. Pensez-vous que Carthage
ɜe nous résister? Et encore, quand vous
z conquis Carthage? Nous retomberons
toutes nos forces sur la Grèce et sur la
édoine, et nous subjuguerons l'une et
re. Enfin, quand nous aurons tout
pté? Alors nous nous reposerons et

Conversation de Pyrrhus et de Cinéas.

nous nous amuserons. Hé pourquoi ne
commencer aujourd'hui à nous reposer
nous amuser?

Plutarque, qui rapporte cette conv
tion, eut l'avoir imaginée: mais elle r
sente fort bien le caractère d'un héro
quiet, et celui d'un ministre plus sage
son maître.

Alexandre n'auroit pas pu conquérir l'Italie.

Tite-Live examine ce qui seroit arri
Alexandre, après la conquête de l'Asie
tourné ses armes contre les Romains;
présume avec raison qu'il auroit éch
comme nous allons voir échouer Pyr
En effet, les Romains savoient m
la guerre qu'aucun peuple, parce q
l'avoient toujours faite. Ils avoient alo
grand nombre d'excellens généraux;
mais les soldats n'avoient été plus end
aux fatigues, et plus accoutumés à la
pline. Quand Alexandre auroit eu l'a
tage dans tous les combats, les victoir
auroient au moins coûté cher. Il se
donc affoibli, et cependant les Rom
qui avoient alors deux cent cinquante
hommes en âge de porter les armes
roient reparu avec de nouvelles forc

uvoient facilement se recruter, et il eût ; difficile à Alexandre de faire venir de uvelles troupes. Comme les Romains ıvoient qu'un moyen pour subjuguer les mnites, il n'y avoit qu'un moyen pour s subjuguer eux-mêmes. Il falloit, à force les vaincre, exterminer les citoyens qui uvoient porter les armes. Alexandre l'au-it-il pu?

Pyrrhus vint au secours des Tarentins 'ec vingt-cinq à trente mille hommes. Il t étonné que la guerre ne fît pas diversion x mœurs de ce peuple efféminé, et qu'on ccupât de festins et de jeux, avec la même urité qu'en temps de paix. On eût dit que toit à lui seul de combattre, et que les rentins ne l'avoient appelé que pour rter l'ennemi, qui auroit pu troubler rs plaisirs. Il leur fit prendre les armes, incorpora dans ses troupes, et les assu-it à une discipline sevère. Il parut à leurs ıx un tyran insupportable. Pyrrhus comp- encore sur les Lucaniens et sur les Sam-s, qui portoient impatiemment le joug Romains, et qui en effet se préparoient joindre.

Avant J.C. 280, de Rome 474.

Pyrrhus à Tarente.

Il est vainqueur près d'Héraclée.

Ayant appris que le consul P. Val
Lévius ravageoit la Lucanie, il s'av
jusques dans une plaine qui est entr
villes de Pandosie et d'Héraclée; et il en
aux Romains un héraut pour leur offi
médiation. Le consul répondit que la r
blique ne prenoit pas Pyrrhus pour arb
et qu'elle ne le craignoit pas pour enn
Le roi, qui trouva cette réponse fière, m
à cheval pour aller lui-même reconn
les Romains, qui campoient de l'autre
du Siris. *L'ordonnance de ces barba*
dit-il, en observant leur disposition, *n*
nullement barbare.

Il se proposoit de ne rien précipi
parce qu'il attendoit les troupes des a
D'ailleurs il jugeoit qu'un délai po
être funeste aux Romains qui étoient
un pays ennemi. Mais le consul ayant
le Siris, l'action s'engagea. Le comb
opiniâtre : on plia plusieurs fois de p
d'autre ; et on revint à la charge a
même courage. Enfin les éléphans,
Pyrrhus avoit réservés pour la der
attaque, décidèrent du gain de la bat
Ces animaux, que les Romains voy

ur la première fois, jetèrent l'effroi dans
urs rangs: les chevaux, qui n'en pou-
ent souffrir l'odeur, emportèrent les
valiers; alors Pyrrhus, tombant sur les
gions avec sa cavalerie thessalienne,
heva de les mettre en déroute, et en fit
grand carnage. Mais il laissa lui-même,
r le champ de bataille, presque autant
morts. *Je suis perdu*, disoit-il, *si je
nporte encore une pareille victoire*. Il
nmençoit à craindre que la conquête
l'Italie ne fût pas aussi facile qu'il
voit cru.

Il fut joint par les Lucaniens et par les nnites, qui s'excusèrent de n'être pas ivés plus tôt. Plusieurs villes, auparavant alliées des Romains, se déclarèrent ur lui, et il ravagea les terres des peuples restèrent attachés à la république. is il tenta inutilement de surprendre poue et Naples; il fut prévenu par Vaus, qui l'observoit, et harceloit son ière-garde. Ce consul avoit reçu deux ivelles légions, et son armée étoit aussi te qu'avant la défaite.

Tentative qu'il fait sans succès.

N'ayant pas réussi dans cette entreprise,

Pyrrhus en forme une plus hardi
marche tout-à-coup à Rome, et il s'av
jusqu'à Préneste, c'est-à-dire, à moi
sept lieues de cette ville. Mais Coru
nius, collègue de Valérius, arrivoit
d'Étrurie avec une armée victorieus
roi, se voyant entre deux armées c
laires, reprit le chemin de Tarente.

Négociation entre Pyrrhus et les Romains.

Quoique Rome eût pour maxime d
jamais racheter les prisonniers, elle en
des ambassadeurs à Pyrrhus pour tr
de la rançon de ceux qui avoient été
à la bataille d'Héraclée. C'est qu'en
les soldats avoient combattu avec cour
et que le malheur de cette journée ne
voit être attribué qu'à l'effroi que les
phans avoient répandu.

Le roi rendit de grands honneurs à
les ambassadeurs, et sur-tout à C. Fabri
qu'il voulut s'attacher. Le généreux Rom
pauvre et de famille plébéienne, fut i
sible à toutes les offres qui lui furent fa
Pyrrhus, qui l'en estima davantage
offrit de faire alliance avec les Rom
et de rendre tous les prisonniers sans
çon. Il demanda seulement que les Ta

tins fussent compris dans le traité. Lorsque les ambassadeurs s'en retournèrent, il permit de les suivre à tous les prisonniers qui voudroient se trouver aux Saturnales, comptant sur la parole qu'ils donneroient de revenir, si la république ne consentoit pas à la paix; et il envoya une ambassade à Rome.

Cinéas étoit le chef de cette ambassade. Disciple de Démosthène, il paroissoit devoir persuader. En effet, les sénateurs penchoient déjà tous vers la paix, lorsqu'Ap. Claudius, alors le plus éloquent des Romains, leur inspira d'autres sentimens. On répondit à Pyrrhus, que la république ne traiteroit avec lui, que lorsqu'il seroit sorti d'Italie. Après les Saturnales, le sénat ordonna à tous les prisonniers, qui étoient venus à Rome, de retourner à Tarente sous peine de mort.

Le printemps suivant, sous le consulat de P. Sulpicius et de P. Décius, Pyrrhus entra dans l'Apulie, et les deux consuls, qui vinrent au devant de lui, le joignirent près d'Asculum, où ils lui livrèrent bataille. On ne sait laquelle des deux armées

Avant J.C. 279, de Rome 475.

Bataille dont le succès est douteux.

eut l'avantage : la nuit les sépara, perte fut grande des deux côtés. On i si Décius se dévoua : mais Pyrrhus eu la précaution de rassurer ses tro dans le cas où il se dévoueroit, comn bruit s'en étoit répandu.

Avant J.C. 278, de Rome 476.

C. Fabricius et Q. Émilius succédè aux deux consuls précédens. Le méd de Pyrrhus offrit au premier d'empoiso ce prince, si on l'assuroit d'une récomp proportionnée à ce service. Le vertu Fabricius, frappé d'horreur à cette position, avertit le roi d'Épire de la fidie de son médecin. Pyrrhus, touch la probité de son ennemi, lui renvoya les prisonniers sans rançon, et dé encore Cinéas pour traiter de la paix sénat renvoya un égal nombre de pri niers : mais il fit, sur la paix proposée même réponse qu'il avoit déjà faite.

Pyrrhus rend tous les prisonniers.

Il passe en Sicile.

Les pertes des Romains se réparoi il n'en étoit pas de même de celles d d'Epire. Il avoit perdu ses meill troupes ; et il se reprochoit la légèreté laquelle il s'étoit engagé dans cette gu qu'il n'auroit pas pu soutenir, quand m

il auroit eu de plus grands succès. Dans cette conjoncture, la Sicile lui offroit une ressource digne de sa générosité, de son courage et de son inquiétude. Syracuse, Agrigente et Léontium implorèrent son secours contre les Carthaginois. Il saisit ce prétexte, trop heureux d'en avoir un pour quitter l'Italie. Il laissa néanmoins une garnison dans la ville de Tarente.

Pendant son absence qui fut de deux ans, les Romains reprirent la guerre contre les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens, alliés du roi d'Épire; et ils la poussèrent vivement, quoique la peste, qui survint à Rome, y répandît la consternation. Tous ces peuples, après bien des pertes, se voyant dans l'impuissance de se défendre, députèrent à Pyrrhus, et lui représentèrent que, s'il ne les secouroit promptement, il leur étoit impossible de ne pas passer sous le joug des Romains. Le roi d'Épire, qui étoit plus embarrassé en Sicile qu'il ne l'avoit été en Italie, revint à Tarente. Il étoit condamné à saisir des prétextes pour abandonner toutes ses entreprises. Ses alliés le rappellent en Italie.

Avant J.C. 275, de Rome 479.

Il tenta une dernière fois le sort des armes près de Bénévent. Défait par Curius Dentatus, il perdit vingt-six mille hommes. Alors il ne chercha plus de prétexte. Il ne songea qu'aux moyens de tromper ses alliés, pour trouver le moment de s'évader ; et, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il mit à la voile, et retourna en Épire.

Il est défait et retourne en Épire.

Les Romains se rendent maîtres de Tarente.

Il avoit laissé, dans la citadelle de Tarente, Milon avec une garnison ; et les Tarentins se trouvoient asservis au roi d'Épire. Ils crurent que les Carthaginois pourroient les secourir. Ils les appelèrent ; et une flotte carthaginoise vint les assiéger par mer, pendant que l'armée romaine les assiégeoit par terre. Menacés de tomber sous la domination de Carthage ou sous celle de Rome, ils n'eurent pas la liberté de choisir. Milon ayant traité avec le consul Papirius Cursor, ils furent dans la nécessité de se rendre aux Romains. Ils livrèrent leurs armes, leurs vaisseaux ; on abattit leurs murs, et on leur imposa un tribut.

Avant J.C. 272, de Rome 482.

Ils achèvent la conquête de l'Italie.

Le Samnium, la Lucanie, le Brutium

les autres provinces, qui avoient autre-
is combattu pour la liberté, alors dé-
uplées et hors d'état de se défendre,
birent le joug, et les Romains achevèrent
conquête de l'Italie. On ne comprenoit
s sous ce nom la Gaule Cisalpine. La Avant J.C. 265, de Rome 489.
publique ayant étendu sa domination,
 créa quatre nouveaux questeurs, et le
mbre en fut porté à huit.

CHAPITRE XVI.

De la constitution de la républiq à la fin du cinquième siècle.

Nombre des tribus.

Nous avons vu que les tribus de Servi Tullius n'étoient qu'une division pureme locale. Ce roi divisa Rome en quatre pa ties, le champ romain en dix-sept ; ce q fit, en tout, vingt-une tribus.

Le nombre des tribus de la ville point varié : les rustiques se sont mul pliées, à mesure que la république a fi des conquêtes. Après la prise de Véies, l censeurs en établirent quatre nouvelle dans les terres qu'on venoit d'enlever a Étrusques : comme elles avoient été fi mées sous les consuls, on les nomma c sulaires pour les distinguer des ancien

Dans la suite, on en créa dix autres différens temps, pour les provinces n vellement conquises. Il y eut alors tre cinq tribus, dont quatorze étoient c

laires. Mais les deux dernières n'ont été formées que l'an de Rome 513.

Il paroît qu'à la fin du cinquième siècle, la souveraineté avoit passé presque entièrement, des comices par centuries aux comices par tribus. Il n'y avoit plus que quelques cas particuliers, où l'on prenoit encore les suffrages par centuries : on voit des consuls élus dans des assemblées par tribus (1). Quand les tribus ont eu part à la souveraineté.

Les historiens ne nous éclairent pas sur la manière dont cette révolution s'est faite. Elle a été lente, sans doute. Autant les plébéiens auront fait d'efforts pour attirer toutes les affaires aux comices par tribus, autant les patriciens en auront fait pour les ramener aux comices par centuries. Mais enfin cette révolution s'est achevée, lorsque les dignités ont été communes aux deux ordres.

Dès que les tribus commencèrent à avoir quelque influence dans le gouvernement, elles ne purent plus être regardées comme Comment la république formoit et composoit les tribus.

(1) Voyez Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. 4. Dissertation de M. Boindin, sur les tribus.

une division purement locale, et elles
vinrent une distribution politique. C
sous ce point de vue qu'il faut désorm
les considérer. Voyons dans quel espr
république faisoit cette distribution.

Lorsqu'elle formoit des tribus dans
pays conquis, elle les composoit d'anci
citoyens; et elle transportoit à Rome
dans les tribus rustiques de Servius Tull
les habitans qu'elle dépouilloit, pour d
ner un établissement aux nouvelles trib

D'un côté, ces nouveaux citoyens,
se trouvoient sous les yeux des magistr
avoient peu d'influence; parce qu'ét
distribués dans vingt-une tribus, ils étoi
en petit nombre dans chacune.

De l'autre côté, les nouvelles tribus
voient, non seulement à contenir les p
vinces, elles y portoient encore l'esprit
l'amour du gouvernement romain.

Ces tribus n'étoient pas contiguës, com
celles de Servius Tullius. Situées dans
férentes provinces, elles étoient sépa
les unes des autres.

Lorsqu'un peuple obtenoit le droit
suffrage, au lieu de le réunir à une des

bus consulaires, dont il étoit voisin, on le distribuoit dans les anciennes tribus rustiques. Par cette distribution, qui ne lui étoit pas commode, il avoit moins d'autorité dans les comices.

Les citoyens, qui n'avoient pas de champs, furent répandus dans les quatre tribus de la ville, qui, par cette raison, se trouvèrent fort mal composées. Elles comprenoient les affranchis et tout ce que nous nommons populace. Il fut honteux d'être de ces tribus. Les rustiques, dans lesquelles passèrent les principales familles, parurent seules honorables; et parmi celles-ci, les consulaires, quoique créées les dernières, étoient les plus considérées, parce qu'elles se trouvoient composées d'anciens citoyens.

Dès que les tribus n'étoient plus une division purement locale, ce fut naturellement aux censeurs à distribuer le peuple par tribus. En faisant cette distribution, ils avoient attention de donner, autant qu'il étoit possible, plus d'influence aux riches qu'aux pauvres, et aux anciens citoyens qu'aux nouveaux. Aucune loi ne limitoit, ne régloit même leur puissance à cet égard. L'abus

Comment les censeurs distribuoient le peuple dans les tribus.

qu'un d'eux à fait de la censure, en
preuve.

Censure d'Ap. Claudius.

L'an de Rome 442, Ap. Claudi
censeur, abusa insolemment de son po
Pour se faire un parti dans le sénat
composa indignement, jusques-là qu'
entrer des fils d'affranchis. Son coll
C. Plautius, abdiqua, honteux d'un
tion qui avoit été faite sans son avèu,
fut regardée comme irrégulière.

Les consuls de l'année suivante, (
nius Bubulcus et Q. Émilius, portèr
peuple leurs plaintes contre Claudi
déclarèrent qu'ils n'auroient aucun
au choix qu'il avoit fait : et tout aussi
convoquèrent l'ancien sénat.

Claudius, voyant que cette tentat
lui avoit pas réussi, en fit une autre.
tribua toute la populace de Rome da
tribus rustiques. Cette multitude, a
pandue, eut la plus grande influenc
les comices. Ce fut une faction puissant
Claudius étoit le chef, et qui prostit
honneurs à ses créatures. Elle donn
lité curule à C. Flavius, fils d'un affi
Nous avons vu qu'on avoit porté u

qui ordonnoit que, si un censeur restoit seul, il abdiqueroit. Claudius, par conséquent, auroit dû abdiquer, lorsque Plautius se retira. On ne put pas l'y contraindre.

Il fit plus, il conserva la censure pendant cinq ans, quoiqu'il eût dû s'en démettre au bout de dix-huit mois. Il prétendoit que la loi Émilia ne concernoit que les censeurs qui étoient en magistrature, dans le temps que le dictateur Émilius l'avoit fait passer. Le tribun Publius Sempronius le cita. Il lui reprocha la haine que sa famille avoit toujours eue pour le peuple, et l'esprit de tyrannie qui lui étoit commun avec ses ancêtres. Il voulut l'envoyer en prison : mais trois autres tribuns s'y opposèrent, et Claudius continua d'être censeur, au mépris des lois.

Q. Fabius et P. Décius lui succédèrent. Ils rétablirent l'ordre en rejetant toute la populace dans les quatre tribus de la ville. Ce fut principalement l'ouvrage de Fabius; et ce service parut si important, que ce fut à cette occasion qu'on lui donna le surnom de *Maximus*. Claudius au reste fit des ouvrages utiles, qu'il n'auroit pu achever en

dix-huit mois; la voie Appia, qui fut modèle des chemins faits depuis, et aqueduc pour conduire à Rome des e plus saines que celles du Tibre, les se qu'on eût bues jusqu'alors. Cet homme, dant sa censure, s'est rendu célèbre pa bien comme par le mal qu'il a fait.

Politique des censeurs.

Les censeurs, dit M. de Montesqui *jetoient les yeux tous les cinq ans su situation actuelle de la république, distribuoient de manière le peuple, d ses diverses tribus, que les tribuns et ambitieux ne pussent pas se rendre tres des suffrages, et que le peuple m ne pût pas abuser de son pouvoir* Voilà en effet quelle étoit la politique censeurs; et on conçoit pourquoi les tri avoient souvent tant de peine à réussir leurs entreprises. Comme la loi agrai la suppression des dettes n'intéress particulièrement que la populace de R quand cette populace étoit renfermée quatre tribus, elle n'assuroit aux tri que quatre suffrages. Il nous reste à c

---

(1) Grandeur et décadence des Romains.

dérer la conduite de la république avec les peuples d'Italie.

Elle n'accordoit pas à tous les mêmes privilèges. Très-sévère envers ceux qui avoient renoncé à son alliance, elle traitoit favorablement ceux qui lui restoient fidelles. Elle avoit deux sortes d'alliés : les uns qu'on nommoit *socii*, associés ; les autres, *fœderati*, confédérés. Conduite de la république avec les peuples d'Italie ;

Parmi les premiers étoient les peuples libres, qui avoient préféré l'amitié de la république à la gloire d'en arrêter les progrès. Ils étoient associés à ses armes, et ils partageoient le fruit des conquêtes. Tels ont été les Latins et les Herniques jusqu'en 365, qu'ils se liguèrent avec les Èques, les Volsques et les Étrusques. Avec les associés ;

Parmi les autres étoient les peuples qu'on avoit soumis ; mais ceux-là seulement pour qui on avoit eu quelque indulgence, à qui on avoit permis de se gouverner par leurs lois, et qu'on nommoit *municipes*. La république leur accordoit des privilèges, à proportion qu'elle en étoit plus contente : privilèges, qui étoient une concession des droits de citoyen en tout ou en partie. Aux Avec les confédérés ;

ans, elle accordoit le droit de suffrage, ils pouvoient parvenir aux charges civi et militaires. Les autres, beaucoup pl bornés dans leurs privilèges, n'avoie dans la qualité de citoyens, qu'un ti honorifique qui ne leur donnoit aucu part au gouvernement.

Avec les peuples conquis.

Quant aux peuples conquis, qu'on tr toit à la rigueur, ils étoient gouvernés p des préfets, qu'on leur envoyoit tous l ans, et qui leur donnoient des lois. Il avoit deux sortes de préfectures : les un auxquelles le peuple nommoit; les autr qui étoient à la disposition du préteur.

Sort des colonies.

Le sort des colonies n'étoit pas égi On ne leur conservoit aucun privilèg quand elles étoient composées indiff remment de citoyens romains et d'alli du Latium. Quand, au contraire, elle n'étoient formées que de citoyens romain tantôt on en faisoit des tribus, et elle jouissoient, par conséquent, de tous l droits : d'autres fois, on ne leur laisso que les titres honorifiques avec le pouvi de se choisir des magistrats, et elles n'a voient point de voix dans les comices.

Cependant l'état de tous ces peuples n'étoit pas si arrêté, qu'il ne pût changer, et qu'il ne changeât souvent. Les uns perdoient des privilèges, les autres en acquéroient. Les droits de municipes devenoient une récompense pour ceux qui étoient gouvernés par des préfets ; et les préfectures devenoient une punition pour les municipes. Mais la plus grande faveur étoit d'être compris dans les tribus. La république avoit pour maxime de récompenser, sur-tout de punir ; et elle punissoit sévèrement.

La république récompensoit et punissoit.

CHAPITRE XVII.

Caractère des Romains.

Toujours forcés à vaincre, les Romains se croient nés pour commander.

ROME, élevée sur un sol étranger, subsista de pillage, et se défendit par la valeur brutale d'environ trois mille brigands. Ils enlevèrent des moissons, des bestiaux, des champs, des femmes. Dans la nécessité de vaincre ou de périr, ils se défendirent avec avantage contre des peuples qui, n'étant pas dans la même alternative, se conduisirent avec plus d'animosité que de sagesse. Bientôt la victoire fit oublier ce qu'ils avoient été : ils se trouvèrent tout-à-coup citoyens; et le brigandage, qui les avoit armés, prit le nom d'amour de la patrie, lorsqu'ils eurent quelque chose à perdre. Cependant ils ne se tinrent pas sur la défensive. Ils avoient attaqué, il fallut attaquer encore. Forcés à chercher au dehors une diversion aux dissentions qui les troubloient au dedans, ils étoient con-

tinuellement entraînés d'une guerre dans une autre. Pour achever de subjuguer les peuples déjà conquis, il falloit en subjuguer d'autres, et les exterminer tous, en quelque sorte, pour ôter à tous le pouvoir de recouvrer leur liberté. La nécessité de vaincre ne cessant donc pas, les Romains continuèrent d'avoir des succès, et se crurent enfin nés pour commander.

Les patriciens, naturellement durs et injustes, se laissent tout ravir.

Sous les rois, le gouvernement n'étoit pas purement monarchique, parce qu'il ne fut pas au pouvoir du souverain de s'arròger toute l'autorité. Tant que le peuple eut part à la puissance, il eut part au butin et aux conquêtes. Dans la suite, devenu pauvre, il fut moins craint, moins respecté, et la souveraineté passa toute entière aux patriciens, qui, se croyant souverains par droit de naissance, furent naturellement durs et injustes.

La puissance consulaire n'offrit qu'une ombre de liberté, et fit naître plusieurs tyrans, pour un qu'elle avoit détruit. La guerre ne se fit plus que pour les patriciens. Si les plébéiens étoient hors d'état de fournir aux frais de chaque campagne, ils contractoient

des dettes; et s'ils devenoient insolvables, ils tomboient dans les fers de ceux pour qui ils avoient conquis des terres.

Voilà la source des dissentions. Les patriciens, durs et aveugles, ne cèdent rien, et se laissent tout ravir. Un premier avantage est pour les plébéiens un droit de demander et d'obtenir encore. Le tribunat militaire s'établit : le consulat se partage entre les deux ordres : tous les honneurs enfin deviennent communs à l'un et à l'autre.

Les dettes et les lois agraires sont le grand instrument des tribuns du peuple. Elles sont le prétexte des démarches dont l'ambition est le motif. Les pauvres restent pauvres, et les tribuns parviennent aux dignités.

Les Romains n'écoutent la justice, ni dans les dissentions qu'ils ont entre eux, ni dans les guerres qu'ils font aux autres peuples.

Au milieu des troubles, on demande des lois. On en fait, on les élude, on les oublie, on les enfreint. Rien n'est réglé, ni les droits des patriciens, ni ceux des plébéiens, ni même ceux des magistrats. L'avidité est la règle des citoyens puissans; ils se font des droits de leurs prétentions, et ils usurpent. L'autorité est donc en quelque sorte un pillage. Comme

ne esprit conduit les citoyens au dedans
u dehors, on n'écoute pas plus la justice
ıs les dissentions que dans les guerres.
ıs celles-là, les plébéiens sont traités de
itieux, et les patriciens de tyrans : dans
es-ci, les Romains sont traités d'usur-
eurs, et leurs ennemis de rebelles. Mal-
r, sur-tout, aux peuples alliés : s'ils ne
roient pas sujets, Rome se croit souve-
ıe: et elle punit en eux, comme une ré-
e, l'amour qu'ils montrent pour la liberté.

Le courage des Romains est un vrai fanatisme.

Le courage est le plus beau côté des Ro-
ins. Admirons leur valeur, mais appré-
ıs la. Ils ne pouvoient pas ne pas être
rageux, puisqu'ils se voyoient toujours
ıs la nécessité de vaincre ou de tomber
esclavage. D'ailleurs un peuple doit tout
r, lorsqu'il se croit assuré de la victoire,
la foi des auspices qui lui déclarent que
dieux sont pour lui. Son courage devient
rs un vrai fanatisme. En combattant
ır ce qu'il appelle la patrie, il croit com-
tre pour les dieux, qu'il rend complices
toutes ses entreprises, même des plus
ustes. Mais les vertus, ce me semble,
dent beaucoup de leur prix, lorsqu'elles

ont pour principe des préjugés qui dé
norent la raison.

Les Romains étoient avares.

Il seroit fâcheux pour nous que les G
n'eussent pas existé. Mais que devons-
aux Romains? qu'ont-ils inventé? qu'o
perfectionné? Ils ont eu de grands hom
sans doute : mais, enfin, un pareil pe
est un fléau pour la terre.

On loue leur frugalité, leur désintér
ment et leur pauvreté. On cite Cincin
qui cultivoit son champ, Fabricius q
refusoit aux offres de Pyrrhus, et C
Dentatus qui répondoit aux Samn
j'aime mieux commander à ceux qu
de l'or que d'en avoir moi-même.
pendant ce n'est pas d'après quelque
toyens qu'on doit juger d'une natio
faut considérer l'esprit qui la gouverne
c'est l'avarice des riches qui jetoit le pe
dans la misère: c'est elle qui donnoit
sance aux usures les plus criantes : c'est
qui chargeoit de fers les citoyens ins
bles : c'est elle, en un mot, qui a é
principe de tous les troubles domestiq
A la vérité, tant que les Romains n'ont
connu l'argent, ils n'en ont pas été ava

ils l'ont été du cuivre ; et le métal ne
ien à la chose.

s exemples de désintéressement qu'on lans le cinquième siècle, sont unique- l'effet de la jalousie qui régnoit entre ux ordres. Les plébéiens, tels que les icius et les Curius, aimoient leur pau- , parce qu'elle les mettoit à l'abri de ie, et ils l'aimoient d'autant plus, que triciens se rendoient odieux par leur ce. Cette façon de penser devoit être nune à tous les plébéiens, qui, pou- se distinguer par leurs services, ient pas besoin de la considération que ent les richesses.

Cause du désintéressement de quelques citoyens.

s citoyens riches ne pensoient pas de e. On n'a jamais pu réprimer leurs es, ni empêcher leurs usurpations. que la loi Licinia ne permît pas de éder au-delà de cinq cents arpens, ils roprièrent, pendant leurs dernières res, des provinces entières : ils en chas- nt les anciens habitans, et ils les peuplè- de leurs esclaves. Tel est l'état où l'avidité t réduit plusieurs des pays conquis, que Rome acheva la conquête de l'Italie.

LIVRE SEPTIÈME.

POUR suivre le progrès des arme
des Romains, il est nécessaire d
connoître les Carthaginois et les pe
ples de Sicile, dont l'histoire d'ai
leurs mérite d'être connue. Ce ser
le sujet de ce livre.

CHAPITRE PREMIER.

s Carthaginois jusqu'à leur alliance avec Xerxès.

LISSE, plus connue sous le nom de on, passe pour la fondatrice de Carge. Pigmalion, son frère, régnoit à Tyr : ice avare, cruel, né pour le malheur de sujets, et par conséquent, malheureux même. Sichée, son oncle et son beaue, fut une des victimes de son avarice. fit mourir pour en avoir les biens. ichée étoit extraordinairement riche. conséquent, il est à présumer que la grande partie de ses biens n'étoit pas ature à être transportée à l'insu du roi Tyr. Il n'est donc pas vraisemblable, qu'en disent les historiens, que Didon dérobé à Pigmalion tout le fruit de son ne. Il paroît seulement qu'elle s'enfuit c des trésors, et qu'elle aborda sur les

Didon conduit en Afrique une colonie d'hommes industrieux.

côtes d'Afrique, près d'Utique, co
phénicienne.

Vous connoissez, Monseigneur, l'a
neté de Tyr, et vous savez que cette
a étendu sur mer son commerce et sa
sance. L'industrie enrichit ses citoye
luxe qui suit les richesses, fit prend
nouvel essor à l'industrie; et les arts
cultivés, ainsi que les sciences relativ
besoins d'un peuple florissant.

Ceux qui suivirent Didon n'étoien
sans doute, ce qu'il y avoit de moin
mable à Tyr: car ce sont les arts, les
ces et les vertus, sur-tout, qui fuient
rans. Il ne faut donc pas juger des
mencemens de Carthage par ceux des
de la Grèce, encore moins par ceux de l
Ce ne sont pas des aventuriers qui s'é
sent parmi des sauvages: ce ne sont p
brigands qui, ramassés de toutes part
ment contre les villes où l'on n'a pas
d'eux pour citoyens. Ce sont des ho
industrieux, qui cherchent un pays
leur soit permis de jouir des fruits de
talens.

Carthage peut avoir été fondée

Les auteurs ne s'accordent pas,

temps où Carthage fut fondée. Les uns veulent que ce soit 142 ans avant Rome, d'autres 65 seulement ; et entre ces deux opinions, il y en a plusieurs encore, qui diffèrent toutes de quelques années. Mais l'intervalle de 65 à 142 est peu de chose pour nous, qui cherchons moins des dates, que des faits instructifs. Je supposerai seulement que la fondation de Carthage répond au temps où Lycurgue donna ses lois, c'est-à-dire, à l'année 885 avant J. C. Si c'est une erreur, elle n'est pas grande. Elle liera cet événement à une époque que nous connoissons déjà, et ce sera un secours pour notre mémoire.

Vers le temps où Lycurgue donna ses lois.

Didon acheta le sol sur lequel elle bâtit Carthage, et s'assujettit à payer un tribut aux Africains qui le lui vendirent. Il se peut, comme on le dit, qu'elle se soit établie sans obstacle : car, dans ces siècles où l'hospitalité étoit, sur-tout, la vertu des nations pauvres, autant les peuples faisoient la guerre avec férocité, autant ils se montroient humains, lorsqu'on n'employoit pas la violence contre eux. D'ailleurs les Africains, qui ne s'adonnoient ni au commerce ni à la navigation,

Didon paroît s'être établie sans obstacle.

n'avoient aucun intérêt à défendre l
côtes. Comme ils n'en faisoient aucun us
ils n'avoient pas de répugnance à en al
donner quelques parties; et il est vrai
blable, que, voyant l'établissement d
colonie nouvelle, avec curiosité pl
qu'avec jalousie, ils étoient plus port
concourir aux desseins de Didon, qu'à
opposer. Il se pourroit néanmoins que c
princesse n'eût été regardée comme la
datrice de Carthage, que parce qu'elle
menta considérablement cette ville: ca
paroît que, plus de trois siècles auparava
des Phéniciens en avoient déjà jeté les
miers fondemens.

Les Phéniciens dont les Carthaginois étoient une colonie.

Nous avons vu que, lors de la conqu
du pays de Canaan par les Hébreux, Sic
ouvrit un asyle aux Phéniciens, et que l
ayant fourni des vaisseaux, elle forma p
sieurs établissemens pour son commer
Elle répandit des colonies dans les îles de
Méditerranée, sur les côtes d'Afrique,
celles d'Espagne, et c'est à ce siècle que
montent la fondation d'Utique et celle
Cadix. Vers le temps de la guerre de Tro
les Phéniciens passèrent le détroit de G

ar, et fondèrent plusieurs villes sur les occidentales de l'Espagne et de l'Afri- Enrichis par le commerce, ils cultivè- le bonne heure les arts ; et toute la tradi- lépose que les lettres, à leur naissance, durent au moins autant qu'elles pou- it devoir aux Égyptiens et aux Chal- s. Plus libres que ces peuples, puisque mmerce florissoit parmi eux, ils pen- t avec plus de liberté.

Nous ne savons pas l'histoire des premiers temps de Carthage.

out étoit commun entre les Tyriens et Carthaginois : la langue, les usages, is, la religion, l'industrie, les arts et ciences. On ne peut donc pas douter es Carthaginois n'aient eu des histo- , puisque les Phéniciens en avoient mêmes plusieurs siècles auparavant. ndant les premiers temps de leur his- sont tout-à-fait inconnus. Les Ro- s, qui ont détruit Carthage, semblent voulu que cette ville ne fût comptée parmi leurs conquêtes, et ils ont effacé les monumens qui pouvoient nous endre ce qu'elle a été.

Carthage a fait des progrès rapides.

s colonies, transplantées sur les côtes Grèce, ont été lentes dans leurs pro-

grès. Il n'en a pas été de même de Carth Ses citoyens, plus industrieux, s'adonnè à la navigation et au commerce avecc tant plus de succès, qu'ils n'avoient marcher sur les traces des Tyriens. S avantageusement pour cultiver l'un et tre, c'est en se rendant puissans sur qu'ils pouvoient le devenir dans le conti de l'Afrique; et tout concouroit à fair Carthaginois un peuple de commer Dès les temps de Cyrus, ils étoient re tables par leur marine. Un des plus an combats de mer, dont il soit parlé l'histoire, est celui que leur flotte, binée avec celle des Étrusques, livra Phocéens d'Ionie, qui fuyoient la don nation du roi de Perse. Ceux-ci se flatt d'avoir remporté la victoire: mais leur fut si grande, qu'ils abandonnèrent C aujourd'hui l'île de Corse. Forcés à se gier à Rhège, ils se réunirent ensu deux de leurs colonies qui s'étoient éta auparavant, l'une à Marseille, et l' dans une petite île vis-à-vis de la Luc

Nous en con- [illegible] gouvernement.

Il ne reste aucune trace du premier vernement des Carthaginois. Il est

semblable qu'il étoit monarchique, puisque les Tyriens n'en connoissoient pas d'autre. Mais la monarchie ne subsistoit plus dans les siècles où nous commençons à connoître l'histoire de Carthage. Aussi haut que nous pouvons remonter, nous y voyons une république dont nous ne saurions nous faire une idée exacte, et dont nous ignorons tout-à-fait les révolutions.

Avec quelle facilité les Carthaginois ont fait des établissemens pour le commerce.

Je conjecture qu'on se trompe, quand on regarde comme des conquêtes, les premiers établissemens des Carthaginois dans les îles de la Méditerranée et sur les côtes d'Espagne. Dans les commencemens, ils n'étoient pas soldats, et ils n'en soudoyoient point; c'étoient des marchands, qui abordoient par-tout où ils pouvoient faire des échanges avec avantage. Ils avoient appris à Tyr que les peuples d'Espagne, sans arts et sans connoissances, avoient en abondance de l'or et de l'argent, et n'attachoient aucun prix à ces métaux. Ils allèrent donc, à la suite des Tyriens, offrir aux Espagnols des choses de peu de valeur; et ils en rapportèrent de l'or et de l'argent. Ces richesses n'étoient pas les seules que produisoit l'Es-

pagne. On en tiroit encore du fer, du plo
du cuivre, de l'étain; et cette branch
commerce n'étoit pas la moins considéra

Les choses n'ont de prix que par l'u
qu'on en fait. Les Espagnols gagnoient
eux-mêmes aux échanges qu'ils faiso
avec les Carthaginois. Il étoit, par co
quent, de leur intérêt de les attirer
eux; et il est vraisemblable, que, bien
de s'opposer à leur établissement, ils
froient de leur vendre des terres, ou
même ils leur en abandonnoient. Voilà c
ment Carthage établit des colonies che
peuples qui recherchoient le commerce
l'étranger. Il lui fut aussi facile d'en éta
chez les nations sauvages, qui, se refus
à toute espèce de commerce, se retiroi
dans leurs bois et dans leurs montagn
lorsque des étrangers abordoient sur le
côtes.

Tyr et Carthage faisoient, sans se nuire, tout le commerce de l'orient avec l'occident.

C'est par les commerçans de Tyr et
Carthage que l'orient communiquoit a
l'occident. Ils étoient les commissionnai
de toutes les nations, et ils gagnoient
toutes. Ils pouvoient faire ce commerce
se nuire. Ils se donnoient même des secou

ar Tyr et Carthage, par leur situation, ervoient d'entrepôt l'une à l'autre. La conurrence n'élevoit point de guerres entre es villes; et on remarque qu'elles ont toujours été fort unies. La colonie n'oublia janais la métropole d'où elle tiroit son origine. Toutes les années elle y envoyoit des présens, et elle y faisoit offrir des sacrifices ux dieux tutélaires des deux peuples.

Enrichis par le commerce, avec autant le promptitude que de facilité, les Carthaginois eurent de bonne heure des flottes et es soldats. Alors, trop resserrés dans les rres qu'ils avoient achetées, ils armèrent ontre les Maures, les Numides et les Africins : ils s'affranchirent du tribut qu'ils yoient; et ils firent des conquêtes en frique. On peut conjecturer que leurs conies entreprirent aussi de s'agrandir, et e, par conséquent, ils eurent des guerres r-tout où ils avoient fait des établissens. Enrichis par le commerce, les Carthaginois font la guerre à leurs voisins.

Les nations contre lesquelles ils avoient combattre, sans être puissantes, paroisient difficiles à subjuguer. C'étoit une ultitude de petites cités, peu capables, à Ils s'agrandissent lentement par la voie des armes.

la vérité, de se réunir pour leur défe
commune ; mais toutes belliqueuses,
toutes également jalouses de leur libe
Voilà ce qu'offroient l'Espagne, la Sici
l'Italie, où les Carthaginois ont fait l
premiers établissemens ; et c'est ainsi
toute l'Europe étoit alors divisée. Une
toire ne soumettoit donc qu'un petit can
On trouvoit au-delà de nouveaux enne
et, quelque supérieures que fussent les f
d'une colonie carthaginoise, elle ne pou
subjuguer les cités que les unes aprè
autres ; et par cette raison, elle s'agra
soit lentement.

De toutes ces guerres, les plus inté
santes pour les Carthaginois étoient c
qu'ils faisoient en Afrique, où il leur
portoit, sur-tout, de reculer leurs fronti
Ils y étoient puissans, lorsque leurs col
paroissoient plutôt des entrepôts pou
commerce, que des places élevées pou
vrir un pays à leurs armes.

Ils n'avoient que des troupes mercenaires, et ils pouvoient lever de grandes armées.

Occupés de leur commerce, les Car
ginois n'avoient guère que des troupes
cenaires. Ils levoient des soldats en Afri
en Espagne, en Italie, dans les îles

Méditerranée, dans les Gaules et dans la Grèce. Ils pouvoient avoir de grandes armées, parce qu'ils étoient riches, et que d'ailleurs l'entretien des troupes n'étoit pas dispendieux, puisqu'alors les choses absolument nécessaires étoient à bas prix.

C'en étoit assez pour avoir des succès.

La guerre n'étoit pas encore un art. On la faisoit avec plus de courage que de méthode. Le nombre, par conséquent, décidoit du sort des combats, et les grandes armées avoient ordinairement l'avantage. Les Carthaginois devoient donc avoir des succès; et ils en eurent.

Ils jugeoient leur puissance par leurs richesses.

L'argent étoit pour eux le nerf de la guerre. Toujours en état d'acheter des troupes, ils pouvoient toujours réparer leurs pertes, et retomber sur leurs ennemis avec de nouvelles forces.

Dans cette position, ils s'accoutumoient à juger de leur puissance par leurs richesses. Parce qu'ils soudoyoient de grandes armées, ils croyoient s'assurer la victoire. Ils ne comprenoient plus qu'ils dussent éprouver des revers; et, rejetant sur leurs généraux les mauvais succès d'une campagne, ils les en punissoient.

Ils étoient établis en Sicile depuis long temps lorsqu'ils firent un traité avec Xerxès.

La guerre qu'ils ont fait aux Grecs blis dans la Sicile, est la première l'histoire ait conservé les détails. Il y sans doute, long-temps qu'ils avoien des établissemens dans cette île : ma n'en sait pas l'époque. On voit seule par le traité qu'ils firent avec Rome, l' de l'expulsion des rois, qu'ils avoient ques places sur la côte méridionale Sicile.

On les regardoit alors comme la pi pale puissance d'occident. Darius leu voya des ambassadeurs, et leur propo s'allier avec lui contre les Grecs; et ils clurent ce traité avec Xerxès, lorsqu prince entreprit d'exécuter les projets d père. Ils s'engagèrent à tomber avec to leurs forces sur les Grecs de Sicile et d'It pendant que Xerxès marcheroit contr Grèce.

CHAPITRE II.

Carthage et de la Sicile jusqu'à la fin de la guerre que les Athéniens ont portée dans cette île.

A Sicile, la plus grande des îles de la diterranée, a eu, comme la Grèce, des ıps fabuleux qui ne sont connus que par poëtes, et qu'on doit mettre parmi les ıps inconnus. Les Listrigons et les Cypes ont paru aux Grecs en être les preırs habitans, parce que ce sont les preırs que des relations fabuleuses leur ont connoître. Mais ils n'ont entendu parler cette île que depuis la guerre de Troye, sque des Troyens, qu'on dit avoir bâti x et Égeste, s'y furent établis. Temps inconnus et obscurs de l'histoire de Sicile.

La Sicile, qu'on nommoit Trinacrie, ce qu'elle est triangulaire, prit le nom Sicanie, des Sicaniens, qui se disoient urels du pays, et qu'on croit Espagnols

d'origine, parce qu'il y a en Espagn
fleuve qu'on nommoit Sicanus. Dan
suite, les Siciliens, venus d'Italie, s'er
rèrent d'une grande partie de cette il
laquelle ils donnèrent leur nom, et ils
cèrent les Sicaniens à se retirer dans la
tie méridionale.

Ces commencemens sont très-obsc
Ce qu'il y a de certain, c'est que dan
temps où la navigation n'étoit pas conn
les peuples d'Italie ont seuls pu passe
Sicile.

Gouvernement des plus anciens peuples de cette île.

Il semble que la première peupl
aussitôt qu'elle y arriva, dut naturellen
se disperser sous différens chefs. Ch
s'établit dans le lieu qui lui convenoi
il se forma plusieurs cités, qui se go
nèrent séparément.

Ces cités étoient autant de petites m
chies, qui, ayant une origine comm
s'intéressoient les unes aux autres, e
roissoient former une espèce de confé
tion. Plus ou moins unies, tant qu'elle
servèrent le souvenir de leur origine,
vraisemblable qu'il ne fut jamais en
pouvoir de se gouverner par les m

istrats, et de ne faire toutes ensemble u'une seule république. Il en a été d'elles omme des cités que nous avons vues dans a Toscane, dans le Latium et dans toutes s parties de l'Europe, que nous avons bservées.

Cette forme de gouvernement ouvroit ur pays à l'étranger. De nouvelles peuades pouvoient donc s'y établir facileent; et, par conséquent, la Sicile à dû re exposée à bien des révolutions. Il étoit facile aux étrangers d'y faire des établissemens.

Elle est située si avantageusement pour commerce, qu'on ne peut pas supposer e les Phéniciens aient négligé d'y envoyer s colonies. Il est même vraisemblable 'ils s'y sont établis avant la guerre de roye, puisque dès-lors ils naviguoient déjà sques dans l'Océan. Les Grecs n'y sont nus qu'après les Carthaginois. Ils y aprtèrent la démocratie, l'amour de la lierté, les talens, et ils y firent fleurir les ts et les sciences. Ils s'emparèrent d'une ande partie des côtes, et ils chassèrent ns l'intérieur les anciens habitans, c'est-dire, les Sicaniens et les Siciliens.

Leurs premières colonies arrivèrent en Colonies grecques en Sicile.

Sicile, vers le temps de la fondati
Rome. Les Calcidiens d'Eubée fond
Naxe, Léontium et Catane. Archi
Corinthe bâtit Syracuse; et les Méga
ayant été reçus par Hiblon, un des ro
Sicile, bâtirent Mégare, à laquell
donna le nom d'Hibla. Nous avons vu
les Messéniens, chassés du Péloponèse
les Spartiates, s'établirent dans la vill
Zangle, à laquelle ils donnèrent leur n
Une de leurs colonies fonda Himère.
Syracusains fondèrent Acre, Casm
Camarine et Géla. Une colonie, sorti
cette dernière ville, bâtit Agrigente
une autre, sortie d'Hibla, fonda Sélin
Telles étoient les villes grecques de
Sicile.

L'histoire de Syracuse commence à Gélon,

Syracuse a été la plus florissante. I
il n'est pas possible de développer
causes de son agrandissement, et
n'en pouvons commencer l'histoire q
règne de Gélon, temps où elle se mêle
celle de Carthage.

Qui est d'abord général du tyran de Géla,

Cléandre, tyran de Géla, ayant
assassiné par un Gélois, laissa la com
à Hippocrate, son frère. Celui-ci don

ommandement de ses troupes à Gélon. Ce général étoit d'une famille que la sacri-cature rendoit respectable, et avoit un mérite qui le fit respecter encore. Il soumit lusieurs peuples, enleva Camarine aux yracusains, et se fit, par une suite de ccès, une réputation brillante.

Hippocrate, en mourant, laissa deux s qui ne lui succédèrent pas. Un peuple, loux de sa liberté, ne s'accoutume point regarder la couronne comme un bien réditaire. Le courage et les talens sont à s yeux des droits supérieurs à ceux de la issance. Gélon fut roi. Puis tyran de Géla,

Sur ces entrefaites, quelques citoyens Syracuse avoient été bannis par une fac-on. Il s'en déclara le protecteur, et mar-a pour les faire rentrer dans leur patrie. es Syracusains ouvrirent leurs portes, rent au-devant de lui, reçurent les nnis, et l'invitèrent lui-même à les uverner. S'il avoit dû jusqu'alors des nquêtes à ses armes, il dut cette der-ère à ses vertus. C'étoit le vrai moyen de s conserver toutes. Syracuse devint pen-nt son règne une puissance formidable. Et enfin de Syracuse. Avant J.C. 491, de Rome 263. *Année de l'exil de Coriolan.*

Secours qu'il offre aux Grecs contre les Perses.

Il régnoit depuis dix ans, lorsqu'Athènes et Lacédémone lui demandèrent des secours contre Xerxès qui menaçoit la Grèce. Il paroit qu'auparavant il avoit été en guerre avec les Carthaginois, et qu'il avoit inutilement eu recours aux Athéniens et aux Spartiates. Il leur offrit néanmoins deux cents galères, vingt mille hommes de pied, deux mille [illegible]aux, deux mille hommes de trait et deux mille frondeurs. Il s'engageoit même à [illegible]ire les frais de la guerre: mais il vouloit le commandement en chef de toutes les troupes. Cette proposition ayant été rejetée, il se relâcha, et consentit à ne commander que la flotte ou l'armée de terre. Il jugeoit que les Athéniens et les Spartiates, devenant ses alliés, devoient être sous ses ordres, parce qu'il fournissoit plus de troupes qu'aucun de ces deux peuples. Cette façon de penser, qui n'est pas toujours juste, l'étoit de la part de Gélon, digne en effet de commander. Les Grecs répondirent qu'ils avoient besoin de soldats, et non de généraux.

Cadmus chargé par Gélon de présens pour Xerxès.

Gélon, inquiet sur le succès qu'auroit l'entreprise des barbares, fit partir trois

raisseaux chargés de magnifiques présens; et ordonna à Cadmus, à qui il les confia, le faire hommage de ces trésors à Xerxès, upposé que ce roi fût vainqueur. Cadmus apporta toutes ces richesses à Gélon; et lérodote l'en loue. C'étoit lui faire un méte de n'avoir pas commis la plus basse indélité. Il y a dans la vie de Cadmus un ait plus digne d'éloge. Affermi sur le ône dans l'île de Cos, il abdiqua la couonne, parce que ses pères l'avoient mal cquise.

Il paroît qu'en Sicile on n'avoit aucune onnoissance du traité de Xerxès avec les arthaginois. Car les écrivains Siciliens, lon Hérodote, assuroient que Gélon étoit solu à donner des secours aux Grecs; et u'il eût même servi sous leurs généraux, dans ces circonstances, les Carthaginois eussent pas porté la guerre en Sicile. Les Carthaginois portent la guerre en Sicile.

Ils y avoient été appelés par Térillus, ran d'Himère, qui avoit été dépouillé r Théron, tyran d'Agrigente. Celui-ci, une ancienne famille de la Grèce, desndoit de Cadmus. Il étoit allié de Gélon, qui il avoit donné sa fille, et dont il avoit

épousé la nièce. Le roi de Syracuse, qui arm
pour son beau-père, leva cinquante mill
hommes de pied et cinq mille chevaux.

Les préparatifs des Carthaginois étoie
terribles. Amilcar partit avec une flotte d
deux mille vaisseaux de guerre, de troi
mille de transport et de trois cent mill
hommes de débarquement. Il descendit
Panorme, et mit le siége devant Himère.

Il ne faut pas, Monseigneur, que cett
armée vous surprenne. Il n'en est pas d
Carthage ainsi que de Rome. Comme elle
pouvoit faire des recrues dans tous les pay
où elle étendoit son commerce, elle av
des soldats avec de l'argent; et elle ne l'é
pargnoit pas, persuadée que les succès
vent les grandes armées. Ces marchan
pensoient là-dessus comme Xerxès: ils
trompèrent de même.

Ils sont entièrement défaits.

Avant J.C. 480, de Rome 274.

Année de la bataille de Salamine.

Amilcar avoit formé deux camps. D
l'un étoient ses vaisseaux de ligne, q
avoit tirés sur le rivage, et qu'il fai
garder par ses troupes de mer. Dans l'a
étoient les troupes de terre. Il les avoit
deux parfaitement bien retranchés;
passoit pour le plus grand capitaine

Carthaginois. Mais il n'y a point de retranchemens contre le courage, quand la sagesse le guide, et que la présence d'esprit saisit le moment d'agir.

La cavalerie de Gélon se présenta au premier camp, à-peu-près dans le temps que l'ennemi attendoit un pareil corps, qu'on lui envoyoit de Sélinonte. Cette troupe pénètre, comme amie, poignarde Amilcar qui faisoit un sacrifice, et met le feu à la flotte. Voilà ce que fit le stratagême. Le courage força le second camp, et mit trois cent mille hommes en déroute. Une moitié périt dans le combat ou dans la fuite, l'autre porta les fers. Jamais victoire n'éleva des trophées sur tant de morts et sur tant de prisonniers. Il n'échappa qu'une vingtaine de vaisseaux, qui se trouvèrent par hasard en mer. Mais, battus par la tempête, ils furent submergés. A peine se sauva-t-il quelques matelots, pour porter à Carthage cette nouvelle si inattendue et si funeste.

Tous les tyrans de Sicile, ceux sur-tout qui avoient été jusqu'alors le plus opposés à Gélon, recherchèrent son amitié; et les Ils obtiennent la paix.

Carthaginois, qui crurent déjà le v
leurs portes, se hâtèrent de lui dema
la paix. Ils l'obtinrent. Une des condi
fut qu'ils n'offriroient plus de vict
humaines à leurs divinités. Il est bea
vaincre, quand on impose de pareilles
aux vaincus. Dans ce traité, Gélon est
dessus de sa victoire.

Il n'avoit pas oublié le danger où
la Grèce, et il y vouloit conduire une
sante armée, dût-il servir sous les or
d'un Spartiate ou d'un Athénien. I
cette circonstance, il apprit la victoi
Salamine. N'ayant plus alors de motif
prendre les armes, et se sentant des t
dans la paix comme dans la guerr
préféra les plus estimables aux plus
lans, et il s'occupa du bonheur d
sujets.

Les Syracusains confirment la souveraineté à Gélon.

Il voulut s'assurer de l'amour des
cusains, ou plutôt il voulut se pr
une occasion d'en jouir. Dans cette
il convoqua une assemblée général
il ordonna que tout le peuple se re
en armes. Il y parut lui-même, dés
sans suite, sans appareil, et il

npte de sa conduite. Vous imaginez els furent les effets de cette démarche. us entendez les noms de bienfaiteur, de veur, et toutes les acclamations d'un iple heureux. Non seulement on lui firma la puissance, on arrêta encore, à onsidération, qu'après lui la couronne seroit à ses frères. Les Syracusains néanns étoient idolâtres de leur liberté. is, Monseigneur, quand les rois sont es, les peuples chérissent les rois; et lque jaloux qu'ils soient de se gouverner -mêmes, ils aiment encore mieux être n gouvernés.

On érigea une statue à Gélon. Vous oyez peut-être qu'on le représenta fouoyant les Carthaginois. Non, Monseieur; on le représenta en habit de simple oyen, tel qu'il avoit paru dans l'assemée du peuple. C'est ainsi que les Syracuns louoient leur roi, et que leur roi noit à être loué. Ils lui élèvent une statue.

Gélon, desirant d'attirer les étrangers ns ses états, donna les droits de citoyens ix mille. Cependant ce n'étoit pas assez ur lui que son peuple fût nombreux : il Soins de Gélon pour le gouvernement.

vouloit encore qu'il s'occupât, et qu'il s'endurcît au travail et à la fatigue. Il donnoit des soins particuliers à l'agriculture. On le voyoit souvent se promener dans la campagne, et préférer la conversation de ses laboureurs à celle de ses courtisans. Il regardoit la couronne comme une obligation de défendre l'état, de rendre la justice, de protéger les foibles, d'encourager les talens utiles, et de donner à ses sujets l'exemple des vertus. Malheureusement il mourut deux ans après sa victoire. Il fut enterré sans pompe, comme il l'avoit ordonné, ou plutôt sans dépense extraordinaire : car c'étoit une grande pompe, que les peuples en larmes, qui le suivirent jusqu'à son tombeau, à vingt milles de Syracuse. Les Syracusains élevèrent dans cet endroit un monument magnifique.

Sa mort.

Avant J.C. 477, de Rome 277.

Guerres des Carthaginois.

Les Carthaginois, après avoir fait la paix avec le roi de Syracuse, armèrent contre les Numides et contre les Cyrénéens. Cyrène avoit été fondée par Battus, Lacédémonien, plus de cent ans avant le règne de Gélon. On ne sait point le détail de ces guerres.

s historiens ne s'accordent pas dans gemens qu'ils portent sur Hiéron, qui da à Gélon, son frère : il parut reher les hommes de mérite, et il attira s de lui des poëtes, tels que Pindare nonide. D'ailleurs, il ne fit rien de rquable. Il régna onze ans, et laissa uronne à son frère Thrasybule, tyran et sanguinaire, qui força ses sujets à i ôter. Thrasybule se retira, après mois de règne, à Locres, dans la le Grèce.

Règnes d'Hiéron et de Thrasybule, frères de Gélon.

cette occasion toutes les villes grecques èrent le joug de la tyrannie, et formè une confédération entre elles pour er leur liberté. Une assemblée, à lae chacune envoya ses députés, ora qu'on élèveroit une statue colossale piter libérateur, et que chaque année lébreroit cet événement par des sacriet par des jeux.

Confédération des villes grecques de Sicile pour la liberté commune.

Avant J.C. 466, de Rome 288.

tte assemblée, qui fit elle-même le des magistrats, donna l'exclusion trangers, parce qu'elle les jugea plus pour obéir à des tyrans, que pour r dans une république. Cette exclusion

odieuse les souleva. Syracuse eut bie
la peine à les réduire. Enfin toutes les
confédérées ayant conspiré contre eu
les força de se retirer à Messine.

Pétalisme.

Tout parut alors tranquille. Mais bi
après, il naquit des troubles, sur-to
Syracuse; et ce fut à cette occasion
imagina le pétalisme. Les citoyens
voient sur une feuille d'olivier, le no
celui dont ils craignoient le crédit,
étoit banni pour cinq ans. Cet
écarta des affaires les plus honnêtes
livra la république aux hommes les
capables de gouverner, et les déso
vinrent au point, qu'on fut obligé d'a
le pétalisme.

Deucétius ennemi des Syracusains.

A l'avantage de la situation, la Si
joignoit la fertilité du sol. La liberté do
l'essor à l'industrie. L'agriculture et le c
merce furent plus cultivés que jamais
les villes grecques devinrent florissante
peu de temps.

Cependant les Siciliens proprement
ne permettoient pas aux Grecs de joui
la paix. Deucétius, leur général, eut
des avantages sur plusieurs république

articulièrement sur Syracuse. Mais, lorsu'il formoit de nouveaux desseins, une éfaite, suivie de l'abandon de ses troupes, laissa tout-à-coup sans ressources.

Dans son désespoir, il osa chercher son alut chez ses ennemis mêmes. Il vient de uit à Syracuse; et, s'étant rendu dans la lace publique, il se prosterne aux pieds des utels, et offre au peuple sa vie et son ays. Les Syracusains pouvoient se venger: ls eurent la générosité de lui pardonner. Jugeant que c'étoit assez de l'éloigner, ils 'envoyèrent à Corinthe pour y passer le este de ses jours, et ils lui assurèrent un evenu convenable. Mais le repos étoit trop pposé à son caractère. Il revint en Sicile, ans l'espérance d'y former un nouvel tablissement; et il réussissoit déjà, lorsque mort l'arrêta au milieu de ses succès.

Les Syracusains veulent subjuguer la Sicile.

Les Syracusains faisoient alors la guerre ux autres villes grecques. Une victoire, emportée sur les Agrigentins, ne paroissoit lus laisser d'obstacle à leur ambition. Ils raitoient déjà leurs alliés avec hauteur, et s se regardoient comme les maîtres de la icile. Plus un peuple est jaloux de sa

liberté, plus son empire est tyrannique. Les Léontins qui se défendoient encore, demandèrent des secours à la république d'Athènes.

[illegible] flotte sur [illegible] de Sicile.

Nous avons vu que les Athéniens se proposoient la conquête de la Sicile, et que ce fut même par ce motif qu'il se déclarèrent pour les Corcyréens contre les Corinthiens. [illegible]ent donc le prétexte des secours q[illegible]r demandoit, et ils équipèrent une no[illegible]i se montra dans les mers de Si[illegible]mme leur dessein ne pouvoit être s[illegible]et, [illegible]ontins, qui se reprochoient de les a[illegible]es, firent la paix avec Syracuse; et les Athéniens en furent pour les frais de leur armement.

Avant J.C. 427, de Rome 327.

Avant J.C. 415, de Rome 339.

Ils portent la guerre en Sicile.

C'est environ douze ans après, que les Athéniens envoyèrent une nouvelle flotte, sous les ordres de trois généraux, Alcibiade, Nicias et Lamachus. Les Égestains, en guerre avec les Sélimontains, que Syracuse soutenoit, s'étoient engagés à soudoyer leurs troupes, et leur avoient promis les secours de plusieurs villes. Mais Athènes ne devoit pas compter sur de pareilles promesses.

Persuadés que cette république, qui avoit

été trompée quelques années auparavant, ne tenteroit pas une nouvelle entreprise sur la Sicile, les Syracusains ne prenoient aucune mesure pour leur défense ; et il est vraisemblable que cette sécurité leur eût été funeste, si les ennemis, qui s'étoient rassemblés à Corcyre, se fussent hâtés de passer en Sicile.

Athènes, dans sa confiance, avoit négligé de s'assurer des peuples de la grande Grèce. Tarente et Locres lui refusèrent leurs secours ; et Rhège, où la flotte s'arrêta, se déclara pour la neutralité. On avoit néanmoins compté sur les habitans de cette ville, parce qu'ils étoient originaires de Calcide, ainsi que les Léontins ennemis de Syracuse.

Il s'agissoit de savoir par où on ouvriroit la campagne. Les généraux ne s'accordèrent pas. L'avis de Nicias fut de marcher à Sélinonte. Comme il avoit toujours été contraire à cette guerre, il vouloit se borner à rétablir la paix entre les Sélinontains et les Égestains.

Les généraux ne s'accordent pas sur le plan qu'ils veulent se faire.

Alcibiade, qui avoit promis de plus grands succès aux Athéniens, proposoit de rechercher l'alliance des Siciliens, des

Grecs, et, sur-tout, des Messéniens, dont la ville et le port ouvriroient la Sicile à de nouveaux secours. Il pensoit qu'il falloit, avant tout, s'assurer de la plus grande partie des peuples de cette île, parce qu'alors on seroit maître de porter la guerre où l'on jugeroit à propos.

C'étoient-là des mesures qu'il auroit fallu prendre avant de partir d'Athènes; mais, dès qu'on étoit à Rhège, il ne restoit plus d'autre parti que d'attaquer promptement Syracuse. C'étoit l'avis de Lamachus; on ne le suivit pas.

La flotte fit voile pour la Sicile, et Alcibiade se rendit maître de Catane par surprise. C'est toute la part qu'il eut à cette expédition, qu'il avoit conseillée. Il fut alors rappelé.

Syracuse assiégée et réduite à l'extrémité.

Après son départ, Nicias resta seul chargé de la conduite de cette guerre, son collègue qui étoit pauvre, étant peu considéré. On reprochoit à ce général, de la timidité. Il est vrai qu'il étoit lent à se décider : mais il exécutoit avec courage tout ce qu'il entreprenoit. Il remporta une victoire, et il mit le siége devant Syracuse.

Les Syracusains députèrent aux Corinthiens et aux Spartiates, pour leur demander des secours et pour les engager à faire une diversion. Alcibiade, qui étoit à Sparte, appuya les députés : ils obtinrent ce qu'ils demandoient ; les Lacédémoniens portèrent leurs armes dans l'Attique, et envoyèrent à Syracuse un corps de troupes sous les ordres de Gilippe. Les Corinthiens se préparoient aussi à secourir incessamment cette ville.

Cependant Syracuse étoit bloquée. La flotte des Athéniens fermoit l'entrée du port : un mur de contrevallation, que Nicias avoit presque achevé, alloit bientôt enfermer la ville du côté de la terre : le speuples de Sicile commençoient à se déclarer pour les Athéniens ; ils apportoient l'abondance dans leur camp ; et les Syracusains, qui avoient été défaits dans plusieurs sorties, et qui souffroient beaucoup de la disette, se voyoient sans ressources, si les secours de Sparte et de Corinthe se faisoient attendre quelque temps.

Ils songeoient à capituler, et ils faisoient déjà des propositions, lorsque Gilippe arriva. Secours qui lui arrivent.

Il avoit peu de vaisseaux, et Nicias auroit pu s'opposer à son débarquement : mais, aveuglé par ses succès, il affecta de le mépriser. L'arrivée d'une flotte des Corinthiens acheva bientôt de rendre le courage aux assiégés.

Nicias, général des Athéniens, demande des secours.

Alors les choses changèrent de face. Gylippe, qui eut l'avantage dans plusieurs actions, ramena, dans le parti des Syracusains, plusieurs villes de Sicile; et cependant les forces des Athéniens diminuoient d'un jour à l'autre. Nicias, qui avoit perdu son collègue dans un combat, écrivit à sa république. Il représenta la nécessité de rappeler l'armée, ou d'envoyer de nouveaux secours : il demanda, sur-tout, qu'on lui donnât un successeur; son âge et sa santé ne lui permettant pas de conserver le commandement.

Les Athéniens nommèrent Eurimédon et Démosthène pour remplacer Alcibiade et Lamachus. Le premier partit sur-le-champ avec dix galères, et le second attendit qu'on eût équipé une flotte, qui devoit porter de plus grands secours. On conserva le commandement à Nicias, et on arrêta qu'on

tendant les collègues qu'on lui envoyoit, s'aideroit de Ménandre et d'Euthydème, aux officiers qui servoient dans son armée. Cependant il avoit été chassé de plusieurs rts. Avec des troupes inférieures en nome et fatiguées, il étoit comme assiégé dans n camp, où les vivres n'arrivoient qu'avec aucoup de difficulté. Dans cette situation, se proposoit de ne rien hasarder avant arrivée de Démosthène. Ménandre et Euydème, jaloux de signaler le temps de ur commandement, ne furent pas de cet is; et ils le forcèrent d'accepter le combat e Gilippe leur offroit. Le Spartiate vouloit iner leur flotte avant qu'ils eussent reçu nouveaux secours. Il la ruina entièrement, et Démosthène arriva le lendemain.

L'armée des Athéniens est exterminée.

Cette guerre ne fut plus pour les Athéens qu'une suite de revers. Ils perdirent r mer une seconde bataille, dans laquelle rimédon fut tué. Ayant ensuite tenté de retirer par terre, à Catane, ils furent ursuivis par les ennemis, qui s'étoient is de tous les passages. Ils combattirent c courage jusqu'à la dernière extrémité: is enfin il fallut succomber, et ils se ren-

Avant J.C. 413, de Rome 341.

dirent à discrétion. Les Syracusains usé de la victoire en barbares. Ils condamnè tous les Athéniens aux carrières ; et, a avoir battu de verges les deux génér Nicias et Démosthène, ils les mire mort. Telle fut la fin de cette guerre, c laquelle Athènes perdit plus de quar mille hommes.

CHAPITRE III.

De la Sicile et de Carthage jusqu'à la mort de Denis l'Ancien.

LES hostilités ayant recommencé entre Égeste et Sélinonte, les Égestains, qui craignoient que Syracuse ne les punît de leur alliance avec les Athéniens, demandèrent des secours aux Carthaginois, et allumèrent une nouvelle guerre, qui causa la ruine de plusieurs villes. Avant J.C. 410, de Rome 344. Guerre des Carthaginois en Sicile.

Annibal, petit-fils d'Amilcar, descendit en Sicile avec une puissante armée, et assiégea Sélinonte. Pendant que les Agrigentins et les Syracusains faisoient avec lenteur des préparatifs pour secourir cette place, elle fut prise d'assaut, et les habitans perdirent la vie ou la liberté. Il n'en échappa que deux mille six cents, qui se réfugièrent à Agrigente. Sélinonte fut détruite. Avant J.C. 409, de Rome 345.

Himère subit un sort plus barbare encore. Tous les habitans périrent. Annibal

ne sauva que les femmes et les enfans qu'il mit dans les fers. Au lieu même où Amilcar, son grand-père, avoit été tué, il fit égorger trois mille prisonniers, et il rasa la ville. Après avoir immolé tant de victimes aux mânes de son grand-père, il repassa la mer, et fut reçu à Carthage avec de grandes acclamations. Mais, Monseigneur, ne frémissez-vous pas, quand vous voyez les dévastations que la guerre cause de toutes parts? et la joie cruelle des conquérans ne vous fait-elle pas horreur?

Av. J.C. 406, de Rome 348.

Les Carthaginois, qui ne doutoient plus de se rendre maîtres de toute la Sicile, levèrent bientôt une nouvelle armée. Annibal s'excusoit, sur son grand âge, d'en prendre le commandement : on lui donna, pour collègue, un homme de sa famille, Imilcon, fils d'Hannon. Les deux généraux firent le siége d'Agrigente, ville où l'on comptoit deux cent mille habitans.

La peste se mit dans le camp, et Annibal en périt. Les Carthaginois, qui crurent que les dieux les punissoient d'avoir démoli plusieurs tombeaux, immolèrent un enfant à Saturne; et, pour appaiser Neptune, ils

jetèrent plusieurs victimes dans la mer. Cependant un des deux camps fut forcé par les Syracusains, qui vinrent au secours des assiégés; et, si l'autre eût été attaqué avec le même courage, les Carthaginois auroient été réduits à lever le siége. Les Agrigentins se défendirent, jusqu'à ce que, pressés par la famine, ils n'eurent plus d'autre ressource que d'abandonner leur ville. Ils se retirèrent à Géla à la faveur de la nuit. Tous ceux qui restèrent, furent livrés à la mort ou aux fers.

Agrigente cultivoit les arts de luxe. C'étoit, après Syracuse, la ville la plus opulente de toute la Sicile. Le temple consacré à Jupiter Olympien renfermoit seul des richesses immenses : il avoit trois cent quarante pieds de longueur, soixante de largeur, et cent vingt de hauteur. On peut juger, par-là, de la magnificence de cette ville. Imilcon la ruina entièrement.

Toute la Sicile reprochoit aux Syracusains la ruine d'Agrigente : on les accusoit d'avoir manqué de diligence et de courage. Denis, citoyen de Syracuse, aspire à la tyrannie.

Denis, né dans un état obscur, saisit cette occasion pour rendre suspects les magistrats qui gouvernoient Syracuse. Il les

accusa hautement de trahison. Il invectiva contre les riches. Il déclama sur la misère des pauvres. Il tint, en un mot, le même langage que les tribuns tenoient à Rome; et il conclut, comme eux, à donner l'autorité à des hommes tirés du peuple. On suivit cet avis, et Denis fut choisi pour être le chef des nouveaux magistrats.

Les factions, qui divisoient Syracuse, en avoient exilé un grand nombre de citoyens, qui attendoient avec impatience l'occasion de revenir dans leur patrie. Ils avoient leurs injures à venger, et ils devoient naturellement s'attacher à un chef, qui leur offriroit les dépouilles de leurs ennemis. Denis travailla à leur retour.

Dans cette vue, il fit un état des forces dont la république avoit besoin, pour soutenir la guerre contre les Carthaginois; et lorsqu'il vit que le peuple se prêtoit avec peine aux nouvelles dépenses auxquelles il paroissoit forcé, il proposa, comme pour le soulager, le rappel des bannis: représentant qu'il étoit absurde de faire venir à grands frais des troupes étrangères, lorsqu'on pouvoit avoir de meilleurs soldats dans

citoyens attachés à leur patrie. Les bannis furent rappelés.

Denis se fit ensuite une étude de rendre ses collègues suspects d'intelligence avec l'ennemi. On parloit sourdement d'une conspiration qu'ils tramoient, et il affectoit de ne point se trouver avec eux.

Comme les Carthaginois menaçoient d'ouvrir la campagne prochaine par le siége de Géla, les habitans de cette ville demandèrent des secours, et Denis y conduisit deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux.

Les richesses causoient, dans cette république, les mêmes désordres que nous avons vus ailleurs; et il y avoit alors deux factions cruellement animées l'une contre l'autre. Denis, conformément au plan qu'il s'étoit fait, se déclara pour les pauvres; et, livrant à leur avidité les citoyens riches, il tint une assemblée qui condamna ceux-ci à mort, et confisqua leurs biens. Les pauvres, qui s'étoient saisis des dépouilles de leurs concitoyens, ne savoient comment reconnoître le service que Denis leur avoit rendu. Ils vouloient le retenir à Géla; il leur

promit de revenir bientôt avec de nouveaux secours.

A son arrivé à Syracuse, le peuple, qui dans le moment sortoit du théâtre, lui demanda des nouvelles des Carthaginois. Ils se préparent à la guerre, répondit Denis; pendant qu'ici on vous occupe de jeux. Pourquoi demander, ajoutoit-il, ce que font les Carthaginois? Les vrais ennemis de la république sont ces magistrats, qui dissipent en spectacles le trésor public; et qui, sous prétexte de vous donner des fêtes, détournent à leur profit la paie des soldats. Mes collègues vendent la patrie. Il y a longtemps que je le soupçonnois, et je n'en puis plus douter: Imilcon m'a fait faire à moi-même des propositions. Mais, si je ne puis pas défendre la république contre des traîtres, au moins ne veux-je pas qu'on puisse me soupçonner d'être leur complice. Je ne suis revenu que pour renoncer au commandement, et je déclare que j'abdique.

Ces discours répandirent l'alarme, et le peuple s'assembla. Il étoit naturel de commencer par faire le procès aux magistrats que Denis accusoit. C'est ce que ses partisans

ne vouloient pas. Ils représentèrent qu'on seroit toujours à temps de les juger; que la guerre, dont on étoit menacé, ne permettoit aucun délai; et qu'il falloit se hâter de donner un chef à la république. Le choix tomba sur Denis, à qui le peuple confia toute l'autorité.

A peine les Syracusains furent revenus à eux-mêmes, qu'ils reconnurent qu'ils venoient de se donner un maître. Leur inquiétude commençoit à se montrer. Denis, pour en prévenir les suites, prit une garde, sous prétexte que des ennemis du bien public avoient voulu attenter à ses jours.

Denis s'assure la couronne. Fin de la guerre.

Avant J.C. 405, de Rome 349.

Première année du siége de Véies.

Alors Imilcon assiégeoit Géla. Denis tenta, ou parut tenter de faire lever le siége. On l'accusa du moins de trahison pour n'avoir pas réussi. Sa cavalerie, qui le devança, répandit ces soupçons dans Syracuse, pilla son palais, insulta sa femme. Mais le tyran arrivant bientôt avec d'autres troupes, immola les révoltés à son ambition, et joignit à ces victimes les citoyens qu'il jugea lui être contraires. Tout ce qu'il fit dans son expédition de Géla, fût de favoriser la retraite des habitans qui abandonnèrent leur

ville. Ceux de Camarine, craignant d'être assiégés, se retirèrent aussi avec les effets qu'ils purent emporter. Les fugitifs de ces deux villes trouvèrent un asyle chez les Léontins. Tout ce qui ne put pas fuir, fut égorgé.

Sur ces entrefaites, la peste ayant enlevé une partie de l'armée des Carthaginois, Imilcon fit des propositions de paix, que Denis accepta. Par le traité, Carthage acquit le territoire des Sicaniens, de Sélinonte, d'Agrigente, d'Himère. Les citoyens de Géla et de Camarine eurent la permission d'habiter ces villes, moyennant un tribut. Les Léontins, les Messéniens et les Siciliens, proprement dit, furent déclarés libres et indépendans; et Carthage reconnut Denis pour souverain de Syracuse.

Maître dans sa patrie, ce tyran disposa de tout en despote. Il distribua les meilleures terres à ses soldats et à des étrangers. Il accorda les droits de cité à des esclaves: et, prenant contre ses sujets les précautions qu'on prend contre des ennemis, il fortifia le quartier de la ville dans lequel il bâtit son palais, et il en donna les maisons aux

créatures intéressées à sa fortune. C'étoit une île qui communiquoit au continent par un pont. Elle étoit au midi, et par sa situation, elle le rendoit maître des deux ports. On la nommoit Ortyge ou l'île.

Les Syracusains se soulèvent contre Denis.

Après avoir pris des mesures si différentes de celles de Gélon, il tenta de subjuguer les peuples qui avoient donné des secours aux Carthaginois, et il marcha contre Herbesse. Mais à peine ses sujets ont des armes, qu'ils les tournent contre lui. Forcé de revenir à Syracuse, il y est poursuivi par les troupes. Le soulèvement est général : on l'assiège dans la citadelle qu'il a bâtie, et on met sa tête à prix.

Avant J.C. 404, de Rome 350.

Dernière année de la guerre du Péloponèse.

Ils se soumettent.

Dans cette extrémité, il dépêcha un courier aux Campaniens qu'Imilcon avoit laissés en Sicile, et il leur fit des offres capables de les faire venir à son secours. Cependant, pour ralentir les efforts des assiégeans, il feignoit de vouloir renoncer à la tyrannie, et il paroissoit ne demander que la permission de se retirer. Les Syracusains, se croyant déjà libres, commençoient à suspendre les attaques. Ils ne veilloient point à la garde de la ville, parce qu'ils ne sa-

voient pas que les Campaniens approchoient. Ceux-ci étant donc entrés sans trouver de résistance, ils se rendirent maîtres de Syracuse, et tout le peuple se soumit au tyran.

Pour prévenir de nouveaux soulèvemens, Denis ajouta encore des fortifications à la citadelle de l'île. Il équipa un grand nombre de vaisseaux : il prit à sa solde de nouvelles troupes étrangères ; et il se saisit de toutes les armes des citoyens.

Denis se rend maître de plusieurs villes.

Rassuré contre ses sujets, il reprit ses projets de conquête. Il lui importoit de s'attacher les soldats par l'espoir du butin, et d'occuper au dehors les Syracusains, afin de les distraire de la perte de leur liberté.

Il se rendit maître par trahison de Catane, de Naxe et de quelques autres villes. Il eut même la barbarie de vendre des citoyens qu'il n'avoit pas eu la gloire de vaincre. Les Léontins, épouvantés, subirent le joug, et il les transporta à Syracuse.

Ses préparatifs de guerre contre Carthage.

Parce que les Grecs, qui fuyoient la tyrannie, se réfugioient dans les villes que Carthage conservoit sous sa domination, il arma contre cette république, comme

si l'unique moyen de s'attacher ses sujets, eût été de leur ôter tout asyle. Il fit des préparatifs étonnans. Il remplit la ville d'ouvriers, qu'il avoit fait venir de Grèce et d'Italie, et qu'il encourageoit par sa présence et par ses bienfaits. On fabriqua une grande quantité d'armes de toutes espèces. On construisit des galères à trois rangs de rames et à cinq. En peu de temps, Syracuse eut une flotte de plus de trois cents vaisseaux. Une forte paie attira de toutes parts des matelots et des soldats.

Denis n'ignoroit pas combien il avoit besoin d'intéresser à ses succès les peuples de Sicile, et, sur-tout, les Syracusains. Il affecta des manières populaires. Il se montra affable, bienfaisant, et il ne parut occupé qu'à faire oublier la conduite qui jusqu'alors l'avoit rendu odieux. Sa conduite pour intéresser les peuples à ses succès.

Pour faire entrer dans ses vues les Messeniens, dont la ville ouvroit la Sicile aux secours de la Grèce, il leur donna des terres qui étoient à leur bienséance. Il envoya des ambassadeurs à ceux de Rhège; et, leur témoignant la considération qu'il avoit pour eux, il leur demanda en mariage

une fille de leur ville. Cette négocia ne réussit pas ; on ne lui offrit que la du bourreau. Il n'oublia pas cette in Les Locriens, à qui il fit la même dema lui accordèrent Doride, fille d'un de premiers citoyens. Il épousa en m temps Aristomaque, sœur de Dion et d'Hipparinus, le plus puissant citoye Syracuse. Comme cette polygamie, étoit sans exemple, pouvoit devenir source de dissentions par la jalousie ces deux femmes, Denis ne marqua cune préférence, et parut les aimer ég ment. Les Syracusains cependant voulo qu'Aristomaque fût préférée. Mais Do eut l'avantage de donner la premièr fils au roi.

Mot de Dion à Denis.

Dion eut beaucoup de crédit à c cour ; il sut plaire, quoiqu'il eût l'a élevée, et qu'il ne cachât pas sa haine p la tyrannie. *Vous régnez*, disoit-il à D nis, *et on se fie à vous à cause de Gé mais, à cause de vous, on ne se fi plus à personne.* Rempli des maxi de Platon, dont il étoit devenu l'ami et disciple, il eut la simplicité de croire

es discours de ce philosophe feroient sur le yran la même impression qu'ils avoient faite sur lui. Nous avons vu combien il se trompa.

Il semble que les peuples n'avoient pas encore appris à s'observer. Sans précaution contre l'ambition de leurs voisins, ils étoient presque toujours pris au dépourvu. Les Carthaginois n'auroient pas dû ignorer les préparatifs du tyran de Syracuse : cependant ils commerçoient sans méfiance dans toute la Sicile, lorsque les villes grecques se soulevèrent toutes à-la-fois contre eux. On les assaillit dans leurs maisons, sur leurs vaisseaux, on pilla leurs biens, on les égorgea.

Trahison de Denis envers les Carthaginois.

Cette trahison forçoit les villes grecques à se réunir contre l'ennemi commun; et c'est vraisemblablement ce que Denis avoit eu en vue. Les Syracusains se prêtoient d'autant plus volontiers à cette guerre, qu'elle pouvoit leur offrir l'occasion de recouvrer la liberté. Mais la conjoncture étoit funeste pour Carthage, que la peste venoit de ravager.

Denis ouvrit la campagne par le siége

Il arme ouvertement.

de Motia, qu'il prit et qu'il livra a
lage. Il avoit quatre-vingt mille ho
de pied et trois mille chevaux, deux
Avant J.C. 397, de Rome 357. galères, un grand nombre de vais
chargés de vivres et de machines de g
La plus grande partie des villes qui é
dans l'alliance des Carthaginois, se
dirent à son approche.

Il est assiégé dans Syracuse. L'année suivante, les Carthaginoi
barquèrent à Palerme trois cent
Avant J.C. 396, de Rome 358. hommes sous les ordres d'Imilcon.
armée étoit soutenue par une flot
quatre cents galères, qui côtoyoit la S
Imilcon se rendit maître d'Érix par t
Année de la prise de Véïes. son. Il reprit Motia : et, ayant mis le
devant Messine, il la força et la ras
tièrement. Il marcha ensuite à Syra
où Denis, abandonné de la plus gr
partie de ses troupes, s'étoit retiré. I
rut devant cette place, lorsque sa fl
qui avoit défait celle des Syracusains,
troit dans le port. Mais il ne sut pas pr
de l'alarme que son arrivée avoit ré
due, et le siége traîna en longueur.

Cette ville est délivrée. La fortune changea. La flotte des
thaginois fut entièrement défaite : la

survint dans leur camp : bien loin de pouvoir continuer le siége, ils se trouvèrent trop foibles pour se défendre : et il y avoit du danger pour eux à faire une retraite. Imilcon, n'ayant de ressources que dans la paix, fut donc réduit à recevoir la loi. Il obtint la permission de se retirer avec les Carthaginois, qu'il embarqua sur quarante vaisseaux ; et il fut obligé d'abandonner à la discrétion du tyran de Syracuse, les Africains qui servoient dans son armée, les Siciliens et toutes les troupes étrangères. On attribua ses mauvais succès à la profanation des temples et des tombeaux qu'il avoit démolis pour fortifier son camp. Il ruina, entre autres, le tombeau de Gélon.

Lorsque les Africains apprirent que leurs compatriotes avoient été abandonnés, ils se soulevèrent, et marchèrent contre Carthage, au nombre de plus de deux cent mille. Les Carthaginois crurent que Cérès et Proserpine les armoient, parce qu'Imilcon avoit pillé les temples de ces divinités, adorées chez les Syracusains comme chez tous les Grecs, et inconnues jusqu'alors à Carthage. Ils leur élevèrent des autels, leur

Soulèvement des Africains contre Carthage.

donnèrent pour prêtres les citoyens le
distingués, leur offrirent des sacrific
n'oublièrent rien pour se les rendre fa
bles. Cependant l'armée nombreus
Africains, sans provisions, sans mac
de guerre, et sans chef, se dissipa, co
elle s'étoit ramassée; et les Carthag
s'imaginèrent devoir leur salut au nou
culte qu'ils venoient d'instituer en l'
neur de Cérès et de Proserpine. Penda
règne de Denis, ils firent encore sur la S
plusieurs tentatives dont les détails
peu intéressans.

Denis fait la guerre aux habitans de Rhège.

Il y avoit long-temps que Denis atte
le moment de tirer vengeance de l'out
que les habitans de Rhège lui avoient
Il y trouva plus de difficultés qu'il n'
prévu : car il eut à combattre contre
ligue puissante des peuples de la gr
Grèce. Il recommença cette guerre à
sieurs reprises. Il la fit même d'abord
peu de succès, et il fut obligé de pass
Sicile, où les Carthaginois avoient fait
descente. Mais, ayant remporté une

Avant J.C. 389, de Rome 365.

toire sur les peuples ligués, il renvoya
rançon les prisonniers qu'il avoit faits s

alliés de Rhège. Par cette conduite, il dissipa la ligue. Rhège, abandonnée à ses propres forces, succomba; et il la traita cruellement.

Rome avoit été prise par les Gaulois l'année précédente.

Dans un des intervalles que lui laissa cette guerre, il envoya son frère Théoride aux jeux Olympiques, jaloux d'y remporter le prix de la course des chars et celui de la poésie. On admira la beauté des chevaux, la magnificence des chars, et la richesse des tentes sous lesquelles on s'assembla pour écouter les vers. Dans les poëmes on n'admira rien. Les écuyers de ce prince n'eurent pas même un heureux succès : leurs chars, emportés au-delà de la borne, se brisèrent les uns contre les autres.

Denis veut remporter le prix aux jeux Olympiques.

Denis aimoit les Lettres : il recherchoit ceux qui s'y distinguoient : il se piquoit, sur-tout, de cultiver la poésie. Mais le goût des Lettres, louable dans un prince qui les protège, devient un ridicule qui l'avilit, s'il se croit des talens qu'il n'a pas ; et il lui est bien difficile d'éviter ce ridicule, parce que la flatterie semble se concerter avec son amour-propre, pour le lui donner. Or Denis vouloit être flatté. Il a banni de sa cour

Il se piquoit d'être poëte.

plusieurs personnes, parce qu'il soup
noit qu'elles ne faisoient pas cas de ses
on l'accuse même d'en avoir condam
mort sous différens prétextes.

Quoique ce fût une nécessité d'appl
à ses poëmes, le poëte Philoxène os
parler avec franchise. Il fut envoyé
carrières. Il est vrai que dès le lenden
il recouvra la liberté, à la sollicitation
amis. Il mangea même avec le roi : m
entendit encore des vers, et il étoit le
qui n'applaudit pas. Il se tut, jusqu'à c
forcé de rompre le silence, il répondi
regardant les gardes du tyran qui l'i
rogeoit, *qu'on me remène aux carri*
Denis rit de cette saillie. Il y en avoit n
moins qu'il ne pardonnoit pas. Un
qu'on parloit de différentes sortes d'air
il demanda quel étoit le meilleur? *Ce*
répondit Antiphon, *dont on a fait les*
tues d'Harmodius et d'Aristogiton
mot lui coûta la vie.

Pirateries de Denis.

Souvent dans ces siècles, le butin é
pour les souverains, comme pour les peup
le motif d'une entreprise. Dans une desc
en Toscane, Denis pilla un des temple

la ville d'Agille. Une autre fois, il pilla celui de Proserpine chez les Locriens. Il commettoit les mêmes brigandages en Sicile, et il se proposoit d'enlever les trésors du temple de Delphes. Pour se préparer à cette entreprise, il établit des colonies en Italie sur la côte qui regarde l'Épire, il s'allia des Illyriens, et fit la guerre aux Molosses.

Enrichi par ses pirateries, il résolut de chasser de Sicile les Carthaginois ; il remporta sur eux une victoire : mais, ayant été défait la même année, il fut forcé à céder de nouvelles places. Avant J.C. 383, de Rome 371.

Quelques années après, une armée que les Carthaginois envoyèrent en Italie, au secours des Hipponiates, rapporta la peste qui fit d'étranges ravages dans leur ville. La Lybie et la Sardaigne se soulevèrent. Ils firent rentrer l'une et l'autre sous leur domination : mais ils commençoient à peine à se rétablir, lorsque Denis arma de nouveau contre eux. Avant J.C. 379, de Rome 375. Peuples qui se révoltent contre Carthage.

Il n'eut aucun succès dans cette guerre. Il s'en consola par une victoire d'un autre genre. Les Athéniens donnèrent le prix à Denis remporte le prix aux fêtes de Bacchus, et meurt.

une tragédie qu'il fit représenter aux

Avant J.C. 368, de Rome 386.

de Bacchus. Mais sa joie fut courte, p
que dans les premiers transports il se

A Rome l'année suivante les plébéiens parvinrent au consulat.

à des excès de table, dont il mourut. Il
dans la trente-huitième année de son r

Bruits peu vraisemblables au sujet de ce prince.

Diodore de Sicile prétend qu'un o
avoit marqué la mort de ce tyran, au t
où il auroit vaincu des adversaires qu
seroient supérieurs; et que Denis, ju
que ces adversaires étoient les Carthagi
avoit plus d'une fois abandonné ses a
tages, et s'étoit même laissé enlever la
toire. Il seroit bien étrange qu'il eût si
vent déclaré la guerre à des ennemis
n'auroit pas osé vaincre.

On a dit encore qu'il prenoit des pr
tions étonnantes pour sa sûreté; qu'il
toit toujours sous sa robe une cuirasse
rain; qu'il ne haranguoit jamais le pe
que du haut d'une tour; que, n'osant li
sa tête au rasoir d'un barbier, il se fa
brûler la barbe par ses filles; qu'il s'en
moit chez lui comme dans une prison
que personne n'y entroit, ni son frère
son fils même, sans avoir été fouillé. I
il paroît que ce sont-là des bruits répa

par les Grecs, en haine des tyrans. Dès les commencemens de son règne, c'est-à-dire, dans le temps où l'on n'étoit pas encore accoutumé à la tyrannie, on l'a vu au milieu des ouvriers dont il avoit rempli Syracuse. Pendant les guerres qui étoient fréquentes, il se montroit à la tête de ses armées; et pendant la paix il ouvroit son palais aux gens de Lettres, avec qui il vivoit familièrement. Il est impossible de concilier cette conduite avec les frayeurs continuelles dont on veut qu'il ait été tourmenté. Il étoit cruel, avide, pirate, brigand : mais il avoit, sans doute, la confiance que donne le courage.

CHAPITRE IV.

De la Sicile et de Carthage jusq[u'à] la mort de Timoléon.

Caractère de Denis le Jeune, qui succède à Denis l'Ancien.

Avant J.C. 368, de Rome 336.

DENIS, qu'on nomme l'Ancien, lais[sant] en mourant une nouvelle génération, n'avoit pas connu la liberté. C'est pour[quoi] la couronne passa, comme un patrim[oine] héréditaire, à son fils Denis, qu'il avoi[t eu] de Doride, et qu'on surnomme le Jeu[ne].

Ce nouveau tyran assembla les Syra[cu]sains, et les conjura d'avoir pour lui [les] bontés qu'ils avoient eues pour son père. [Il] se flattoit d'être heureux sous son règ[ne,] parce qu'il avoit dans le caractère une n[on]chalance qu'on prenoit pour de la douc[eur.] On en jugea différemment, lorsqu'on [vit] son oisiveté, sa mollesse, ses frivolité[s,] ses débauches. Dans la crainte que, s'il [ac]quéroit des talens, il n'acquît aussi [des] amis, et qu'il ne fût tenté d'usurper le trô[ne,] son père, à ce qu'on prétend, n'avoit [...]

négligé pour le tenir dans une profonde ignorance; et il y avoit réussi. Denis le Jeune rechercha néanmoins les gens de Lettres. Il étoit entouré de poëtes et de philosophes qui le flattoient. Dès les premières années de son règne, Aristippe vint à sa cour.

Denis aimoit la paix, parce qu'elle s'accordoit avec ses goûts; et il se hâta de la donner à la Sicile. Dion eût voulu le rendre vertueux : mais ses manières austères étoient un sujet de raillerie pour les courtisans, et d'ailleurs il paroissoit difficile qu'il gagnât la confiance du prince. On l'accusoit d'avoir une préférence marquée pour le fils d'Aristomaque, sa sœur. On n'ignoroit même pas qu'il avoit parlé en sa faveur à Denis l'Ancien. Puissant par ses biens et par sa naissance, allié du tyran dont il avoit épousé la sœur, Aréta, fille d'Aristomaque, il avoit trop d'avantage sur les courtisans, pour ne pas exciter leur jalousie. Ils conspirèrent sa perte, et son zèle même servit à leur dessein. Lorsque la paix n'étoit pas encore assurée avec les Carthaginois, il offrit d'armer et d'entretenir à ses frais cin-

Il exile Dion.

quante galères à trois rangs de rames. Une pareille offre, qui montroit sa puissance, servit à le rendre suspect.

Il inspira néanmoins au tyran le desir de voir Platon, ou peut-être ne fit-il que réveiller en lui une curiosité, que faisoit naître la célébrité de ce philosophe. Les courtisans, qui redoutoient la présence du chef de l'académie, firent rappeler Philiste que Denis l'Ancien avoit exilé. Homme d'esprit, et versé dans les Lettres, Philiste s'étoit fait une réputation par ses écrits. Il falloit qu'il eût de la considération, puisqu'il avoit contribué à l'élévation de Denis l'Ancien. Flatteur des tyrans, il étoit l'ennemi de Dion; il concerta avec les courtisans les moyens de le perdre. Dion fut accusé d'être d'intelligence avec les Carthaginois, pour mettre sur le trône le fils d'Aristomaque.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Platon arriva. Il n'y changea rien. Peut-être ne fit-il qu'avancer la disgrace de son ami. Dion fut banni de Sicile, et Platon se crut trop heureux d'obtenir, quelque temps après, la permission de se retirer.

Il attire les gens de Lettres. Denis, qui recherchoit et craignoit tout-

-la-fois les gens de Lettres, parut plus empressé que jamais à les attirer, songeant à réparer dans leur esprit les torts qu'il avoit eus avec Platon. Peut-être avoit-il remarqué qu'ils flattoient mieux que les courtisans. Il les admettoit dans sa familiarité, moins parce qu'il aimoit les savans, que parce qu'il le vouloit paroître. On lui reproche de s'être cru le plus bel esprit de sa cour.

Cependant, parceque Platon étoit absent, il crut que ce philosophe lui manquoit. Il desira de le revoir. Il employa tous les moyens pour l'engager à revenir, et Platon fit un troisième voyage en Sicile. Accueilli, comme la première fois, il se flatta d'obtenir le rappel de Dion. Il en parla : mais il vit vendre les biens de son ami. Bientôt après, il douta s'il recouvreroit sa liberté, et sa vie même fut en danger. Ce fut à la sollicitation des philosophes pythagoriciens, qu'il obtint la permission de retourner en Grèce.

Dion est invité à armer contre Denis.

Après son départ, Dion reçut encore une nouvelle injure. Aréta, sa femme, fut forcée d'épouser Timocrate, favori du tyran. Cependant Syracuse, qui portoit impatiem-

ment le joug, appeloit Dion à son secou
Toutes les villes grecques de Sicile, prêt
à se soulever, le sollicitoient. Assuré d
cette disposition des esprits, il n'hésita pa
soit pour se venger, soit pour affranchir
patrie, il résolut de détrôner le tyran.

Puissance de Syracuse.

Denis paroissoit le prince le plus puissa
de l'Europe. Il avoit quatre cents vaisseau
de guerre, cent mille hommes d'infanteri
dix mille chevaux; et Syracuse étoit la vil
la plus grande, la plus riche et la mieu
fortifiée de toutes celles des Grecs. Ma
cette puissance appartenoit plus aux Syra
cusains qu'au tyran, qui n'étoit pas aimé

Avant J.C. 357, de Rome 397.

Dion arriva sur les côtes de Sicile, lors
que Denis étoit en Italie. Il débarqua prè
d'Agrigente, à Minoa, petite ville qui ap
partenoit aux Carthaginois, et dont le gou
verneur étoit son ami. Il n'avoit que mil
hommes, et cependant il arriva dans l
place de Syracuse à la tête de cinquan
mille. Les troupes du tyran se retirère
dans la citadelle; et Timocrate, qui l
commandoit, lui dépêcha un courier.

Dion force Denis à quitter la couronne.

Cependant Dion assemble le peuple
lui déclare qu'il n'est venu que pour lui r

dre la liberté : il l'invite à se nommer des chefs ; et il est élu lui-même avec son frère Mégaclès.

Denis, qui revint peu de jours après, débarqua dans l'île Ortyge. Il entra d'abord en négociation : il parut même vouloir abdiquer ; et, lorsqu'il crut avoir répandu la sécurité, il fit une sortie à la tête de toutes ses troupes. Le combat fut vif : Dion y reçut une blessure : cependant les Syracusains eurent tout l'avantage, et forcèrent le tyran à se renfermer dans sa citadelle.

Denis, dans l'espérance de diviser ses ennemis, reprit la négociation. Il se proposoit, sur-tout, de rendre Dion suspect au peuple. La vertu austère du disciple de l'académie n'étoit que trop propre à donner cours à des soupçons. Elle paroissoit hauteur, ambition de commander ; et on appréhendoit que celui qui avoit vécu avec les tyrans, et qui leur étoit allié, ne haït la tyrannie que pour se venger du tyran.

Ces inquiétudes divisoient les esprits, lorsque Héraclide arriva du Péloponnèse avec quelques vaisseaux. Il étoit un de ceux que Denis avoit exilés, et il paroissoit n'avoir

d'autre intérêt que de se joindre à l
dont il se disoit l'ami : mais, en secı
songeoit à l'écarter, pour se saisir lui-ı
de l'autorité. Quoique sans talens, il
des dehors qui en imposent à la multi
Il sut donc séduire le peuple, et il obt
commandement de la flotte.

Avant son arrivée, Dion lui-même
été déclaré généralissime des troupes de
et de mer. On lui faisoit donc une inju
s'en plaignit; et, ayant eu assez de c
pour se faire rendre ce commandemeı
le céda aussitôt à Héraclide. Il comptoi
sa générosité s'attacher ce traître. Il a
dû prévoir qu'il l'humilioit au contrai
qu'il allumoit sa jalousie. En effet Héra
ne songea qu'à le traverser en tout. Si l
paroissoit écouter les propositions du ty
qui offroit de se retirer, Héraclide l'a
soit de le vouloir ménager : s'il se refi
à des propositions qu'il ne croyoit pas de
accepter, il lui reprochoit de tirer à des
la guerre en longueur, afin de conse
l'autorité.

Avant J.C. 356, de Rome 398. Sur ces entrefaites, Philiste, qui ve
de l'Apulie avec plusieurs galères,

ement défait, et se tua. Denis, qui ne
:oit plus sur aucun secours, passa en
laissant dans la citadelle Apollocrate,
ls aîné, avec une garnison.
nme on faisoit un crime à Héraclide
r laissé échapper le tyran, il proposa
ıveau partage des terres, afin de re-
r la faveur du peuple. Peut-être avoit-
'u que Dion s'y opposeroit, et que ce
une occasion de le perdre. En effet
par ses oppositions, souleva contre lui
racusains, qui le déposèrent. Chassé,
ıivi, il se retira chez les Locriens avec
nille soldats étrangers, qui lui restè-
idelles.
rès son départ, tout changea. Nipsius,
)enis envoya de Naples, apporta l'a-
ınce dans la citadelle, au moment que,
uant de tout, elle songeoit à se rendre.
ıéral, dans une première sortie, livra
e au pillage; et, dans une seconde, il
feu à différens quartiers. Les Syra-
ıs reconnurent combien ils étoient de-
foibles, en perdant le seul chef capa-
: les conduire; et Dion fut rappelé.
les choses changent encore: les troupes

du tyran sont vaincues : forcées dec
ler, ellès rendent la citadelle, et se re

Troubles à Syracuse après la retraite de Denis.

Les Syracusains, qui devoient leu
à Dion, avoient à réparer l'injure qu'
avoient faite; et il paroît que, dan
circonstance, ce général auroit dû cit
vant le peuple, Héraclide, qui étoit la
des dernières dissentions. Il falloit pu
traître : il falloit au moins le mettr
d'état de troubler. On le conseilloit à l
mais il aima mieux pardonner. C'éto
imprudence.

Cependant, quoique Denis fût chas
Syracusains ne s'apercevoient pas
fussent libres. En effet Dion ne voulo
rétablir la démocratie. Il y trouvoit
de vices : il songeoit à mettre un frei
multitude, et il commença par cas
décret qui avoit ordonné un nouveau pa
des terres.

Cette démarche excita un mécont
ment général. Héraclide, qui la blâ
remua de nouveau; et, comme il parut
puissant pour empêcher ce qu'il n'ap
voit pas, Dion permit d'assassine
homme, qu'il n'avoit pas voulu puni

les lois. Ce fut une nouvelle imprudence. Le peuple regretta Héraclide, qu'il regardoit comme le protecteur de sa liberté, et crut avoir retrouvé dans Dion un nouveau tyran.

Mort de Dion. Avant J.C. 354, de Rome 400.

De nouvelles factions se formèrent. Callipse, Athénien, à qui Dion avoit donné sa confiance, lui offrit de se mettre à la tête des mécontens, pour être instruit de tout ce qui se trameroit, et pour l'en avertir. C'étoit un artifice. Il vouloit pouvoir remuer impunément. En effet, quelques jours après, il assassina Dion. Ce scélérat ne jouit pas long-temps du fruit de son crime. Chassé de Syracuse au bout de treize mois, et ne trouvant d'asyle dans aucune des villes de Sicile, il se retira à Rhège, où il fut assassiné.

Denis recouvre le trône. Avant J.C. 347, de Rome 407.

Les troubles, qui continuèrent pendant plusieurs années, replacèrent Denis sur le trône. Il le recouvra dix ans après l'avoir abandonné. Mais, aigri par ses malheurs, il en devint plus méfiant et plus cruel. Il obligea une partie de ses sujets de se mettre sous la protection d'Icétas, Syracusain, qui avoit usurpé la tyrannie à Léontium, et qui n'étoit pas moins odieux. En un mot, il fit

naître une multitude de factions, et il e
un mécontentement général. Les Cart
nois, qui entretenoient ces divisions
mèrent. Ils se flattoient d'achever la
quête de la Sicile : mais Syracuse dem
des secours aux Corinthiens.

Corinthe envoie Timoléon au secours des Syracusains.

Corinthe conservoit la haine des ty
Peu ambitieuse d'étendre son empire,
préféroit à cet avantage la gloire de do
la liberté. Qu'étoit-ce néanmoins que
ville comparée à Carthage ? quelle pro
tion y avoit-il entre les richesses de ces
républiques, et entre les armées qu'e
pouvoient mettre sur pied ? Mais la p
sance consiste moins dans le nombre
hommes que dans le choix ; et chez un peu
libre tous semblent en quelque sorte a
été choisis. Corinthe nomma Timol
pour commander les troupes qu'elle
voyoit au secours des Syracusains.

Grand capitaine, grand homme d'é
excellent citoyen, Timoléon prit Épa
nondas pour modèle, et il lui fut facile
l'imiter. En lui, comme dans le Théba
les vertus et les talens paroissoient pl
des dons de la nature que des qualités

Partisan zélé de la liberté, il avoit
à sa patrie un frère qu'il aimoit ten-
it. Timophane, c'est ainsi qu'on
it son frère, usurpa la tyrannie à
ie. Timoléon, qui lui avoit sauvé la
péril de la sienne, la lui ôta, ou du
le fit poignarder en sa présence. Mais
l'eut-il immolé, qu'il ne vit plus dans
me qu'un frère dont il se reprochoit
t. Trop malheureux d'avoir servi
ie à ce prix, il vouloit mourir lui-
et il fut difficile à ses amis de lui
bandonner cette funeste résolution.
vingt ans il vivoit retiré, et ne pre-
cune part au gouvernement, lorsque
inthiens le choisirent pour l'envoyer
ile. Il n'accepta cette commission,
rce qu'il ne la pouvoit pas refuser,
e sacrifice qu'il avoit fait à la liberté.
da à Rhège avec dix galères.
as, alors maître de la plus grande
de Syracuse, assiégeoit l'île Ortyge,
nis s'étoit renfermé. Il se proposoit
tager la Sicile avec les Carthaginois,
a flotte fermoit le port de Syracuse,
avoient débarqué dans l'île cinquante

mille hommes. Il paroissoit diffici
Timoléon abordât quelque part ;
abordoit, on ne prévoyoit pas de q
cours il seroit aux Syracusains : il
que mille soldats.

Les ambassadeurs d'Icétas, qui
à Rhège avec vingt galères des Ca
nois, invitèrent Timoléon à s'en ret
à Corinthe, l'assurant que la guer
sur le point de finir, et lui déclaran
ne lui permettroit pas de débarq
Sicile avec des troupes. Timoléon, s
roître s'opiniâtrer, demanda seul
que la proposition qu'on lui faisoi
agitée devant les habitans de Rhèg
étant amis des Corinthiens, pou
seuls l'autoriser à prendre un parti
traire à sa destination.

Timoléon débarque en Sicile.

Pendant que les orateurs se succé
dans la tribune, et qu'ils exami
si Timoléon devoit ou ne devoit pa
en Sicile, il donnoit secrètement des
pour faire partir neuf de ses vaisseau
lorsqu'il apprit qu'ils avoient mis à la
il s'échappa, monta sur le dixième,
heureusement à Tauromène, où A

achus, qui commandoit dans cette place, reçut. Cependant le peu de troupes qu'il voit amenées, n'invitoit pas les villes de cile à se déclarer pour lui. Lasses de la erre, elles paroissoient préférer la servitude à une liberté qu'elles ne se flattoient us de recouvrer.

Sur ces entrefaites, Timoléon apprend n'Icétas vient d'établir son camp aux ieds des murs d'Adranum. Il marche ussitôt avec sa petite troupe, surprend ennemi, le met en déroute, arrive, par ne marche forcée, à Syracuse, et se loge lans un des quartiers. Il défait Icétas.

Ce premier succès fit une révolution. Adranum et plusieurs autres villes se délarèrent pour les Corinthiens. Denis luiême, voyant qu'il ne pouvoit manquer e succomber sous le nombre de ses ennemis, préféra de se rendre à Timoléon, et i livra la citadelle, où il y avoit deux ille hommes de troupes réglées, et une ande quantité d'armes de toute espèce. e tyran fut envoyé à Corinthe, où il deint l'objet des mépris d'un peuple libre, ui l'avoit précipité du trône. Il y porta la

Denis lui livre la citadelle. Il est envoyé à Corinthe.

Avant J.C. 343, de Rome 411.

Cette année commence la guerre des Samnites.

nouvelle des succès de Timoléon, ‹
savoit à peine être arrivé en Sicile. C
néral n'y étoit que depuis cinquante j

Magon, général des Carthaginois, abandonne la Sicile.

Ayant reçu de Corinthe un nouve
cours, il marcha, à la tête de quatre
hommes, contre Icétas, qui avoit réu
forces à celles de Magon, général des
thaginois. Trop foible contre les deu
mées, il songea d'abord à diviser les
généraux; et il fit passer dans le cam
nemi quelques-uns de ses soldats, qui
sant honte aux Grecs de combattre
livrer la Sicile aux barbares, rend
Icétas même suspect d'intelligence av
Corinthiens. Magon, qui se crut trah
retira, et s'embarqua avec toutes ses t
pes. De retour à Carthage, il prévint,
une mort volontaire, le supplice do
étoit menacé, pour avoir si mal réussi d
son expédition.

Icétas est défait une seconde fois, et Timoléon rétablit la démocratie.

Icétas, resté seul, fut défait une seco
fois, et renonça à tous ses projets sur
racuse. Alors Timoléon, ne voulant lai
aucun vestige de la tyrannie, invit
peuple à raser toutes les forteresses.
démolit jusqu'aux tombeaux des tyr

On fit même le procès à leurs statues. On ne conserva que celle de Gélon, parce que ce roi avoit été citoyen ; et on vendit toutes les autres. En même temps, Timoléon rétablit la démocratie, et travailla à un corps de lois avec Céphale et Denis, qu'il avoit fait venir de Corinthe.

Les Carthaginois, peu faits pour conquérir des peuples qui savoient se défendre, firent un nouvel effort. Amilcar et Annibal débarquèrent à Lilibée avec plus de soixante-dix mille hommes. Mais Timoléon, quoiqu'il n'en eût que six à sept mille, remporta sur eux une victoire complète ; et, forçant Carthage à demander la paix, il fit la loi à cette république. Elle ne conserva que les terres qui étoient au-delà du fleuve Halicus. Ceux qui les habitoient, eurent même la liberté de s'établir ailleurs, et elle abandonna les tyrans qu'elle avoit soutenus.

Les Carthaginois vaincus demandèrent la paix,

Avant J.C. 340, de Rome 414.

Les villes de Sicile recherchèrent à l'envi l'alliance de Syracuse. Timoléon chassa tous les tyrans. Il démolit leurs forteresses. Il envoya à Corinthe Leptine, tyran d'Appollonie ; et il punit de mort Icétas, cou-

Timoléon chasse de Sicile tous les tyrans.

nouvelle ... plusieurs crimes.
savoit à ... nissemens avoient
néral n'y ... ation. Syracuse étoit

Magon, général des Carthaginois, abandonne la Sicile.

Ayan ... en étoit à-peu-près de
cours, ... les. Timoléon en écri-
homm ... te république, toujours
force ... tous ses soins à repeu-
thag ... fit publier, dans la
mé ... qu'elle déclaroit libres
gé ... cette île. Elle offrit d'y
n ... frais les Siciliens qui en
... bannis, et les étrangers qui
... y établir; et elle fournit des
... à plus de dix mille personnes
... quèrent pour Syracuse. Le con-
... grand. Les peuplades abordoient
... de toutes parts. Il en arriva sur-
... alie; et on prétend que la popula-
... Syracuse s'accrut tout-à-coup de
... à cinquante mille habitans. Ti-
... donna des terres à tous. Le gou-
... ment, qui fit fleurir l'agriculture, le
... merce et les arts, acheva de réparer
... pertes que la Sicile avoit faites.

Après avoir assuré la paix et la liberté,
Timoléon abdiqua la puissance, persuadé

ux lois seules à gouverner des
ibres. Devenu simple citoyen, il
e passer le reste de ses jours chez
e qu'il venoit de sauver; et les Sy-
ins ne regardèrent pas cette préfé-
comme le moindre de ses bienfaits.
s imaginez leur empressement pour le
ir, pour le montrer aux étrangers. Vous
oncevez que ce grand homme attiroit tous les yeux sur la Sicile et sur lui. Quel spectacle en effet! La Grèce en servitude, l'Asie menacée d'une grande révolution, l'Italie déchirée par des guerres continuelles ; et cependant la Sicile jouit de la liberté et de la paix. Elle en jouira encore, lorsque partout ailleurs l'ambition portera le fer et le feu ; et cette liberté et cette paix sont l'ouvrage d'un seul homme.

Timoléon conserva toute sa considération jusqu'au dernier moment. Les Syracusains n'entreprenoient rien sans le consulter. Invité aux assemblées, il y arrivoit au milieu des acclamations, et les mêmes acclamations le reconduisoient chez lui. Simple citoyen, mais plus qu'un roi, il mourut, regretté comme le père de la patrie, et res-

Considération dont il jouit jusqu'à sa mort.

Avant J.C. 337, de Rome 417.

L'année précédente est celle de la bataille de Chéronée et de l'entière défaite des Latins.

pecté comme un dieu tutélaire. On décerna des jeux annuels en son honneur. Malheureusement pour la Sicile, il ne la gouverna que pendant huit ans.

CHAPITRE V.

Considérations sur le gouvernement de Syracuse.

Temps où les Syracusains paroissoient faits pour obéir à un monarque.

LA démocratie, orageuse par sa nature, ne l'a été nulle part autant que dans la république de Syracuse. Je me propose d'en rechercher les causes.

Les deux premiers siècles de cette république sont très-obscurs, et son histoire, comme nous l'avons déjà remarqué, ne commence à être connue qu'au règne de Gélon. Alors, gouvernés par un prince sage, les Syracusains paroissoient faits pour obéir à un monarque. Ils le crurent eux-mêmes: c'est pourquoi ils renoncèrent à leur liberté; et ils assurèrent la couronne dans la famille de Gélon.

Comment la démocratie s'établit et se maintient quelque temps.

La tyrannie de Trasybule leur donna d'autres sentimens. En devenant libres, ils paroissoient faits pour l'être. Ils chassent les tyrans de plusieurs villes, et ils conservent leur liberté pendant près de soixante ans.

Nous ne savons pas exactement la f
que prit la démocratie à Syracuse, et
les autres villes qui se liguèrent alors
la liberté commune. Mais on peut juge
s'étant liguées contre les tyrans, elle
tèrent toute leur attention à se garan
la tyrannie. En effet, nous avons vu qu
chassèrent les étrangers, et que le péta
s'établit à Syracuse. Il y a donc li
croire que la multitude s'arrogea la p
pale autorité.

Quoique la confédération de ces
fût un obstacle à la tyrannie, elle
étouffa pas le germe. Elles nourriss
chacune des citoyens, qui aspiroient s
tement à se saisir de l'autorité. Il en n
des troubles : mais dans les commence
ces troubles mêmes assuroient la liber
ces républiques, parce qu'ils les rend
plus vigilantes. La guerre de Deucé
qui survint dans le temps où elles ven
de conjurer contre les tyrans, produis
même effet; et les Athéniens, lorsqu'ils
tèrent leurs armes en Sicile, firent ce
les dissentions qui menaçoient la lib
des républiques de cette île.

Alors Syracuse étoit la principale puissance, et cela paroissoit devoir soumettre toutes les autres à sa domination. Mais la confiance que lui donnoient ses richesses et ses succès, aveugloit la multitude qui la gouvernoit; et, dans une pareille conjoncture, il est difficile qu'une république conserve sa liberté. Lorsqu'elle eut triomphé des Athéniens, elle eut plus de confiance encore. Cependant le moment approchoit, où elle devoit cesser d'être libre. Peu d'années après, Denis usurpa la tyrannie.

Causes des dissentions à Syracuse.

A Syracuse, comme à Rome, les dignités et les richesses étoient deux sources de dissentions. Les pauvres demandoient des terres, et les riches vouloient réserver pour eux tous les honneurs. Les citoyens ambitieux pouvoient donc, dans l'une et l'autre de ces républiques, s'élever par les mêmes moyens. Les dissentions néanmoins ne produisoient pas à Rome les mêmes effets qu'à Syracuse. C'est que les circonstances avoient introduit dans ces deux républiques des mœurs et des usages tout-à-fait différens.

Pourquoi les dissentions ne produisoient pas

Comme à Rome, les richesses n'étoient qu'en fonds de terres, les citoyens les plus

les mêmes [illegible] à Rome et à Syracuse.

riches n'avoient pas assez d'argent
acheter les suffrages des autres; et, pa
séquent, les citoyens les plus pauvr
pouvoient pas se vendre. Il n'en étoit p
même à Syracuse, où le commerce
rendu l'argent fort commun. Nous
vu que Dion pouvoit équiper et entre
cinquante galères à trois rangs de r
Comment une république conserveroi
sa liberté, lorsqu'elle a des citoyens si
sans ?

Rome n'armoit jamais que ses cito
et ses alliés, parce qu'elle n'étoit pas
riche pour soudoyer des soldats étran
D'ailleurs, où les auroit-elle pris? Elle
toit entourée que de peuples ennemis,
jaloux de la liberté qu'elle pouvoit l
elle-même.

Ayant pour soldats des citoyens, ell
suroit sa liberté, parce que cette liberté
à ceux-mêmes qu'elle armoit. C'est un
pôt qu'elle leur confioit, et qu'ils avoie
même intérêt à conserver. Tout Romain
aspiroit à la tyrannie, couroit à sa perte

L'Italie et la Grèce envoyoient co
nuellement en Sicile des soldats, qui, ch

chant de l'emploi, s'offroient indifféremment à toutes les puissances. Syracuse les pouvoit soudoyer. Elle trouvoit commode de lever des troupes avec de l'argent. Elle y étoit même forcée, parce que ses grandes flottes et ses grandes armées auroient enlevé à l'agriculture et au commerce trop de citoyens, si elle avoit pris parmi eux, tous ses soldats et tous ses matelots. Enfin il étoit naturel que les Syracusains, amollis par le luxe, se dégoûtassent du métier des armes, et que, s'accoutumant à regarder l'argent comme le nerf de la guerre, ils se crussent puissans, parce qu'ils étoient assez riches pour entretenir des flottes et des armées. Mais si une république n'a des soldats que parce qu'elle les paie, elle court risque de n'en point avoir, puisqu'un tyran peut les mieux payer. L'usage des troupes étrangères, contraire à la constitution du gouvernement républicain, est donc par sa nature un principe de révolutions.

Lorsque Gélon se rendit maître de Syracuse, il y avoit été appelé par une faction. Or une république ne peut pas subsister, lorsque ses dissentions invitent les puis-

sances étrangères à s'ingérer dans son
vernement. Dans le moment même q
compte sur un secours, elle doit être
jugée.

La Sicile étoit, par sa position, ent
de nations qui épioient l'occasion d
établir; et cette occasion se présentoit
tinuellement, parce que les peuples de
île, toujours divisés, la faisoient naîtr
Sicile tombera donc sous une domin
étrangère.

Si Tarquin le Superbe eût remonté
le trône, et s'y fût maintenu, c'eût été
des secours étrangers. Dans cette sup
tion, la faction contraire, toujours f
par elle-même, eût été forcée de recou
de semblables secours. Les Romains
roient donc acccoutumé leurs voisins à p
dre parti dans leurs dissentions, et cet
qui les eût exposés à des révolutions c
nuelles, eût été un obstacle à leur ag
dissement.

Pourquoi la république de Syracuse a été fort orageuse.

La république de Syracuse n'a donc
si orageuse, que parce qu'elle étoit opule
qu'elle armoit pour sa défense des tro
étrangères, et qu'elle invitoit les étran

gérer dans son gouvernement. Voilà
uoi les Syracusains, toujours légers et
stans, ne paroissent faits ni pour la
é, ni pour la servitude.

l y eût eu en Sicile une autre républi- capable de balancer la puissance de :use, cette île nous auroit offert à-peu-es mêmes scènes que la Grèce. Nous ns vu les peuples passer de l'alliance ıne, dans l'alliance de l'autre, former gues pour maintenir entre elles une e d'équilibre, se réunir contre l'ennemi ger, et lui fermer la Sicile. Mais, dès a puissance dominante de Syracuse sans rivale, elle ouvroit le pays aux ıaginois et aux Grecs, parce qu'elle ıit les autres villes dans la nécessité de her des secours au dehors.

Syracuse ouvroit la Sicile aux puissances étrangères.

CHAPITRE VI.

De la Sicile et de Carthage, jusqu la première guerre punique.

Troubles à Carthage.

Avant J.C. 332, de Rome 422.

LA Sicile, qui jouissoit encore du rep que Timoléon lui avoit donné, venoit (perdre ce vertueux citoyen, lorsqu'Alexa dre passa en Asie. Les Tyriens, qui succom bèrent sous les armes de ce conquérant avoient envoyé leurs femmes et leurs en fans à Carthage, qui leur promettoit de secours, et qui ne leur en donna point. Peut être cette république formoit-elle des proje sur la Sicile, qui avoit perdu son défense Il se peut encore que ce soit alors qu'elle été troublée par l'ambition d'un de ses prin cipaux citoyens. Hannon, ayant consp contre le sénat, et ayant été découvert, ar vingt mille esclaves, et sollicita les Af cains à se soulever. Il fut pris, et les Cart ginois, assez barbares pour confondre l innocens avec les coupables, le firent m rir, lui et tous ses enfans.

y avoit environ vingt ans que Timoléon t mort, lorsque Syracuse reperdit sa li-.é. Agathocles, fils d'un potier banni de ;ge, après s'être élevé de simple soldat premiers grades militaires, épousa une ie héritière, et devint, par ce mariage, des plus puissans citoyens de Syracuse. lé par la faction de Sosistrate, qui aspi- comme lui à la tyrannie, il se retira cessivement à Crotone et à Tarente; et, nt encore été chassé de ces deux villes, : mit à la tête d'une troupe de brigands. ;ur ces entrefaites, Sosistrate, banni si de Syracuse, s'allia avec les Cartha-ois. Alors la faction, qui favorisoit Aga-cles, le fit rappeler. On lui donna le com-ndement des troupes. Il vainquit, et il rpa la tyrannie.

Agathocles devient tyran de Syracuse.

Avant J.C. 317, de Rome 437.

Les villes de la Grèce, en proie aux suc-seurs d'Alexandre, étoient plus troublées : jamais. Ou elles étoient asservies, ou sn'avoient qu'une liberté précaire, qu'on r enlevoit et qu'on leur rendoit tour-à-r. Dans cette situation, Corinthe voulut ore secourir les Syracusains : elle leur oya Acestoride.

Ce général tenta de faire assassiner
thocles : mais le tyran lui échappa,
retira dans l'intérieur de la Sicile,
leva une armée. Les Syracusains, effr
offrirent de le rappeler, pourvu qu'il
gageât par serment à ne rien entrepre
contre la démocratie. Il promit tout,
tint rien. Il se rendit d'abord le peupl
vorable, en se déclarant contre le s
Bientôt après, maître de l'armée, il fit
les citoyens qui lui étoient contraires
suite, pendant deux jours et deux nuit
livra la ville au pillage des troupes. Le
sième, il assembla le peuple. Il déclara
n'avoit eu d'autre dessein que d'exterm
les tyrans, et d'assurer la liberté : et il aj
qu'il vouloit se retirer, et mener désor
une vie privée. Il savoit bien que ses sol
ne le souffriroient pas, et que d'ailleu
ne restoit personne capable de lui rési
Il vouloit donc qu'on lui offrît une couro
qu'il usurpoit, et qu'on ne pouvoit lui é
Elle lui fut offerte.

Pour affoiblir les riches et pour s'atta
les pauvres, il commença par l'aboli
des dettes, et par un partage des terre

parut ensuite occupé des soins du gouvernement, faisant des lois assez sages, rendant la justice, et montrant beaucoup d'humanité. Par cette conduite, il se concilia ses sujets : il les fit concourir à ses vues, et il conquit une grande partie de la Sicile.

Cependant les Carthaginois voulurent s'opposer à ses progrès. Ils armèrent. Agathocles força leur camp aux environs d'Himère. Mais, pendant que ses troupes s'abandonnent au pillage, un nouveau corps ennemi se montre tout-à-coup, profite du désordre, et enlève la victoire au tyran. Agathocles se réfugie à Syracuse, où il est assiégé.

Il est assiégé dans Syracuse.

Avant J.C. 311, de Rome 443.

Abandonné de ses alliés, privé de tout secours, et renfermé dans une ville qu'il ne paroissoit pas pouvoir défendre, il n'étoit pas encore sans ressources. Il déclara qu'il avoit un moyen de faire lever le siége, et de réparer ses pertes; et, sans déclarer son dessein, il fit monter sur soixante vaisseaux tout ce qu'il avoit de soldats plus déterminés.

Il porte la guerre en Afrique.

Avant J.C. 310, de Rome 444.

On ne devinoit rien encore : car l'entrée du port étoit fermée par la flotte des Car-

thaginois, bien supérieure à celle des Syracusains. Quelque temps après parurent des vaisseaux, qui apportoient des vivres aux assiégés. Les ennemis firent, pour les enlever, des mouvemens qui donnèrent au tyran l'occasion de sortir. Ils crurent qu'il venoit au secours des vaisseaux qui arrivoient, et cependant il prit une route contraire. Étonnés, ils voulurent d'abord aller après lui : ils voulurent ensuite revenir aux vaisseaux de transport: mais, pendant qu'Agathocles leur échappoit, les vaisseaux étoient entrés dans le port, et Syracuse se trouva abondamment fournie de tout.

Les Carthaginois, honteux d'avoir manqué leur proie, et inquiets des projets que méditoit Agathocles, mirent à la voile, et le joignirent après six jours de navigation. Il les défit, et débarqua sur la côte d'Afrique. Alors il représente à ses soldats que le vrai moyen de délivrer Syracuse est de porter la guerre dans le pays ennemi; qu'ils vont combattre contre des hommes amollis par le luxe; que la seule hardiesse de son entreprise suffit pour les épouvanter; que l'Afrique, qui porte impatiemment le joug

ne manquera pas de se soulever; et qu'ils peuvent déjà se regarder comme maîtres des richesses que renferme Carthage.

Ce discours ayant été reçu avec de grands applaudissemens, Agathocles prend une torche allumée; et, disant qu'il a promis à Proserpine et à Cérès de brûler sa flotte, s'il échappoit aux Carthaginois, il exhorte les soldats à remplir son vœu. Aussitôt il marche, et met le feu à son vaisseau. Étourdis, entraînés par cet exemple, tous saisissent des torches, et ils brûlent leurs vaisseaux avec autant de joie qu'ils eussent brûlé ceux des ennemis. Tel est l'empire des ames fortes sur la multitude. Agathocles vouloit que ses soldats n'eussent d'espérance que dans la victoire. D'ailleurs il ne pouvoit pas conserver sa flotte, sans affoiblir trop son armée, qui n'étoit que de quatorze mille hommes. Il ne laissa pas à ses troupes le temps de réfléchir sur une démarche si hasardeuse. Il marche, se rend maître de Tunis et d'une autre ville, et il abandonne tout le butin aux soldats.

Avantages qu'il remporte.

Carthage fut dans une alarme d'autant plus grande, qu'elle crut d'abord que la

flotte et l'armée qu'elle avoit envoyées
Sicile, étoient défaites et ruinées. Elle ar
à la hâte quarante mille citoyens, qui n
chèrent sous les ordres d'Hannon et
Bomilcar, et qui furent battus. La victc
livra toute la campagne au vainqueur,
plusieurs peuples se joignirent à lui.

Superstition barbare des Carthaginois.

La superstition, qui croît avec la fraye
persuada aux Carthaginois que les dieu
qu'ils avoient irrités, combattoient p
Agathocles. On prétend que, pour appai
Saturne, trois cents personnes offrirent
laver dans leur sang l'impiété qu'el
avoient commise, en immolant à cette di
nité des enfans achetés au lieu des leurs;
qu'on ajouta encore à ces victimes de
cents enfans, pris dans les meilleures f
milles. A quelque excès d'absurdité et
cruauté que puisse porter la superstition
j'ai peine à croire que les historiens n'aie
pas exagéré ces horreurs : car, en généra
on aime à exagérer le mal comme le bie
Quoi qu'il en soit, après des sacrifices d
cette espèce, les Carthaginois pressère
Amilcar, qui commandoit en Sicile, d
venir au secours de leur ville.

Amilcar fit publier, dans son camp et dans la ville que l'armée d'Agathocles avoit été taillée en pièces. Les Syracusains, d'abord effrayés, songoient à se rendre : mais, bientôt après mieux instruits, ils se défendirent avec un nouveau courage; et, Amilcar étant tombé entre leurs mains, ils envoyèrent sa tête en Afrique.

Autres avantages d'Agathocles.

Avant J.C. 309, de Rome 445.

Agathocles assiégeoit Adrumète. Il étoit arrêté devant cette place, lorsque le camp, qu'il avoit sous les murs de Tunis, fut forcé par les Carthaginois, et cette ville se trouva réduite aux dernières extrémités. Il avoit trop peu de forces pour les partager. Cependant il résolut de faire lever le siége de Tunis, et de continuer tout-à-la-fois celui d'Adrumète. A cet effet, il conduisit un petit corps de troupes sur le sommet d'une montagne, d'où on découvroit les deux villes, et il y fit allumer de grands feux. D'un côté, la garnison d'Adrumète crut qu'un nouveau renfort arrivoit aux assiégeans, et elle capitula : de l'autre, les Carthaginois s'imaginèrent qu'Agathocles alloit tomber sur eux avec toutes ses forces, et ils décampèrent avec tant de précipitation, qu'ils

abandonnèrent toutes leurs machines. Peu après, le roi de Syracuse remporta une victoire complète sur un roi de Libye, qui vint au secours de Carthage. Telle étoit sa position, lorsqu'il reçut la tête d'Amilcar. Il la fit jeter dans le camp des Carthaginois, qui, à cette vue, furent dans une si grande consternation, qu'Agathocles se seroit rendu maître de Carthage, sans un accident qu'il n'avoit pas été possible de prévoir.

Accident qui l'arrête au milieu de ses succès.

Dans la chaleur du vin, Liciscus, capitaine aimé des soldats, fut tué par Archagathe, un des fils d'Agathocles, et ce meurtre ayant causé un soulèvement général, les troupes se nommèrent des chefs, et menacèrent de se donner aux Carthaginois, si le tyran ne leur livroit son fils. Agathocles, dépouillé de toutes les marques de la royauté, parut sans armes au milieu de ses soldats; et, les ayant touchés par cette démarche, il recouvra son armée. Mais Carthage avoit eu le temps de se reconnoître. Cependant des troubles, qui s'élevèrent dans cette ville, la lui auroient livrée, s'il en avoit eu connoissance. Ils furent dissipés

par la mort de Bomilcar, qui avoit aspiré à la tyrannie.

Pendant cette guerre, qui parut aux peuples de Sicile une occasion favorable au recouvrement de la liberté, plusieurs villes s'associèrent pour secouer tout-à-la-fois le joug de Carthage et celui de Syracuse. Une pareille révolution paroissoit demander la présence d'Agathocles, et l'état des choses en Afrique sembloit lui permettre de s'absenter pour quelque temps. Il passa donc en Sicile, laissant le commandement de son armée à son fils Archagathe.

Il passe en Sicile, où les peuples vouloient se soustraire à sa domination.

Avant J.C. 308. de Rome 446.

Ce nouveau chef eut des succès brillans, mais inutiles et même dangereux. Ayant eu l'imprudence de porter la guerre dans l'intérieur de l'Afrique, il ne fit des conquêtes que pour les abandonner, parce qu'il ne fut plus en état de faire face à tous les ennemis qu'il suscita contre lui. Les Carthaginois profitèrent de la conjoncture embarrassante où il étoit. Une de ses armées fut défaite, une autre le fut encore, et il se trouva lui-même enfermé dans son camp.

Il revient en Afrique où ses affaires sont dans un état désespéré.

Avant J.C. 307, de Rome 447.

Agathocles revint alors de Sicile, où il

avoit fait rentrer presque toutes les villes sous sa domination. Aussitôt qu'il eut rejoint son armée, il offrit la bataille aux Carthaginois, qui n'eurent garde d'en courir les hasards; et il tenta inutilement de les forcer dans leur camp. Bientôt après, abandonné des Africains, il se trouva sans ressource.

Il abandonne ses soldats, et se sauve. Sa cruauté.

Malgré ces revers, le succès de son expédition auroit encore été brillant, s'il eût été en son pouvoir de reconduire son armée en Sicile. Mais il n'avoit point de vaisseaux, et les Carthaginois étoient maîtres de la mer. Il se sauva avec un petit nombre de personnes, abandonnant ses fils aux soldats qui les massacrèrent, et qui traitèrent avec l'ennemi. Lâche déserteur de son armée, et traître envers ses enfans, à peine fut-il de retour à Syracuse, qu'il se vengea, sans distinction d'âge ni de sexe, sur les parens et sur les amis des soldats qu'il avoit abandonnés.

Avant J.C. 337, de Rome 447.

Différentes expéditions d'Agathocles.

Cette barbarie, qui souleva les peuples, le mit dans la nécessité de faire la paix avec les Carthaginois. Il leur céda toutes les places qu'ils avoient possédées en Sicile:

il marcha ensuite, avec cinq à six mille hommes, contre Dinocrate, qui étoit à la tête de vingt-trois mille hommes révoltés, et il le défit. Tout alors étant soumis, il fit quelques autres expéditions, qui méritent peu de nous arrêter. Il tomba sur les peuples de Lipari, dont il pilla les temples; mais la tempête fit périr sa flotte qu'il ramenoit chargée de butin. Il fit lever le siége de Corcyre à Cassandre, dont il brûla tous les vaisseaux. Il passa plusieurs fois en Italie, ravagea la Campanie, et soumit les Brutiens, qui secouèrent le joug aussitôt qu'il se fut retiré. Enfin il mourut empoisonné, et ce fut son petit-fils Archagathe qui lui fit donner le poison par Menon. On est fâché que ce monstre ait eu des talens.

Sa mort.

Avant J.C. 269, de Rome 463.

Vers le temps où les Achéens commençoient à renouveler leur ancienne association, plusieurs tyrans aspirèrent à se rendre maîtres de Syracuse; et les Carthaginois, ayant profité de ces divisions, assiégèrent cette ville par terre et par mer. Ce fut alors que les Syracusains appelèrent Pyrrhus, qui étoit en Italie. La réputation

Pyrrhus en Sicile.

Avant J.C. 279, de Rome 476.

Année où Démétrius Poliorcètes, dépouillé de ses états en Europe, passe en Asie.

de ce prince commença ses succès. Son nom soumit les Grecs; son courage dompta les Carthaginois. Il ne restoit plus à ceux-ci que Lilibée, lorsque Pyrrhus voulut forcer les peuples de Sicile à le suivre en Afrique. Il employa la violence pour obliger les villes à lui fournir des matelots; et, croyant pouvoir disposer de tout en despote, il abandonna à ses créatures les dignités, les magistratures, et même les biens des citoyens. Par cette conduite, il aliéna les esprits, et il vit que la Sicile alloit lui échapper avec la même facilité qu'elle s'étoit livrée. Dans l'impuissance de conserver cette conquête, il repartit pour l'Italie, sous prétexte d'aller au secours des Tarentins. *Quel champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois!* dit-il, en quittant la Sicile.

Après son départ, Syracuse est déchirée par des factions.

Après le départ de Pyrrhus, Syracuse, déchirée par une multitude de factions, tomba dans une anarchie d'autant plus cruelle, que les troupes, composées en partie de soldats étrangers, trouvoient dans le plus grand désordre leur plus grand avantage. Il n'étoit plus possible de rétablir la

nocratie, qui d'ailleurs ne se fût pas
intenue. Il falloit un maître aux Syra-
ains : il importoit seulement qu'il eût
s vertus et des talens.

L'armée s'arrogea le droit de nommer ux chefs. Elle choisit Hiéron et Arté- dore, et les conduisit à Syracuse. Hiéron, i n'avoit encore que vingt-cinq ans, venoit se distinguer dans la dernière guerre, il avoit fait ses premières campagnes us Pyrrhus. Il descendoit de Gélon, dont xemple seul sembloit lui imposer la loi être vertueux.

L'armée donne le commandement à Hiéron.

Avant J.C. 275, de Rome 479.

D'une figure aimable et d'une constitu- n forte, il avoit tout-à-la fois et les dehors e le soldat cherche dans le héros, et les ces qui préviennent le peuple. Quoique le ître que donnoit l'armée, dût être odieux, éron se fit aimer, parce qu'il montra dans te sa conduite beaucoup de sagesse et de dération. Il ne parut saisi de l'autorité, e pour faire respecter les lois. Il dissipa factions, il rétablit l'ordre, et cependant n'exerça aucune violence. Les Syracu- ns, qui connurent combien il pouvoit con- buer à leur bonheur, déclarèrent qu'ils le

Le peuple le lui conserve.

vouloient pour les gouverner, et qu'i
vouloient que lui.

Si Hiéron a été un usurpateur.

Ce qui paroît usurpation, ne l'es
toujours. On se fait à ce sujet de idée
exactes, parce qu'on n'a pas égard à t
les circonstances. Certainement il ne
pas confondre Agathocles et Hiéron
l'odieux nom d'usurpateur.

Celui-là, détruisant l'ouvrage du
Timoléon, troubla la paix de sa patrie,
pandit le plus grand désordre: s'élev
trône par des crimes, et en commit en
pour s'y maintenir. Celui-ci trouva S
cuse dans une anarchie qui la livroit t
à-tour à différentes factions, et qui te
les citoyens dans l'esclavage, quoiqu
ne leur permît pas de savoir à quel ma
ils devoient obéir. Est-ce donc usu
l'autorité, que de se mettre à la tête d
pareil peuple, pour en devenir le bien
teur et le père ? est-il, en pareil cas, de
beaux droits que ceux des vertus et des
lens ? Hiéron, à la vérité, ne fut d'ab
élu que par les soldats, qui étoient pre
tous étrangers : il est même vraisembl
qu'il en rechercha les suffrages. Mais e

devoit-il attendre qu'il fût prévenu par les Syracusains? ce peuple étoit-il libre pour faire un choix? Hiéron me paroît justifié par les circonstances où il s'est trouvé, et encore plus par la conduite qu'il a tenue.

Il n'étoit pas assuré des troupes, comme des citoyens. Les soldats étrangers se repentoient de lui avoir donné l'autorité. Ils auroient voulu un tyran qui eût tout sacrifié à leur avidité, et à qui ils seroient devenus d'autant plus nécessaires, qu'il auroit été plus odieux. Sans discipline, toujours disposés à la révolte, ils n'attendoient que le moment de faire une révolution, et Syracuse paroissoit menacée d'une guerre civile. Hiéron forma le projet de se défaire des plus séditieux. Il seroit à souhaiter qu'il n'eût pas employé, à cet effet, la trahison la plus noire.

Il se défait des soldats étrangers.

Les Campaniens, qu'Agathocles avoit eus à sa solde, ayant été obligés de se retirer, passèrent à Messine, dans le dessein de s'embarquer pour leur pays. Reçus avec bonté par les habitans de cette ville, ils eurent la perfidie d'égorger ou de chasser les hommes, et ils partagèrent entre eux

les femmes et les terres. Ils prirent ens le nom de Mamertins, de *Mamers*, le de la guerre; et bientôt, devenus puiss ils firent des courses sur les terres Syracusains.

Hiéron marcha contre eux, uniquen dans la vue d'exécuter le projet qu'il ditoit. Il fit deux corps de ses troupes. premier, tout composé de soldats étrang il ordonna de commencer l'attaque; et, l qu'il les vit engagés, il les abandonna lieu de les soutenir. Ils furent taillés pièces. Il est triste de voir cette tache d la vie d'Hiéron. On ne peut excuser prince, qu'en accusant le siècle où il viv En effet, en Sicile, comme en Italie, guerre étoit alors un vrai brigandage.

Sa guerre avec les Mamertins. Occasion de la première guerre Punique.

Après avoir exterminé les soldats étra gers, Hiéron forma les Syracusains à discipline militaire, ne craignant pas comme les tyrans, d'armer des citoye

Avant J.C. 269, de Rome 485.

Dès qu'il eut une armée, il punit les Ma mertins des hostilités qu'ils avoient com mises; et, rentrant victorieux dans Syr cuse, il y fut proclamé roi. Il y avoit ans qu'il gouvernoit cette république.

a couronne ne le changea point. Il con-
a d'être humain, généreux et citoyen.
Mamertins, qu'il avoit vaincus, se
ant menacés de tomber sous sa domi-
on, cherchèrent des secours au-dehors.
is, peu d'accord entre eux, les uns se Avant J.C. 265, de Rome 489.
ent sous la protection des Carthaginois,
autres appelèrent les Romains. Ce fut
casion de la première guerre Punique.

CHAPITRE VII.

Comparaison des Romains et des Carthaginois.

L'empire des Carthaginois s'est formé trop facilement.

LORSQUE nous remontons à l'origine des établissemens, nous voyons que le premier droit est celui du premier occupant. C'est ainsi que les Carthaginois eurent d'abord l'empire de la mer. Ils le dûrent, soit à l'ignorance, soit à l'impuissance des autres peuples. En un mot, ils l'occupèrent les premiers. Ce fut une raison de la rapidité de leurs progrès : mais cette facilité ne leur apprit pas à surmonter des obstacles, et en cela, ils furent mal servis par les circonstances.

Les Romains, au contraire, toujours arrêtés, s'élèvent lentement. Ils sont dans la nécessité de perfectionner l'art militaire, de vaincre par la conduite autant que par les armes, et de penser aux moyens de s'attacher les vaincus.

Plusieurs siècles de succès faciles ont

produit chez les Carthaginois des effets bien différens. Sans politique, ils n'ont jamais su, ni s'attacher les alliés, ni intéresser à leur fortune les peuples vaincus. Quoiqu'ils fissent beaucoup la guerre sur terre et sur mer, ils ne paroissent pas avoir été jusqu'ici supérieurs dans l'art militaire. Ils avoient porté leurs armes en Afrique, en Espagne, dans les îles Baléares, sur les côtes de Sicile, où les Grecs ne s'étoient pas établis; et il y a lieu de présumer que, lorsqu'ils armèrent contre Gélon, ils avoient eu rarement occasion de combattre contre des ennemis bien redoutables.

Pendant qu'ils étoient vainqueurs avec tant de facilité, il se formoit des peuples qui apprenoient à vaincre. Alors les Carthaginois ne virent pas ce qui leur manquoit. Parce qu'ils avoient réussi, ils crurent devoir réussir encore. Les revers les irritèrent sans les instruire. Ils s'imaginèrent qu'il suffisoit d'avoir de grosses armées, de traiter avec la dernière barbarie les nations subjuguées, et de punir l'ignorance ou le malheur de leurs généraux, comme ils en auroient puni la trahison.

Ils auroient pu subjuguer la Sicile. Ils n'avoient qu'à se déclarer les protecteurs de la liberté. Les villes se seroient mises, les unes après les autres, sous leur protection; et, s'ils avoient été fidelles à leurs engagemens, Syracuse elle-méme auroit eu recours à eux, quand ce n'eût été que pour se soustraire à la tyrannie. Cet empire eût été moins coûteux, plus juste, plus utile et plus assuré. Au lieu de cela, ils se sont obstinés à faire cette conquête par la force des armes. Ils ont souvent fait des préparatifs immenses. Ils ont levé de grandes armées, qui périssoient par l'intempérie de l'air, quand elles échappoient à l'ennemi. Ils ont réuni contre eux tous les peuples de cette île. Ils y ont fait venir des secours de la Grèce. Enfin, ils ont fait des dépenses qui auroient été plus que suffisantes pour l'acheter, et ils ne l'ont jamais eue toute entière. Le seul avantage qu'ils aient pu retirer de leurs entreprises, a été d'apprendre le métier de la guerre. Il n'est pas vraisemblable que Gélon, Denis, Timoléon, Agathocles et Pyrrhus leur aient à cet égard fait faire des progrès. On n'apprend bien cet art que de ses ennemis.

Plus vous réfléchirez sur les Romains et sur les Carthaginois, plus vous vous convaincrez que, dans quelque genre que ce soit, les hommes ne deviennent grands que par les obstacles vaincus. Appliquez-vous, Monseigneur, de bonne heure et avec courage, aux choses difficiles.

Le gouvernement de Carthage n'étoit ni purement aristocratique ni purement démocratique. Deux magistrats annuels convoquoient le sénat, y présidoient, proposoient les affaires, et recueilloient les suffrages. Quoiqu'on leur donnât quelquefois le commandement des armées, ils ne l'avoient pas néanmoins de droit. Les historiens les nomment suffètes, rois, consuls et dictateurs. On peut juger, à la multitude de ces noms, qu'ils ne se faisoient pas des idées bien précises des fonctions de ces magistrats. Gouvernement de Carthage.

Rien ne seroit mieux que de confier aux mêmes hommes la conduite de l'état et de la guerre. Cela arriva chez les Romains, parce que, pendant plusieurs siècles, les consuls pouvoient marcher à l'ennemi, sans paroître presque s'absenter de Rome. Mais cet usage ne devoit pas s'introduire à Car-

thage, qui porta de bonne heure ses arı au loin. Mettre les suffètes dans la néces de s'absenter, c'eût été aller contre l'ol pour lequel on les avoit créés; et on ne ı ce parti que dans des circonstances pai culières.

Les grandes affaires se traitoient dan sénat, telles que les négociations, le gouv nement des provinces, la paix et la guer Si les suffrages y étoient partagés, la dé sion étoit dévolue au peuple. Quelquef même il suffisoit pour cela, que les suffèt ne fussent pas de l'avis du sénat.

On ne sait point quel étoit le nombre d membres de ce corps, ni à qui apparten le droit de les élire. On dit seulement qu'c les prenoit toujours parmi les citoyens q l'âge, l'expérience, la naissance, les riche ses et le mérite sur-tout, rendoient recom mandables. Sans doute, les lois le prescri voient ainsi : mais il y a souvent loin de l conduite d'un peuple à sa législation.

Quoique les suffètes, le sénat et le peuple partageassent l'autorité, les généraux ne pou voient manquer de devenir très-puissant Les guerres qui se faisoient loin de Car

thage, mettoient dans la nécessité de leur conserver le commandement plusieurs années de suite; et les armées, composées de soldats mercenaires, devoient souvent s'intéresser plus à la fortune de leur chef, qu'à celle de la république.

On redouta donc la puissance des généraux. Pour la balancer, on créa le tribunal des cent. C'étoit un corps auquel chaque général devoit rendre compte de sa conduite. On le composa de cent quatre personnes choisies parmi les sénateurs, et dont les places furent à vie.

Ce tribunal pouvoit avoir des inconvéniens. Tous ceux qui le composoient, étoient-ils militaires? quand ils l'auroient été, pouvoient-ils juger des circonstances où un général s'étoit trouvé? enfin étoient-ils si incorruptibles, que les richesses et la puissance ne pussent pas assurer l'impunité?

On reconnut, sans doute, l'insuffisance de ce tribunal; et, pour y remédier, on en tira cinq magistrats dont le pouvoir fut encore plus étendu. Ils nommoient aux places vacantes dans le tribunal des cent: ils disposoient de plusieurs charges de la répu-

blique ; et la fortune des citoyens étoit, pour ainsi dire, entre leurs mains. C'est ainsi que, pour se défendre contre quelques hommes puissans, les Carthaginois créèrent des tribunaux qui pouvoient devenir plus redoutables. Ils vouloient mettre un frein à une autorité, et ils en établissoient une autre qui avoit besoin d'être contenue. Ils laissoient donc subsister les abus auxquels ils croyoient remédier. La plupart des corps politiques sont de mauvaises machines, qui se démontent toujours, auxquelles il faut continuellement travailler, et qui ne vont bien, qu'autant qu'un grand ouvrier y met la main.

Il y avoit encore, à Carthage, des magistrats dont les uns avoient le dépôt des deniers publics, les autres l'inspection des mœurs, et que les historiens latins ont nommés questeurs et censeurs. Nous ne savons pas si, d'après ces dénominations, nous pouvons juger exactement des fonctions de ces magistrats.

La préture a eu à Carthage la plus grande influence. On voit que celui qui exerçoit cette magistrature, disposoit, au moins

dans quelques cas, des revenus de l'état, et qu'il étendoit sa jurisdiction sur le tribunal des cent, et même sur les cinq juges qu'on en tiroit. Si nous savions mieux l'histoire de Carthage, nous pourrions observer le développement de toutes ces choses, et nous ferions une comparaison plus exacte de son gouvernement avec celui de Rome.

Pourquoi Carthage a pu être long-temps sans être troublée, comme Rome, par des dissentions.

Aristote l'a regardé comme un des plus parfaits. Il se fondoit sur ce que, jusqu'à son temps, aucun tyran n'avoit opprimé la liberté de cette république, et qu'il ne s'y étoit même élevé aucune sédition considérable. Il seroit à souhaiter qu'il nous eût fait voir comment cet avantage à été l'effet des lois. Je soupçonne qu'on pourroit attribuer aux circonstances seules ce qu'il attribue à la sagesse du gouvernement.

Rome ayant été bâtie dans l'intérieur du continent, il falloit à ses citoyens des champs ou du butin : ils n'avoient pas d'autre moyen de subsister. Il étoit donc naturel que la loi agraire devînt un sujet de dissentions ; et que, pour obtenir des terres, le peuple tentât de se rendre maître du gouvernement.

Transportons les Romains sur une des côtes de l'Italie : donnons-leur un port de mer, des vaisseaux, un fonds de richesses. Supposons encore que c'est une colonie d'hommes industrieux, laborieux, et qui ont appris le commerce dans leur première patrie. Il est certain que dans cette supposition, ils seront commerçans. Ceux qui n'auront point de terres à cultiver, ne sentiront pas le besoin d'en avoir. Ils monteront sur les vaisseaux : ils vivront des arts, introduits par la navigation et par le commerce. Voilà précisément ce qu'a été Carthage dès sa fondation. Un Carthaginois, sans avoir des terres, avoit donc de quoi subsister : il pouvoit même s'enrichir. Or le peuple se borne aux choses qui sont à sa portée, et il faudroit les lui enlever pour lui faire ambitionner quelque chose au-delà.

Le sénat, composé de commerçans, avoit besoin des pauvres. Intéressé à favoriser leur industrie, il ne pouvoit pas leur enlever leur subsistance, comme à Rome les patriciens l'enlevoient aux plébéiens; et le peuple, content de jouir des fruits de son travail, ne songeoit pas à remuer,

parce qu'il ne sentoit pas le besoin de se gouverner lui-même. Il n'étoit pas d'ailleurs assez désœuvré, pour s'occuper, sur la place, des affaires du gouvernement. Il n'est donc pas bien sûr que la tranquillité, dont Carthage a joui, ait été l'ouvrage des lois. Mais il faut distinguer les temps.

Temps où elle n'a point de dissentions.

Dans les commencemens, chaque citoyen ne songe qu'à s'établir. Les ouvriers se forment, les matelots, les pilotes; les marchands méditent des entreprises, font des voyages au loin, tentent différens commerces, rapportent des richesses, et font subsister un peuple nombreux. Ainsi tous les citoyens s'occupent, tous vivent de leur travail; et ils ne peuvent pas avoir cette inquiétude qui favorise l'ambition des plus puissans, et qui prépare les révolutions.

Alors ce sont les riches qui exercent les magistratures, qui commandent les armées, qui remplissent les tribunaux et le sénat. Cela est dans l'ordre. Il est naturel que ceux qui ont un plus grand intérêt dans une association, aient aussi plus de part à la conduite des affaires. En pareil cas, cha-

cun se met volontiers à sa place : ceux qui n'ont rien, ont au moins leur industrie ; et les pauvres se contentent des profits qu'ils font en servant les riches.

Tout reste dans cette situation, tant que les particuliers, protégés par le gouvernement, sont chacun trop occupés de leurs propres affaires, pour vouloir se mêler uniquement des affaires publiques.

Temps où les factions commencent.

Cependant il se forme de nouveaux riches. Ils veulent avoir part au gouvernement, et ils sont fondés. Mais les anciens ne veulent pas céder les charges et les honneurs, dont leurs familles sont en possession. Alors la jalousie commence, elle excite l'ambition, et les troubles vont naître.

En effet, si dans ces circonstances, la république, en guerre avec une nation puissante, fait des pertes considérables, la ruine du commerce entraînera la ruine des familles. Les nouveaux riches, qui sont exclus des magistratures, se plaindront de ceux qui gouvernent : les pauvres qui ne pourront plus subsister de leur travail, s'en plaindront également ; et c'est alors

que la république sera déchirée par des factions. Voilà la position, où se trouvera Carthage, dans le cours de ses guerres avec Rome.

Rome est puissante, malgré ses dissentions, et parce que Carthage en a, elle est foible.

Le peuple aura donc part au gouvernement dans ces deux républiques, mais l'une en sera plus foible, et l'autre plus puissante.

A Rome, l'objet de la guerre est le même pour tous les citoyens : ils veulent être libres et dominer, c'est leur unique ambition. Par-là, les succès sont communs, les revers le sont encore, et ils réuniront mieux toutes les forces ; car la liberté, qu'ils menacent, fait sentir la nécessité d'agir de concert.

A Carthage, le commerce est le principal objet de la guerre : on n'y prend les armes que pour le conserver ou pour l'étendre. Or les avantages qu'il produit, ne sauroient être égaux pour tous les citoyens, il y aura encore une plus grande disproportion dans les pertes, qui seront la suite des revers. En pareil cas, plus d'intérêt commun ; tout, au contraire, répandra la division et le trouble.

Les Romains, malgré leurs dissenti sont donc toujours réunis, parce que t les opérations du gouvernement on objet auquel tous les citoyens s'intére également.

A Carthage, le peuple ne desire d'a part au gouvernement, que dans la vu s'enrichir. A Rome, il ne cherche dan honneurs que les honneurs mêmes, est forcé de s'en rendre digne. Il y a donc plus d'émulation parmi les Roma et plus de jalousie parmi les Carthagin Or l'émulation détermine toutes les fo à la fois vers le bien général, tandis qu jalousie les divise, et les détruit les u par les autres.

Les éloges qu'Aristote a donnés au g vernement de Carthage, font croire que son temps, il n'avoit pas encore dégén en abus. L'histoire ne nous apprend p comment dans la suite il s'est altéré. N voyons que si les sénateurs vouloient c server l'autorité, il falloit qu'ils priss la précaution de décider de tout sans p tage; et il est à présumer qu'ils ont t cette conduite, tant que les circonstan

ermis. Mais à peine les citoyens au-
u occasion de se plaindre du gouver-
it, qu'aussitôt des ambitieux auront
profiter de l'inquiétude produite par
écontentement général. Ils auront,
onséquent, divisé le sénat, pour avoir
étexte de porter les affaires devant le
e. Or dès que chez un peuple riche, la
cratie vient à prévaloir, elle hâte la
de la république,

ns l'état où nous avons laissé Rome, Les troupes des Carthaginois comparées à celles des Romains.
mées n'étoient composées que de ci-
s où d'alliés, qui s'intéressoient au
e ses armes. Il n'en étoit pas de même
rthage. Commerçante par sa nature,
ouvoit peu de soldats parmi ses ci-
s. A la vérité, elle entretenoit un
de troupes nationales, mais il étoit
considérable, qu'on ne pouvoit le
ler que comme une école. Elle ti-
a cavalerie de Numidie, ses fron-
des îles Baléares, son infanterie
agne, d'Italie, des Gaules, de la
. Elle avoit l'avantage de faire com-
tous les peuples pour ses propres in-
: ses défaites lui coûtoient peu de ci-

toyens, et le commerce réparoit les p
qu'elle faisoit.

Mais cet avantage n'est pas solid
n'en résulte qu'une puissance emprui
et Rome étoit puissante par elle-même.
deviendra Carthage, si la guerre i
rompt son commerce? Que la mer
d'être libre; bientôt abandonnée de
troupes mercenaires, exposée même à
révolte, elle ne sera pas en état d'en l
de nouvelles.

Cette république jugeoit avanta
pour elle que ses armées fussent com
sées de nations, qu'elle supposoit pou
difficilement concerter une révolte g
rale, parce qu'elles parloient des lang
différentes. C'étoit une erreur. Toute
fois que des soldats seront méconte
ils s'entendront en quelque sorte san
parler. D'ailleurs, pour se flatter de vai
avec de pareilles troupes, il faudroit qu'e
fussent commandées par des généraux d
mérite bien rare, ou n'avoir jamais à c
battre contre des Gélon, des Timolé
des Agathocle et des Romains.

Rome ne produisoit que des sold

ce que la guerre étoit pour elle, ce que
:ommerce étoit pour Carthage. Elle ne
ligeoit rien pour les former. Châtimens,
ompenses, discipline sévère, tout étoit
; en usage. Toujours exercés, toujours
ıerris, l'art militaire faisoit continuelle-
nt des progrès. Toujours animés de l'a-
ur de la patrie, leur courage étoit un
i fanatisme. Ils pouvoient être défaits,
is ils pouvoient à peine s'avouer vain-
; et nous les verrons, après les plus
nds revers, compter encore sur la vic-
·e. Vous jugez que Carthage ne pourra
ncre, qu'autant qu'elle aura, comme
èbes, un Épaminondas.

FIN DE CE VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES.

HISTOIRE ANCIENNE.

CHAPITRE II.

Division que Romulus fait du peuple. Deux sortes de comices. Le sénat. Origine des familles patriciennes. Fonctions du sénat. Pouvoir des comices. Les dignités conférées aux sénateurs. Autorité du roi. Marques de la puissance. Fonctions des tribuns. Gouverneur de la ville. Le gouvernement de Rome étoit une monarchie modérée, formée sur les usages reçus par les peuplades errantes. Pourquoi nous sommes portés à croire que ce gouvernement a été l'ouvrage de Romulus. Les lois attribuées à Romulus, n'ont pas été son ouvrage. Le culte, qui s'établit sous son règne, n'a pas été son ouvrage.

CHAPITRE III.

Numa, second roi de Rome, page 48.

Interrègne d'un an. Numa est élu roi de Rome. Comment on consultoit les dieux sur ce choix. Il ne paroît pas que Numa ait été un prince fort éclairé. Il tourne l'esprit du peuple à la superstition. Les peuples d'Italie avoient alors quelque idée de justice. Leur usage avant de prendre les armes. Numa transporte cet usage à Rome. Temple de Janus. Les flamines. Les saliens. Temple de Vesta. Vierges consacrées à cette divinité. La Bonne-Foi mise au nombre des dieux. Le dieu Terme. Numa réforme le calendrier. Les jours qu'on nommoit *fasti* et *nefasti*. Pontifes créés par Numa. Annales. Numa donna des soins à l'agriculture. Pourquoi les Romains jouirent de la paix pendant tout son règne.

CHAPITRE IV.

Le sénat a l'autorité pendant l'interrègne. Tullus Hostilius rouvre le temple de Janus. Il renferme le mont Célius dans l'enceinte de la ville. Prodiges. Mort de Tullus Hostilius.

CHAPITRE V.

Ancus Marcius donne ses soins à la religion. Il fait des conquêtes. Ville et port d'Ostie. Le Janicule fortifié. Lucius Tarquinius succède à Ancus.

CHAPITRE VI.

Tarquin crée cent nouveaux sénateurs. Il crée deux nouvelles vestales. Les peuples voisins de Rome ne prévoyoient pas qu'elle menaçoit leur liberté. Tarquin triomphe de ces peuples. L'augure Accius Névius s'oppose à une création de nouvelles centuries. Ouvrages de Tarquin. Le Capitole. Tarquin veut laisser la couronne à Servius Tullius. Il est assassiné.

CHAPITRE VII.

Comment Servius Tullius s'assure la couronne.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE VI.

roupes. Les troupes leur
Claudius sur Virginie.
t mort de Virginie. Les
généraux, et se retirent
les passent au mont Sacré
prendre une résolution. Le
elles demandent. On élit
nsuls. Lois favorables au
vengent des décemvirs. Le

ITRE VII.

iens qui se font insensiblement
n de la république, page 222.

ullius, les patriciens et les plé-
ondus dans les six classes. Com-
s cesseront de faire un ordre à
aux ordres dans la république.
péiens, d'abord exclus du sénat,
Comment la noblesse passera des
nnes aux familles plébéiennes.
iers. L'inégalité des fortunes étoit
hangemens que les circonstances
le gouvernement. Un corps de lois
fait par un seul législateur, que
es décemvirs n'ont pas déterminé
iissance législative. Avant Servius
uissance étoit dans le peuple entier.
le se partage entre les comices par
comices par tribus. Ces deux assem-

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

imes. Émilius réduit la censure à dix-huit mois. nduite des censeurs à son égard. Les tribuns saisent cette occasion pour déclamer contre le sénat. font élire des tribuns militaires. Le sénat souet les consuls à la puissance tribunicienne. Ce le les historiens disent des pertes et des avantages la république, pendant la guerre, est au moins rt obscur. Contagion. Le sénat défend tout culte ranger. Embarras pour nommer un dictateur. amercus est élu. Plaintes des tribuns qui n'obennent pas le tribunat militaire. Ruse du sénat our leur donner l'exclusion. Création de deux ouveaux questeurs. Demande des tribuns à cette ccasion. Loi agraire proposée de nouveau. Conduite u sénat pour la faire rejeter. Dissention dans la lace de Rome, et soulèvement dans l'armée. Les oldats sont punis. La guerre, la peste et la famine uspendent les dissentions. Les promesses des tribuns n'étoient qu'un piége où le peuple devoit tre pris. Trois plébéiens obtiennent la questure. Aucun ne peut encore parvenir au tribunat militaire. Le sénat implore inutilement la puissance ribunicienne. Mesures que prend le sénat, dans les comices, pour l'élection des tribuns militaires. Etablissement d'une paie pour les soldats qui servoient dans l'infanterie.

CHAPITRE X.

Jusqu'à la prise de Véies, page 271.

Le sénat résout le siége de Véies. Comment les

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

Jusqu'au sac de Rome par les Gaulois, page 293.

Mécontentement du peuple. On propose de faire de Véies une seconde Rome. Cette proposition est rejetée. Concorde rétablie entre les deux ordres. Camille accusé, s'exile. Clusium assiégé par les Gaulois. Brennus marche à Rome. Plusieurs dénombremens du peuple romain. Les Romains sont défaits. Rome reste sans défense. Il ne s'y trouve que mille soldats qui s'enferment dans le capitole. Massacre des vieux sénateurs. Rome est ruinée. Camille bat les Gaulois. Il est nommé dictateur. Le capitole est sur le point d'être pris. Les Romains capitulent. Rome est délivrée.

CHAPITRE XIII.

Jusqu'à l'abolissement du tribunat militaire : époque où le consulat devient commun aux deux ordres de la république, page 304.

Rome est rebâtie. Incertitude des premiers siècles de l'histoire romaine. Camille triomphe des ennemis. Manlius se met à la tête du peuple. On crée un dictateur. Le dictateur envoie Manlius en prison. Mécontentement du peuple. Le sénat rend la liberté à Manlius. Manlius tente de soulever le peuple. On l'accuse d'aspirer à la tyrannie. Il est condamné à mort. Remords du peuple. Les tribuns

leurs hostilités. Alliance avec les Carthaginois. Origine de la guerre avec les Samnites. Les Campaniens demandent des secours à la république. Les Romains déclarent la guerre aux Samnites. Pertes de la part des Samnites. Ils font la paix. Les Latins veulent forcer les Romains à partager l'empire avec eux. Vision de T. Manlius et de P. Décius Mus. Manlius fait mourir son fils. Décius se dévoue, et les Latins sont défaits. Paix conclue avec les Latins. Lois portées par un dictateur plébéien. Hostilités des Palépolitains. Trois manières de conquérir. Premier proconsul. La guerre avec les Samnites recommence. Guerre dans la grande Grèce, où la ville de Tarente avoit appelé le roi d'Épire. Inquiétudes des Tarentins à la vue des progrès des Romains. Loi qui défend aux créanciers de mettre les débiteurs dans les fers. Guerre avec les Samnites, les Lucaniens et les Vestins. Le dictateur Papirius veut punir de mort Fabius, son général de cavalerie, parce qu'il a combattu contre ses ordres. Le peuple demande et obtient la grace de Fabius. Les Samnites, après bien des pertes, demandent la paix sans pouvoir l'obtenir. L'armée romaine passe sous le joug. Comment les Romains éludent le traité qu'ils ont fait. Rome accorde une trève de deux ans aux Samnites, qui ont été défaits plusieurs fois. La guerre recommence. Progrès des Romains. Les Romains exterminent pour conquérir. Pourquoi les dissentions avoient cessé. Les plébéiens entrent dans le collège des pontifes et dans celui des augures. Les dignités étant communes aux patriciens et aux plébéiens, les deux ordres

Sort des colonies. La république récompensoit et punissoit.

CHAPITRE XVII.

Caractère des Romains, page 396.

Toujours forcés à vaincre, les Romains se croient nés pour commander. Les patriciens, naturellement durs et injustes, se laissent tout ravir. Les Romains n'écoutent la justice, ni dans les dissentions qu'ils ont entre eux, ni dans les guerres qu'ils font aux autres peuples. Le courage des Romains est un vrai fanatisme. Les Romains étoient avares. Cause du désintéressement de quelques citoyens.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des Carthaginois, jusqu'à leur alliance avec Xerxès, page 403.

Didon conduit en Afrique une colonie d'hommes industrieux. Carthage peut avoir été fondée vers le temps où Lycurgue donna ses lois. Didon paroît s'être établie sans obstacle. Les Phéniciens dont les Carthaginois étoient une colonie. Nous ne savons pas l'histoire des premiers temps de Carthage. Carthage a fait des progrès rapides. Nous en connoissons mal le gouvernement. Avec quelle facilité

les Carthaginois ont fait des établissemens pour le commerce. Tyr et Carthage faisoient, sans se nuire, tout le commerce de l'orient avec l'occident. Enrichis par le commerce, les Carthaginois font la guerre à leurs voisins. Ils s'agrandissent lentement par la voie des armes. Ils n'avoient que des troupes mercenaires, et ils pouvoient lever de grandes armées. C'en étoit assez pour avoir des succès. Ils jugeoient de leur puissance par leurs richesses. Ils étoient établis en Sicile depuis long-temps, lorsqu'ils firent un traité avec Xerxès.

CHAPITRE II.

De Carthage et de la Sicile, jusqu'à la fin de la guerre que les Athéniens ont portée dans cette île, page 415.

Temps inconnus et obscurs de l'histoire de Sicile. Gouvernement des plus anciens peuples de cette île. Il étoit facile aux étrangers d'y faire des établissemens. Colonies grecques en Sicile. L'histoire de Syracuse commence à Gélon, qui est d'abord général du tyran de Géla ; puis tyran de Géla, et enfin de Syracuse. Secours qu'il offre aux Grecs contre les Perses. Cadmus chargé par Gélon de présens pour Xerxès. Les Carthaginois portent la guerre en Sicile. Ils sont entièrement défaits. Ils obtiennent la paix. Les Syracusains confirment la souveraineté à Gélon. Ils lui élèvent une statue. Soins de Gélon pour le gouvernement. Sa mort. Guerres des Carthaginois. Règnes d'Hiéron et de

Thrasybule, frères de Gélon. Confédération des villes grecques de Sicile pour la liberté commune. Pétalisme. Deucétius ennemi des Syracusains. Les Syracusains veulent subjuguer la Sicile. Les Athéniens, appelés par les Léontins, envoient une flotte sur les côtes de Sicile. Ils portent la guerre en Sicile. Les généraux ne s'accordent pas sur le plan qu'ils veulent se faire. Syracuse assiégée, et réduite à l'extrémité. Secours qui lui arrivent. Nicias, général des Athéniens, demande des secours. L'armée des Athéniens est exterminée.

CHAPITRE III.

De la Sicile et de Carthage, jusqu'à la mort de Denis l'Ancien, page 457.

Guerre des Carthaginois en Sicile. Denis, citoyen de Syracuse, aspire à la tyrannie. Denis s'assure la couronne. Fin de la guerre. Les Syracusains se soulèvent contre Denis. Ils se soumettent. Denis se rend maître de plusieurs villes. Ses préparatifs de guerre contre Carthage. Sa conduite pour intéresser les peuples à ses succès. Mot de Dion à Denis. Trahison de Denis envers les Carthaginois. Il arme ouvertement. Il est assiégé dans Syracuse. Cette ville est délivrée. Soulèvement des Africains contre Carthage. Denis fait la guerre aux habitans de Rhège. Denis veut remporter le prix aux jeux Olympiques. Il se piquoit d'être poëte. Piratéries de Denis. Peuples qui se révoltent contre Carthage. Denis remporte le prix aux fêtes de Bacchus, et

CHAPITRE IV.

De la Sicile et de Carthage, jusqu'à la mort de Timoléon, page 458.

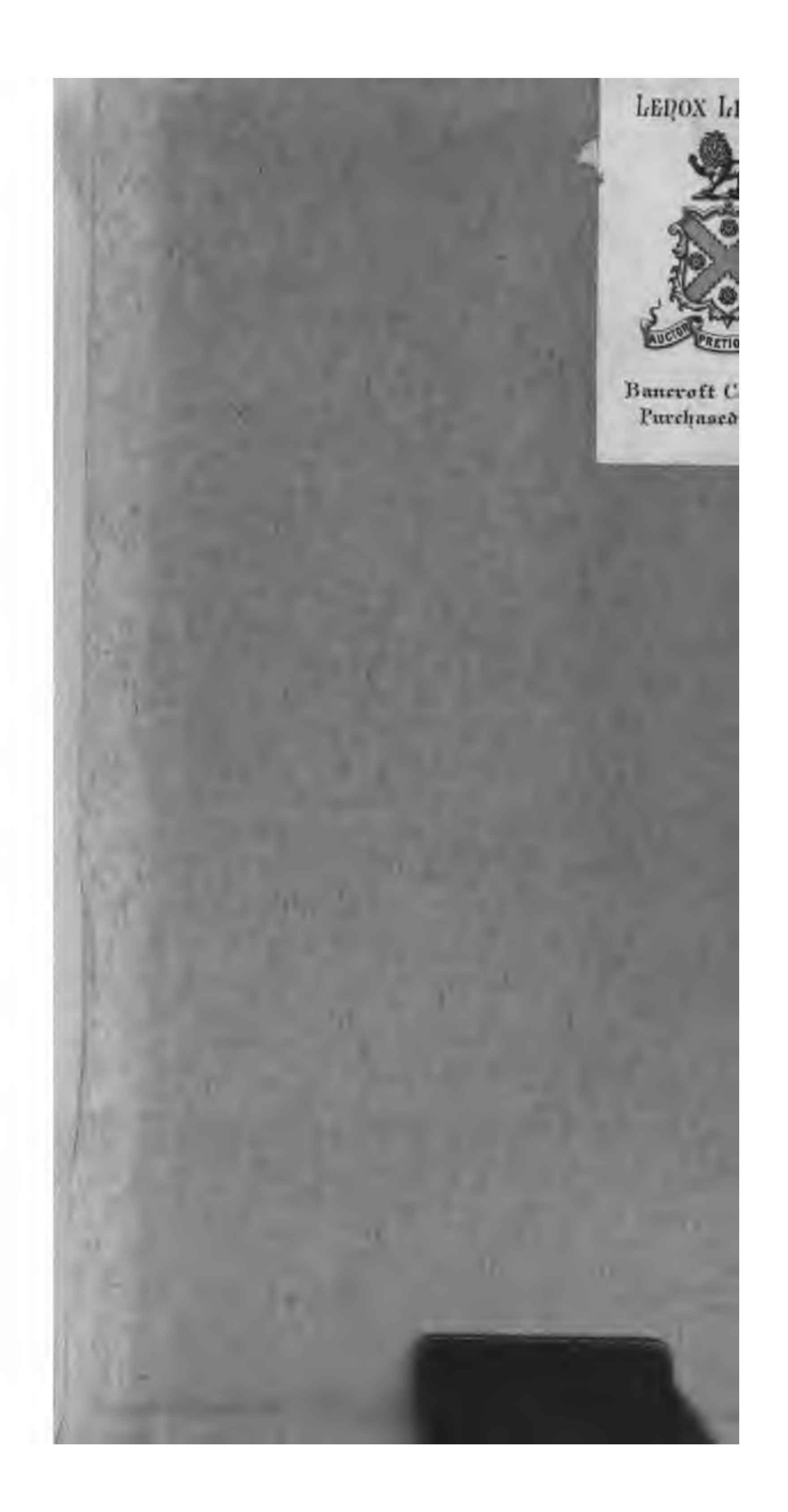
CHAPITRE V.

Considérations sur le gouvernement de Syracuse, page 447.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DE L'IMPRIMERIE DE HOUEL ET DUCROS. [illegible]




LENOX LI
AUCTOR PRETIO
Bancroft C
Purchased